

L'édition scientifique institutionnelle en France

État des lieux, matière à réflexions,
recommandations

Jean-Michel Henny

avec la collaboration
de Denise Pierrot
et Dominique Roux

ASSOCIATION
DES ÉDITEURS
DE LA
RECHERCHE ET
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

L'édition scientifique institutionnelle en France

L'édition scientifique institutionnelle en France

**État des lieux, matière à réflexions,
recommandations**

Jean-Michel Henny

*avec la collaboration de Denise Pierrot
et Dominique Roux*

2015

AEDRES – Association des éditeurs de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

Sommaire

<i>Remerciements</i>	9
Jacqueline Hoareau-Dodinau: <i>Avant-propos</i>	11
<i>Introduction</i>	13

État des lieux des structures éditoriales. Compte rendu de l'enquête menée par l'AEDRES en 2013

<i>Choix méthodologiques</i>	43
1. <i>Missions (questions 1-7)</i>	45
2. <i>Politique éditoriale (questions 8-18)</i>	59
3. <i>Fonctionnement des services (questions 19-24)</i>	67
4. <i>Travail éditorial (questions 25-28)</i>	73
5. <i>Promotion/diffusion (questions 29-32)</i>	79
6. <i>Politique numérique (questions 33-42)</i>	85
7. <i>Propriété intellectuelle (questions 43-46)</i>	93
8. <i>Mutualisation et collaborations (questions 47-48)</i>	97
9. <i>Auto-évaluation (questions 49-50)</i>	99
10. <i>Réponse à l'encadrement légal (questions 51-53)</i>	101
11. <i>Soutiens institutionnels (questions 54-55)</i>	105
12. <i>Perspectives (questions 56-59)</i>	109

Matière à réflexions et débat

Dominique Roux: <i>Les tournants numériques de l'édition scientifique. De la transition à la convergence: une perspective subjective, technique et... éditoriale</i>	121
Jean-Michel Henny: <i>Repenser le périmètre économique et réglementaire de l'édition scientifique institutionnelle</i>	143

Prospective et recommandations

Jean-Michel Henny et Denise Pierrot : <i>Les éditeurs scientifiques institutionnels à l'horizon 2020</i>	161
Synthèse des recommandations pour l'édition scientifique institutionnelle	177

Annexes

<i>Annexe I – Lettre I de commande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</i>	181
<i>Annexe II – Liste des institutions et des éditeurs ayant répondu à l'enquête et sigles utilisés</i>	182
<i>Annexe III – Liste des 75 institutions et des structures éditoriales destinataires du questionnaire</i>	184
<i>Annexe IV – Modèle du questionnaire adressé aux structures éditoriales</i>	189
<i>Annexe V – Modèle du questionnaire adressé aux directions d'établissements</i>	195
<i>Annexe VI – Charte de l'Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur</i>	197
<i>Annexe VII – La méthode préconisée par l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE)</i>	199
<i>Annexe VIII – Contribution de l'AEDRES aux Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – novembre 2012</i>	200
<i>Annexe IX – Collège de l'édition scientifique numérique (BSN 7). Charte des bonnes pratiques pour l'édition numérique scientifique</i>	204
<i>Références bibliographiques</i>	207
<i>Glossaire</i>	211

Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans la collaboration des nombreux responsables de structure éditoriale et d'établissement qui ont pris la peine de répondre aux questionnaires de l'AEDRES. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Un très grand merci aussi à tous ceux qui ont bien voulu me consacrer du temps et répondre à mes demandes d'information, en particulier M^{mes} Françoise Thibault (Alliance Athéna) et Anne-Solweig Grémillet (réseau MÉDICI) ainsi que M. Nicolas Catzaras (fondation MSH).

J'exprime aussi toute ma reconnaissance à Patrick Boucheron, président de l'AEDRES entre 2012 et 2014, pour sa confiance et ses encouragements, à Catherine Thiolon, vice-présidente de l'Association, pour ses remarques avisées, ainsi qu'à mes collègues, Denise Pierrot et Dominique Roux, qui, indépendamment de leur précieuse contribution à cette étude, m'ont toujours prodigué leurs meilleurs conseils et leur bienveillante amitié.

Avant-propos

Jacqueline Hoareau-Dodinau

Présidente de l'AEDRES

Le présent volume constitue les résultats de l'enquête diligentée par la Direction générale pour la recherche et l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et confiée à l'Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (AEDRES).

L'objectif de la mission confiée à notre association était essentiellement de dresser un état des lieux des activités éditoriales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'apporter des informations sur les relations entre édition publique et édition privée et de formuler des propositions pour améliorer ces relations et dynamiser les politiques de valorisation de la recherche¹.

Le choix de mon prédécesseur à la présidence de l'AEDRES, Patrick Boucheron, a fait que cet état des lieux est devenu plus qu'un rapport mais une mine d'informations et de réflexions, une sorte de vade-mecum qui porte bien son titre : *L'édition scientifique institutionnelle en France*. Je salue tout particulièrement cette initiative dont j'ai désormais l'honneur et le plaisir d'accompagner la diffusion.

Le contenu de ce document est important à plusieurs titres.

Tout d'abord parce que les outils statistiques ou d'analyse manquent pour mener une réflexion approfondie sur l'édition scientifique institutionnelle, et certains se prennent, à loisir, à rappeler sa diversité, son opacité, allant parfois jusqu'à douter de son efficacité, voire à remettre en cause sa légitimité.

Cette publication intervient à un moment où les structures françaises de l'enseignement supérieur et de la recherche connaissent de profondes mutations avec d'inévitables conséquences sur leurs structures éditoriales. La mise en place des COMUE devrait ainsi conduire les établissements à repenser la mission de diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique par l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques telle qu'elle leur a été confiée par la loi du 26 janvier 1984 (loi Savary). La question aujourd'hui n'est pas tant celle de la frontière mouvante entre le secteur marchand et le secteur non marchand : les difficultés budgétaires et certaines politiques d'établissement conduisent les presses d'université à chercher plus que jamais à capter le « grand public cultivé » – susceptible de lui apporter quelques assurances sur le plan économique – tandis que l'édition privée opte de plus en plus pour des participations, financière ou matérielle, des chercheurs ou de leurs centres de recherche. De nouveaux modèles sont sans doute à développer ou à inventer.

1. Voir annexe I.

Par ailleurs, l'édition scientifique est elle-même à un tournant de son histoire avec l'émergence de nouveaux modèles de diffusion qui vont contraindre les professionnels – publics ou privés – à modifier leurs structures et leurs modes de fonctionnement. Mais que l'on ne s'y trompe pas, quel que soit le support choisi, édition papier ou édition numérique, que l'on penche pour l'« Open Access » ou l'édition payante, le travail d'expertise et de sélection réalisé par les éditeurs de l'enseignement supérieur est absolument nécessaire. Que l'on choisisse une diffusion « élargie » par l'intermédiaire de la filière de la librairie ou que l'on se limite à un public de chercheurs par le biais des bibliothèques et centres de documentation, les garanties offertes par le filtre des éditions universitaires sont indispensables pour assurer la qualité scientifique des publications et le respect de la propriété intellectuelle des auteurs et on peut l'espérer – pour se prémunir contre le plagiat.

Le constat effectué dans cette étude montre combien les presses universitaires sont d'ores et déjà conscientes des enjeux. Elles ont développé des outils, certes perfectibles, qui prennent en compte les nouvelles données : réseaux de diffusion transdisciplinaires, portail de diffusion, modèles économiques et comptables rationalisés, normes d'évaluation scientifique des tapuscrits...

Le bilan dressé comme les recommandations proposées dans les pages qui suivent nous paraissent essentiels pour nourrir une réflexion qui doit être menée conjointement par tous les acteurs de la chaîne du livre – organisations professionnelles des éditeurs publics ou privés, libraires, bibliothécaires, diffuseurs, distributeurs... – mais aussi tous les intervenants de la recherche scientifique : chercheurs, étudiants, directeurs d'établissement et leur personnel, instances de tutelle et d'évaluation...

Que Jean-Michel Henny trouve ici l'expression de notre très vive gratitude pour son investissement et la qualité de ce volume. Nos remerciements vont aussi à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce travail autour de lui comme à tous les membres des établissements qui ont bien voulu répondre aux questionnaires.

Introduction

Dans une étude sur l'édition française de sciences humaines, réalisée en 2004 à l'initiative du Centre national du livre (CNL)¹, Sophie Barluet exprimait sa perplexité face au domaine de l'édition scientifique institutionnelle :

Il s'agit d'un secteur particulièrement éclaté, sur lequel personne au niveau de l'administration centrale n'a véritablement de vision globale. Il est tout aussi impossible d'obtenir une évaluation des sommes agrégées investies dans l'ensemble des presses universitaires que de se faire une idée de la politique qu'elles entendent mener. En la matière, la notion de décentralisation n'est pas un vain mot².

Disparité des moyens, différence des statuts, éparpillement des activités d'édition et de diffusion, fragilité des structures, la plupart des rapports et des études³ s'accordent sur le caractère nébuleux et byzantin du domaine.

Devant les profondes mutations que connaît depuis une quinzaine d'années le monde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (systèmes d'évaluation internationaux, créations successives de l'ANR et de l'AERES, loi de réforme des universités, regroupements des établissements...), devant les nouveaux défis lancés au monde de l'édition scientifique (développement de l'édition numérique, enjeux politiques et économiques de l'Open Access, émergence de nouvelles formes de diffusion des connaissances), il était temps de dresser un tableau des acteurs de l'édition scientifique institutionnelle, de rendre compte en détail de leur activité et des questions et problèmes liés au devenir de leurs missions.

-
1. S. Barluet, *Édition de sciences humaines et sociales : le cœur en danger. Rapport de mission pour le Centre national du livre sur l'édition de sciences humaines et sociales en France (mars 2004)*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
 2. *Ibid.*, p. 105-106.
 3. Voir Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Les presses des établissements d'enseignement supérieur. Synthèse de l'état des lieux 2005-2006*, Paris, Direction générale de l'Enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (C3-3), 2006 ; B. Assié, *L'édition universitaire*, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, décembre 2007 ; Groupement français de l'industrie de l'information [GFII], *L'édition française en sciences humaines et sociales. Une étude réalisée pour le TGE Adonis par le GFII, avec l'appui de M.V. Études et Conseil*, rapport de synthèse, 17 novembre 2009 ; M. Lévy-Rosenwald, *L'édition en sciences humaines et sociales. Pour une contribution du CNL à son développement*, Paris, Centre national du livre, 2012.

La Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI-SSRI, MESR) a décidé de confier cette mission à l'Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (AEDRES), donnant pour la première fois à cette structure interinstitutionnelle, réunissant une quarantaine de services d'édition rattachés à un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche⁴, l'occasion d'exprimer le point de vue des professionnels du domaine.

Un premier questionnaire fut mis au point en concertation avec les membres du Conseil de l'Association⁵. Cet ample document (comprenant près de 60 questions) s'adressait en priorité aux responsables des structures éditoriales et couvrait les différents secteurs de l'activité (politique et travail éditorial, propriété intellectuelle, diffusion et promotion, politique numérique, évaluation...). Il incluait cependant des aspects plus généraux, comme l'évolution des établissements hébergeant les structures éditoriales et les politiques gouvernementales relatives à l'édition publique. Par conséquent, il a paru important de concevoir un second questionnaire, plus succinct, destiné aux directions des établissements concernés⁶.

Destinée initialement aux seuls membres de l'AEDRES, l'enquête a finalement été élargie, à la demande du Ministère, à l'ensemble des services éditoriaux et des directions d'établissements susceptibles d'exercer une mission d'édition scientifique. Une liste de 75 institutions, recensées sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a pu être ainsi établie, non sans difficultés, car certains services sont parfois à peine visibles sur les sites des établissements qui les abritent. Au final, chacune de ces institutions a reçu les deux questionnaires : le premier destiné aux responsables des structures éditoriales correspondantes, le second aux chefs de leur établissement.

Plus de 62 % de ces 75 destinataires ont répondu à l'appel, assurant ainsi à la présente étude une bonne représentativité. On trouvera le compte rendu détaillé et factuel de l'enquête dans la section intitulée « État des lieux des structures éditoriales ». Cette section est suivie de deux textes, réunis sous le titre : « Matière à réflexions et débat ». Il a paru nécessaire à leurs auteurs de faire entendre ici, sur un mode plus subjectif, les questions, les préoccupations et les propositions exprimées au sein de la communauté au cours des dix dernières années.

L'intérêt (et la faiblesse) de ce travail réside sans doute dans cette hétérogénéité. Mené par des ingénieurs de l'édition scientifique, ayant tous trois une longue expérience de leur métier, il n'aura pas la rigueur et l'ampleur de vue qu'aurait pu lui conférer un haut fonctionnaire ou un savant, spécialiste de l'histoire ou de l'économie du livre. Il nous semble néanmoins présenter l'avantage de porter à la connaissance du public un témoignage de la richesse des activités de nos collègues éditeurs, de leur

4. La liste complète de ces membres est présentée en annexe. Elle est régulièrement mise à jour sur le site : <http://www.aedres.fr>.

5. Il convient de saluer ici l'important travail réalisé par notre collègue Denise Pierrot (ENS Lyon) dans l'élaboration de ce document et sa diffusion auprès des destinataires de l'enquête.

6. On trouvera ces deux questionnaires reproduits en annexe.

7. 47 institutions, toutes catégories confondues (éditions et directions) : 24 réponses de directions d'établissement ; 40 réponses de structures éditoriales (dont 27 membres de l'AEDRES).

professionnalisme, de leurs interrogations et de leur souci de définir et accomplir au mieux leurs missions.

Avant de donner à lire les résultats de l'enquête, nous proposons à présent quelques pistes de réflexions : comment définir un service d'édition scientifique institutionnel ? Quelle est la place de l'édition institutionnelle dans l'environnement numérique ? Quelle influence les disciplines ont-elles sur les formes éditoriales et leurs modèles économiques ? Le statut juridique de la structure éditoriale est-il déterminant ? En quoi la situation française rend difficile la comparaison de nos structures éditoriales avec celles de nos collègues étrangers ?

Les structures éditoriales institutionnelles : ni « services de publications », ni « maisons d'édition »

Le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur produit, on le sait, énormément de données et de « textes ». C'est là même une de ses vocations premières. Que serait en effet un travail scientifique s'il n'était pas communiqué, discuté, critiqué, validé, diffusé ?

Cette communication scientifique peut prendre des formes très diverses : transcriptions de contributions orales (dans le cadre de soutenances de thèses, de cours, de séminaires, de colloques...) ou production écrite. Cette production est alors très variée, le développement de la micro-informatique et d'Internet au cours des trente dernières années ayant favorisé la multiplication des genres : articles, revues, livres, carnets de recherches, épi-journaux, rapports, expertises, blogs, sites Internet, bases de données (auxquels peuvent s'ajouter des éléments multimédias : vidéos, podcasts, didacticiels, *powerpoints*, etc.).

Quel lien toutes ces formes de « publication » de la science (au sens premier de « rendre public ») peuvent-elles avoir avec le domaine de l'édition scientifique ? C'est là, semble-t-il, la première question à se poser.

Évaluation scientifique ou sélection éditoriale ?

Pour être reconnu, le travail d'un chercheur doit être préalablement lu et validé par ses égaux (ses « pairs »), autrement dit par les autres spécialistes du domaine aptes à juger de la qualité et de la pertinence de son travail. L'« évaluation par les pairs » (*peer review* en anglais) a été longtemps la seule façon d'évaluer les chercheurs.

Elle garde une valeur irremplaçable pour apprécier une contribution scientifique en termes d'originalité de pensée, de qualité de travail, d'innovation conceptuelle et technologique, de création d'école et de rayonnement d'une façon générale⁸.

8. Institut de France, Académie des sciences, *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs*, rapport remis le 17 janvier 2011 à M^{me} la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette appréciation s'effectue le plus souvent dans le cadre du comité de lecture d'une revue scientifique⁹. Cependant, elle peut aussi bien être menée par des commissions *ad hoc*, chargées des procédures de recrutement ou de promotion des chercheurs ou, encore, de la sélection d'un projet de recherche¹⁰.

Principe quasi sacré du monde scientifique, l'évaluation a toutefois donné lieu au cours des trente dernières années à de nombreuses critiques : on a notamment dénoncé sa lenteur, sa subjectivité et, parfois même, sa négligence¹¹. Le rapport de l'Académie des sciences, cité plus haut, ne manque pas d'ailleurs d'en signaler les faiblesses.

Ce type d'évaluation pose en effet des problèmes pratiques, liés à la lourdeur de l'examen approfondi des dossiers, amplifiés par le nombre excessif des évaluations demandées de toute part. En outre, on peut reprocher dans de nombreux cas à l'évaluation par les pairs une certaine subjectivité, aggravée par la compétence parfois insuffisante de certains évaluateurs ainsi que par des conflits ou communautés d'intérêt potentiels, effets de groupe ou favoritisme quelconque.

Pour pallier ces difficultés, les sciences de l'information ont développé, à partir des années 1960, ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « bibliométrie » (ou scientométrie). Le principe de ces méthodes repose sur des approches quantitatives et statistiques qui prennent en compte le nombre de citations des chercheurs à évaluer. Sans entrer dans les détails de ces méthodes (et les nombreux débats qu'elles ont suscités), il est intéressant de noter qu'elles ont peu à peu contribué à déplacer le problème de l'évaluation, des comités proprement scientifiques aux comités éditoriaux.

Dans un essai à la fois alarmant et stimulant¹², Lindsay Waters, directeur du département Sciences humaines des Presses de l'université d'Harvard, a bien cerné le problème. Le journaliste Éric Aeschmann le résume en ces termes :

Jamais on n'aura publié autant d'articles dans les revues spécialisées, autant d'ouvrages savants. « Des montagnes de livres que personne n'aime ni ne lit. » « Lire un article ? Quelle idée vieillotte ! Quelle conception médiévale ! » Dans les universités américaines (de plus en plus en France grâce aux réformes en cours), « publier » vise d'abord à décrocher une titularisation. Dans les commissions universitaires, par souci d'objectivité, on va lister, quantifier, mais non plus lire : chez ces gens-là, Monsieur, on compte. « Nous nous sommes d'une certaine manière débarrassés du processus d'évaluation de nos collègues au profit de ces revues d'élite », constate un professeur cité par Waters. Qui demande : « A-t-on affaire à une contribution au savoir, si personne ne la lit ? »¹³

9. On parle, dans ce cas, de « revues à comité de lecture », mais toutes les revues n'ont pas obligatoirement de comité.

10. Le CNRS compte ainsi une commission par discipline et procède chaque année à un nombre important d'évaluations.

11. On se souvient qu'en 1997, l'« affaire Sokal » avait fortement ébranlé la communauté scientifique.

12. L. Waters, *L'éclipse du savoir*, Paris, Allia, 2008.

13. É. Aeschmann, « La haine de la théorie », *Libération*, 24 avril 2008.

Devant le manque de temps et la saturation de certains comités scientifiques, un doute surgit : les comités éditoriaux seraient-ils les derniers lieux où l'on prendrait le temps de lire les travaux de recherche ?

La question peut paraître caricaturale, mais elle a du moins l'avantage de mettre en évidence l'une des premières différences entre une simple communication et une « publication scientifique » au sens plein du terme : le regard attentif et critique porté sur un texte appelé à devenir un livre (ou une revue) et donc à concerner une communauté de lecteurs. Mais nous allons voir dans un instant que ce regard sélectif ne suffit pas à résumer les missions de l'éditeur.

Livres et pseudo-livres

Dans son essai, Lindsay Waters dénonce et déplore la surproduction éditoriale y voyant la conséquence des méthodes quantitatives désormais appliquées à l'évaluation de la recherche. Ces méthodes ne sont pas seules en cause. Les avancées des technologies numériques (micro-informatique et traitement de texte, publication assistée par ordinateur [PAO], impression à la demande...) n'ont pas peu contribué à brouiller la frontière entre publication et édition. Rien n'est plus facile en effet de produire aujourd'hui un objet qui ressemble à un livre. Nombre d'officines proposent à tout un chacun, sur Internet, de devenir « auteur » et de publier son premier livre. Les jeunes chercheurs n'échappent, hélas, pas à la règle. L'université Laval (Québec) et plusieurs associations universitaires ont récemment prévenu leurs chercheurs et leurs étudiants contre les démarches des « Éditions universitaires »¹⁴, soupçonnant sous cette enseigne une activité d'édition à « compte d'auteur »¹⁵.

En France, le cas des Éditions de l'Harmattan est souvent cité. Il exige toutefois un jugement nuancé. Fondées en 1975, les Éditions de l'Harmattan ont développé un fonds important d'ouvrages de recherche sur l'Afrique et ce qu'on appelait alors le « Tiers Monde ». Ce n'est qu'à partir des années 1990 que leur fondateur et directeur, Denis Pryn, s'est engagé dans une production galopante (aujourd'hui : 2 300 titres par an, soit plus de 6 titres par jour !), profitant là encore des facilités de l'impression numérique et revendiquant une mission de « diffuseur des savoirs ». Cependant, l'entreprise a été fortement critiquée du fait qu'elle ne pouvait reposer que sur une sélection extrêmement sommaire et sur une trop forte participation des auteurs. Cette pratique a fini

14. Cette société dispose de différents noms selon les pays : Presses académiques francophones ou encore Éditions universitaires européennes. Ce sont des filiales du consortium VDM Publishing, dont le siège social est à Sarrebruck, en Allemagne. Ce consortium se spécialise dans la publication de mémoires, thèses et autres travaux universitaires à des fins commerciales selon un mode d'impression à la demande.

15. Un contrat ou une édition « à compte d'auteur » n'implique même pas de sélection de la part de l'éditeur qui ne joue, dans ce cas, qu'un simple rôle de fabricant et diffuseur. L'auteur prend généralement en charge tout le travail de préparation et de mise en page des textes ainsi que les frais d'impression. L'auto-édition est une variante par laquelle l'auteur assume toutes les étapes de la chaîne de fabrication, y compris la diffusion (qui peut être commerciale ou non). Cette pratique est aujourd'hui, on s'en doute, grandement facilitée par Internet.

par donner lieu, dans les milieux de l'édition, à un néologisme, l'« harmattisation »¹⁶, désignant une dégradation de l'activité éditoriale au profit d'une production quantitative et semi-industrielle. L'image des éditions en question en a pris un coup, dévalorisant un catalogue et un « label » qui, malgré tout (dans un catalogue de 37 000 titres !), proposent des collections et des ouvrages de grand intérêt¹⁷.

Les reproches adressés aux Éditions de l'Harmattan semblent concerner un unique « mouton noir ». Nous verrons qu'il n'est pas seul dans ce cas et que l'édition de recherche repose souvent sur une importante participation (active et / ou financière) des auteurs ou des laboratoires¹⁸. Retenons de cet exemple qu'une publication *éditée* est non seulement lue et sélectionnée par un comité de lecture mais qu'elle est aussi revue et mise en page par des professionnels. Elle fait à cet égard l'objet d'un contrat particulier, le *contrat d'édition*, par lequel l'auteur cède ses droits patrimoniaux en échange d'une prise de risque financière et de certains devoirs de la part de l'éditeur.

« Littérature grise » et littérature éditée

L'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) désigne comme « littérature grise » tout « document produit à l'intention d'un public restreint, en dehors des circuits commerciaux de l'édition et de la diffusion, et en marge des dispositifs de contrôle bibliographiques »¹⁹.

Les rapports d'études ou de recherches, les actes de congrès, les thèses, les brevets, les photocopiés de cours, etc., produits par les services de reprographie des établissements entrent tous dans cette catégorie de « littérature grise » qui nous permet d'introduire une autre caractéristique de l'éditeur : sa capacité à constituer un catalogue et à en assurer une diffusion auprès de différents réseaux (libraires, institutions et particuliers).

16. Voir A.-M. Bertrand, « La place du livre à l'université. Les défis de l'édition universitaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2004, p. 124-125.

17. Rappelons que lors du litige (et du procès) avec la Société des gens de lettres, 1 500 auteurs de l'Harmattan se sont montrés prêts à se constituer partie civile pour défendre leur éditeur et leur image d'auteur.

18. Sur ce point, voir *supra* le chap. « Repenser le périmètre économique et réglementaire de l'édition scientifique institutionnelle », § « Les ressources invisibles de l'édition ».

19. Voir : <http://www.adbs.fr/litterature-grise-17647.htm?RH=REVUE> (consulté le 19/12/2014).

Les savoir-faire de l'éditeur

Le passage d'un simple texte de recherche au statut de « publication scientifique » implique donc tout un éventail d'opérations et de savoir-faire qui définissent les compétences de l'éditeur :

- *sélection éditoriale et certification scientifique* ;
- *contractualisation* : la signature, avec l'auteur et tous les ayants droit en général, d'un contrat d'édition, comme prévu par le Code de la propriété intellectuelle ;
- *mise en forme intellectuelle* des textes (préparation de copie, mise au point de l'appareil critique) et, le cas échéant, mise en collection (adaptation du texte aux normes d'une collection de travaux déterminées) ;
- *mise en forme matérielle* : la fabrication proprement dite (mise en page), la structuration XML des fichiers numériques, l'insertion des métadonnées, etc. ;
- *promotion et diffusion* : la capacité de l'éditeur de faire connaître et rendre accessible auprès d'une large communauté les œuvres dont il assure l'édition (cette capacité n'impliquant pas forcément une activité commerciale mais supposant, *a minima*, la confection d'un catalogue régulièrement mis à jour et un service logistique) ;
- *vie du fonds et archivage*, processus vivant qui comprend plusieurs facettes : vie du fonds éditorial, conservation et réutilisation des fichiers dans la durée, archivage pérenne.

Autant de critères que l'on pourrait résumer en trois mots : « Sélection – Qualité – Rayonnement ». Il conviendrait aussi d'y ajouter, dans le cas des éditeurs institutionnels, un quatrième terme, « Mutualisation », soulignant ainsi le caractère *fédérateur* de la structure éditoriale qui, au sein d'un même établissement (et au-delà) est à même de constituer un fonds de publications issues d'unités de recherche et d'horizons disciplinaires divers.

C'est sur ces principaux critères que l'AEDRES a élaboré sa charte et défini le profil de ses membres.

Conditions d'adhésion

Pour être membre de l'AEDRES, la structure d'édition qui candidate doit répondre aux critères suivants :

- avoir défini sa propre politique éditoriale ;
- être la structure éditoriale d'une institution ;
- disposer de procédures effectives de sélection et d'expertise des manuscrits ;
- être en charge de la mise en forme et de la mise au point des ouvrages ;
- travailler à compte d'éditeur, avec des contrats d'édition ;
- attribuer des numéros ISBN et faire le dépôt légal de chaque ouvrage ;
- publier régulièrement un catalogue des publications ;
- disposer d'un système de diffusion-distribution organisé pour la vente en librairie de ses ouvrages ;
- appliquer la loi du 10 août 1981 sur le prix du livre ;
- s'engager à respecter la déontologie de la profession dans ses relations avec les auteurs, les autres éditeurs, les circuits de diffusion et de distribution du livre.

Ce faisant, l'Association a su affirmer les qualités professionnelles de ses membres et, notamment, l'autonomie de leurs choix éditoriaux vis-à-vis de la direction scientifique des établissements qui les hébergent.

On a alors peu à peu élaboré une forte dichotomie entre des structures considérées comme de simples « services de publication », inféodés aux directeurs scientifiques et aux équipes de recherche de l'établissement, sans véritables moyens de diffusion²⁰, et des « services d'édition » ou des « presses d'université » fiers de leur indépendance éditoriale et de leurs compétences professionnelles.

Il importe cependant de ne pas se laisser abuser par les mots et les appellations. Beaucoup de structures conservent le nom de « Publications de... » (Publications de la Sorbonne, Publications de l'École française de Rome...) et appliquent tous les savoir-faire d'un éditeur scientifique de qualité. D'autres s'intitulent « Presses universitaires » et ont parfois bien des difficultés à organiser et développer une activité normalisée et permanente.

Parmi les structures les plus anciennes et les mieux dotées, la tentation est grande parfois de se comparer à une maison d'édition privée. Nous aurons l'occasion de voir que cette tentation, malgré son caractère stimulant, est finalement inadaptée aux missions premières de l'éditeur scientifique que nous pouvons formuler en ces termes : *publier la recherche avec la plus grande rigueur et défendre des projets qui, par leur degré de spécialisation, échappent au secteur concurrentiel.*

Le tableau suivant permettra de mieux visualiser et situer l'action des services d'éditions scientifiques institutionnels. À partir de cette typologie, nous emploierons désormais le sigle « ESI » pour les désigner de manière générique.

20. On songe, dans ce contexte, aux propos très caricaturaux (et très orientés) de F. Bon, directeur des Éditions Publie.net : « Vous savez le désastre des presses universitaires actuelles, l'absence de tout effort de diffusion (pas la peine, la paye tombe pareil), pauvreté des réalisations (on voit encore des livres imprimés à partir de fichiers Word), des délais de parution tragico-miques pour le moindre colloque, sans parler des thèses... » (in « Papier + epub : une chance pour la diffusion universitaire ? », 7 septembre 2012 : <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article3141>).

Place des éditeurs scientifiques institutionnels (ESI) dans le dispositif de production des publications de recherche

Unités de recherche ou laboratoires :

- publient en priorité des revues (en direct ou en partenariat avec un éditeur privé ou institutionnel qui assure en général un simple rôle de diffuseur);
- grâce à des personnels qualifiés (secrétaires de rédaction) et des financements ANR, sont en mesure d'assurer tout le prépresse d'un projet éditorial (jusqu'au fichier prêt à imprimer);
- diffusions ciblées sur les institutions.

Service des publications :

- mis en place à l'origine pour permettre aux laboratoires et centres de recherche d'exercer une action globale de publication, et pour diffuser leurs travaux;
- pas (ou peu) de politique éditoriale et d'indépendance dans la sélection;
- manque de professionnalisme et de moyens;
- proche des services de documentation et des bibliothèques.

Service d'édition scientifique institutionnel :

- sélection éditoriale et validation scientifique des projets;
- mise au point et qualité de la publication (secrétaires et assistants d'édition);
- compétences juridiques (contrats d'édition);
- favorable à l'Open Access;
- capacité de rayonnement: promotion institutionnelle et diffusion en librairie;
- mutualisation de la production éditoriale de l'établissement;
- en priorité, publication des travaux spécialisés, hors du secteur concurrentiel.

Maison d'édition du secteur privé :

- publication d'ouvrages issus de la recherche mais destinés à un public élargi : manuels, guides, ouvrages de synthèse, essais, etc.;
- si publication d'ouvrages spécialisés, alors forte subvention du secteur public ou participation des auteurs et des centres de recherche (préresse);
- dans ce cas, l'« éditeur » ne joue en fait qu'un rôle de diffuseur;
- vocation commerciale et souci de rentabilité financière.

Environnement numérique et édition scientifique

On parle beaucoup depuis une vingtaine d'années de la « révolution numérique » et de ses conséquences sur l'édition et son économie. L'avènement d'Internet et sa diffusion mondiale semblent avoir en effet constitué un tournant décisif. On observera toutefois que le monde de l'édition n'a pas attendu Internet pour se numériser et que, dès le milieu des années 1980, les typographes ont vu leur métier complètement changer avec l'arrivée des micro-ordinateurs, le développement des logiciels de traitement de texte et de PAO.

Très répandus dans les institutions de recherche, les micro-ordinateurs auront comme première conséquence de faciliter la publication des travaux (qualité de présentation des documents, souplesse des fonctions de révision et de corrections...). Ils

auront aussi, comme seconde conséquence d'estomper les frontières entre l'éditeur et l'auteur, ce dernier ayant acquis, grâce aux nouvelles technologies, des compétences qui étaient jusqu'alors l'apanage des seuls professionnels de l'édition.

Avant Internet, les auteurs et les centres de recherche demeurent cependant largement tributaires des structures éditoriales pour assurer l'impression et la diffusion de leur production. Dans son enquête sur les revues françaises, Sophie Barluet note en effet :

Dans un domaine [celui des sciences humaines et sociales] où la plupart des revues sont éditées par, ou au sein, de structures publiques, le rôle de l'éditeur professionnel est moins d'être responsable du contenu que de prendre en charge la fabrication technique et la diffusion commerciale de la revue. Alors que 80 % des revues en sciences humaines et sociales françaises sont publiées par des institutions, établissements d'enseignement ou associations savantes, la moitié confie sa diffusion à des éditeurs privés²¹.

Mais, une fois les possibilités de diffusion en ligne confirmées, l'autonomie de la publication scientifique s'affirme, souvent aux dépens de l'activité éditoriale. Ainsi peut-on lire, en 1996, dans le *Bulletin des bibliothécaires français* :

Du point de vue technique, le document électronique est davantage le véhicule d'un contenu que sa matérialisation, qui est une contrainte et non plus le but ultime. Le document perd ses repères physiques. Le livre est une collection de chapitres et le périodique une collection d'articles. L'article lui-même est un assemblage d'éléments multimédias, repérables et manipulables séparément²².

Envisageant désormais la publication scientifique comme un *flux* ou un *agrégat d'informations*, certains promoteurs de la communication en ligne ont pu faire croire momentanément à l'inutilité de la fonction éditoriale²³. De fait, peu actifs dans le domaine de la diffusion numérique, les ESI ont contribué à conforter cette opinion.

L'argument de la compétence qui privilégie au sein de l'Université le recours aux services informatiques (CRI) et services documentaires (SCD) dans le pilotage et la réalisation des projets semble confirmer que l'édition électronique se développe contre l'expertise, les pratiques et l'organisation du modèle éditorial historique²⁴.

La situation a heureusement évolué. Un projet initié en 2009 au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et devenu depuis une Très grande

21. S. Barluet, *Les revues françaises aujourd'hui. Entre désir et dérives, une identité à retrouver*, rapport de mission pour le Centre national du livre, avril 2006, p. 42.

22. C. Lupovici, « Les bibliothèques et le défi de l'édition électronique », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. XLI, n° 1, 1996 (cité in B. Assié, *L'édition universitaire*, p. 70).

23. A. Vuillemin, par exemple, définit l'« "édition" électronique » comme l'ensemble « des actes par lesquels des œuvres de l'esprit peuvent être désormais communiquées à autrui par l'ensemble des nouveaux moyens de communication de masse ou "médias", en ligne via Internet et les réseaux de télécommunications, ou hors ligne via les supports transportables et les autres vecteurs d'information » (cité in B. Assié, *L'édition universitaire*, p. 79).

24. *Ibid.*, p. 70.

infrastructure de recherche (TGIR), la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), apporte aux chercheurs et aux éditeurs scientifiques institutionnels de grands espoirs de voir la mise en place d'un pilotage politique national, partagé par les grands acteurs institutionnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La BSN est composée de 10 groupes ou segments d'activité pour lesquels des actions ont été initiées par différents opérateurs (AEDRES, spécialistes de la documentation, de l'information scientifique et technique [IST], laboratoires de recherche...) réunis pour la première fois en session plénière en avril 2011. Les premiers résultats de leurs travaux sont désormais consultables sur le site: <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr>.

Par ailleurs, l'AEDRES a choisi, depuis deux ans, de soutenir le développement et l'implantation dans les services d'édition d'un modèle unique de structuration des données éditées de la recherche construit autour de la norme TEI-XML. Ce modèle, élaboré par le Pôle numérique de la MRSH de Caen, place d'emblée la communauté des éditeurs scientifiques institutionnels à la pointe des technologies numériques en usage dans la profession.

L'influence des disciplines sur les pratiques éditoriales

On sait les énormes différences de méthodes et de pratiques existant entre les sciences de la nature, les sciences de l'ingénieur et les sciences de l'homme. Une récente étude du Groupement français de l'industrie de l'information (GFII) note par exemple à propos des sciences humaines et sociales (SHS) :

La notion de « communauté de recherche » est très différente de ce que l'on constate en STM²⁵.

- dans le champ des SHS, la notion de communauté de recherche n'est pas déterminée *a priori* par la structuration internationale d'un champ de recherche disciplinaire ou sous-disciplinaire ;
- à la qualification disciplinaire se superposent d'autres mécanismes d'appartenance : école de pensée, tradition intellectuelle de l'organisme de rattachement, etc. ;
- la question de la « réception » de la communication scientifique est moins décisive ou prend d'autres formes qu'en STM (la recherche de la publication dans des revues à facteur d'impact n'est pas perçue comme prioritaire) ;
- l'horizon de la recherche SHS est plus centré sur la dimension nationale, *la publication en français est encore la règle*, ce qui pose le problème de la visibilité de la recherche française en SHS à l'international ;
- le lien publication / évaluation se pose différemment de ce que l'on constate en STM : il apparaît comme une problématique conflictuelle entre les chercheurs et les instances d'évaluation. Les revues SHS, avant d'être l'expression du travail collectif d'une communauté disciplinaire ou sous-disciplinaire sont l'expression, le vecteur de communication d'équipes de recherche. *Il en résulte un extrême morcellement de l'offre de revues SHS en France* (ce même constat est sans doute à la base du grand nombre de titres d'ouvrages paraissant annuellement, avec des

25. « Science, technique et médecine ». Catégorie utilisée notamment par le Syndicat national de l'édition (SNE) dans ses statistiques.

chiffres d'affaires très limités). *On dénombre en France 1,34 revue de recherche en SHS par unité de recherche (labo, UMR...)*²⁶.

Dans un rapport sur l'évaluation scientifique et la bibliométrie, l'Académie des sciences souligne la diversité des usages entre disciplines scientifiques et considère comme une « erreur conceptuelle » le fait de ne pas en tenir compte.

Les disciplines, voire les sous-disciplines, ont chacune leurs spécificités en matière de publication et d'usage de la bibliométrie. Il s'agit là d'un biais potentiel majeur dont il faut tenir compte dans l'évaluation d'un chercheur, à mettre en lien également avec la taille de la communauté. La bibliométrie ne permet donc absolument pas de comparer des chercheurs de disciplines et même de sous-disciplines différentes.

Outre la taille de la communauté et donc du nombre global de citations dans la discipline, il convient de noter quelques spécificités importantes en particulier l'absence de bonnes bases de données en sciences humaines et sociales, la réticence de l'ensemble des mathématiciens vis-à-vis de la bibliométrie, et des différences majeures dans les pratiques pour le nombre et l'ordre des auteurs dans les articles²⁷.

Sans vouloir développer ici les aspects épistémologiques de ces observations, il importe de bien en mesurer les conséquences éditoriales.

Certaines disciplines, comme la physique, la biologie, la pharmacologie, l'économie ou les sciences juridiques, évoluent rapidement et semblent, pour cette raison, privilégier la forme brève de l'article et le rythme périodique des revues. Elles jouissent de débouchés économiques importants, en raison de leurs liens avec le monde de l'industrie (laboratoires, ingénierie), de l'entreprise et des professions libérales (médecin, avocats, notaires). Par conséquent, elles sont plus facilement prises en charge par des éditeurs privés, ayant une vocation commerciale. Leur évolutivité a pour corollaire une plus forte caducité que celle des sciences humaines. Leur rythme de diffusion est donc plus élevé et concentré sur les quelques mois qui suivent leur parution. Leur formalisme et leur brièveté favorisent leur traduction et leur diffusion internationale. Elles touchent un public plus spécialisé et sans doute aussi plus captif. En termes de commercialisation, l'effet de niche y est donc plus marqué.

En revanche, pour des disciplines telles que l'anthropologie, l'histoire ou la critique littéraire²⁸, les ouvrages (collectifs ou non) et les monographies complètent le plus souvent la publication d'articles au sein des revues. Ces publications gardent tout leur intérêt sur une longue période (parfois 10 à 20 ans) et leur stock s'écoule donc plus lentement. Leur lecture est plus accessible à un public de non-spécialistes. Mais ce public, potentiellement plus large, est aussi plus diffus. Plus volumineux et plus marqués par le

26. GFII, *L'édition française en sciences humaines et sociales. Une étude réalisée pour le TGE Adonis...*, p. 8.

27. Institut de France, Académie des sciences, *Du bon usage de la bibliométrie...*, p. 4.

28. Parler de sciences humaines et sociales en général semble ici inapproprié car des disciplines SHS comme le droit ou l'économie obéissent, comme nous l'avons mentionné, à d'autres écosystèmes éditoriaux.

contexte culturel et linguistique de leur élaboration, ces travaux sont aussi plus coûteux et plus difficiles à traduire. « Essais » et manuels mis à part, ces travaux de recherche relèvent d'un secteur économique plus fragile et ont par conséquent vocation à être soutenus par des structures publiques ou, du moins, largement subventionnées.

À l'exception de deux ou trois structures²⁹, l'écrasante majorité des éditeurs ayant répondu à l'enquête de l'AEDRES publient des ouvrages et des revues issus de recherches en sciences humaines et sociales. Il importe donc de garder à l'esprit que *les observations et recommandations formulées dans cette étude concernent pour l'essentiel ce domaine scientifique.*

Le statut juridique des éditeurs institutionnels : vrai ou faux problème ?

Qui parle d'« institution » fait généralement référence à une structure publique et reconnue d'intérêt général. En France, la recherche scientifique, particulièrement pour ce qui concerne le domaine des sciences humaines et sociales, relève généralement d'établissements ou d'organismes publics. Ce n'est pas forcément le cas pour l'activité éditoriale.

Les Presses universitaires de France (PUF) en sont un bon exemple. Malgré son nom, cet éditeur ne partage en rien le statut d'une presse d'université, c'est-à-dire d'un service relevant d'un établissement de recherche et d'enseignement supérieur. Nées en 1939 de la réunion de quatre maisons d'édition privées, les PUF sont une société de droit privé. Les Presses universitaires de Grenoble constituent un autre exemple : elles n'ont de « l'université de Grenoble » que le nom et sont une société anonyme.

Prise dans un sens strict de « service d'édition rattaché à une institution », l'appellation « presses universitaires » ne suffit donc pas à embrasser et définir le statut des ESI. C'est une des raisons qui a incité l'ancienne « Association française des presses d'université » à changer de nom et à prendre celui d'Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, respectant ainsi la diversité de structures, toutes, néanmoins, placées sous l'égide de missions communes.

Diversité des formes d'institutions et des statuts

On peut observer en effet que la quarantaine d'éditeurs ayant répondu au questionnaire de l'AEDRES présentent des statuts différents qui dépendent en règle générale de la catégorie d'établissements qui les abrite³⁰ :

- Établissements publics à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP ; universités ou instituts nationaux polytechniques) ;
- Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ;
- Établissements publics à caractère administratif (EPA) ;

29. Les Éditions Quae, les Publications du Muséum et l'INED.

30. Trois structures font exception à cette règle en raison de leur caractère interinstitutionnel : les Presses universitaires du Septentrion, les Presses universitaires de Rennes et les Éditions Quae.

- Unités mixtes de service et de recherche (UMSR ; CNRS et EPSCP) ;
- Grands établissements ;
- Écoles françaises à l'étranger (EFE) ;
- Écoles normales supérieures (ENS) ;
- autres structures relevant d'un statut associatif ou parapublic (SAIC, EPIC, GIE, fondations, instituts ou associations loi de 1901).

Ce tableau permet de mieux mesurer cette diversité et donne une idée, au sein de chaque catégorie, de la proportion des structures étudiées.

EPSCP	EPST/EPA	UMSR	Grands établissements	EFE	ENS	autres structures
18	3	2	6	5	1	5
45 %	7,5 %	5 %	15 %	12,5 %	2,5 %	12,5 %

La diversité de ces statuts institutionnels va bien entendu de pair avec celle des missions et des formes de gouvernance.

Les universités sont des EPSCP pluridisciplinaires. Elles rassemblent des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs de différentes spécialités, afin d'assurer le progrès de la connaissance et une formation scientifique, culturelle et professionnelle préparant notamment à l'exercice d'une profession³¹. Soumis au contrôle de légalité exercé par le recteur d'académie, ces établissements relèvent en général de l'autorité conjointe de trois instances : une présidence élue pour une durée de quatre ans à la majorité absolue du conseil d'administration ; un conseil d'administration composé de personnalités extérieures et de membres représentant les personnels de l'établissement (enseignants-chercheurs, étudiants, personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques) ; un conseil académique regroupant les membres de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Les universités de technologie et les Écoles centrales (EPST) n'assurent pas de formations mais ont pour missions de réaliser ou faire réaliser, d'orienter, d'animer et d'évaluer des recherches, des développements et des innovations dans des domaines spécifiques comme, par exemple, la santé (INSERM) ou la recherche agronomique (INRA). Parmi ces établissements, seul le CNRS exerce une activité dans tous les domaines de la connaissance. Les EPST sont gérés par un conseil d'administration, assisté d'un conseil scientifique et d'un conseil des études et de la vie universitaire. Le président du conseil d'administration est élu parmi les personnalités extérieures. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur pour une durée de cinq ans.

Les grands établissements (comme le Collège de France ou le Conservatoire national des arts et métiers) ont des missions proches des EPSCP (formation et recherche). Ils s'en distinguent toutefois par un fonctionnement spécifique défini par décret en Conseil

31. Voir le Code de l'éducation, art. L711-1.

d'État. Ils sont généralement dotés d'un conseil d'administration et ont un directeur nommé en Conseil des ministres.

Les cinq écoles françaises à l'étranger (Casa de Velázquez de Madrid, École française d'Athènes, École française d'Extrême-Orient, École française de Rome, Institut français d'archéologie orientale du Caire) accueillent des chercheurs travaillant sur des objets de recherche propres aux pays concernés. La réforme du statut commun de ces établissements, entrée en vigueur en septembre 2011, confère aux Écoles françaises les mêmes libertés et responsabilités qu'aux universités. Leurs directeurs sont nommés par le ministre de la Recherche.

Les Écoles normales supérieures sont des EPSCP placés sous l'autorité directe du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Leur directeur est nommé par décret du Président de la République. Ces établissements sont administrés par un Conseil d'administration et un Conseil scientifique chargés de statuer sur leur politique et de contrôler leur fonctionnement et l'accomplissement de leurs missions.

Le CNRS est un EPST placé sous la tutelle administrative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il entre dans ses missions d'assurer la publication des travaux menés en son sein. Bien que l'éditeur principal de cet organisme – CNRS Éditions – possède un statut privé de société anonyme, de nombreuses « unités mixtes de service et de recherche » (USR, entités administratives associant un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche au CNRS) assurent des activités éditoriales³².

À toutes ces formes d'établissements gérés selon les règles du droit public s'ajoutent encore des institutions dont les règles de gestion sont proches de celles d'une société privée ou dont la personne morale est de droit privé : EPIC, fondations, associations loi de 1901... Les structures éditoriales de statut privé ou parapublic représentent une part non négligeable de la production. Parmi ces structures, on peut citer les Presses du Septentrion, qui regroupent six universités de la région Nord-Pas-de-Calais (association loi de 1901) ; les Éditions Quae, groupement d'intérêt économique (GIE)³³ ; les Éditions de la Fondation Maison des sciences de l'homme (fondation de droit privé, reconnue d'utilité publique).

Diverses formes de composantes

Les différentes catégories d'établissements que nous venons de passer rapidement en revue regroupent diverses composantes ou unités.

32. Ces « structures opérationnelles de service ont pour vocation, d'une part, de mettre des moyens matériels à la disposition des structures opérationnelles de recherche et, d'autre part, de mener des actions d'accompagnement de la recherche » (décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant sur l'organisation et le fonctionnement des structures opérationnelles de services du CNRS).

33. Les Éditions Quae assurent la production éditoriale de plusieurs établissements publics – l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et l'Institut de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Certaines de ces unités sont dévolues aux missions de recherche et d'enseignement (les unités de formation et de recherche; les instituts et les écoles; les laboratoires, départements et centres de recherche, unités mixtes de recherche...).

D'autres concernent plus particulièrement des missions administratives, techniques, de valorisation ou de formation continue. Il s'agit alors de différents types de service:

- des *services communs* créés par décision du Conseil d'administration selon les conditions fixées par décret. Dans les universités, ces services assurent notamment l'organisation des bibliothèques et des centres de documentation, le développement de la formation continue, l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants, la médecine préventive et la promotion de la santé, les activités physiques et sportives, l'exploitation d'activités industrielles et commerciales;

- des *services généraux*, créés par décision du Conseil d'administration selon les conditions fixées par décret du 4 mai 1995. Ces services exercent des activités qui ne peuvent être assurées ni par les composantes ni par les services communs déjà cités, par exemple un centre de ressources informatiques, un service hygiène et sécurité, un service d'action sociale et culturelle, etc.;

- des *services centraux*, créés par décision du chef d'établissement et regroupant l'équipe administrative chargée d'accompagner la direction de l'institution. Ce sont, par exemple, le Cabinet du président, l'Agence comptable, le Service juridique, la Direction des ressources humaines, de la Communication, des Affaires financières, etc.

La majorité des structures éditoriales étudiées ont, au sein de leur établissement, un statut de service interne (commun ou général). Le cas des « Services des activités industrielles et commerciales » (SAIC) mérite cependant une attention particulière.

Créés par la loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche, les SAIC étaient destinés à l'origine à élargir la palette des outils d'organisation de la valorisation de la recherche dans les universités (ou autres EPSCP) et de développement des liens avec le monde de l'industrie et de l'entreprise.

La valorisation figure parmi les missions fondamentales des établissements³⁴ et consiste essentiellement, selon la définition qu'en donne le Conseil national d'évaluation de l'enseignement, dans le fait de « rendre utilisables ou commercialisables les résultats, les connaissances et les compétences de la recherche »³⁵. Elle concerne en priorité les contrats de partenariat entre laboratoires publics et entreprises, la participation aux programmes européens, les dépôts de brevets, et les créations d'entreprises issues de la recherche publique. Il importe de souligner que la valorisation de la recherche concerne surtout les STM et que les universités de lettres ou de SHS ont habituellement des actions de valorisation moins développées.

Dès la loi de réforme des universités de 1984, la plupart des universités menant une activité de valorisation ont eu recours à un service interne ou à une association loi de 1901.

34. Voir la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, art. 4.

35. Rapport d'information, P. Adnot, Sénat, 2006.

Cependant, un rapport de la Cour des comptes de 1997³⁶ a fortement critiqué ce mode de gestion en raison des problèmes d'opacité qu'il soulevait. Avec la loi de 1999, plusieurs universités ont donc mis un terme, avec plus ou moins de difficultés, à la formule associative et ont recouru à diverses formes d'organisation : filiales, service interne, cellule de valorisation ou SAIC. Cette dernière forme d'organisation a recueilli un certain succès dans la mesure où elle permettait « de ne pas privatiser les activités de recherche », tout en offrant plus de souplesse à la gestion financière. Malgré la maîtrise de leur établissement, les SAIC n'en demeurent pas moins, dans leur développement et leur fonctionnement, largement dépendants des résultats de leurs activités commerciales. On peut dès lors s'interroger sur l'opportunité de cette forme d'organisation dans le contexte de l'édition universitaire. Associée au sein d'un même service à des opérations de valorisation sans commune mesure, l'activité éditoriale y fait souvent figure de « parent pauvre ».

Un SAIC fait toutefois exception à cette règle, étant le seul à n'exercer que des activités éditoriales : les *Presses universitaires de Rennes*, SAIC commun à plusieurs universités de l'Ouest atlantique.

Nées en 1984, les Presses universitaires de Rennes ont été pendant près de 20 ans le service d'édition de l'université Rennes 2. Depuis janvier 2004, elles sont constituées en un « service d'activités industrielles et commerciales » regroupant les activités éditoriales et assurant la diffusion des publications de la plupart des établissements universitaires de l'Ouest atlantique : l'université Rennes 2, à laquelle elles restent attachées ; les universités d'Angers, de Bretagne occidentale (Brest), de Bretagne sud (Lorient-Vannes), de La Rochelle, du Maine (Le Mans), de Nantes, de Poitiers, de Tours, d'Orléans et de Rennes 1.

Les PUR : modèle ou exception ?

Avec plus de 260 publications parues en 2013, les PUR poursuivent leur activité en développant des collections de recherche (notamment dans les domaines de l'histoire, des lettres, des langues et des sciences sociales et humaines) ; par la publication de manuels regroupés dans une collection transdisciplinaire (« Didact ») ; par la diffusion de revues de recherche fondamentale (au format imprimé ou numérique sur les portails Persée, Revues.org et Cairn).

Selon les propres termes de leur directeur, Pierre Corbel, « le choix d'une politique d'édition indépendante et de qualité est garantie par un Comité éditorial, où les neuf universités sont représentées ».

Le volume de production et le dynamisme de cette structure en font en quelque sorte le « premier éditeur universitaire institutionnel de France ». Figurant à la 83^e place du classement 2013 des éditeurs français avec un chiffre d'affaires de 3 166 K€³⁷ (en

36. Cour des comptes, *La valorisation de la recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)*, rapport public particulier, juin 1997.

37. Classement Livres Hebdo. À titre de comparaison, les PUF se trouvent à la 35^e place avec un CA quatre fois supérieur (12 239 K€). L'Harmattan se trouve quant à lui en 50^e position avec 8 516 K€. CNRS Éditions occupe la 123^e place avec 1 198 K€.

progression de 11,8 points par rapport à l'année précédente), il est en effet loin devant tous les autres éditeurs scientifiques institutionnels en termes de production et de vente.

Cette structure offre certainement des pistes de réflexion intéressantes sur sa capacité à fédérer et diffuser la production de plusieurs institutions. Elle n'est pas seule dans ce cas, les Presses universitaires du Septentrion et les Éditions Quae présentent aussi des formes de mutualisation qu'il serait important d'étudier.

Cependant, le statut de *service des activités industrielles et commerciales* des PUR, quand bien même réservé au seul secteur éditorial, semble difficilement conciliable avec des missions d'édition scientifique dont la rentabilité, dans le domaine des sciences humaines, est fragile. Pour garantir son équilibre financier, une telle entreprise ne risque-t-elle pas de s'engager dans des choix éditoriaux et commerciaux qui la détournent peu à peu de ces devoirs envers la communauté scientifique et la place en situation de concurrence avec le secteur privé ? Une réflexion de Nicolas Hubert, conservateur à la Bibliothèque scientifique interuniversitaire de Jussieu, invite à approfondir la réflexion : « Au final, l'organisation de presses universitaires en SAIC révèle un mouvement général de modernisation de la gestion comme des politiques éditoriales, qui redessine lui-même les contours du livre public. Ces services ayant une fonction clairement commerciale, sinon lucrative, il semble que soit contredit le principe (énoncé dans la circulaire du 20 mars 1998) selon lequel un ouvrage édité par un éditeur public doit nécessairement pallier une insuffisance du secteur privé »³⁸.

Les différences de statut des ESI ont suscité beaucoup de perplexité. Faut-il trancher le nœud gordien et imposer un seul modèle ? Ou faut-il considérer qu'il s'agit là d'un faux problème ?

L'AEDRES a en tout cas prudemment esquivé la question, n'exigeant de ses membres qu'une série de critères qualitatifs et un rattachement à une institution (de quelque statut soit-il : université, grande école ou fondation...). C'est en réalité le respect des missions principales de la Recherche et de l'Enseignement supérieur qui constitue le point de ralliement de l'ensemble de ces éditeurs.

La présidente de l'Association européenne des presses d'université (Association of European University Presses [AEUP]), Marike Schipper, confirme à son tour ce point de vue :

What then, is a University Press? And how do we distinguish ourselves from other publishers, scholarly or other. The main thing that binds the members of AEUP together is the fact that all of us are, as stated in our bylaws, « A publishing organisation belonging to or clearly linked to a university, a research institute or a learned society where publications are subject to peer review ». We are all affiliated with and clearly linked to an academic institution. This relationship between a university press and an academic institution takes on many shapes and forms, and it is very hard to define the concept of « university press » for all AEUP-members alike. Still, the fact that we all

38. N. Hubert, « L'édition universitaire et de recherche publique française en mutation. La progressive adaptation aux règles de droit commun de la concurrence », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. LI, n° 5, 2006, p. 52.

share a distinct and formal relationship with a parent (or should we say « partner ») institution sets us apart from any other scholarly publisher that does not have such a relationship. In many ways, a university press operates as an extension of its parent or partner institution, and is therefore a key player in a more general network – including learned societies, scholarly associations, and research libraries – that facilitates the distribution of scholarly knowledge and research. And it is this connection to a larger framework that has several implications for a university press³⁹.

L'importance du contexte politique et culturel

Cette citation de notre collègue belge nous permet d'enchaîner sur une dernière perspective. Sous les effets des classements internationaux, il est devenu fréquent de comparer les éditeurs scientifiques français à leurs confrères étrangers. Cette comparaison souligne généralement la pâleur et la fragilité de nos structures éditoriales, face au « dynamisme » des autres, surtout quand ils sont anglo-saxons⁴⁰. Un rapide tour d'horizon devrait nous permettre de nous faire une meilleure idée de la question et de comprendre que la diversité des contextes politiques et culturels rend difficile toute forme de rapprochement, tout en éclairant sous un jour particulier la situation française.

La situation aux États-Unis

Les États-Unis comptent aujourd'hui quelque 115 maisons d'édition institutionnelles⁴¹ produisant environ 11 000 titres par an et proposant un fonds de 220 000 publications. Parmi les plus importantes de ces structures, on peut citer Harvard University Press, Yale, Princeton, Cornell, Johns Hopkins, MIT Press ou, encore, University of Chicago Press, reconnue comme la plus productive.

La majorité de ces structures éditoriales ont été créées au début du xx^e siècle. Elles sont hébergées par une institution de recherche ou d'enseignement supérieur (le plus généralement, une université) et disposent d'un statut de *Not-for-Profit Publishing House* qui leur garantit certains avantages fiscaux.

La politique éditoriale de ces éditeurs peut être résumée par la formule du fondateur des presses de Johns Hopkins University, Daniel C. Gilman, qui déclarait aux environs de 1878 : « *It is one of the noblest duties of a university to advance knowledge, and to diffuse*

39. http://blog.bibliothek.kit.edu/aeup/?page_id=59. M. Schipper est directrice de Leuven University Press (Belgique).

40. Ainsi peut-on lire sous la plume de M. Lévy-Rosenwald, Médiateur de l'édition publique : « La comparaison entre l'approche française des presses universitaires et le professionnalisme des presses nord-américaines démontre que des marges de progrès existent en France... » (*L'édition en sciences humaines et sociales...*, p. 60).

41. D'après l'annuaire de l'Association of American University Presses (AAUP). En avril 2013, l'Association comptait 130 membres, dont une quinzaine sont canadiens ou issus d'autres zones du monde anglophone.

it not merely among those who can attend the daily lectures – but far and wide»⁴². Ce souci de diffusion élargie pourra sembler banal aujourd'hui mais il était extrêmement novateur à une époque où le savoir était encore réservé à une élite. Concentrés malgré tout sur une production très spécialisée, ces éditeurs institutionnels américains ont pu développer leur activité grâce au soutien financier de leurs établissements et, surtout, à partir de la fin des années 1950, grâce à la manne constituée par le National Defense Education Act (NDEA), loi fédérale favorisant, dans un contexte de guerre froide, le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, des publications savantes et des fonds de bibliothèques.

Au début des années 1970, avec la débâcle de la guerre du Vietnam, cette politique d'aide s'interrompt et marque le début de temps difficiles pour les éditeurs institutionnels. Restreintes dans leurs budgets, les universités vont alors procéder à des arbitrages et privilégier les sciences de la nature et de l'ingénieur, plus à même de garantir le dépôt et la vente de brevets. Parallèlement, le revenu des ventes de monographies par les bibliothèques va considérablement diminuer au profit d'abonnements toujours plus coûteux à des revues scientifiques publiées par de grands groupes d'édition privés.

Dans un premier temps, les éditeurs institutionnels ont pu bénéficier du soutien de programmes gouvernementaux spécifiques comme le National Endowments of the Humanities and the Arts (NEH/NEA). De 1977 à 1995, le NEH a subventionné la publication de 1050 livres de sciences humaines. Cependant, à partir de 1996, les ressources financières de ces programmes ont été considérablement limitées (-40%) et n'ont pas été rétablies depuis lors.

Face à ces difficultés, les éditeurs ont adopté deux stratégies complémentaires. D'une part, ils se sont tournés vers des institutions privées ou des mécènes pour financer certains de leurs projets⁴³. Par ailleurs, ils ont diversifié leur production, s'orientant vers des ouvrages de fiction ou des livres « grand public », permettant de valoriser le patrimoine, la culture locale et l'histoire des États où s'exerçait leur activité.

En 1979, une décision de la Cour suprême des États-Unis vient limiter considérablement l'allègement des taxes sur inventaires⁴⁴. Dès lors, les grands éditeurs commerciaux décident de réduire leurs stocks et de retirer de leurs catalogues la plupart des titres de fonds (dont la rotation est jugée trop lente). Profitant de leur statut (garantissant une immunité fiscale), les éditeurs institutionnels prennent alors la relève de l'édition privée. Ils republient à leur compte certains classiques des sciences sociales, réalisant

42. « C'est un des plus nobles devoirs de l'université de faire progresser le savoir, et de le diffuser non seulement auprès de celui qui peut suivre les cours quotidiens, mais plus loin et plus largement. » Cité par P. Givler, « University Press Publishing in the United States », in *Scholarly Publishing: Books, Journals, Publishers, and Libraries in the Twentieth Century*, R. E. Abel et L. W. Lyman (dir.), New York, Wiley, 2002, p. 108. Je m'appuie sur cet article pour ce bref historique.

43. Par exemple la Andrew W. Mellon Foundation. Il convient toutefois de minimiser l'impact de cet apport qui, selon les chiffres fournis par l'AAUP et repris par P. Givler, ne constituait en 1999 que 5,8% du financement global des presses.

44. Cette décision porte le nom de *Thor Power Tool Company v. Commissioner*, 439 U.S. 522 (1979).

en même temps une importante mission patrimoniale et une opération commerciale non négligeable.

La production de manuels (*textbooks*) compte désormais parmi les priorités; de même, pour les structures en ayant les moyens, la production d'encyclopédies ou d'importants ouvrages de référence⁴⁵. Au tournant des années 2000, ce sont bien sûr les grands projets liés à l'édition et la diffusion en ligne qui semblent assurer l'avenir de ces éditeurs. On peut mentionner notamment le Project MUSE (coordonné par Johns Hopkins University), Columbia International Affairs Online (CIAO), fruit d'une collaboration entre les presses et la bibliothèque de l'université de Columbia ou, encore, MITCogNet, un portail de MIT Press, spécialisé dans les sciences cognitives.

Dans un récent rapport sur l'édition numérique, l'Association des presses d'universités américaines concluait à l'urgence et à la nécessité d'une collaboration entre les diverses instances institutionnelles pour assurer la pérennité et la qualité de leur production :

La nécessité des collaborations entre éditeurs académiques apparaît plus clairement que jamais. La plupart des presses universitaires et des autres éditeurs universitaires sans but lucratif ne sont pas de taille à concurrencer les éditeurs commerciaux. Or, une majorité des nouveaux modes de publication nécessite une production à très grande échelle. Pire, les presses universitaires disposent rarement d'un capital à investir, et sont incapables d'assumer financièrement le type d'investissement technologique à grande échelle exigé par ces nouvelles formes de publication. Les partenariats avec des bibliothèques, les collaborations entre presses universitaires et organismes sans but lucratif pour les *ebooks*, et les associations entre éditeurs comme celles financées par la fondation Mellon sont vitales, et représentent les démarches les plus prometteuses observées dans la communauté ambitieuse et constamment mobile de l'édition académique⁴⁶.

Ce rapide survol de la situation américaine permet de constater, malgré la forte image d'entrepreneurs que donnent nos confrères d'outre-Atlantique, l'importance d'un soutien constant apporté à l'édition savante par des institutions publiques (National Endowments of the Humanities and the Arts) ou privées (Foundation Mellon). Par ailleurs, malgré des réductions budgétaires, les bibliothèques semblent constituer des partenaires importants des structures d'édition. Enfin, et c'est là un point décisif, les éditeurs institutionnels, tout en étant fiscalement avantagés par leur statut de *Not-for-Profit publishing house*, semblent, à la différence des éditeurs français, ne pas connaître de problème de concurrence avec leurs confrères du domaine privé et ce, y compris dans la production de livres à vocation commerciale (comme les manuels, les dictionnaires ou les livres destinés au grand public). Ce point mériterait d'être mieux étudié. Il constitue sans doute une différence culturelle déterminante.

45. Parmi les plus célèbres, on peut mentionner : *The Chicago Manual of Style*, *The Columbia Encyclopedia*, *The Oxford English Dictionary*.

46. Rapport du groupe d'étude de l'AAUP sur les modèles économiques des presses universitaires. Traduit par N. Magne, Paris, BIEF, 2011, p. 47-48.

La situation en Espagne

Les universités espagnoles témoignent d'une grande vitalité éditoriale. Le site de l'Unión de Editoriales Universitarias Españolas (UNEE) recense 66 structures éditoriales, produisant annuellement quelque 4 400 titres et réunissant à ce jour plus de 50 000 publications (tous catalogues confondus).

La documentation disponible⁴⁷, fondée sur des données chiffrées comparées et restituées sous forme de pourcentages, n'offre qu'une vision très générale de cette communauté.

La création de ces structures date du xx^e siècle et est relativement concentrée sur les trois dernières décennies : 20 % sont antérieures à 1970 ; 20 % sont créées entre 1971 et 1980 ; 25 % entre 1981 et 1990 et 33 % à partir de 1991. On observe donc que plus de la moitié des presses d'universités espagnoles (58 %) naissent après 1980.

La grande majorité d'entre elles (78,4 %) ont un statut d'éditeur public, reconnu par leur établissement. Elles dépendent toutefois statutairement (pour 76 %) d'une direction (*vicerectorado*) de l'université : affaires sociales et culturelles ou recherche et développement...

Elles éditent ou assurent la coordination éditoriale de la plupart des travaux menés au sein de leur institution. Plus de la moitié des auteurs publiés appartiennent à l'établissement. Elles comptent en moyenne 11 collaborateurs et recourent également aux services de prestataires extérieurs. Le nombre moyen de titres publiés en 2010 est de 70 (tirés à 449 exemplaires). Cette production concerne pour 67,6 % les sciences humaines et sociales et pour 27,5 % les STM.

Il est à noter que les éditeurs espagnols paient fréquemment des droits d'auteurs et y consacrent 6,6 % de leurs revenus.

Le chiffre global des ventes s'élevait en 2010 à 21 139 348 euros (soit 23,7 % de moins qu'en 2007) pour un prix moyen de vente par livre de 13,30 euros.

L'investissement consacré à la promotion a été de 456 066 euros répartis pour 23,5 % en imprimés (catalogues et prospectus), 32,1 % en publicité et annonces dans la presse et 24,5 % en participation à des salons ou foires du livre.

Curieusement, ces informations ne disent rien de la production numérique, donnant une image plutôt « traditionnelle » de ces structures. En revanche, le site de leur association est très attrayant et très complet, témoignant d'un remarquable effort de communication. L'association y propose d'ailleurs en ligne la vente de plus de 1 000 *ebooks*.

En conclusion, l'UNEE se distingue surtout par ses efforts de communication, tant vers le public extérieur qu'entre les membres de sa communauté. C'est là un point fort, dont les structures françaises feraient bien de s'inspirer.

47. Unión de Editoriales Universitarias Españolas [UNEE] / Conecta, *Las editoriales universitarias en cifras 2011*.

La situation en Allemagne

À l'opposé de la situation espagnole, l'Allemagne présente un nombre extrêmement restreint d'éditeurs scientifiques institutionnels. On dénombre seulement une vingtaine de structures dans un pays qui compte plus de 110 établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles).

Mis à part les Éditions de l'université Bauhaus de Weimar, fondée en 1954, toutes ces structures sont récentes. Dix d'entre elles ont vu le jour entre 1980 et 2005 et cinq entre 2006 et 2012.

Longtemps, l'édition universitaire a été en Allemagne l'apanage de maisons d'édition privées, ayant établi des liens privilégiés avec un établissement d'enseignement supérieur, ainsi Vandenhoeck & Ruprecht à Göttingen, Winter à Heidelberg, Elwert à Marbourg, Mohr Siebeck à Tübingen ou encore Max Niemeyer à Halle (Saxe-Anhalt). L'appellation « *Universitätsverlag* » (Presse universitaire) n'étant pas protégée, certaines structures (comme par exemple les Leipziger Universitätsverlag) ont pu adopter ce nom, bien qu'étant de droit privé et complètement indépendantes de l'université de leur ville.

L'obligation pour tout doctorant allemand de publier sa thèse afin de disposer publiquement de son titre universitaire a constitué des années durant (et continue d'ailleurs de constituer) une manne pour les éditeurs privés. Ces derniers exigent généralement des jeunes auteurs d'assurer une grande partie du travail d'édition (relecture et mise en page, remise d'un fichier PDF prêt à imprimer) et demandent un apport financier relativement important pour couvrir les frais d'impression (2 000 à 3 000 euros!)⁴⁸.

L'inquiétude provoquée au sein de la communauté scientifique par la hausse spectaculaire des prix d'abonnements des revues et la création de quasi-monopoles de la part de certains groupes d'éditeurs scientifiques privés⁴⁹ a largement encouragé, on le sait, l'« Initiative de Budapest pour l'accès ouvert » et la « Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance ».

Selon Axel Halle, directeur de la Bibliothèque de l'université de Kassel, cet événement a aussi provoqué la prise de conscience des universitaires allemands de la nécessité de jouer un rôle actif dans les pratiques éditoriales et a encouragé la création de services d'édition au sein des universités. Créée en 2005, l'Arbeitsgemeinschaft der Universitätsverlage, l'Association des presses universitaires, compte actuellement 19 membres. Toutes ces structures adhèrent aux principes de l'Open Access et considèrent que « l'édition électronique et l'accès en ligne de contenus scientifiques garantissent une plus grande efficacité du travail scientifique – tant dans les domaines de la recherche que ceux de l'enseignement et de l'apprentissage – et représentent une importante infrastructure pour le développement des savoirs »⁵⁰.

48. Informations communiquées par UVK Verlagsgesellschaft et disponibles à l'adresse suivante : <http://www.uvk.de/autoren/wissenschaftliches-publizieren>.

49. Par exemple, les groupes Reed-Elsevier et Springer Science + Business Media.

50. Extrait de *Wissen schafft Zukunft [Le savoir engendre le futur]*, flyer 2010 de l'Arbeitsgemeinschaft der Universitätsverlage.

L'exemple allemand est intéressant et relativement peu connu en France. Il témoigne en particulier de l'importance du rôle des institutions et des limites du modèle privé.

La situation en France

Claudine Haroche, traductrice de l'essai de Lindsay Waters mentionné au début de cette introduction, note à propos de la production des ouvrages de recherche aux États-Unis :

La plupart des ouvrages de recherche universitaire, dans le champ des sciences humaines et sociales et de la critique littéraire ou artistique, sont publiés aux États-Unis par un important et puissant réseau de presses universitaires, dont l'ampleur et le prestige sont sans commune mesure avec celui dont les éditions universitaires disposent en France, où le recours à celles-ci représente généralement pour les auteurs un second choix par rapport aux principaux éditeurs commerciaux⁵¹.

Pourquoi, si l'on en croit Claudine Haroche, les auteurs considèrent-ils les éditeurs universitaires institutionnels comme des éditeurs de « second choix » par rapport aux éditeurs généralistes du secteur privé ? S'agit-il d'une question de qualité ou de capacité de diffusion ? Il semblerait que le problème se situe sur un autre plan...

Le livre de Valérie Tesnière sur la naissance des PUF⁵² montre que l'édition universitaire française a été traditionnellement portée par des maisons indépendantes des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Dans un esprit hérité de l'*Encyclopédie*, les éditeurs pionniers de la fin du XIX^e siècle (Baillière, Alcan, Leroux) s'appuient sur des revues dont le rôle est déterminant dans une institution universitaire qui, avant les réformes de la Troisième République, est encore faible. La *Revue des cours scientifiques* et la *Revue des cours littéraires*, deux revues jumelles lancées en 1863 par Gustave-Germer Baillière, vont rapidement jouer un rôle-clé de vitrine scientifique et de vivier d'auteurs. En cette période de positivisme scientifique, leur succès est retentissant et sera relayé en 1876 par le lancement de la *Revue philosophique* et de la *Revue historique*. Félix Alcan, alors associé de Baillière, concurrence Hachette pour l'édition de thèses. Celles-ci sont publiées à compte d'auteur et rémunérées lors de leur réimpression. Elles couvrent tout le spectre des sciences sociales qui passionnent les milieux intellectuels dès la fin du siècle. L'équilibre financier de ces publications spécialisées est assuré par une participation des auteurs et la production d'ouvrages plus généralistes, destinés à un plus large public. Cependant, la hausse des coûts de production et l'étroitesse du public aggravent cette tendance, au cours de la première moitié du XX^e siècle, qui ne tarde pas à culminer avec ce qu'on est convenu d'appeler l'« âge des synthèses ». Aux Éditions Alcan, la collection « Peuples et civilisations » supplante ainsi la « Bibliothèque d'histoire contemporaine » et devient le fer de lance des publications du domaine historique.

51. C. Haroche in L. Waters, *L'éclipse du savoir*, p. 11.

52. V. Tesnière, *Le Quadrige: un siècle d'édition universitaire (1860-1968)*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

Dès 1921, les savants s'inquiètent de cette situation. Ils signent un manifeste et fondent une coopérative qui débouche rapidement sur la création des Presses universitaires de France (PUF). La chute de la Banque des coopératives en 1934 menace l'avenir de l'entreprise qui survit grâce à sa fusion avec les maisons Alcan, Leroux et Rieder, en partie déjà associées par des accords de coproduction. Le nouveau directeur de la structure récemment créée, Paul Angoulvent, s'efforce alors d'en stabiliser l'organisation et lance, en 1941, la collection « Que sais-je ? » qui va connaître le succès que l'on sait. La gestion avisée d'Angoulvent, qui équilibre les ouvrages à faible tirage (thèses et revues) par des manuels (« Thémis », « Nouvelle Cléo ») et des collections à rotation rapide (vocabulaires, dictionnaires), permet aux PUF de récolter tous les fruits de l'explosion étudiante des années 1960.

Il importe de remarquer que l'orientation vers le « grand public cultivé » est une des grandes constantes de l'édition universitaire française⁵³. C'est d'ailleurs au nom de cette constante que Sophie Barluet alertera en 2004 l'opinion (et le CNL) en déclarant le cœur de l'édition de sciences humaines « en danger ». Dans la préface de son étude, l'historien et éditeur Pierre Nora le souligne :

Ce système [éditorial], typiquement français et sans équivalent ailleurs repose, ou reposait sur l'existence d'un double public, universitaire et général; sur l'existence de maisons d'édition à caractère commercial mais à souci intellectuel; sur l'existence d'auteurs qui, passés maîtres dans leur discipline, avaient l'envie et les moyens de toucher un large public éclairé. Un équilibre, donc, entre auteurs, éditeurs et lecteurs où chacun trouvait son compte. C'est cet équilibre qui est rompu⁵⁴.

Il nous semble permis d'en douter et de se demander si cet équilibre a jamais existé. À propos des nombreux débats suscités par le thème de « la crise de l'édition de sciences humaines », le sociologue Bruno Auerbach formule une hypothèse intéressante : au-delà de statistiques longtemps brouillées et des discours alarmistes destinés à émouvoir les pouvoirs publics, la « crise de l'édition SHS » serait en fait le symptôme d'un conflit de rationalité (et de valeurs) entre scientifiques et éditeurs. Ces derniers, confortés par les instances politiques culturelles, postulent l'accessibilité immédiate de la production scientifique au profane et plus généralement à tout « honnête homme »⁵⁵. Ils tendent aussi à comparer le travail scientifique (souvent collectif et segmenté) au modèle littéraire de l'œuvre personnelle, n'ayant de cesse de critiquer, comme le fait Pierre Nora, les auteurs qui ont « perdu le goût de la belle ouvrage » et ne savent plus « le français qu'on ne leur a pas appris à écrire, ni à aimer, ni à respecter »⁵⁶.

53. Voir P. Olivera dans son compte rendu du travail de V. Tesnière.

54. S. Barluet, *Édition de sciences humaines et sociales...*, p. 9-10.

55. B. Auerbach, « *Publish and perish*. La définition légitime des sciences sociales au prisme du débat sur la crise de l'édition SHS », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, septembre 2006, p. 87.

56. P. Nora, cité in *ibid.*

Comme le montre l'histoire des PUF, c'est en réaction à cette obsession de la synthèse et du « grand public » que plus de 200 universitaires ont signé en 1921 le « Manifeste coopératif des intellectuels et universitaires français » rédigé par Charles Gide (1847-1932)⁵⁷.

C'est un même souci d'autonomie de la recherche universitaire par rapport aux contraintes commerciales qui a favorisé, au cours du xx^e siècle, l'apparition de presses d'université et de nombreux autres éditeurs scientifiques institutionnels. Selon les données de notre enquête, quelque 75 structures assureraient actuellement ces missions d'édition. Plus de la moitié de ces éditeurs sont actuellement membres de l'AEDRES.

Le rôle de l'AEDRES

Créée au début des années 1980 sous le nom d'*Association française des presses d'université* (AFPU), rebaptisée, en 2005, *Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur*, l'AEDRES comprend aujourd'hui 34 membres statutaires et 5 membres associés.

Les membres statutaires de l'Association sont essentiellement des structures éditoriales hébergées par un établissement d'Enseignement supérieur et de Recherche et répondant aux critères de professionnalisme définis dans la Charte de l'Association⁵⁸. Les membres associés sont, quant à eux, des services ne satisfaisant pas l'ensemble de ces critères mais néanmoins engagés dans une même exigence de qualité éditoriale.

L'AEDRES s'est fixée comme objectif de soutenir ses membres dans l'exercice de leurs missions, dans le respect des exigences de la communauté universitaire et scientifique et dans l'application des règles de la profession d'éditeur.

Ainsi, l'Association :

- exerce une fonction de veille vis-à-vis des évolutions réglementaires, juridiques et technologiques du secteur éditorial ;
- constitue un lieu privilégié d'échange et d'informations, en organisant des réunions régulières et des ateliers entre éditeurs ;
- propose à ses membres des stages de formation continue par le biais d'organismes professionnels agréés ;
- contribue à faire connaître la communauté éditoriale institutionnelle et scientifique par la réalisation de supports d'information ;
- représente ses membres, défend leurs intérêts et se constitue en force de proposition auprès de leurs autorités de tutelle et des instances professionnelles⁵⁹.

Très soucieuse de la promotion de la production de ses membres, l'AEDRES (alors AFPU) s'est beaucoup engagée au cours des années 1990 dans des opérations de diffusion, favorisant la création d'une structure commerciale (AFPU-Diffusion) et organisant des

57. M. Pénin, *Charles Gide (1847-1932) : l'esprit critique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 197.

58. Voir annexe VI.

59. Extrait du site de l'AEDRES : <http://www.aedres.fr/Historique-statuts-missions.html>, en date du 20 février 2014.

manifestations et des stands collectifs dans le cadre des salons professionnels (comme le Salon du livre de Paris).

En décembre 1993, lors d'un Salon des presses d'université organisé à la Sorbonne, Martine François, alors directrice des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) et nouvelle présidente de l'Association, insistait sur le souci de professionnalisme qui devait animer ses collègues universitaires, ripostant aux reproches d'amateurisme souvent invoqués par les éditeurs privés.

Les presses d'université devraient avoir pour objectif de faire un vrai métier d'éditeur, c'est-à-dire [...] de « découvrir, choisir et attirer, puis mettre en forme des éléments bruts », afin d'éviter le reproche qui leur est souvent fait de bricoler, d'improviser, de manquer de professionnalisme. Étudier sérieusement les besoins, les moyens, les manques et les difficultés pour ne publier que des ouvrages qui en valent la peine: le métier d'éditeur ne s'improvise pas. Pourquoi alors, dans les centres de recherche, ne pas former aux méthodes d'édition, ne pas inculquer aux universitaires, auteurs potentiels, des connaissances minimales dans ce domaine, que ce soit en typographie, maquette, lisibilité des articles, pourquoi ne pas enseigner aux enseignants⁶⁰ ?

Sans aller jusqu'à « enseigner aux enseignants », l'Association a beaucoup œuvré pour former ses membres et en garantir le professionnalisme. Elle a organisé au fil des ans nombre de journées d'étude et de formation continue dans les domaines les plus divers du métier d'éditeur (mise en page, contrats, gestion, promotion, structuration XML, etc.). Elle est aujourd'hui très investie dans les débats touchant l'édition électronique et l'Open Access, comme en témoignent sa contribution aux Assises de la recherche en novembre 2012 et sa participation aux travaux de la BSN⁶¹.

En 2012, l'historien Patrick Boucheron évoquait, lors de son élection à la présidence de l'AEDRES, le caractère incertain du contexte institutionnel :

J'en mesure les défis et les difficultés: il me semble toutefois qu'il nous offre la possibilité de clarifier le rôle des éditions de recherche et d'enseignement supérieur. Par rapport à nos établissements, soumis aux nouvelles contraintes de la programmation de la recherche et aux conséquences des restructurations de type PRES⁶²: il s'agit d'intégrer les publications non seulement comme un débouché mais comme une part active et dynamique des politiques scientifiques. Par rapport aux pouvoirs publics d'une manière générale, tandis que vont nécessairement se reconfigurer – du fait de la mutation numérique, mais pas seulement – les relations entre les secteurs marchands et non marchands. Par rapport à l'édition privée enfin, pour que cesse le temps des malentendus, voire du mépris mutuel, entre deux secteurs qui doivent redéfinir leur complémentarité.

Espérons que la présente étude contribuera à cette clarification.

60. A. Le Saux, « Les presses d'université », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1993, p. 82-83.

61. Voir le chapitre « Les tournants numériques de l'édition scientifique », p. 121.

62. Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur, devenus récemment des Communautés d'universités et établissements (COMUE).

État des lieux des structures éditoriales

Compte rendu de l'enquête menée par l'AEDRES en 2013

Choix méthodologiques

Comme nous l'avons dit en introduction, une liste de 75 institutions a pu être établie à partir des informations disponibles sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Chacune de ces institutions a reçu deux questionnaires : le premier destiné aux responsables des structures éditoriales correspondantes, le second aux chefs d'établissement¹.

Ce nombre semble correspondre à première vue à celui habituellement communiqué par le Médiateur de l'édition publique qui note dans son dernier rapport² :

Aux côtés des éditeurs désignés explicitement par la circulaire du 20 mars 1998, un certain nombre d'établissements publics (musées, instituts de recherche...) et de services d'administration centrale ont également une activité de publication, plus ou moins importante, justifiée par leur mission de diffusion des connaissances dans un domaine qui leur est propre. En 2013, au total, 70 éditeurs publics ont adressé au Médiateur le bilan de leur activité éditoriale pour l'année 2012. Cette très légère baisse par rapport à l'année précédente (73 répondants en 2012) est essentiellement imputable aux réponses des presses universitaires.

Ce n'est cependant qu'un hasard. Car, à la différence de l'enquête menée par le Médiateur, notre étude ne tient pas compte des structures éditoriales relevant du ministère de la Culture (comme, par exemple, la RMN) ou du Premier ministre (comme la Documentation française). Elle ne prétend donc pas traiter de l'édition publique dans son ensemble mais bien des seules structures ou cellules éditoriales placées sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Sur ces 75 destinataires, plus de 60%³ ont répondu, légitimant ainsi la représentativité de la présente étude.

On pourra s'étonner, en consultant la liste des éditeurs ayant répondu (voir annexe I) de l'absence de structures éditoriales importantes telles que les Presses universitaires de Strasbourg, les Presses universitaires de Franche-Comté, les Presses universitaires de Lyon ou encore ENS Éditions. D'après nos informations, ces éditeurs ont connu au cours de la période 2012-2013 des changements de directions et des restructurations

1. Voir annexes III, IV et V.

2. Rapport du Médiateur de l'édition publique pour l'année 2012 à M. le Premier ministre et à M^{me} la ministre de la Culture et de la Communication.

3. 46 institutions, toutes catégories confondues (éditions et directions) : 23 réponses de directions d'établissement ; 39 réponses de structures éditoriales (dont 27 membres de l'AEDRES).

qui les ont sans doute empêchés de répondre à notre demande. Pour ce qui concerne les directions d'établissements, les absences de réponse peuvent donner lieu à plusieurs interprétations : divergences scientifiques et disciplinaires entre les instances de direction et les services d'édition (une direction orientée sciences de la nature ou sciences juridiques n'étant pas forcément intéressée par des services se consacrant surtout aux sciences humaines et sociales) ; désengagement politique et budgétaire vis-à-vis de certaines structures dont l'avenir est incertain ; manque de connaissance et de reconnaissance d'une politique proprement éditoriale ; confusion entre communication scientifique et édition de recherche...

La restitution de l'ensemble des réponses nous a paru devoir en respecter la richesse et la diversité.

C'est pourquoi, après un dépouillement complet des documents, la mise à plat et la comparaison de chaque rubrique, nous avons choisi de renoncer à en faire une synthèse et une interprétation trop uniformes et avons préféré demeurer au plus près de la matière de notre enquête.

Suivant pas à pas chaque étape des questionnaires, nous avons tout d'abord fourni quelques commentaires, utiles pour situer le contexte et les enjeux de la question traitée (*Contexte / explication*). Nous avons ensuite dégagé une position moyenne, résultat de réponses les plus récurrentes (*Convergences*). Position moyenne que nous avons rapidement nuancée par des exemples et des divergences (*Caractéristiques*). Ces éléments sont selon nous particulièrement importants et devraient permettre de : signaler des situations ou des statuts particuliers ; repérer des pratiques et des observations originales, susceptibles d'aider à l'élaboration de recommandations générales. En fin de section, nous avons parfois jugé utiles de formuler quelques remarques.

On trouvera dans l'annexe II l'explication des sigles utilisés au cours de notre compte rendu pour désigner les éditeurs ou les établissements. Suivant notre tableau d'introduction, nous avons adopté l'acronyme « ESI » pour désigner de manière générique les structures éditoriales.

Missions (questions 1-7)

1.1. Finalités et missions générales

Contexte / explication

Comme l'indique le préambule de la Charte de l'AEDRES :

La recherche fait partie intégrante de la mission des universités et des grands établissements scientifiques. Les résultats de ces recherches demeureront lettre morte s'ils n'étaient publiés et, par là, mis à la disposition des chercheurs et des publics intéressés.

Ainsi, plusieurs établissements ont dans leurs statuts la mission de valoriser et de diffuser les recherches menées en leur sein : pour les universités, par exemple, la loi du 26 janvier 1984, en son article 7, et le Code de l'éducation, en son article L 123-6, stipulent que « la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche » relève des missions de l'université qui a capacité d'« assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques » ; les écoles françaises à l'étranger, autre exemple, « définissent et mettent en œuvre une politique de recherche scientifique qu'elles valorisent par la publication et la diffusion de leurs travaux » (art. 2 du décret 2011-164 du 10 février 2011).

Observons que les expressions de « diffusion des savoirs (ou des connaissances) » et de « valorisation de la recherche » sont devenues depuis plusieurs années un lieu commun du discours académique. Il semble donc nécessaire de les considérer avec attention et de les replacer dans le contexte approprié.

On pouvait lire encore récemment sur le site de l'ENS Lyon :

L'idée de « diffusion des savoirs » n'est rien d'autre que la version contemporaine de la longue tradition humaniste d'amour du savoir qui se lie à la volonté républicaine et démocratique d'en faire profiter le plus grand nombre.

Vouloir partager les savoirs, vouloir en faire don largement, cela signifie aujourd'hui énoncer une volonté politique et faire des choix stratégiques et technologiques découlant de cette volonté : maintenir le patrimoine des bibliothèques, continuer à éditer des livres, mais aussi utiliser les formes nouvelles de mise à disposition de la connaissance, l'édition électronique, la production audiovisuelle et multimédia, le Web. Et il faut non seulement utiliser ces formes nouvelles mais, en adoptant une démarche d'innovation, participer de façon décidée à leur évolution.

Ce texte de présentation du Pôle *Diffusion des savoirs* illustre bien l'acception très large d'une expression qui englobe des métiers certes parents mais très différents dans leurs missions et leur savoir-faire.

L'expression de « valorisation » des travaux de recherche est plus ambiguë encore. Elle ne signifie généralement pas, comme on pourrait l'imaginer, « mettre en valeur » la recherche mais « produire de la valeur », autrement dit « vendre ». Et sous ce même vocable se trouvent réunies des opérations dont les proportions économiques sont incommensurables. La valorisation d'un brevet de nanotechnologie⁴ n'a en effet rien à voir avec la valorisation éditoriale d'une thèse d'anthropologie. La première peut se chiffrer en centaines de milliers d'euros alors que la seconde est, sous cet angle, rien moins que symbolique.

Convergences

Ces risques de confusion une fois écartés, on peut dire que l'ensemble des structures éditoriales et des directions d'établissements interrogées considèrent que la principale finalité de leur activité consiste en la *valorisation et la diffusion des travaux de recherche menés au sein de leur institution*. La plupart des structures apportent un savoir-faire professionnel aux unités de recherche de leur établissement de tutelle. La contribution au *rayonnement de l'établissement* sur son territoire « par la mise en valeur de ses pôles d'excellence » (PUPER⁵) paraît aussi une justification importante à l'existence des structures.

Caractéristiques

- 1) Certaines structures (ELLUG, PUS, PUR...) se sont affirmées avec le temps comme des éditeurs spécialisés dans une discipline ou un champ de recherche donnés (linguistique, philosophie antique, histoire...) et attirent des auteurs extérieurs (les éditeurs interrogés publient en moyenne plus de 45% d'auteurs extérieurs aux équipes de recherche de leur établissement).
- 2) La promotion des jeunes chercheurs est souvent mentionnée comme une des missions importantes des ESI (PSN, PPO, PARIS4, PBS...).
- 3) Seules les PUC considèrent la veille technologique comme une mission primordiale. Cette structure a notamment contribué à d'importants développements dans le domaine de l'édition numérique et assure des activités de formation au sein de son établissement (master d'édition scientifique) et au sein de plusieurs structures, membres de l'AEDRES (formation à la chaîne éditoriale XML-TEI, voir paragraphe 4.4).

4. [Http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51354/valorisation-de-la-recherche.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51354/valorisation-de-la-recherche.html).

5. Les sigles renvoient aux établissements et aux structures éditoriales ayant répondu à l'enquête. Ils sont développés en annexe.

- 4) Des structures (ÉDINED, ÉDIRD ou QUAE) remplissent aussi des missions de transfert d'information et de diffusion auprès de la société civile (veille démographique), de pays en voie de développement ou de structures professionnelles (agriculteurs, industrie agro-alimentaire).
- 5) Des politiques de mutualisation des moyens sont en œuvre et rassemblent les activités éditoriales de plusieurs établissements: dans une logique régionale (PUS et PUR) ou une logique de communauté d'établissements (QUAE).
- 6) Les ESI n'assurent pas forcément l'édition de l'ensemble des travaux menés au sein des établissements. Beaucoup de revues et d'actes de colloques sont encore publiés au sein des laboratoires et des équipes de recherche, parfois en collaboration avec des éditeurs ou des distributeurs privés (ANGERS, RENNES2).

RENNES2: les Éditions du Centre de recherche bretonne et celtique ont la particularité d'être très spécialisées dans le domaine de l'aire culturelle bretonne et celtique et répondent à un besoin des enseignants-chercheurs de valoriser leur travail de recherche. En dehors des collections habituelles et des revues, le choix de publier tient à l'intérêt scientifique, la spécificité (personne d'autre ne publiera jamais des textes en breton du XVIII^e siècle par exemple) mais aussi la visibilité du CRBC reconnu par certaines de ses publications (*Aremorica*, revue d'archéologie). Cela permet aussi de publier plus que ce qui pourrait passer par les PUR ou par des contrats avec d'autres éditeurs.

- 7) Les Écoles françaises à l'étranger, essentiellement consacrées à la publication des travaux de recherche menés au sein de réseaux scientifiques internationaux, constituent des cas particuliers, au demeurant très intéressants.

ÉdEFEO: nous ne sommes ni une « maison d'édition » ni des « presses universitaires » mais bien un service destiné à publier des travaux de pointe sur la base d'un réseau scientifique et technique interne (particularités d'édition liées à des langues étrangères non latines, présence de diacritiques, appareils critiques complexes, spécificités de publications archéologiques au format inhabituel...). De plus notre établissement compte 18 centres répartis dans tous les pays d'Asie. Près du tiers d'entre eux mènent une activité éditoriale de qualité que nous nous efforçons de coordonner et de conseiller au mieux: ceci nous place donc très loin d'une maison d'édition classique. Ces travaux sont destinés à faire référence en leurs domaines. Ils s'inscrivent dans une tradition d'excellence, de qualité et dans une logique de niche.

Remarque

L'évolution entre les finalités des structures lors de leur création et leurs missions actuelles doit être prise en compte: on peut notamment observer une tendance d'ouverture croissante de la production à des auteurs et chercheurs extérieurs (conséquence de la spécialisation de certains catalogues et de coopérations internationales et interinstitutionnelles) et d'une réflexion autour de la mutualisation de certains moyens (conséquence de la fédération de certains établissements).

1.2. Spécificités (par rapport à un éditeur privé et d'autres éditeurs institutionnels)

Contexte / explication

Les ESI se distinguent des éditeurs privés par leur statut (public ou parapublic) et par une politique éditoriale privilégiant une logique scientifique par rapport à une logique commerciale. Ils observent notamment les recommandations du Médiateur de l'édition publique et répondent périodiquement à ses enquêtes.

Convergences

Pas de buts lucratifs, un public restreint (donc des tirages limités), une priorité accordée à l'intérêt scientifique des projets, telles paraissent les principales caractéristiques de l'édition de recherche institutionnelle. Du point de vue des directions d'établissement, l'existence de comités éditoriaux représente aussi une caractéristique importante et garantit l'expertise des travaux produits au sein de l'institution.

Caractéristiques

- 1) Les ESI affirment chacun leurs spécificités en fonction du degré de spécialisation de leur catalogue (PBMOM, EFR...), de leur capacité de diffusion (PUR), de la qualité de fabrication de leurs ouvrages (ÉdEH, ULM), par leurs capacités technologiques (PUC). Parfois aussi, malheureusement par la faiblesse de leurs moyens de fonctionnement (PUPER, PUBP).
- 2) La qualité du travail éditorial (vérification des données et des textes, soin apporté à l'appareil critique) est un aspect souligné et défendu par plusieurs structures (PUC, ÉdEFA...), particulièrement dans un contexte où l'édition privée n'a plus la capacité financière de l'assumer.
- 3) La possibilité d'une « appropriation de la production scientifique par le chercheur et par l'établissement » (PUC) paraît aussi une spécificité importante. Elle est en partie liée à la question de l'Open Access (voir *infra*, paragraphe 6.9) mais pas seulement : elle est aussi une garantie pour les auteurs-chercheurs de pouvoir disposer de leurs données et d'en poursuivre le développement.
- 4) Très rares sont les structures (PARIS4, PBS, ULM) qui déclarent orienter ou, du moins, stimuler les programmes de recherche de leur établissement. Inverser la situation et faire en sorte que les publications ne soient pas le simple réceptacle de l'activité scientifique mais en deviennent aussi un élément moteur semble une piste intéressante.
- 5) Quelques structures, comme les PUAM, ont pour spécificité d'être issues de la fusion de plusieurs établissements (les trois universités d'Aix-Marseille, dans le cas présent) et réunissent par conséquent tous les secteurs disciplinaires : langues, sciences humaines, sciences exactes et santé (PUP), sciences juridiques et sciences économiques (PUAM).
- 6) Les établissements n'ayant pas de structures éditoriales développées justifient leur activité de publication en déclarant remplir « un rôle de proximité pour l'édition de

colloques ou travaux ne pouvant pas trouver d'éditeur dans le privé pour des raisons financières et souhaitant une impression rapide sans passer par un comité scientifique». 7) L'IRSTEA (dont les travaux sont publiés au sein du GIE Quae Éditions) propose une formulation de leur spécificité qui tient compte de différentes perspectives. Elle nous semble mériter à cet égard d'être citée.

Pour cette institution, l'activité éditoriale est « le reflet d'une volonté »:

- de mutualiser et de rationaliser l'activité d'éditions d'ouvrages scientifiques et techniques qui ne seraient pas publiés par l'édition privée;
- de contribuer à la culture scientifique et technique des professionnels et des décideurs autour de la thématique de la gestion durable des ressources et des milieux et plus largement de la recherche environnementale (tous les organismes fondateurs [de Quae] sont membres de l'alliance AllEnvi⁶);
- de proposer à nos équipes de recherche des services d'édition innovants (édition numérique).

Remarque

La variété des réponses à la question de la « spécificité » des ESI montre que cette notion est relativement floue. Réfléchir sur cette spécificité implique donc de bien distinguer les domaines auxquels elle s'applique : statuts, politique éditoriale, production, publics, etc.

1.3. Délimitation entre les activités d'édition de recherche et celles de l'édition commerciale

Contexte / explication

La formulation complète de la question était : « Quelles sont, d'après vous, les activités du service qui relèvent de la recherche, et celles qui relèvent d'une structure d'édition comparable dans le secteur privé ? » L'idée sous-jacente était ici de savoir ce qui, dans l'activité éditoriale institutionnelle, peut être assimilé à un travail d'accompagnement à la recherche et ce qui peut relever d'une activité plus générale, pouvant être éventuellement confiée à un prestataire extérieur, relevant du secteur privé. Cette distinction n'est pas anodine : elle implique souvent, en fonction des établissements, un rattachement du service éditorial à la direction scientifique ou à une structure de valorisation de type SAIC. Peu explicite, la question a suscité de fait des réponses contrastées.

Convergences

Première ligne de partage : relèverait de la recherche tout ce qui concerne la sélection et l'expertise des projets. Le travail de composition, d'impression et de diffusion relèverait quant à lui d'une compétence propre à un éditeur privé.

6. Alliance des sciences de l'environnement.

Seconde ligne de partage: les publications issues de thèses, d'actes de colloques et de monographies appartiendraient en propre au domaine de la recherche; les ouvrages plus généraux (manuels, dictionnaires et instruments de travail) seraient du domaine de l'édition scientifique privée et commerciale.

Caractéristiques

1) La direction de l'université de Caen offre une vision plus spécifique :

CAEN: tout ce qui concourt à la préparation du manuscrit définitif a été considéré comme relevant du soutien à la recherche, tout ce qui vise à la fabrication de la publication (mise en page, impression, commercialisation) est commun à toutes les autres structures d'édition.

Celle-ci est aussi partagée par d'autres structures (ÉdIES, ÉdINED, ÉdEFA) qui considèrent leur activité d'éditeur comme un prolongement des programmes de recherche de leur institution (la plupart du temps jusqu'au « prêt-à-imprimer »).

2) Certaines directions d'établissement rattachent précisément la production éditoriale aux programmes scientifiques susceptibles d'en tirer un bénéfice :

PARIS4: l'édition des travaux scientifiques, colloques et journées d'étude caractérise la valorisation de l'activité collective de notre communauté scientifique en accompagnant le développement et la diffusion des programmes de recherche en priorité. Il s'agit ici de mettre en valeur la recherche programmée dans le cadre de nos équipes de recherche, UMR et équipes d'accueil. L'édition des thèses et des monographies met en œuvre la valorisation de la jeune recherche, d'abord doctorale, en liaison étroite avec les écoles doctorales dont les directeurs forment une partie notable du comité éditorial des PUPS chargé des orientations générales de l'activité du service général.

3) L'activité éditoriale d'un laboratoire peut être assimilée à une activité de recherche comme c'est le cas pour le CRBC de l'université de Rennes 2 :

Pour les Éditions du CRBC l'activité relève essentiellement d'une activité de recherche par la publication de travaux de recherche, actes de colloques; la diffusion des ouvrages est assurée par un prestataire externe (Éditions Coop Breizh).

4) En revanche l'activité d'un service comme les PUR est manifestement comparée par la direction de l'université à une forme d'entreprise privée :

Les PUR ont un domaine de publications qui relève de la valorisation des résultats de la recherche auprès des étudiants (publication de manuels et ouvrages pour la préparation des concours d'enseignement) et qui pourraient relever de l'édition privée. Ce type d'édition est tout à fait nécessaire pour les PUR compte tenu de la nécessité de constituer des recettes commerciales. De même, les PUR publient des beaux livres et des livres patrimoniaux, généralement en coédition avec des éditeurs privés: il y a là complémentarité plus que concurrence. Pour l'essentiel cependant (3/5 de l'activité), les PUR se consacrent à l'édition spécifique de travaux de recherche.

5) Pour l'IRSTEA, c'est le caractère non commercial de la production qui semble faire la différence :

La valorisation non commerciale de la production scientifique et technique produite au sein de notre institut relève de la recherche : à titre d'exemple, la seule activité éditoriale que nous avons conservée est l'édition d'une revue technique de transfert à comité de lecture électronique, gratuite et en libre accès sur Internet (la revue *Sciences, eaux et territoires* : la revue d'Irstea – SET), ainsi que la publication de contenus scientifiques et techniques au travers de sites Extranet dédiés développés à Irstea (ex : Sintotech) ou sur des sites web de partenaires (ex : UVED, Documents-techniques-sur-l'eau, Tout-sur-l'environnement, etc.).

Remarque

La ligne de partage entre édition de recherche institutionnelle et édition scientifique privée ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut. Faut-il prendre en compte le caractère lucratif de l'activité, le genre de production (par conséquent, le lectorat), l'expertise, les compétences requises pour assurer un rendu fiable et qualitatif du travail des chercheurs ? La réponse à ces questions n'est pas étrangère à une réflexion de fond sur ce qui fait la plus-value de l'édition de recherche et sur ce qui la distingue d'une entreprise commerciale. On observera que les éditeurs privés demandent le plus souvent aux chercheurs et à leurs collaborateurs techniques d'assurer gracieusement le travail de préparation et de mise en page des textes (l'étape « prépresse » du projet).

1.4. Les fonctions de l'édition scientifique

1.4.1. Sélection

Contexte / explication

Le titre d'*Éditeur scientifique institutionnel* ou de *Presse d'université* ne peut être attribué indistinctement à toute structure ou instance particulière assurant, de par sa propre initiative, la publication de certains travaux universitaires. La mise en place d'une structure éditoriale implique qu'elle s'inscrive dans un projet d'établissement clairement défini quant à sa finalité, son organisation et ses moyens. Cette structure d'édition professionnelle doit répondre à un certain nombre de critères (extrait de la Charte de l'AEDRES).

Parmi ces critères figure la définition d'une politique éditoriale dont la mise en œuvre suppose l'existence d'un *comité éditorial*. D'après la Charte que nous venons de citer, ce comité « examine les manuscrits proposés et sollicite l'avis d'experts dont une partie doit être obligatoirement extérieure à l'établissement ».

Sélection et expertise des projets constituent donc l'une des prérogatives essentielles des ESI.

Convergences

Tous les établissements et structures interrogés font état d'une instance de sélection des projets éditoriaux assimilable à un comité de lecture. Cependant, les formes de sélection sont relativement diverses d'une structure à l'autre. Une sélection préalable est souvent effectuée par la direction du service et par les directeurs de collection (avant soumission au comité de lecture).

Les critères récurrents sont : l'originalité du sujet ; le caractère scientifique de l'information et du propos ; la qualité de présentation du projet. Dans tous les cas, le critère de qualité scientifique est jugé primordial.

Caractéristiques

1) Certaines structures ont élaboré des procédures très structurées, en témoignant par exemple les PUC :

Premier niveau d'expertise (assumé en interne) : lecture de tous les manuscrits déposés avec une évaluation qualitative de la forme, du fond et de la qualité technique des documents déposés à l'issue duquel le manuscrit peut être retourné à l'équipe (refus ou demandes de mises au point) ou dirigé vers l'étape de validation (expertise externe). En parallèle, estimation des coûts et de la qualité du montage financier envisagé.

2) Les comités éditoriaux sont souvent composés de spécialistes de plusieurs disciplines qui valident directement les projets, sans recourir systématiquement à des experts extérieurs (PUV, PUR, CTHS, ÉdCVZ).

3) Il arrive que le directeur de l'établissement (souvent président du comité de lecture) donne son avis *in fine* et décide personnellement de la validation d'un projet.

4) Dans plusieurs structures (PULIM, ELLUG, MNHN), la sélection est assurée directement par les directeurs de collection. D'autres (PUM) varient les procédures et, selon les projets, font dépendre la sélection : de la direction scientifique, du comité éditorial ou des directeurs de collection. Un service fait même mention d'un comité de sélection interne au centre de recherche auquel appartient l'auteur...

5) Dans certains établissements (par exemple le CIRAD), le comité éditorial sélectionne les projets reçus mais discute également des « commandes » de manuscrit à faire (identification de sujets porteurs et d'auteurs, aide à l'élaboration du sommaire, planning et programmation des ouvrages).

6) Comme l'indique ÉdEFEO,

les raisons d'un rejet peuvent être d'ordre scientifique ou technique, par exemple :

- inadéquation du manuscrit à la ligne éditoriale maison ;
- inadéquation à nos critères de pertinence et de qualité ;
- donnée ou méthode « datée » (caducité du propos tenu) ;
- manque de moyens pour conduire le projet à son terme dans un délai raisonnable sans entraver d'autres projets ;
- risque de déséquilibre de la stratégie éditoriale ;
- absence de canaux de diffusion adaptés à notre échelle.

Remarque

La sélection d'un projet devrait impliquer plusieurs critères: intérêt et originalité du sujet de recherche, qualité scientifique du texte, mais aussi: qualité de rédaction et de présentation; aspects techniques et budgétaires. Or les structures mobilisant l'ensemble de ces critères semblent être des exceptions.

Par ailleurs, la sélection paraît dans plusieurs cas manquer d'objectivité. Elle repose en fin de compte sur une seule personne (directeur scientifique ou directeur de collection) ou des comités pas assez distanciés des futurs auteurs (voir les « comités internes » au centre de recherche).

1.4.2. Validation / expertise

Contexte / explication

Le contexte de l'expertise étant très proche de celui de la sélection, nous renvoyons à l'extrait de la Charte de l'AEDRES cité en paragraphe 1.4.1.

Convergences

La procédure classique consiste en une double expertise scientifique anonyme, validée par le comité de lecture. Malgré les réserves exprimées plus haut, la plupart des structures prétendent la respecter, faisant appel à des personnalités extérieures à l'établissement.

Caractéristiques

- 1) Quelques rares structures fournissent à leurs experts une grille de lecture (ÉDINED).
- 2) D'autres tiennent compte du potentiel commercial des projets (PUPER) ou mettent en œuvre une expertise technique (qualité des images, etc.) (ÉDEFA).

Remarque

La mise en œuvre de différents critères d'expertise semble une piste de réflexion intéressante, tout comme l'élaboration d'une grille générale de lecture qui permettrait d'envisager les projets selon des critères comparables.

1.4.3. Labellisation

Contexte

La notion de « labellisation » appliquée au contexte des ESI implique une mise aux normes des projets en fonction des exigences de l'éditeur et /ou de la collection. Cette procédure est une garantie de la qualité de production de l'éditeur ainsi que de la renommée de son catalogue.

Convergences

Pour la majorité des éditeurs, la labellisation se confond purement et simplement avec la procédure de sélection des projets : un manuscrit accepté correspond forcément aux normes de qualité de l'éditeur.

Caractéristiques

1) Quelques éditeurs font cependant état de l'existence de référentiels et de normes plus spécifiques :

PUC : un référentiel des publications définit un cahier des charges précis en référence à une typologie des textes édités (mélanges et hommages, synthèses, collectifs, revues, sources...). Ce label se superpose à une organisation disciplinaire du catalogue. Il contraint la forme et le contenu de chaque volume.

2) Certaines publications de l'établissement, dans la mesure où elles répondent aux critères de la structure éditoriale, peuvent se voir attribuer le logo de ladite structure. C'est le cas, par exemple, de certaines revues inscrites au catalogue des PSN.

Remarque

La notion de « label » suppose une identité forte des structures éditoriales qui la défendent et l'attribuent. On pourrait imaginer cependant qu'un référentiel commun aux ESI et validé par l'AEDRES puisse constituer à terme une marque de qualité scientifique et éditoriale spécifique (l'idée fait d'ailleurs son chemin au sein du groupe de travail de la commission « Édition scientifique » de la TGI Bibliothèque scientifique numérique [voir *infra* paragraphe 12.3]).

1.4.4. Préparation éditoriale

Voir ci-dessous : paragraphe 4.1.

1.4.5. Promotion et diffusion

Voir ci-dessous : paragraphes 5.2 et 5.3.

1.4.6. Conservation patrimoniale

Contexte / explication

Les ouvrages publiés par les ESI constituent souvent des références dans leur discipline. Leur conservation au sein d'un catalogue et leur archivage paraissent donc une procédure essentielle.

Convergences

Pour assurer cette conservation, les ESI recourent à diverses procédures :

- le dépôt légal ;

- l’archivage sur CD et /ou DVD, sur un serveur dédié et sur les serveurs maintenus par le Centre des ressources informatiques de l’établissement ;
- l’archivage « papier » grâce à la constitution de collections de références au sein des services et d’accords passés avec les SCD et les bibliothèques des établissements ;
- la constitution d’un fonds de référence (accessible en ligne sur la plateforme Open Edition du CLEO, le programme Gallica de la BNF, Persée) et sur le site de l’établissement.

Caractéristiques

Les problèmes de coûts de stockage entraînent parfois des opérations de pilonnage (PSN), le maintien au catalogue étant assuré par les programmes de numérisation.

Remarque

Il importe de bien distinguer ces opérations d’archivage et de conservation patrimoniale des obligations de l’éditeur à maintenir une exploitation et une commercialisation suivie des œuvres qui lui ont été confiées par cession (voir paragraphe 5.4).

1.5. Projets communs avec les SCD ou les bibliothèques

Contexte / explication

Souvent actifs dans l’archivage et la conservation de la production des structures éditoriales de leur établissement, comme nous venons de le voir, les services communs de documentation et les bibliothèques représentent aussi un pôle de diffusion des savoirs important et complémentaire de l’activité d’édition. À cet égard, il paraissait important d’interroger les ESI sur leurs éventuelles collaborations avec ces services.

Convergences

L’analyse des questionnaires révèle des interactions très variables et peu systématisées. On en trouvera les détails ci-après. D’un point de vue général, il semble que ce soit la pratique du don qui soit la plus répandue. Cette pratique permet notamment pour les bibliothèques d’avoir des programmes d’échanges avec d’autres établissements nationaux ou étrangers et d’alléger ainsi leurs budgets d’acquisition. Le volume de ces dons peut dans certains cas être très important :

MOM : entre 80 et 120 exemplaires de chaque nouveauté imprimée en 400 exemplaires sont confiés à la Bibliothèque pour des échanges avec des institutions en France et à l’étranger, ce qui permet d’enrichir le fonds documentaire de la MSH.

Caractéristiques

1) Certains ESI collaborent avec les bibliothèques dans l’organisation du référencement et du dépôt institutionnel des publications de recherche issues de l’ensemble de l’établissement (publications éditées ou non).

ÉDINED: le projet le plus important que nous menons en lien avec la bibliothèque est celui d'organiser le dépôt institutionnel des publications des chercheurs afin, par la suite, de pouvoir les déverser dans une archive ouverte type Hal. Nous avons travaillé aussi à la mise à disposition de nos publications dans les grandes bases de données bibliographiques.

IRD: relations étroites avec le service IST de l'IRD (rattaché à la même direction: DIC), avec les centres de documentation IRD en France et à l'étranger et les responsables de la base documentaire IRD Horizon Pleins Textes. La base Horizon « Horizon / Pleins textes » est l'archive institutionnelle de l'IRD. Elle propose un fonds de 67 000 publications scientifiques (auteurs IRD) dont 37 000 en accès libre et en texte intégral. Avec une barrière d'accès de 2 à 3 ans, les publications de l'IRD sont en accès libre (PDF) sur la base documentaire Horizon.

2) On peut observer aussi des collaborations au niveau des programmes de numérisation:

PBCF: collaboration et coordination des différents projets de numérisation (corpus différents traités par les bibliothèques et le service des publications, et sous des formes différentes, mais interopérabilité des métadonnées et renvois vers les catalogues respectifs).

3) Il arrive que quelques structures éditoriales valorisent les fonds de la bibliothèque de leur établissement à travers un programme de publications spécifiques. Ainsi l'INHA avec le fonds de la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet ou le MNHN avec une collection de monographies (« Des Planches et des Mots ») ayant explicitement pour objectif d'exhumer des manuscrits inédits conservés dans la bibliothèque du Muséum.

4) Plus ponctuellement, les bibliothèques peuvent aussi constituer un lieu d'animation et de promotion des publications, en organisant des présentations d'ouvrage (vitrines ou débats d'auteurs).

1.6. Aspects fédérateurs

Contexte / explication

Vitrine des activités scientifiques d'un établissement, les services éditoriaux semblent devoir y accomplir une importante fonction *fédératrice*. La multiplicité des métiers qui s'y exercent – diffusion des idées, production numérique, patrimonialisation des savoirs – en fait (ou devrait en faire) un centre privilégié d'échanges et d'activités, lieu de dialogues et d'échanges entre chercheurs, secrétaires de rédaction des unités de recherche, informaticiens, documentalistes, voire chargés de communication.

Convergences

La fonction fédératrice de l'activité éditoriale s'exerce essentiellement au travers de la réunion en un même catalogue des meilleurs travaux des laboratoires et des centres de recherche de l'établissement. Cette réunion peut se faire par le biais de la production proprement dite ou par un accord de diffusion, comme nous l'avons vu sous la rubrique « labellisation ». Dans ce cas, les publications (souvent des revues) produites au sein des centres de recherche sont inscrites au catalogue de l'éditeur et bénéficient de ses outils de promotion et de commercialisation.

On notera que les structures fédèrent très rarement l'ensemble des disciplines et des champs de recherche de l'établissement. Il s'agit le plus souvent des sciences humaines et sociales. Les travaux relevant, par exemple, des sciences juridiques et des sciences de la nature suivent quant à elles d'autres filières de publication, généralement auprès d'éditeurs privés.

Les collaborations entre services font actuellement exception.

Caractéristiques

- 1) Les PPO font état d'un rapprochement des chercheurs ayant publié dans leur structure et de plusieurs collaborations avec d'autres services de la division de la recherche (professionnalisation des doctorants, service de valorisation de la recherche, etc.) ou plus largement de l'université (service de communication, UFR, laboratoires de recherche, etc.).
- 2) Les PUPER se présentent comme un support actif de valorisation de la recherche au sein de leur établissement.

PUPER: ainsi, les presses universitaires viennent de se voir charger de la mise en place et de la coordination d'une politique de dépôt des travaux des chercheurs sur la plateforme d'archives ouvertes HAL. Elles organiseront en 2013 une journée de sensibilisation aux ressources de l'édition électronique destinée aux enseignants-chercheurs et au personnel de l'université. Elles ont désormais également à bâtir des liens avec chaque laboratoire pour être en mesure de susciter des projets éditoriaux. Enfin, elles sont porteuses d'un projet de fête du livre destiné aux étudiants et aux différents personnels.

- 3) Dans le cas d'une institution répartie sur plusieurs sites géographiques, la structure éditoriale exerce en général un effet particulièrement fédérateur et structurant.

ÉdEFEO: comme l'établissement se répartit en un siège à Paris et 18 centres en Asie, le service des publications, placé au siège parisien, est un service central destiné à relier et à coordonner les activités d'édition qui peuvent également être menées dans les centres.

Plus qu'un reflet ou qu'une activité fédératrice, les publications sont perçues par les chercheurs et par la direction comme « l'âme de la maison ».

Politique éditoriale (questions 8-18)

2.1. Type de production

Contexte / explication

La production des ESI dépend étroitement de leurs missions et spécificités (voir paragraphes 1.1 et 1.2).

Convergences

L'ensemble de la production concerne les sciences humaines et sociales (à l'exception des Éditions Quae et des Publications du MNHN).

Rapportée à une moyenne annuelle, cette production est, par structure, de 32 publications d'environ 325 pages (soit au total 10 400 pages).

Les types de publications le plus souvent mentionnées sont les monographies (souvent issues de thèses ou de mémoires d'habilitation à diriger des recherches); les ouvrages collectifs (issus de séminaires ou de colloques); des ouvrages de synthèses; des mélanges et des hommages; des ouvrages de référence (atlas, dictionnaires); des éditions de sources; des traductions; des revues; des reprints; des cartes.

Selon les pourcentages fournis par les éditeurs, on peut relever les moyennes suivantes: ouvrages collectifs (34%); monographies ou textes issus de thèses (22%); ouvrages de synthèses (20%); revues (18%); éditions de textes (5%); traductions (moins de 1%).

Caractéristiques

1) Les thèses ou les actes de colloques ne sont presque jamais publiés en l'état, mais sont retravaillés pour en faire de vrais produits éditoriaux, « qui rendent accessible leur contenu à un public élargi à l'ensemble des lecteurs potentiellement intéressés (universitaires, enseignants, praticiens, particuliers intéressés...) » (PUFR).

2) Seules quelques structures (PUR, PSN, PUM, ÉdIES) publient des collections de manuels et d'ouvrages de préparation aux concours; ce domaine étant plutôt l'apanage des éditeurs privés.

3) La part de production des revues n'est pas aussi faible qu'on pouvait l'imaginer et certaines structures (MNHN, ÉdEH, PUC, ELLUG, PUM) y consacrent des moyens importants.

4) Deux éditeurs, ÉdBRGM et QUAE, publient, outre des ouvrages scientifiques et techniques, des ouvrages jeunesse (ÉdBRGM), des beaux livres ainsi que des guides et des ouvrages de vulgarisation.

2.2. Gouvernance et instances de décision éditoriale

2.2.1. Gouvernance

Contexte / explication

Les types d'établissement susceptibles d'éditer des ouvrages de recherche sont très divers. Malgré cette diversité, les instances décisionnelles et la gouvernance des ESI s'organisent généralement de manière assez similaire.

Convergences

La description fournie par les PUV en donne le schéma général :

Les décisions éditoriales sont prises par le directeur éditorial avec le comité éditorial qui se réunit toutes les 6 semaines environ. Un Conseil d'orientation a été créé, qui comprend des représentants du comité éditorial, du personnel administratif, des membres du Conseil scientifique et du Conseil d'administration de l'université, se réunit une fois par an pour déterminer les grandes lignes de la politique éditoriale et approuver le budget. Le service (personnel et budget) est géré par une responsable administrative en étroite collaboration avec le directeur éditorial.

Quatre instances de décision, réparties en deux pôles (scientifique / éditorial et administratif / financier) semblent ainsi se dessiner, parmi lesquelles on peut d'abord distinguer deux instances collectives.

Un *comité de pilotage* (dont l'appellation varie selon les établissements⁷) réunit des représentants des diverses composantes de l'institution : scientifiques, administratives, étudiantes. Ce comité se réunit une ou deux fois par an et décide des orientations stratégiques du service éditorial : validation et arbitrages budgétaires ; bilan d'activité et définition de la ligne éditoriale (affectation des résultats des ventes ; choix et maintien des collections, etc.).

Un *comité de lecture* ou comité éditorial animé par le directeur de la structure éditoriale et composé de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs de l'établissement⁸ (parfois, aussi, de directeurs de collection et de personnalités extérieures). Chargé de

7. Conseil ou comité de gestion, conseil d'orientation, conseil d'administration...

8. Ou de plusieurs établissements, comme c'est le cas pour les Presses de Rennes, structure commune aux universités de l'ouest-Atlantique regroupées sous forme de SAIC (service d'activités industrielles et commerciales) interétablissements et portée par l'université Rennes 2.

la sélection et de l'expertise des projets, ce comité est le garant de l'autonomie⁹ et de la qualité intellectuelle de l'activité éditoriale.

À ces instances collectives s'ajoutent généralement deux responsables, l'un chargé de l'animation et de la mise en œuvre de la politique éditoriale, l'autre du suivi technique et administratif des activités :

– un *directeur éditorial* ou responsable des éditions. Souvent enseignant-chercheur chargé de mission (plus rarement ingénieur d'études), le directeur accompagne essentiellement le processus de sélection et la mise au point des manuscrits. Il a souvent une délégation de signature pour les actes de gestion (financiers et administratifs).

– un *responsable* administratif chargé plus particulièrement d'assurer l'encadrement des personnels, le suivi budgétaire et financier ainsi que les activités commerciales.

Les décisions de l'ensemble de ces deux instances et des responsables sont évaluées et validées par les divers Conseils¹⁰ assurant la direction de l'établissement ou interétablissements (dans le cas de structures interétablissements comme PUS, PUR et QUAE).

Par ailleurs, bien que le directeur éditorial puisse avoir une délégation de signature, le président ou le directeur général de l'établissement est juridiquement responsable de l'ensemble des publications.

Caractéristiques

- 1) Les noms des instances et la composition des comités peuvent varier en fonction du statut de chaque établissement, mais leurs fonctions demeurent sensiblement les mêmes.
- 2) Peu de détails transparaissent dans les questionnaires sur l'organisation et les prises de décisions au sein des services. Seules les PBS en font état concrètement :

D'une manière générale, les décisions stratégiques [au niveau du service] comme la plupart des actes de la gestion courante sont pris en réunion de service, avec l'ensemble des assistantes d'édition et l'avis du responsable des stocks. La gestion du personnel est de la responsabilité de la direction, visée par la responsable administrative et financière qui est gestionnaire du service – et qui, par conséquent, a également en charge l'exécution du budget.

2.2.2. Autonomie

Contexte / explication

L'autonomie dans la sélection des projets est un élément décisif de la politique éditoriale et prévient, en contexte d'évaluation scientifique, les soupçons d'« auto-édition » qui pèsent parfois sur l'activité de publication de certains centres de recherche. Les premiers garants de cette autonomie sont les comités de lecture.

9. Il prévient notamment les pressions de certains directeurs de laboratoires ou de centres de recherches.

10. Conseil scientifique, conseil d'administration...

Convergences

L'autonomie des comités de lecture est de règle dans la plupart des cas. Elle est néanmoins limitée par les contraintes budgétaires et les aides financières allouées annuellement par les centres de recherche ou le conseil scientifique de l'établissement. Les aides prennent souvent la forme de mise à disposition de personnels et de locaux.

En aucun cas, les ventes de publications ne réussissent à garantir une autonomie financière des structures. Celles-ci couvrent en général 30 à 50% des dépenses de fonctionnement (hors personnel et locaux).

De plus, les règles de la comptabilité publique sont souvent peu compatibles avec des activités commerciales. En fonction de leur statut, certaines structures peuvent disposer de lignes budgétaires leur permettant de constituer des réserves d'un exercice comptable sur l'autre. D'autres, en revanche, sont tenues de reverser annuellement leurs revenus dans les comptes généraux de l'établissement.

On peut donc parler d'une autonomie relative : les structures sont autonomes dans l'application de politiques éditoriales, administratives et budgétaires définies en amont par la direction de leur établissement.

Caractéristiques

Néant.

2.2.3. Politique éditoriale et engagement de l'établissement

Contexte / explication

Voir paragraphe 1.4.1.

Convergences

Les structures éditoriales constituent en quelque sorte la vitrine de la recherche de leur établissement et c'est principalement à ce niveau que se situe l'engagement des institutions concernées. Elles considèrent que la qualité des ouvrages contribue à leur réputation. L'implication de la direction est grande aussi dans les comités scientifiques et les comités éditoriaux, au risque parfois d'infléchir les choix éditoriaux : comme pour les missions, ce sont les notions de rayonnement scientifique et de mise en valeur des activités de recherche menées au sein de l'établissement qui sont le plus souvent invoquées.

Les PUFRR sont conçues comme un label qui met en valeur l'université François-Rabelais. La politique éditoriale est donc prioritairement (mais pas exclusivement) dictée par la politique scientifique de l'université de Tours, et les besoins qui peuvent se faire sentir soit individuellement, soit collectivement (équipes de recherche). Le travail du comité éditorial engage donc d'une certaine manière l'image de marque de l'université, dans la mesure où une mauvaise sélection des dossiers par le comité éditorial rejaillit négativement sur l'image de l'université, et inversement une politique éditoriale exigeante et performante renforce l'image de marque de l'université François-Rabelais.

L'engagement est non seulement intellectuel mais aussi financier, comme nous l'avons vu, et juridique (puisque le président ou le directeur de l'établissement signe en principe tous les contrats d'édition).

Caractéristiques

Il est intéressant de noter que seules trois structures (ULM, PARIS4 et PBS) déclarent exercer, par leurs choix éditoriaux, une influence sur la politique scientifique de leur établissement.

2.3. Liens avec l'édition privée

2.3.1. Coéditions avec éditeurs privés ou publics

Contexte / explication

Explicitée par les circulaires du Premier ministre du 20 mars 1998 et du 9 décembre 1999, la politique de l'État en matière éditoriale privilégie un nombre limité de structures publiques ayant vocation à éditer, tout en encourageant la coédition sous toutes ses formes, avec des éditeurs publics et privés.

La coédition d'un ou plusieurs ouvrages permet à la structure qui s'y engage de mutualiser des moyens, un savoir-faire, des fonds éditoriaux ou iconographiques afin de retirer un bénéfice – moyens financiers accrus, mutualisation du risque éditorial, plus large diffusion et distribution, augmentation du nombre de titres publiés... – d'un projet éditorial commun. Si la coédition nécessite l'association de plusieurs partenaires autour d'un projet commun, des apports de chacune des parties, et, dans certains cas, le partage des pertes ou des bénéfices, sa mise en œuvre recouvre toutefois des réalités très diverses : préachat d'ouvrages, cession de droits, coproduction, coédition... La coédition peut intervenir entre un éditeur public et un éditeur privé comme entre deux éditeurs publics. (Note du Médiateur de l'édition publique, mars 2008.)

Convergences

La très grande majorité des ESI ont une expérience de la coédition. Sauf exception, il s'agit d'opérations ponctuelles. C'est le plus souvent l'élargissement de la diffusion et de la distribution qui compte parmi les premières motivations. La collaboration avec d'autres institutions ou des acteurs locaux est aussi souvent invoquée.

Caractéristiques

1) Comme le montre cette réponse des PBS, la collaboration des ESI avec des structures éditoriales publiques peut s'avérer plus importante qu'avec les éditeurs privés :

PBS : avec les éditeurs publics : coédition de la collection « Textes et documents du centre de recherche sur l'Espagne des XVI^e et XVII^e siècles » avec les Presses de la Sorbonne Nouvelle

(1992-2002), coédition avec les Éditions du CTHS (*L'Acanthe*, 1993), avec l'INRP, l'École française de Rome, les Presses de Vincennes, l'Institut d'études slaves; le Comité d'histoire de la ville de Paris (2012, subvention pour la publication des actes du colloque « Agrandir Paris », gestion des droits icono, organisation d'un événement), coédition de la revue de l'ED d'histoire (*Hypothèses*) avec l'École nationale des chartes depuis 2011; projet en cours avec l'Institut du monde arabe (subvention pour la conception et la fabrication d'un catalogue d'exposition, l'IMA gère les droits iconographiques), projet de coédition avec l'École française de Rome et les Éditions de l'EHESS.

Avec les éditeurs privés: Arthème Fayard (*Les entretiens de Provence*, 2003), projet avec Verdier.

Ces opérations sont souvent le reflet de collaborations interinstitutionnelles.

- 2) En raison de leur ancienneté et de leurs capacités de diffusion, certains ESI (PUS, PUR) ont développé des activités de coédition avec des institutions et des sociétés savantes ne disposant pas elles-mêmes de services d'édition.
- 3) Des objectifs de diffusion internationale sont aussi des sources de motivation. On coédite ainsi avec des presses universitaires canadiennes ou avec l'UNESCO (ÉDIRD, PPO).
- 4) Le choix d'une collaboration avec un éditeur privé concerne le plus souvent des projets orientés vers un lectorat plus généraliste (ÉDINED, PBCF, ÉDEH, ÉDEFA).
- 5) Le bilan des opérations peut être passablement négatif:

PULIM: abandon pour problèmes de diffusion.

QUAE: d'une façon générale, sauf si la diffusion des coéditeurs est vraiment complémentaire, la coédition est peu viable.

PUBP: nous pratiquons la coédition, même si c'est peu souvent. Les éditeurs sont privés ou publics. Cela permet de répartir les tâches lorsqu'il semble nécessaire de fabriquer le livre chez un éditeur extérieur ou lorsque l'on veut changer de stratégie de diffusion. Cela dit, la coédition privé/public permet surtout à un éditeur privé d'obtenir un budget plus important, équivalant à une subvention. Le problème est que bien souvent, la collaboration s'arrête là et nous sommes écartés du projet éditorial. Avec un autre éditeur public, la relation est beaucoup plus équitable.

PUPER: ces expériences ont laissé une impression mitigée, sans doute parce qu'elles n'ont pas pu être préparées dans des conditions satisfaisantes, et notamment en toute connaissance des conditions juridiques nécessaires. Besoin d'une formation et d'un pôle documentaire à ce sujet.

Remarque

Comme le suggère la réponse des PUPER, de plus amples informations mériteraient d'être communiquées à ce sujet. Les accords négociés auprès des éditeurs privés sont souvent déséquilibrés, surtout lorsque l'établissement n'a pas de structure éditoriale suffisamment rompue à ce genre d'exercice. Ainsi, le service des publications de l'INHA fait état de « financements accordés aux coéditeurs, en plus de la fourniture d'un texte entièrement édité et de frais de reproduction d'illustration entièrement payés par

l'établissement ». À lire ceci, on constate que les apports financiers du partenaire privé dans cette affaire sont quasiment nuls...

Les institutions dotées de structures éditoriales plus anciennes et plus au fait des pratiques de leurs confrères savent, en revanche, mieux faire reconnaître leurs apports:

ÉdEFA: la coédition est pratiquée de façon ponctuelle, à la fois avec des éditeurs privés et publics. Les modalités varient: partage des coûts et partage des bénéfices, subventions contre logo et exemplaires commercialisables ou non.

MNHN: les 2/3 des monographies sont co-publiées. Les contrats sont des contrats de coédition où sont partagés les coûts et les recettes distribuées au prorata de l'investissement financier du partenaire afin d'éviter que les deux coéditeurs ne se fassent concurrence l'un l'autre au moment de la diffusion de l'ouvrage.

2.3.2. Autres collaborations avec les éditeurs privés

En dehors des coéditions, on relève très peu d'autres formes de collaboration avec les éditeurs privés. On peut toutefois mentionner:

- 1) des achats et des cessions de droits pour traduction (PUC);
- 2) des opérations communes de promotion et des participations à des Salons (PUR).

Sur ce plan, la position des ESI est plutôt ouverte au développement de nouvelles opérations.

2.3.3. Soutiens à l'édition privée

Contexte / explication

Les institutions de la Recherche et de l'Enseignement supérieur apportent d'importantes aides financières à l'édition des travaux menés au sein de leurs unités.

Ces aides transitent-elles par les structures éditoriales?

Convergences

La réponse est globalement négative. Coéditions mises à part, les ESI n'apportent aucune aide financière à leurs confrères privés. Ces aides sont le fait des équipes de recherche et des éditeurs institutionnels peuvent aussi en être parfois bénéficiaires. Les Centres de recherche des établissements sont habilités à décider de subventionner, dans la mesure de leurs moyens, les publications que leurs enseignants-chercheurs souhaitent confier à l'édition privée (APU, PBS, EPURE, ELLUG, ÉdEH).

Il s'agit en priorité d'ouvrages collectifs.

GRENOBLE3: les Unités de recherche subventionnent irrégulièrement à hauteur d'une somme allant de 500 euros à 3 000 euros les collectifs issus principalement de manifestations scientifiques ayant eu lieu dans l'établissement, ouvrages essentiellement publiés dans des maisons d'édition extérieures.

Caractéristiques

1) Certains dispositifs comme le « fonds d'intervention pour la recherche » ou le « Bonus Qualité Recherche (BQR) » permettent aussi aux établissements d'accorder annuellement des aides à l'édition.

PARIS⁴ : le Fonds d'intervention de la recherche permet au printemps et à l'automne (désormais en février et en septembre) de chaque année civile de donner des subventions, hors dotations récurrentes des unités de recherche, sur projets et programmes de recherche spécifiques. Ce mécanisme renforce donc les activités de recherche, pour un financement annuel de 250 000 euros, dont 25 à 40 % bon an mal an environ fléchés vers l'édition et la diffusion des travaux de recherche. Les livres édités par les PUPS peuvent ainsi recevoir des subventions qui additionnent des crédits octroyés par les écoles doctorales, les unités de recherche et le FIR à hauteur de 33 % chacun. Dans ces financements de publication, l'aide est faite indifféremment à des éditeurs universitaires (dont les PUPS) et à des éditeurs privés (Garnier, Les Belles lettres, Honoré Champion, Peter Lang, Brepols, Hazan, Actes Sud...). Le soutien à l'édition privée est explicite, au sens où celle-ci constitue un mode complémentaire ou alternatif à l'édition publique dont la préférence est laissée aux porteurs de projet.

PUV : le BQR (Bonus Qualité Recherche) permet une fois par an d'aider à la publication des ouvrages, uniquement collectifs, qu'ils soient publiés par les PUV ou dans le secteur privé ; les montants alloués pour l'aide à la publication sont de 1500 euros au maximum. Le choix du conseil scientifique pour cette année a porté sur le non-soutien des auteurs des PUV lors de la campagne BQR 2013, au bénéfice des autres éditeurs, publics et privés.

BREST : l'UBO finance *via* le « Bonus Qualité Recherche édition » la publication d'ouvrages ou revues réalisés par des enseignants-chercheurs d'unités rattachés à l'UBO une fois par an lors d'un appel d'offres réalisé par la direction de la recherche et innovation, financements validés par le conseil de l'université de l'établissement.

2) D'autres formes de soutien existent :

- apports « en industrie » des centres de recherche qui réalisent le travail de relecture et de mise en page au profit des éditeurs ;
- aide à la diffusion (communication, organisation d'un événement scientifique) ;
- cessions gratuites de droits pour la traduction.

Fonctionnement des services (questions 19-24)

3.1. Statuts des personnels et effectifs. Compétences

Contexte / explication

Pour la plupart fonctionnaires, les personnels des structures éditoriales publiques sont recrutés sur concours selon les profils décrits par le référentiel des emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (<http://referens.univ-poitiers.fr>).

Ces emplois sont regroupés par branches d'activités professionnelles (BAP) et s'échelonnent de A à C : catégorie A (assistant ingénieur, ingénieur d'études, ingénieur de recherche); catégorie B (technicien); catégorie C (adjoint technique).

Les métiers de l'édition font partie de la BAP F (Information, Documentation, Culture, Communication, Édition, TICE). Il arrive cependant que certains postes de gestionnaires ou de secrétaires administratifs relèvent de la BAP J (Gestion et pilotage).

On recense pas moins de 16 profils différents pour le seul secteur de l'édition (multi-supports).

Catégorie	Intitulé du poste et principale mission
A	<i>Responsable éditorial multi-supports (IR)</i> Il met en œuvre la politique éditoriale, en ligne et hors ligne, de son établissement.
	<i>Secrétaire d'édition (IE)</i> Il assure la réalisation matérielle et le suivi de fabrication des publications ou sites en s'appuyant sur des moyens internes ou des prestataires externes.
	<i>Secrétaire de rédaction (IE)</i> Il assure la réalisation matérielle et le suivi de fabrication des revues ou sites en s'appuyant sur des moyens internes ou des prestataires externes.
	<i>Chargé de fabrication (IE)</i> Il est responsable de l'ensemble des productions dans le domaine de l'imprimerie et de la reprographie (internes et externes).
	<i>Chargé de diffusion (IE)</i> Il définit et met en œuvre les actions de promotion et de commercialisation des produits éditoriaux.
	<i>Assistant de rédaction / édition (ASI)</i> Il assure le suivi et l'exécution des tâches qui concourent en interne ou en sous-traitance à la réalisation d'une publication ou d'un site.

Catégorie	Intitulé du poste et principale mission
A	<i>Assistant de fabrication (ASI)</i> Il suit la réalisation des commandes d'impression et de reprographie à toutes les étapes de la chaîne de production.
	<i>Dessinateur-maquettiste-infographiste (ASI)</i> Il met en forme des documents iconographiques ou typographiques, pour répondre à un projet dans les domaines de la recherche ou de la communication.
	<i>Designer (ASI)</i> Il dirige la réalisation des productions graphiques complexes dans les domaines de la recherche scientifique et de la communication.
	<i>Assistant de diffusion (ASI)</i> Il assure, au plan technique et logistique, la mise en œuvre d'actions commerciales des produits éditoriaux (promotions, distributions...).
B	<i>Technicien en PAO multi-supports (TECH)</i> Il réalise des documents complexes pour répondre à un projet éditorial en ligne ou hors ligne (y compris les supports papiers).
	<i>Technicien en graphisme (TECH)</i> Il traite des documents iconographiques pour répondre à des commandes dans les domaines de l'édition, de la recherche ou de la communication.
	<i>Technicien d'exploitation et de fabrication (TECH)</i> Il prend en charge les opérations nécessaires à la réalisation des produits imprimés.
C	<i>Opérateur de composition (ADT)</i> Il réalise des documents (saisie ou acquisition de textes et illustrations) suivant des indications précises.
	<i>Opérateur en graphisme (ADT)</i> Il réalise des dessins d'exécution pour répondre à une commande précise dans les domaines de l'édition ou de la communication.
	<i>Opérateur d'exploitation et de fabrication (ADT)</i> Il effectue les opérations de tirage, d'assemblage et de finition des produits imprimés.

Convergences

L'équipe d'un service de publications se compose généralement d'un directeur scientifique (souvent un enseignant-chercheur chargé de cette mission à mi-temps), d'un responsable administratif gestionnaire, de plusieurs secrétaires d'édition. Relativement peu de structures ont des personnels dévolus à la promotion et la diffusion. Cette tâche est souvent assurée par le responsable administratif.

Les effectifs varient en fonction des structures, de 3 à 34 personnes, dont certains à temps partiels (25, 50 ou 80 %). On obtient donc un spectre très large allant de moins d'un emploi temps plein (ETP) pour les plus petites structures (EPURE, UTBM) à 20 (ou plus) pour les plus grandes (PUR, QUAE).

L'ensemble des effectifs communiqués représente 280 emplois à temps plein. Sur 39 structures, on obtient donc une moyenne de 7 à 8 ETP par structure.

Les compétences de ces personnels sont généralement jugées de bon niveau par leurs responsables. Les fonctionnaires ont été recrutés sur concours selon les profils officiels et les contractuels en fonction de leur parcours professionnel. Il arrive toutefois assez fréquemment que des postes de cadre (catégorie A) soient occupés par des personnels rémunérés sur des profils de technicien (catégorie B). Cette situation résulte de la lourdeur des dispositifs de promotion au sein de la fonction publique et provoque parfois un certain découragement chez les intéressés.

Caractéristiques

- 1) Les personnels titulaires (fonctionnaires) sont mis à disposition et rémunérés par les établissements. Il peut arriver qu'ils soient affectés aux structures au gré de mutations internes et qu'ils ne possèdent pas les compétences initiales requises par leur fonction.
- 2) Les structures de type SAIC ou GEI peuvent recruter des salariés de droit privé qui sont alors rémunérés sur les ressources propres du service (ventes de publications ou de services).
- 3) Un éditeur signale des besoins en formation, sans doute partagés par plusieurs services :

PUPER : des compétences restent à acquérir ou développer en gestion comptable et financière (notamment en vue de l'adoption de la comptabilité analytique, du compte d'exploitation prévisionnel et des fiches-produits), organisation de la production, édition et saisie XML, communication (gestion de site et réseaux sociaux).

3.3. Adaptation aux évolutions technologiques

Contexte / explication

L'évolution des compétences des équipes se fait par le biais de programmes de formation pris en charge par l'établissement ou par l'AEDRES (parfois en collaboration avec l'ASFORD, l'organisme de formation continue du Syndicat national de l'édition). Créé par le CNRS au cours des années 2000, le Réseau des métiers de l'édition scientifique publique (réseau MÉDICI) contribue aussi beaucoup à la formation et à la veille technologique des personnels des ESI, organisant périodiquement des journées d'études et menant des actions de formation spécifique.

Convergences

Les agents bénéficient généralement chaque année d'actions de formation qui leur permettent d'évoluer dans leur pratique professionnelle. Ces formations concernent surtout la chaîne de production numérique (application Lodel pour les revues mises en ligne sur Revues.org, structuration XML-TEI).

Caractéristiques

Quelques rares structures déclarent ne pas disposer de budgets de formation. Les personnels les plus motivés de ces services suivent en général les formations dispensées gratuitement par les réseaux institutionnels (AEDRES, réseau MÉDICI).

3.4. Budgets annuels

Voir paragraphe 11.1.

3.5. Contraintes en matière d'équilibre budgétaire

Contexte / explication

L'introduction en 2007 de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Péresse¹¹) instaure l'autonomie des universités en matière budgétaire, de gestion des ressources humaines et de patrimoine immobilier. Cette loi implique donc un retrait de l'État et une participation accrue des collectivités territoriales. Elle confie en outre aux universités une autonomie complète dans la gestion de leur établissement, notamment dans la gestion des personnels (RCE, Responsabilités et compétences élargies).

Convergences

En matière de contraintes budgétaires, la recherche de l'équilibre recettes / dépenses est la règle générale. Toutefois, la question des frais de structure et de personnel demeure en suspens. Ces frais sont en général inclus dans le budget général des établissements qui attendent de leurs structures éditoriales d'atteindre le « petit équilibre », autrement dit le remboursement par les ventes de tout ou partie des frais de fonctionnement facturés par des prestataires extérieurs. Le périmètre de ce « petit équilibre » est en fait variable : confortable dans le cas où les recettes ne financent que les frais d'impression, il peut devenir plus tendu s'il s'agit de couvrir toutes les dépenses extérieures.

Par ailleurs, l'application des directives ministérielles et l'exigence d'une comptabilité analytique incitent désormais les établissements à valoriser leurs activités à « coûts complets » (incluant, à l'égal des entreprises privées, les frais de personnel et les frais logistiques). En conséquence, il est demandé plus d'efforts aux services effectuant des opérations commerciales, dont les recettes sont reversées au « pot commun » de l'établissement.

11. Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007.

PUR: depuis la création du SAIC interétablissements, nous reversons à l'établissement de rattachement les coûts de notre présence à Rennes 2 (frais de gestion du personnel, frais informatiques, fluides et entretien...) [...]. Les principes du calcul ont été établis par un cabinet d'expertise comptable (KPG) en 2008.

L'incitation à l'autofinancement est forte, menaçant parfois d'infléchir les politiques. Certains laboratoires ou centres de recherche, dotés de subventions spécifiques pour la publication de leurs travaux, acquièrent en effet un poids important dans l'économie générale de certaines structures.

Caractéristiques

- 1) En fonction de leurs statuts, certains éditeurs (PUR, ULM) peuvent reporter d'éventuels excédents de recette d'un exercice comptable sur l'autre et constituer ainsi des réserves, utiles pour équilibrer leurs budgets.
- 2) Il arrive que des directions financières des établissements prélèvent des frais de gestion (10%) sur les conventions de coédition.

Travail éditorial (questions 25-28)

4.1. Types d'amélioration apportés aux manuscrits

Contexte / explication

Étape antérieure au travail de fabrication proprement dit (mise en page et impression), la préparation s'effectue en général en étroite collaboration avec les auteurs et / ou les laboratoires. Relève-t-elle pour autant de la recherche? La question est ouverte, comme nous l'avons vu au paragraphe 1.3. Elle n'en demeure pas moins l'un des domaines privilégiés du métier d'éditeur et, dans le cas des ESI, un savoir-faire propre à assurer leur avenir.

Convergences

Le travail de remaniement des manuscrits et de mise aux normes bibliographiques est généralement assumé par les auteurs, avec la collaboration d'un « tuteur » (directeur éditorial, directeur de collection, expert du domaine, membre du comité de lecture).

PUS: après avis sur projet, des propositions de recadrage peuvent être formulées. Sur le contenu, les experts apportent des remarques, des suggestions et des corrections. Un tuteur peut être amené à accompagner les auteurs dans le nécessaire travail de réécriture quand il s'agit de passer de la thèse au livre, mais ce peut être aussi le cas pour des manuscrits soumis à révision.

En fonction du degré de spécialisation ou d'érudition des textes, certaines structures semblent ne pas (ou peu) remanier le travail de l'auteur: « Il s'agit, plutôt que d'une préparation au sens où on l'entend en général dans l'édition, d'une mise aux normes éditoriales » (ÉdEFR). La relecture et la mise aux normes ortho-typographiques sont assurées par un secrétaire d'édition.

Cette dernière tâche est généralement réalisée en interne mais, en fonction des effectifs, des plannings et des ressources financières, elle peut être confiée à un prestataire extérieur (PUN, PUBP).

Caractéristiques

1) Un témoignage intéressant de l'accompagnement éditorial:

PUFR: le travail éditorial proprement dit est de la responsabilité des directeurs de collection, des membres du Comité éditorial (spécialement quand ils préparent les rapports), du directeur

des PUF. Pour les thèses, l'évaluation permet de distinguer les thèses qui sont éliminées du circuit de l'édition des thèses et celles dont on entreprend avec l'auteur la recomposition en manuscrit éditable (réduction à 800 000 signes espaces comprises, sélection des annexes, réécriture de certains passages...). Dans le cas des thèses, les PUF travaillent sur la complémentarité des supports d'information, invitant systématiquement les docteurs qui ne l'ont pas fait à déposer et rendre consultable le texte original de la thèse sur les portails dédiés à l'archivage et à la diffusion des thèses (TEL et Theses.fr). Pour les travaux issus de colloques, lorsqu'ils sont acceptés pour édition, une navette s'établit entre les directeurs scientifiques et les PUF pour obtenir toutes corrections et améliorations nécessaires.

2) Le travail de vérification va le plus souvent au-delà d'une simple relecture :

ÉDINED : une fois l'article / ouvrage accepté, il est transmis aux éditrices chargées de chaque produit. Il est relu, et quelquefois réécrit sur le fond (vérification des méthodes, de la traduction, des bibliographies, des calculs, de la cohérence interne et du déroulement du discours). Ce travail sur les textes va plus loin qu'une simple vérification ortho-typographique, cette tâche n'étant pas assumée par un éditeur privé par exemple.

Remarque

Selon leurs moyens en personnel, les ESI sont plus ou moins aptes à remplir ce service, pourtant essentiel à leur activité et leur réputation.

On observera que les plus grosses structures ne sont pas forcément les mieux armées pour accomplir ce travail essentiel. Ainsi, on imagine difficilement comment un éditeur comme les PUR, disposant d'un seul secrétaire d'édition et de 5 metteurs en page, et produisant quelque 260 publications par an, puisse assurer une telle préparation.

4.2. Part de travail éditorial réalisée dans les centres de recherche

Contexte / explication

De nombreux projets de publications émanent des centres de recherche ou des laboratoires de l'établissement hébergeant un service éditorial.

Une fois ces projets sélectionnés par son comité de lecture, le service demande aux chercheurs et aux équipes de recherche de mettre leur tapuscrit aux normes de présentation de l'éditeur. Ces normes – ou *Conseils aux auteurs* – varient d'un éditeur à l'autre mais concernent essentiellement la présentation des bibliographies, les documents iconographiques, la hiérarchie des titres, la présentation des notes infrapaginales et des index, etc. Toute cette préparation est effectuée sur un fichier de type traitement de texte (RTF, OpenOffice ou Word).

Convergences

La majorité des structures déclare ne pas demander d'autre travail aux centres de recherche que la remise d'un tapuscrit et d'un fichier Word complets tenant compte des normes de présentation.

Caractéristiques

Il arrive fréquemment que les services demandent aux centres d'assurer les demandes d'autorisations de reproduction des illustrations (voir paragraphe 7.3). Au cas par cas, pour certaines revues et collections émanant des écoles doctorales, il arrive aussi aux centres de réaliser la préparation éditoriale et la mise en page (PBS, ÉdEH, PUM).

4.3. Part de travail externalisée

Contexte / explication

Rien de particulier à signaler.

Convergences

Les ESI dépendent généralement de prestataires extérieurs pour tout ce qui relève des travaux d'impression¹², de la diffusion-distribution et de la numérisation.

Le recours à des prestataires extérieurs pour le travail éditorial peut être aussi relativement fréquent, en fonction des effectifs, de la charge de travail des services, des impératifs de calendrier et, bien sûr, des moyens financiers.

Caractéristiques

1) Ainsi témoignent plusieurs éditeurs :

PBS: [la part de travail confiée à l'extérieur est] variable: la relecture intégrale des manuscrits (systématiquement), la mise en page (près de 90 % sur les années 2010-2012 / env. 60 % sur 2013), le report des corrections (par les metteurs en page ou les correcteurs), ponctuellement le graphisme des couvertures ou l'élaboration d'une maquette intérieure. Plus rarement, le manuscrit peut être confié intégralement à un prestataire extérieur, dont le travail est contrôlé en interne.

PUN: toute la partie prépresse fait l'objet d'une sous-traitance. Le service harmonise l'ensemble des éléments propres à la confection de l'ouvrage et finalise ses caractéristiques commerciales (normes juridiques, mentions droit images, ISBN, prix).

12. Certains établissements possèdent encore des services d'imprimerie ou de reprographie mais ces cas sont de plus en plus rares. Le stockage et sa gestion sont en revanche souvent assurés en interne.

PUR: les PUR traitent en interne chaque année 116 publications, sous-traitent 144 pour un budget de sous-traitance important (2011: 180 628 euros; 2012: 221 635 euros).

Les Éditions Quae déclarent aussi sous-traiter « environ 30 % du travail éditorial, 90 % de la mise en pages ».

2) D'autres structures, en revanche, comme les Publications de l'École française d'Athènes, continuent de privilégier le travail en interne :

ÉdEFA: étant donné le degré de complexité des publications (multilinguisme, échelles, etc.), le travail en interne est privilégié. Une partie de la composition est encore confiée à l'imprimeur, mais cette part est de plus en plus réduite, la maîtrise des logiciels de PAO au sein du service permettant de faire les maquettes en interne, et donc de réduire sensiblement les coûts de production.

Remarque

Ces divers aspects du travail éditorial (amélioration des manuscrits, participation des équipes de recherche, recours à des secrétaires d'édition extérieurs) posent en définitive diverses questions de fond: quelle est la plus-value des ESI? Que peuvent-ils éventuellement déléguer à des tiers? Quel est, en fin de compte, le cœur de leur métier?

4.4. Intégration de la chaîne de production numérique (édition multi-supports)

Contexte / explication

Les PUC et le Pôle numérique de la MRSH-Caen ont développé un savoir-faire et un modèle d'édition multi-supports permettant de structurer divers types de publications au format XML-TEI et de produire un fichier-source unique. Ce schéma, issu d'une norme internationale appelée TEI (*Text Encoding Initiative*), est particulièrement adapté à l'édition de sources primaires et de travaux de sciences humaines. Il a reçu l'approbation et le soutien de l'AEDRES ainsi que de la Très grande infrastructure BSN (Bibliothèque scientifique numérique) qui coordonne aujourd'hui l'ensemble de l'Information scientifique et technique (voir, ci-dessous, paragraphe 6.1 et suivants, et paragraphe 12.3).

Ce nouveau mode de production a donné lieu depuis 2 ans à plusieurs stages de formation au sein des ESI, leur permettant peu à peu de s'approprier les techniques correspondantes.

Convergences

Une dizaine de services déclarent avoir suivi la formation dispensée par les PUC et une quinzaine d'autres sont en attente. L'intérêt pour ce modèle de production est largement partagé et plusieurs structures produisent désormais en interne des fichiers structurés pour toutes leurs publications.

Caractéristiques

- 1) Pour des raisons de coût, des ouvrages jugés trop complexes et de diffusion trop restreinte ne sont pas traités en XML (PUR, QUAE).
- 2) Certains services poursuivent parallèlement des formations à l'application Lodel (Revues.org) et à l'enrichissement des fichiers PDF.

Promotion / diffusion (questions 29-32)

5.1. Faire connaître

Contexte / explication

Il faut ici distinguer la *promotion* des ouvrages (« faire connaître ») auprès des médias et des milieux scientifiques (par l'envoi de prière d'insérer ou de spécimens gratuits) de la *diffusion* commerciale (« faire vendre ») qui s'effectue, dans la plupart de cas, au travers des réseaux de la distribution et de la librairie.

Convergences

La promotion est généralement directement assurée par les structures éditoriales en collaboration avec les auteurs. Quand les structures en disposent, les chargé(e)s de diffusion s'occupent aussi du référencement des publications dans les bases de données bibliographiques (Électre, BNF, British Library, Library of Congress), de la mise à jour du site Internet et des réseaux sociaux, de la participation des Éditions aux salons du livre et aux congrès scientifiques, de l'organisation d'événements publics avec les auteurs.

Caractéristiques

1) Les PUBP (Clermont-Ferrand) donnent une description détaillée de leur travail de promotion :

Nous définissons le public cible de la publication selon son domaine de recherche et sa spécificité. Nous concevons un argumentaire qui permet de présenter les caractéristiques techniques du livre et les grandes lignes de son contenu. Ensuite, nous envoyons l'argumentaire ou, parfois, un exemplaire du livre en service de presse à différentes structures qui pourront elles-mêmes diffuser l'information (revues scientifiques, centres de recherche, bibliothèques, entreprises, mairies, etc.). Nous créons en ce moment un nouveau site Internet plus attractif et l'information de nos publications est relayée par les lettres d'information de la MSH et de l'université. Nous participons également à diverses manifestations (salons du livre, conférences ou colloques...).

2) Toutes les publications ne font pas forcément l'objet d'un même travail de promotion. Les services assurent souvent en lien avec l'auteur une promotion de « premier niveau » (envoi d'exemplaires pour recension dans les revues spécialisées) et, s'ils en ont les

moyens, préparent des prospectus et / ou des communiqués de presse et adressent des spécimens aux médias.

3) Le développement des sites Web et des catalogues en ligne a généralement entraîné une baisse de la production des catalogues imprimés. Situation regrettable car beaucoup de bibliothèques et de services de documentation apprécient encore de travailler leur sélection sur un support papier.

4) Certaines structures peuvent consacrer, en fonction du potentiel de diffusion d'une parution, une part de leur budget de communication à des insertions publicitaires dans des médias spécialisés (*Livres Hebdo*, *Le Monde des Livres*, *Le Magazine littéraire*, *Sciences humaines*, *VRS*).

5) Les chargé(e)s de diffusion sont généralement tenu(e)s de fournir aussi des fiches détaillées des nouveautés et des argumentaires aux représentants des structures de diffusion (voir paragraphe 5.3).

6) Les missions de promotion peuvent faire l'objet d'investissements importants de la part de certains services.

PUR: outre le responsable commercial chargé du suivi en librairie, les PUR consacrent deux temps plein à la promotion (une responsable de presse, une responsable promotion numérique) et un mi-temps ingénieur (webmaster, responsable de la vente des revues numériques et bientôt des livres numériques).

PUFR: l'université de Tours a pris la décision de recruter en CDD un commercial dès le 1^{er} janvier 2014, afin d'assurer l'ensemble des tâches commerciales sans lesquelles la mission de valorisation ne peut pas être remplie de manière correcte: actualisation du site Internet, relations avec l'AFPUD et la SODIS¹³, envoi des services de presse, promotion par listes de diffusion, gestion d'une politique commerciale, salons...

ÉdEH: le service compte une responsable de communication à temps plein, et une responsable du développement international à mi-temps. Outre leur travail quotidien auprès d'interlocuteurs multiples (presse et éditeurs étrangers en particulier), les supports de communication sont notre catalogue, notre site Internet et celui de l'EHESS, notre présence sur les réseaux sociaux, les portails partenaires, l'organisation d'événements publics.

5.2. Faire vendre

Contexte / explication

Dans le domaine de l'édition, l'activité commerciale est le plus souvent confiée à des structures¹⁴ regroupant plusieurs éditeurs dans un même catalogue et disposant d'une

13. L'AFPUD (ou AFPU-Diffusion) est un service de diffusion travaillant en collaboration avec la société SODIS, service de distribution du groupe Gallimard.

14. Parmi les plus importantes, en France, on peut citer Volumen, CDE, Interforum, Les Belles Lettres, les PUF...

équipe de représentants. Cette entreprise de démarchage, appelé *diffusion*, s'effectue auprès des libraires.

Le traitement des commandes (prises par les représentants ou passées directement par les libraires) relève du domaine de la *distribution*. Le distributeur obéit souvent à une logique de concentration et peut réunir les fonds de plusieurs diffuseurs. Il comprend un service de facturation et de suivi comptable, tout un service de logistique (stockage, service d'emballage et d'expédition), un service de gestion des retours. La plupart des distributeurs sont affiliés à un système de transmission informatisé des commandes dénommé *Dilicom*. Ce système couvre la grande majorité du réseau des libraires et facilite grandement la mise à jour des bases de données (disponibilité, changement de prix, etc.).

Convergences

La diffusion et la vente relèvent en général de prestataires spécifiques comme AFPUD, FMSH-Diffusion, LCDPU, les PUF, Géodif, organismes spécialisés dans la commercialisation de publications universitaires. Ces activités impliquent cependant de la part des chargé(e)s de diffusion des services un suivi de commercialisation (réapprovisionnement des distributeurs, bilans et tableaux mensuels des ventes...) et une gestion des stocks (suivi des réimpressions, inventaire annuel, rétroplanning rigoureux pour des nouveautés annoncées très en avance).

Caractéristiques

- 1) Certains éditeurs peuvent assurer une part relativement importante de ventes directes via leur librairie ou leur site Internet: 20 % en moyenne, mais parfois beaucoup plus (PUMEDI: 100 %; ÉdBRGM: 75 %; QUAE: 49 %; ULM: 40 %).
- 2) Rares sont les éditeurs qui parlent ici de diffusion électronique. La question est traitée plus loin (voir paragraphe 6.5). Cependant, plusieurs structures (PUPER, PBCF, PUR, PUC...) font mention de leur candidature au programme « 15 000 livres » initié par le consortium OpenEdition Books. ÉdINED et MNHN diffusent des articles de revues au format numérique sur des portails spécifiques: Jstor, Cairn, Ingenta, Muse, Proquest, Ebsco, BioOne, Web of Science, etc.
- 3) La diffusion à l'étranger est relativement peu développée. Quelques éditeurs recourent aux services de Gallimard export et du CID avec des résultats modestes. En revanche, des structures installées à l'étranger (comme les Écoles françaises) ou publiant dans le domaine de sciences de la nature paraissent particulièrement organisées:

ÉdCVZ: le chargé des ventes, promotion et diffusion effectue une veille des dispositifs en vigueur, incluant la vente par les distributeurs en France (AFPUD-SODIS) et en Espagne (Breogán, Midac), la vente en ligne à partir du site de la Casa, la mise à jour des données sur des services d'information bibliographique comme Électre et DILVE, la vérification de la disponibilité des ouvrages de la Casa sur plusieurs portails de vente ou diffusion (Google Livres, Casalini, Amazon...) et la participation, par l'intermédiaire de l'UNE (Unión de Editoriales Universitarias Españolas) et de l'AFPUD, à des salons du livre en Europe et en Amérique latine.

MNHN : la diffusion est confiée selon les disciplines à différents diffuseurs-distributeurs : Biotope pour les ouvrages naturalistes diffusés en France, Natural History Book Service (NHBS) pour les ouvrages naturalistes diffusés en Europe, University of Chicago Press (UCP) pour l'Amérique du Sud et du Nord. Nous effectuons en direct 63 % des recettes, 37 % sont faites par les 2 premiers diffuseurs cités (le contrat avec UCP ne prend effet qu'en 2013 et nous ne disposons pas encore des chiffres). Par « vente directe », nous comprenons la vente à des intermédiaires (centrales d'abonnements, libraires) sans connaître le donneur d'ordre initial. Les revues sont disponibles sur BioOne, portail agrégateur de revue dans le domaine de la biologie. Les ouvrages sont disponibles chez les libraires spécialisés. Un site Internet marchand est à l'étude.

Remarque

Les facultés de retour, une caractéristique de la profession : la mise en place d'un ouvrage en librairie peut s'avérer prometteuse mais réserver aussi de mauvaises surprises. En effet, l'une des habitudes de la profession est d'accorder une faculté de retour (limitée ou non dans le temps) sur certains ouvrages placés en librairie (en général les nouveautés, parfois tous les titres, afin d'encourager la commande d'ouvrages de fonds, à rotation lente). Autrement dit, un ouvrage placé à 600 exemplaires dans le réseau des libraires peut très bien, en raison de son insuccès ou d'une mauvaise conjoncture, faire l'objet de 25 % de retours. Le montant équivalant à ces 25 % est alors crédité sur le compte des libraires et défalqué des revenus mensuels de l'éditeur. À cet inconvénient s'ajoute le retour en stock d'ouvrages défraîchis (donc invendables) et des frais de gestion facturé par la distribution (en général 5 % des montants crédités). Le caractère spécialisé de la production scientifique et ses faibles tirages exigent donc une grande vigilance sur ce point et des méthodes de marketing bien mesurées.

5.3. Métadonnées et normes ONIX

Contexte / explication

Le terme *métadonnée* (en anglais : *metadata*) désigne une donnée permettant de décrire un document, de quelque nature qu'il soit. Le mot est apparu dans les années 1990 dans le cadre de la description de ressources sur Internet et s'est ensuite généralisé. Les services de documentation, les bibliothèques et les médiathèques ont une longue expérience dans ce domaine et ont normalisé leurs métadonnées sous la forme de « notices bibliographiques ».

La plupart de ces normes n'intègrent généralement pas les données commerciales (prix de vente, disponibilité, zones de diffusion, à paraître, etc.) utiles aux éditeurs. C'est pourquoi EdiTEUR, un groupe international d'éditeurs chargés de coordonner les initiatives et les standards pour le commerce électronique dans le domaine du livre, a mis au point une norme XML spécifique, dénommée ONIX (sigle de « *online exchange data* »). Cette norme est promue en France par le Cercle de la librairie, à travers les bases Électre et Livres Hebdo.

Convergences

L'ensemble des structures adresse un spécimen à Électre, base de référencement du Cercle de la librairie. La description de leur publication est donc, pour la plupart, structurée selon la norme ONIX et récupérée par les bases commerciales des grandes librairies en ligne (Amazon, Fnac, Decitre...).

Les plateformes de diffusion jouent aussi un rôle important dans ce référencement. Notamment le site Lcdpu.fr qui regroupe les catalogues de près d'une cinquantaine d'ESI, tous référencés sous ONIX. Certains éditeurs récupèrent ces éléments pour alimenter leur propre catalogue en ligne.

Le référencement dans les catalogues des grandes bibliothèques (BNF, British Library, Library of Congress) dépend des services du dépôt légal (pour la France) et de l'envoi par l'éditeur d'un spécimen aux grandes institutions internationales.

Caractéristiques

Certaines structures associent systématiquement les métadonnées aux fichiers des livres et autres documents numériques (ePub, PDF, XHTML, XML).

Remarque

Les enjeux économiques et politiques des métadonnées sont considérables. L'élaboration d'un catalogue commun (déjà en partie réalisée sur le site Lcdpu.fr) pourrait constituer à terme un atout majeur pour la diffusion de la production des ESI.

5.4. Vie du fonds

Contexte / explication

Il entre dans les obligations de tout éditeur d'assurer à l'œuvre qui lui a été confiée « une exploitation permanente et suivie et une diffusion commerciale, conformément aux usages de la profession » (Code de la propriété intellectuelle, article L 132-12). En conséquence, la plupart des contrats d'édition mentionnent aussi les clauses suivantes :

Si l'Éditeur ne procédait pas à une réimpression dans le délai d'un an suivant la liquidation totale du stock, l'Auteur serait en droit de le mettre en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de procéder à une réimpression dans les six mois, sauf circonstance exceptionnelle motivant l'expansion de ce délai. Faute de réimpression dans ce délai de six mois, le présent contrat serait résilié de plein droit.

Notons par ailleurs que les ouvrages publiés par les ESI sont souvent appelés à être diffusés et vendus sur une longue durée (10 à 20 ans). Le chiffre d'affaires des publications antérieures à l'année N de la production correspond, selon les structures, entre 40 % et 60 % du chiffre global des ventes.

Convergences

L'exploitation suivie des ouvrages est généralement assurée par des réimpressions numériques; plus récemment, par des services d'impression à la demande (*print on demand*, POD); plus rarement par des rééditions motivées. Les revues en revanche ne sont presque jamais réimprimées et font l'objet d'une diffusion numérique sur des plateformes dédiées (Revue.org, Persee.fr ou Cairn.info, voir paragraphe 6.5).

La numérisation et la mise en ligne des titres anciens ou épuisés sont souvent présentées comme la principale solution d'exploitation des titres du fonds (notamment à travers le programme OpenEdition Books).

Caractéristiques

- 1) Quelques éditeurs valorisent leurs titres de fonds par des collections spécifiques comme « Les classiques de la Sorbonne » (PBS) ou « Les classiques de l'EFR », parfois au format semi-poche.
- 2) Certaines institutions valorisent leurs fonds d'éditeur sur des sites spécifiques (INED, IRD, EFA), généralement en Open Access.

EFA : en 2003, l'École française d'Athènes a inauguré une bibliothèque numérique regroupant l'ensemble de ses ouvrages (<http://cefael-ath.efa.gr/site.php>). Le projet CEFAEL représentait le premier portail de publications électroniques sur les études grecques; il donne accès à plus de 500 volumes.

Remarque

L'aspect juridique des opérations de numérisation et de rétroconversion numérique doit faire l'objet d'une attention toute particulière¹⁵. Le maintien en exploitation d'une œuvre initialement imprimée par son passage au format numérique ne peut être valable que si le contrat d'origine le prévoyait spécifiquement et si un avenant en prévoit les conditions d'exploitation. Sinon un contrat séparé doit être établi.

15. La loi n° 2012-287, promulguée le 1^{er} mars 2012, a fixé les conditions juridiques qui rendent possible la numérisation de certains livres en évitant le réexamen de chaque contrat d'édition au cas par cas. Mais cette loi ne s'applique qu'à une liste d'ouvrages bien précis, liste établie dans le cadre du projet ReLIRE (Registre des livres indisponibles en réédition électronique) géré par la Sofia (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit).

Politique numérique (questions 33-42)

6.1. Types d'ouvrages produits en numérique

Contexte / explication

Quelques années après l'apparition d'Internet, vers la fin des années 1990, la production numérique s'est peu à peu développée autour de la production des revues et, pour les sciences de l'homme et de la société, de trois grandes plateformes de diffusion en ligne : Revues.org (1999), Persée (2003) et Cairn.info (2005).

Depuis l'avènement et la diffusion de la micro-informatique et de la PAO, dans les années 1980, la chaîne de fabrication éditoriale est déjà en grande partie numérique. Les éléments remis pour l'impression comportent déjà un fichier natif (Xpress ou InDesign) et un fichier PDF fournissant une image exacte et stable du contenu de la publication. Ce fichier PDF, enrichi et allégé, peut facilement devenir une publication numérique, consultable sur un micro-ordinateur. Cependant, la structure rigide du fichier PDF, homothétique à une page de livre imprimée, n'est guère adaptée à une lecture sur tablette ou liseuse. Une structuration des contenus, de type XML ou XHTML, est indispensable pour obtenir des formats spécifiques (ePub, Mobipocket) permettant au corps du texte de se conformer aux divers supports de lecture. Ce travail de structuration constitue une étape particulière dans la chaîne de production qui n'a été que très récemment intégrée par les équipes éditoriales.

Convergences

En raison des solutions proposées depuis une dizaine d'années par les plateformes de diffusion (formation Lodel ou prise en charge de la numérisation), les revues sont particulièrement bien représentées dans les catalogues numériques des éditeurs.

Grâce à des programmes plus récents (Equipex OpenEdition) et des aides à la numérisation (CNL), les ouvrages commencent peu à peu à être diffusés au format numérique. Il s'agit souvent d'ouvrages du fonds ancien, épuisés sous leur forme imprimée.

Toutefois, les années 2012-2013 marquent un tournant et, notamment grâce aux nombreux ateliers de formation à la chaîne XML-TEI dispensés par les PUC, plusieurs structures (PUS, PUF, PUBP) pratiquent désormais une édition multi-supports, produisant simultanément des publications imprimées et numériques.

Caractéristiques

- 1) Certains éditeurs réservent le format numérique à des publications à « public restreint » (actes de colloques, ouvrages collectifs, revues).
- 2) L'impression peut être parfois maintenue pour répondre à des besoins d'échanges interbibliothèques (PBMOM), d'exemplaires utiles aux auteurs et aux revues.

6.2. Formats utilisés

Contexte / explication

Le format PDF est depuis longtemps intégré dans la chaîne de fabrication, il sert notamment de fichier de référence lors de l'envoi de la commande à l'imprimeur. Les formats adaptés à la diffusion en ligne et aux normes HTML exigent un traitement particulier (structuration XML) que tous les ESI n'ont pas encore intégré dans leur chaîne de production.

Convergences

Le format PDF demeure encore le plus largement utilisé. Reflet fidèle de la mise en page du livre imprimé, il présente l'avantage de garantir une référence précise (le numéro de page) aux citations.

Les formats de type XHTML concernent généralement les produits les plus récents (années 2012 et suivantes).

Caractéristiques

Les Éditions Quae font remarquer que certains titres anciens, aux contenus trop spécialisés (et destinés à un lectorat restreint), ne seront pas convertis au format XHTML en raison de leur complexité. « La décision de convertir un PDF en ePub est économique et non technique. »

6.3. Autres types de publications numériques

Contexte / explication

Les bases de données (par exemple de fouilles archéologiques), les corpus de textes ou d'archives, les fonds de bibliothèques peuvent susciter au sein des établissements des projets de publication pris en charge par les structures éditoriales.

Convergences

Les réponses mentionnent très peu de réalisations concrètes sur ce plan. Mais plusieurs réflexions sont en cours.

Caractéristiques

Quelques exemples de projets :

PUC : éditions de sources multi-supports sous la forme de sites complémentaires (contenus, modes d'accès à l'information...) de l'édition papier.

MNHN : la production des articles de revues en XML est actuellement mise en place afin de produire des publications enrichies permettant le transfert de l'information scientifique vers les bases de données du domaine. Les standards de transfert de l'information sont discutés entre les différents acteurs de la chaîne à un niveau international. Le service est très actif dans ces débats.

ÉdEFA : vocation à diffuser des données produites par les fouilles sur les sites dont elle a la responsabilité scientifique, notamment des corpus.

6.4. Fabrication interne / externe

Contexte / explication

Voir paragraphe 6.1.

Convergences

Les formats PDF sont presque systématiquement produits à l'intérieur des services.

Pour les formats de type XML, ce sont généralement des prestataires extérieurs (les plateformes de diffusion : Persée, Cairn.info, Numilog, BioOne) qui assurent le service (directement ou en sous-traitance).

Caractéristiques

- 1) Le cas de Revues.org est différent, car il exige des éditeurs de soumettre des contenus déjà structurés au format XML au moyen de Lodel, une application *opensource*.
- 2) De nombreuses structures vont confier la numérisation de leurs publications au CLEO (Centre pour l'édition électronique ouverte) dans le cadre de l'Equipex OpenEdition (voir ci-dessous, paragraphe 6.6).
- 3) La mise en place de la chaîne XML-TEI mise au point par les PUC et soutenue par l'AEDRES permet déjà à plusieurs éditeurs de maîtriser la structuration XML de leurs publications en interne.

6.5. Canaux et formes de vente

Contexte / explication

Plusieurs e-distributeurs collaborent avec les ESI. Parmi les plateformes mentionnées, on peut citer : BioOne, Cyberlibris, Casalini, Cairn.info, Dawson, eBrary, Google

Playstore, Immatériel, Izibook, Lcdpu.fr, Numilog, OpenEdition, Springer... Ces e-distributeurs alimentent des e-diffuseurs ou de grandes librairies en ligne : e-pagine, Dialogues, Gibert-Jeune, Lavoisier et tous les grands *stores* : Apple, Amazon, Samsung, Fnac-Kobo...

Convergences

La vente par articles et par « bouquets » est la règle pour les revues. En revanche, la vente par chapitres (ou par contributions dans le cas d'ouvrages collectifs) est encore à l'étude dans beaucoup de structures. Comme le signalent les Éditions de l'EHESS, « une de nos exigences pour les ouvrages collectifs est qu'ils soient très articulés et ne se présentent donc pas comme de simples collections d'articles ».

Caractéristiques

Les ventes sur le site propre de l'éditeur sont parfois, selon les établissements, empêchées par les agences comptables qui ne souhaitent pas gérer d'opérations de paiement par carte bancaire.

6.6. Participation à l'Equipex OpenEdition

Contexte / explication

Le projet Digital Library for Open Humanities (DILOH) a reçu le 14 février 2012 le Label Equipex des investissements d'avenir. Le jury et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche reconnaissent ainsi OpenEdition comme domaine stratégique de la recherche et l'innovation. OpenEdition sera doté de 7 millions d'euros sur 8 ans, et construira une bibliothèque internationale pour l'édition en libre accès et les humanités numériques.

Le projet est porté par le Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO, Marseille-Paris), en partenariat avec le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD, Lyon), le Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes (LSIS-CNRS, Marseille), le Roy Rosenzweig Center for History and New Media (CHNM, Washington) et Open Access Publishing in European Networks (Oapen, La Haye).

Extrait du Carnet d'OpenEdition, 22 février 2012

Parmi les divers objectifs du programme figure la numérisation de 15 000 ouvrages de sciences humaines et sociales, proposés partiellement ou intégralement en libre accès (Open Access).

Convergences

La grande majorité des éditeurs publiant dans le domaine des SHS a connaissance du programme OpenEdition et y participe.

Caractéristiques

Le modèle économique proposé par le programme (modèle *Freemium*) est axé sur la diffusion de contenus édités librement accessibles en ligne au format HTML et assortis de services *premium* payants (formats PDF et ePub, alertes et statistiques). Il semble ne pas avoir convaincu les structures soumises à de forts impératifs de rentabilité.

QUAE: la diffusion générale en libre accès n'est pas d'actualité (sauf quelques cas très particuliers). Cependant, Quae s'interroge pour certains titres très pointus qui seraient proposés en POD [*print on demand*, impression à la demande] payants.

ULM: accès *freemium*: concerne principalement des ouvrages « patrimoniaux » et des « outils » de recherche (histoire de l'École, inventaires bibliographiques...).

Accès *classic* [payant]: collection d'esthétique, ouvrages arts et langage.

6.7. Types de contrats utilisés

Voir section 7 (Propriété intellectuelle).

6.8. Publications exclusivement numériques

Contexte / explication

L'édition et la diffusion numériques représentent sans conteste un formidable tremplin pour des publications spécialisées et destinées à un public parfois très restreint. Certaines directions financières ont pu y voir une occasion de réduire les coûts de production. Cet espoir s'est avéré en grande partie illusoire dans la mesure où la part des frais d'impression sur des tirages limités est relativement réduite (20 % à 25 % des frais globaux) et tend à se réduire encore grâce aux avancées de l'impression numérique. En revanche, les exigences du travail éditorial (validation, préparation) en amont de l'impression demeurent aussi importantes, voire plus lourdes étant donné les enrichissements et les traitements imposés par les divers formats numériques.

Convergences

La publication numérique concerne pour l'ensemble des éditeurs interrogés les revues, les actes de colloques, certains ouvrages épuisés. Le public potentiel et l'estimation des ventes conditionnent en général le choix d'une impression préalable ou d'une diffusion uniquement numérique.

Caractéristiques

Aucune structure ne présente sur ce point de caractéristique particulière.

6.9. Politique en matière d'accès ouvert (Open Access) et d'archives ouvertes

L'*Open Access initiative* (ou initiative du libre accès) a trouvé une formulation précise dans l'appel de Budapest (décembre 2001).

La générosité de cette initiative a très tôt engendré débats et tensions entre les représentants de l'édition (soucieux de garantir l'équilibre économique de leur activité) et les instances politiques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaitant garantir l'accessibilité des résultats et des données scientifiques à la communauté des chercheurs et, plus largement, à tous les citoyens.

Dix ans après l'appel de Budapest, la Commission européenne a publié une recommandation « relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation »¹⁶. Au point 5 de ce document, la Commission déclare :

Les politiques de libre accès visent à fournir aux lecteurs un accès gratuit, au stade le plus précoce du processus de diffusion, aux publications scientifiques évaluées par des pairs et aux données de la recherche, et à permettre l'utilisation et la réutilisation des résultats de la recherche scientifique. La mise en œuvre de ces politiques devrait tenir compte de la question des droits de propriété intellectuelle.

Entrent ici en jeu les pratiques d'« archives ouvertes » (*Open archives*), très répandues dans les communautés des sciences de la nature, dont les membres ont pris l'habitude de faire circuler les versions initiales de leurs articles et comptes rendus d'expérience afin de les soumettre à la lecture critique de leurs pairs. Plus récentes dans le domaine des sciences humaines et sociales, les archives ouvertes ont connu un important développement à partir des années 2000, notamment avec la création du site HAL-SHS (Hyper article en ligne) par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD). Au moment de rédiger ce compte rendu, HAL-SHS propose plus de 50 000 documents en texte intégral.

La qualité éditoriale de ces documents est variable. Dans la voie verte (*green road*), il s'agit de textes auto-archivés, émanant directement des auteurs, non revus (version *preprint*) ou juste corrigés par les relecteurs (version *postprint*). Selon la politique de dépôt de l'éditeur, les versions *postprint* et / ou les versions éditées sont mises en ligne après un délai de 2 à 3 ans (« embargo ou barrière mobile »). Dans la voie dorée (*golden road*), c'est la version éditée de l'article qui est immédiatement diffusée en accès libre (soit article par article, soit toute la revue) contre un financement assuré par un tiers (l'auteur, son laboratoire ou l'organisme de financement de la recherche).

16. Recommandation de la Commission du 17/07/2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation : http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/recommendation-access-and-preservation-scientific-information_fr.pdf.

Le Conseil scientifique d'OpenEdition défend quant à lui une troisième voie, dénommée « voie platine » ou *platinum road* :

Elle est celle d'une édition en libre accès qui permet aux auteurs de publier et aux lecteurs de lire sans obstacle financier. Pour financer un tel modèle, diverses modalités existent, recensées par l'Open Access Directory. Nous privilégions un modèle hybride, le modèle *Freemium*, dans lequel le texte est en libre accès, mais un ensemble de services à forte valeur ajoutée sont par ailleurs commercialisés.

Par ailleurs, le site Héloïse (<http://heloise.ccsd.cnrs.fr>), développé en 2011 par le CCSD en relation conventionnelle avec le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Fédération nationale de la presse spécialisée (FNPS), offre un service d'information sur les politiques des éditeurs en matière de dépôt des articles. Il concerne uniquement les dépôts sur les sites des scientifiques eux-mêmes et des institutions scientifiques.

Convergences

Une majorité des structures a adopté la « voie verte » : elle autorise leurs auteurs à publier immédiatement leurs articles en archive ouverte dans sa version primitive (parfois corrigée par l'éditeur mais non mise en page). La diffusion des articles dans leur version éditée est répandue mais en appliquant cette fois un embargo de 2 à 3 ans. La « voie platine » (modèle *Freemium*) est en train de se développer, étant donné le nombre important de structures ayant adhéré au programme OpenEdition.

Caractéristiques

- 1) Quelques structures ont été sollicitées par leur établissement pour collaborer avec la direction de la valorisation de la recherche à la mise en place d'un dépôt institutionnel sur la plateforme HAL et la supervision de l'auto-archivage (PUPER, ÉdIRD).
- 2) Certains éditeurs font remarquer que la « voie dorée » pourra sans doute être appliquée grâce à une compensation financière des auteurs ou de leur laboratoire. D'autres dénoncent ce modèle lorsque les frais de participation demandés sont trop élevés.

Propriété intellectuelle (questions 43-46)

7.1. Types de contrats et gestion

Contexte / explication

Au cours de l'année 2011-2012, un groupe de travail de l'AEDRES a entrepris, en collaboration avec un cabinet d'avocats spécialisés dans le domaine de l'édition électronique, de mettre au point 4 contrats modèles, adaptés à l'édition institutionnelle et tenant compte des usages d'Internet: un contrat d'édition sans rémunération; un contrat d'édition avec rémunération; un contrat de contributeur; un contrat de directeur scientifique.

Dans le cas d'un ouvrage à auteur unique, c'est le *contrat d'édition* qui s'applique. L'éditeur peut, selon la situation, proposer une version comportant une cession à titre gracieux ou une version à titre onéreux («rémunération proportionnelle»).

Pour les ouvrages collectifs, les actes de colloques ou les numéros de revues, il importe que chaque contributeur, autrement dit les auteurs de chaque article ou partie de texte (préface, postface, etc.), signe un *contrat de cession de droit d'auteur*. Le (ou les) directeur(s) scientifique(s) signera(ont) ce même contrat pour les parties de texte qu'il(s) aura(ont) rédigées (introduction, synthèses, etc.). En outre, en qualité de coordinateur(s) de l'ouvrage, il(s) signera(ont) également le contrat dit «de directeur scientifique».

L'ensemble de ces contrats est appelé à évoluer en raison du développement de l'Open Access.

Convergences

La gestion de la propriété intellectuelle ne semble que partiellement assurée. Les milieux universitaires et scientifiques ont longtemps vécu sous le régime du *gentlemen's agreement*. Beaucoup de structures en témoignent encore aujourd'hui, publiant des revues ou des ouvrages collectifs sans faire systématiquement signer de contrat aux différents contributeurs.

Le témoignage suivant vaut pour plusieurs éditeurs:

ÉdEFR: nous avons en 2012 mis au point un contrat d'auteur et un contrat de directeur d'ouvrages collectifs. Ces derniers font leur affaire de l'accord des contributeurs des volumes (le service des publications étant un petit service et l'établissement n'ayant pas de service juridique, nous sommes assez limités étant donné le nombre d'auteurs avec lesquels nous travaillons).

Au moment de répondre à l'enquête (soit au premier semestre 2013), peu de membres de l'AEDRES semblent appliquer les modèles de contrats mis au point par l'Association.

Caractéristiques

Certains établissements disposent de services juridiques compétents en matière de propriété intellectuelle. Toutefois, leur savoir-faire est souvent plus adapté à la gestion de la propriété industrielle (brevets, dessins et modèles) qu'à celle de la propriété littéraire et artistique (dont relèvent le droit d'auteur et le droit des producteurs de bases de données).

Remarque

Observons que le titre de « directeur de la publication » désigne le responsable juridique de tout contenu publié. Défini dans la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, ce statut s'est, depuis le développement des médias et l'avènement des nouvelles technologies, étendu au monde de l'édition, de l'audiovisuel et d'Internet.

Ainsi l'alinéa 2 de l'article 6 de cette loi précise-t-il :

Lorsqu'une personne physique est propriétaire ou locataire-gérant d'une entreprise éditrice au sens de la Loi du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse, ou en détient la majorité du capital ou des droits de vote, cette personne est directeur de publication. Dans les autres cas, le directeur de publication est le représentant légal de l'entreprise éditrice. Toutefois, dans les sociétés anonymes, le directeur de la publication est le président du directoire ou le directeur général unique.

Dans le cas des établissements de droit public, c'est généralement le président ou le directeur qui est désigné comme premier responsable. Ainsi, malgré les garanties qu'apportent à la signature du contrat les auteurs sur le caractère inédit et non diffamatoire de leurs écrits, il incombe à l'éditeur de bien en contrôler le contenu.

7.2. Rémunération des auteurs

Contexte / explication

L'expression « droit d'auteur » ne désigne pas seulement le droit moral et le droit patrimonial de l'auteur mais aussi la contrepartie de la cession accordée à l'éditeur. Dans le cas des auteurs d'ouvrages de recherche, cette contrepartie est très rarement financière, du moins pour le premier tirage. Les contrats mis au point par l'AEDRES et utilisés par certains de ses membres précisent :

L'Auteur accepte expressément la cession de ses droits à titre gracieux, la contrepartie de la présente cession étant d'une part, l'investissement financier réalisé par l'Éditeur, et

d'autre part, le gain de notoriété que l'ouvrage apportera à l'Auteur, s'agissant d'un thème très spécialisé.

C'est donc avant tout l'apport symbolique de l'éditeur qui importe dans ce contexte.

Convergences

L'auteur se voit généralement attribuer un nombre assez important d'exemplaires gratuits, utiles pour sa promotion. Si l'ouvrage fait l'objet d'une réimpression, il perçoit alors entre 8 et 10 % de droits d'auteurs proportionnels. Ces droits sont alors calculés sur le prix public hors taxes multiplié par le nombre d'exemplaires vendus.

Les pratiques varient quelque peu d'un ESI à l'autre mais reposent, pour la grande majorité, sur ce principe.

Caractéristiques

1) Certaines structures (PUS, PUV, PUN, PUM) rémunèrent immédiatement les auteurs de monographies, d'un ouvrage de commande ou d'un ouvrage relevant du secteur concurrentiel (PUC).

2) D'autres (PSN, PUAM, QUAE) attribuent une rémunération proportionnelle à partir d'un certain nombre d'exemplaires vendus (les frais de fabrication ayant été amortis).

7.3. Demandes d'autorisation de reproduction

Contexte / explication

Ces demandes concernent pour l'essentiel l'usage d'illustrations ou d'extraits de textes hors du domaine public et ne faisant pas l'objet de citations (par exemple une anthologie).

Convergences

Inclure des images dans un ouvrage de recherche semble souvent, du moins pour le domaine des SHS, un luxe ou une exception. Il n'est pas rare que les auteurs (ou les centres de recherche) soient mis à contribution pour gérer les demandes d'autorisation (et parfois régler les droits de reproduction). L'usage le plus courant correspond cependant à cette réponse :

PBS: les Publications demandent aux auteurs de préparer les dossiers iconographiques : sélection des images, recherche des ayants droit et des institutions qui détiennent les clichés s'il faut en demander une reproduction. La personne qui travaille sur le manuscrit (assistante d'édition) prend ensuite le relais et finalise la démarche (contacts, réception des fichiers, liste des crédits, et paiement des droits, lui-même finalisé par la responsable administrative auprès de l'agent comptable).

Caractéristiques

Plusieurs structures, par manque de moyens, demandent aux auteurs de s'acquitter des droits de reproduction avant de déposer leur dossier complet auprès du service de fabrication.

7.4. Acquisition de droits de traduction et cession de droits

Contexte / explication

En l'occurrence, il peut s'agir : de projets de traductions (vers le français ou vers des langues étrangères) ; d'autorisation de reproduction d'extraits de textes (émanant généralement d'éditeurs privés) lors de l'édition de manuels ; de la reprise d'une contribution d'un auteur lors de l'édition d'un recueil de ses travaux ; parfois de coéditions avec des éditeurs étrangers francophones (Canada, Maghreb, Afrique subsaharienne) ; beaucoup plus rarement, de textes intégraux en version de poche (Points / Seuil, par exemple).

Convergences

Le caractère très spécialisé des ouvrages publiés par les ESI suscite relativement peu de demandes de traduction ou de coéditions de la part d'éditeurs étrangers. Il arrive ponctuellement que certains ouvrages fassent l'objet de cessions de droits de traduction ou de coédition. Le montant de ces cessions est le plus souvent symbolique ou gracieux, en particulier auprès des institutions et des éditeurs des pays en voie de développement.

Caractéristiques

Des programmes de traductions peuvent être régulièrement suivis par certains éditeurs. Ce peut être dans le cadre d'une mission générale (IRD, EFE).

La restitution des résultats des programmes et travaux de recherche auprès de nos partenaires étrangers figure parmi les principales missions de l'IRD. Dans le domaine de l'édition, cette politique se traduit par la publication d'ouvrages dans des langues autres que le français et l'anglais. Ainsi, des ouvrages en espagnol, en portugais, dans différentes langues asiatiques... sont régulièrement édités ou soutenus financièrement par l'IRD. Ils prennent généralement la forme de coéditions avec des partenaires institutionnels et un diffuseur ou un éditeur privé local.

Ou dans le cadre de collections (PUC, FMSH, PSN).

Mutualisation et collaborations (questions 47-48)

8.1. Activités partagées avec d'autres éditeurs

Contexte / explication

Plusieurs réseaux associatifs ou institutionnels (l'AEDRES, le réseau MÉDICI, le réseau des EFE), certains organismes interinstitutionnels (OpenEdition, Revues.org et Lcdpu.fr, AFPU-Diffusion), professionnels (GFII, SNE), régionaux (ARALD [livre et lecture en Rhône-Alpes], Association des éditeurs du Nord – Pas-de-Calais) ou européens (EDIT, AEUP), favorisent depuis plusieurs années déjà des échanges et des collaborations entre les structures éditoriales, parfois en lien avec des éditeurs privés.

Convergences

La plupart des structures font état de collaboration sur divers plans :

- coéditions entre différents établissements ;
- diffusion et distribution (AFPU-D, CID, LCDPU, OpenEdition, Revues.org) ;
- échanges de pratiques, de savoir-faire et de réflexions : contrats, comptabilité analytique, chaîne XML (AEDRES, réseau MÉDICI)...

Caractéristiques

On relèvera en particulier l'initiative des PUC :

- engagement dans une démarche de développement, de formation et de déploiement des outils de la chaîne XML-TEI auprès des éditeurs de l'AEDRES (avec le soutien de l'Association) et d'éditeurs universitaires publics (avec le soutien de BSN), en collaboration avec le Pôle « Document numérique » de l'université de Caen ;
- collaboration technique avec OpenEdition (procédures, outils, standards).

8.2. Attentes des éditeurs vis-à-vis de l'AEDRES

Contexte / explication

Créée au début des années 1980 sous le nom d'*Association française des presses d'université* (AFPU), rebaptisée, en 2005, *Association des éditeurs de la Recherche et de*

l'Enseignement supérieur, l'AEDRES comprend aujourd'hui 34 membres titulaires et 5 membres associés.

Elle soutient la mission de diffusion et de valorisation des savoirs, commune à ses membres, dans une exigence de qualité éditoriale :

- en accroissant leur visibilité dans les réseaux de la chaîne du livre ;
- en défendant leurs intérêts auprès des instances officielles et professionnelles ;
- en organisant des journées de réflexion et en proposant des formations.

Convergences

La majorité des structures exprime une forte demande de formation et d'information (évolutions en matière juridique et administrative ; veille technologique). Les éditeurs insistent également sur la nécessité d'une réflexion politique, la définition commune de bonnes pratiques, l'instauration d'un dialogue avec les instances de tutelle (ministères concernés par l'enseignement et la recherche, conférence des présidents d'université...), en somme, l'affirmation « d'un réseau professionnel d'éditeurs scientifiques publics qui permette d'appréhender les enjeux et de contribuer à l'élaboration d'une politique publique en matière d'information scientifique et technique » (MNHN).

Caractéristiques

- 1) Plusieurs structures (PBS, PUV, PBMOM, ÉdIES, ÉdBRGM) souhaitent aussi une mutualisation des outils de gestion, de fabrication, de diffusion (notamment à l'export) et de promotion (comme par exemple un stand commun au Salon du livre de Paris).
- 2) Dans un domaine plus spécifique, deux éditeurs (ÉdCVZ et ÉdEFR) souhaitent la définition d'un cadre plus favorable aux établissements publics de formation, à but non lucratif, pour l'obtention de visuels à titre gracieux.
- 3) Les Éditions Rue d'Ulm souhaiteraient la mise en place d'une meilleure interface avec l'édition privée et une plus grande sensibilisation du public à l'apport de l'édition publique dans la production et la diffusion du savoir.

Auto-évaluation (questions 49-50)

Contexte / explication

Les aides financières accordées par l'État aux établissements dépendent désormais de l'évaluation périodique (menée par l'Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur [AERES]).

Créée par la loi de programmation pour la recherche de 2006 et opérationnelle depuis mars 2007, l'AERES entend contribuer à l'amélioration de la qualité du système de recherche et d'enseignement supérieur, en accord avec les recommandations européennes et les décisions des ministres européens dans le cadre du processus de Bologne.

Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur signent un contrat avec l'État. Établi pour 4 ans avant 2011, ce contrat est désormais fixé pour 5 ans. Plus de 200 établissements étant engagés dans cette démarche contractuelle, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche les a répartis en 5 vagues géographiques.

Extraits du site Internet de l'AERES, janvier 2014

Pour répondre aux demandes de l'AERES, les directions d'établissements demandent généralement à leurs services de définir des critères d'auto-évaluation et d'en rendre compte régulièrement à leur Conseil scientifique et leur Conseil d'administration (en général chaque année, puis, de façon récapitulative, sur la période de 4 ou 5 ans fixée par l'Agence d'évaluation).

Convergences

Les critères retenus par les structures sont à la fois quantitatifs – nombre de titres publiés, chiffre d'affaires annuel (ventes en librairie et ventes directes), bilans financiers du service, comptes d'exploitation prévisionnels – et qualitatifs – qualité de la politique éditoriale et des expertises, nombre de projets refusés, programmes éditoriaux, revues de presse, bilan des participations aux manifestations scientifiques et professionnelles, développements mis en œuvre et perspectives.

Caractéristiques

1) Certaines structures s'appuient pour la préparation de leurs bilans sur les éléments remis au Médiateur de l'édition publique (questionnaires, fiches-produits, comptes d'exploitation) ou, plus rarement, au Syndicat national de l'édition (SNE).

2) En fonction de leur statut, de leurs missions ou de leurs programmes, les services peuvent faire état de résultats spécifiques : nombre de téléchargements pour les ouvrages électroniques, volume de pages numériques, consultations du site (PUBP, PUC) ; nombre de traductions, volume des droits cédés, coéditions (PUC, ÉdIRD) ; nombre de titres coproduits en langues étrangères avec des partenaires du Sud, qualité du référencement des revues, facteurs d'impact des revues (ÉIRD).

PUR : l'activité du SAIC fait l'objet chaque année de deux rapports : l'un au Comité de gestion qui regroupe les 10 universités associées (examen des comptes, examen du budget, rapport moral), l'autre au Conseil scientifique de l'université : le bilan éditorial est un document de 20 pages environ qui est destiné aux instances des universités et présenté en séance de Conseil scientifique.

Réponse à l'encadrement légal (questions 51-53)

10.1. Réponses aux enquêtes du Médiateur de l'édition publique

Contexte / explication

La circulaire [du Premier ministre] du 9 décembre 1999 institue une médiation de l'édition chargée d'observer l'activité des éditeurs publics, de veiller à la cohérence de leurs politiques éditoriales et au respect des règles de la circulaire du 20 mars 1998 [relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État].

Conformément aux dispositions de la circulaire de 1999, le Médiateur remet un rapport annuel au Premier ministre et au ministre de la Culture et de la Communication portant sur l'activité des éditeurs publics, sur ses évolutions, comparées aux tendances générales observées dans le secteur de l'édition française et sur la place relative qu'elle occupe au sein de l'édition nationale.

Rapport du Médiateur de l'édition publique pour l'année 2012

Convergences

Bien que ne figurant pas sur la liste des éditeurs désignés explicitement par la circulaire du 20 mars 1998, la grande majorité des structures éditoriales institutionnelles, financées indirectement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, répond à l'enquête du Médiateur de l'édition publique.

Caractéristiques

Rares sont les ESI qui font parvenir une fiche-produit (document récapitulant le détail des dépenses de chaque publication) et des comptes d'exploitation.

10.2. Circulaire du 29 mars 2012

Contexte / explication

La circulaire du 29 mars 2012 relative à l'efficacité de l'activité de publication de l'État rappelle ces deux circulaires et préconise de mutualiser les moyens des administrations et de leurs

opérateurs avec ceux d'autres ministères ou ceux des éditeurs publics institutionnels, en particulier la DILA, et de s'appuyer sur les compétences de ces éditeurs pour travailler avec le secteur privé. Il appartient au Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA) de s'assurer de la mise en œuvre de cette circulaire notamment en étant destinataire de rapports retraçant la stratégie de publication de chaque ministère et de leurs opérateurs.

Rapport du Médiateur de l'édition publique pour l'année 2012

Cette circulaire stipule notamment :

Les éditeurs publics institutionnels sont dotés d'une comptabilité analytique validée par leur tutelle ou des commissaires aux comptes. Ceux d'entre eux qui ne seraient pas dotés d'une comptabilité analytique certifiée ou validée par leur tutelle ne pourront publier sur le marché concurrentiel à compter du 1^{er} janvier 2014.

Convergences

La position des structures est plus que divergente sur les possibilités d'application de cette circulaire.

Plus de la moitié des éditeurs interrogés signalent la difficulté d'instaurer une comptabilité analytique au sein de leur établissement et s'en remettent finalement aux règles et procédures comptables déjà en vigueur. Certaines réponses (PUN, PUC) laissent entendre que cette circulaire ne trouve pas son champ d'application au sein des divers services d'éditions scientifiques des établissements autonomes que sont devenues les universités. La notion d'éditeur public institutionnel doit être, dans ce contexte précis, clarifiée. Ne concerne-t-elle que les institutions listées dans la circulaire du 20 mars 1998 ou doit-elle s'étendre à l'ensemble de la communauté des ESI ?

Quoi qu'il en soit, nombreuses (près d'un tiers) sont les structures déclarant vouloir intégrer les règles de la comptabilité analytique. On notera qu'en 2011, plus de 100 établissements et universités en France avaient déjà adopté le logiciel SIFAC (Système d'information financier analytique et comptable).

Caractéristiques

Le commentaire détaillé de l'IRD vaut la peine d'être mentionné.

IRD : dans la pratique, la mise en place d'une comptabilité analytique sur les modèles du privé s'avère difficile dans les établissements publics. Les 3 modèles principalement utilisés dans le privé (couverture forfaitaire, couverture en fonction du CA prévisionnel, couverture en fonction des coûts directs ; et souvent panachage plus ou moins arbitraire des 2 premiers) ne sont pas applicables directement. Pour le cas de l'IRD, la comptabilité spécifique de la structure éditoriale doit par ailleurs être couplée à celle de l'ensemble de l'organisme, actuellement en cours de mise en place.

Lors de la présentation du rapport du Médiateur de l'édition publique en décembre 2012, la création d'un groupe de travail a été proposée pour permettre aux éditeurs publics n'ayant

pas encore leur propre comptabilité analytique de bénéficier de l'expérience de ceux qui l'auraient déjà mise en place. J'ai indiqué et renouvelé récemment mon intérêt auprès du Service du livre et de la lecture de participer à ce groupe, avec un responsable de la direction financière de l'IRD. En espérant que ces échanges permettront de répondre aux nombreuses questions qui se posent à propos de la comptabilité analytique dans des structures éditoriales telle celle de l'IRD, intégrées à un organisme public.

Le service des Éditions produit annuellement un inventaire qui entre dans la procédure de certification des comptes de l'IRD.

10.3. Frais de personnel

Contexte / explication

Les éditeurs publics institutionnels inscrivent leurs activités dans le cadre fixé par leurs textes d'attribution ainsi que par les circulaires précédemment citées. Ils doivent respecter les obligations de concurrence et de transparence comptable conformément à l'article L 410-1 du Code de commerce. Le prix de vente au public, qui ne doit pas être abusivement bas, couvre les coûts directs et une quote-part des frais de structure entraînés par l'activité de publication, conformément aux pratiques habituelles des entreprises privées. Les rémunérations exigées par une institution publique pour accéder à certaines données doivent être intégralement répercutées dans le prix de vente au public.

Circulaire du 29 mars 2012 relative à l'efficience de l'activité de publication de l'État

Le modèle de fiches-produits et de comptes d'exploitation diffusé par la circulaire du 9 décembre 1999 implique de présenter toutes les dépenses relatives à la fabrication d'un ouvrage, frais de structures (locaux, charges) et de personnel inclus. La question de la répercussion sur le prix de vente au public de l'ensemble de ces frais, notamment des frais de personnel, fait largement débat.

Convergences

Une vingtaine de structures déclarent inclure les frais de personnel dans leurs fiches-produits (très rarement dans les comptes d'exploitation) sans préciser s'il s'agit de personnels contractuels ou fonctionnaires (mis à disposition par l'établissement).

Caractéristiques

Une dizaine de structures (PUFR, PUSE, PUM, PUMEDI, PUPER, PUBP, PBMOM, QUAE, ÉdIRD, ULM) n'intègrent que les frais des personnels contractuels, généralement rémunérés sur un budget de fonctionnement propre au service.

Soutiens institutionnels (questions 54-55)

11.1. Types de soutiens financiers et provenance

Contexte / explication

Les moyens financiers des ESI varient beaucoup en fonction de leur taille, de leur production et de leur statut. Cette remarque, formulée par les PUS, vaut pour la plupart des structures :

La mise à disposition des locaux et du personnel Lille 3 apparaît dans notre budget comme une opération blanche : les mêmes sommes sont affectées aux charges et aux recettes.

Convergences

La question des locaux et des personnels mise à part, la composition du budget des structures présente les mêmes caractéristiques :

- les produits commerciaux (ventes d'ouvrage, facturation ou valorisation de prestations) ne couvrent jamais l'ensemble des dépenses. Ils représentent en moyenne environ 49 % des recettes ;
- des recettes constituées par un apport financier de l'établissement (aide au fonctionnement de 39 % en moyenne, en incluant les montants alloués sur les contrats quinquennaux), plus rarement du Conseil scientifique ;
- des subventions ponctuelles (une moyenne de 12 % du budget global), issues des équipes de recherche et des organismes régionaux (centres régionaux du livre, services archéologiques, etc.).

Caractéristiques

- 1) Mis à part les revues, le CNL et le CNRS ne subventionnent plus aucun projet de publication institutionnel, depuis plusieurs années déjà.
- 2) Beaucoup d'établissements n'apportent pas d'autre soutien que la mise à disposition de locaux et de personnels. Les structures doivent financer leurs dépenses extérieures (impression, stockage, frais de promotion) avec les recettes issues de ventes et des contrats passés avec les centres de recherche.

11.2. Autres sources de subvention

Contexte / explication

Dans certaines structures, l'incitation à l'autofinancement peut être forte, infléchissant la politique éditoriale et l'autonomie des comités de lecture. Certains laboratoires ou centres de recherche, dotés de subvention spécifiques pour la publication de leurs travaux (par l'ANR), acquièrent ainsi un poids non négligeable dans la décision d'éditer tel ou tel projet.

Convergences

Plusieurs structures publient des travaux issus des laboratoires internes ou externes à leur établissement et leur facturent des frais. Le tableau ci-dessous permet, à partir d'une série d'exemples réels, mais anonymes, de se faire une idée plus précise des diverses sources de revenus et de leur proportion dans le budget des dépenses globales de chaque structure.

Caractéristiques

Les formes de facturation peuvent varier, allant d'un forfait fixe par ouvrage (3 000 euros) à un pourcentage des frais de fabrication matérielle (entre 30 et 50%).

Cas	Dépenses annuelles 2012 (en €)	% ventes	% aide établissement (€ ou salaires)	% laboratoires	% subventions régionales	% contrat quinquennal	autres
1	12 000	33	0	67	0	0	0
2	33 303	32	0	0	0	69	0
3	50 000	30	30	0	5	30	5
4	76 000	45	0	0	5	50	0
5	85 000	45	0	20	5	30	0
6	85 000	65	35	0	0	0	0
7	94 000	39	7	27	0	27	0
8	100 000	50	0	0	0	50	0
9	108 162	83	8	0	8	0	1
10	109 500	50	0	0	8	42	0
11	109 500	50	11	0	2	37	0
12	119 000	50	0	0	0	50	0
13	120 000	55	27	0	15	0	3
14	125 000	70	7	15	3	0	5

Cas	Dépenses annuelles 2012 (en €)	% ventes	% aide établissement (€ ou salaires)	% laboratoires	% subventions régionales	% contrat quinquennal	autres
15	150 000	8	0	0	0	92	0
16	160 000	37	33	30	0	0	0
17	164 500	39	0	0	18	30	13
18	172 000	35	0	56	0	0	9
19	180 000	40	47	0	0	13	0
20	223 000	53	0	0	0	47	0
21	270 000	60	0	0	0	40	0
22	282 818	35	17	0	0	48	0
23	371 900	75	1	0	9	15	0
24	550 000	60	20	0	0	20	0
25	615 000	92	0	0	1	7	0
26	820 214	51	13	0	10	25	1
27	2 958 000	32	61	0	7	0	0
28	3 166 425	45	0	0	0	55	0
Moyennes		48	11	8	3	28	1

Perspectives (questions 56-59)

12.1. Les ESI en 2020

Contexte / explication

L'introduction en 2007 de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Péresse) instaurant l'autonomie des universités en matière de budget, de gestion des ressources humaines et de patrimoine immobilier, le développement toujours plus important des nouvelles technologies en général et de l'édition numérique en particulier, les exigences européennes d'accès libre (Open Access) à l'information scientifique sont autant d'évolutions qui impactent l'activité éditoriale scientifique institutionnelle. Comment les acteurs concernés se projettent-ils à moyen terme ?

Convergences

La politique en matière d'édition numérique et d'Open Access constitue la préoccupation première des éditeurs; de même, la réduction du nombre de titres véritablement édités (renoncer à la quantité au profit de la qualité). Les contraintes économiques (recherche d'un accroissement des ventes et du chiffre d'affaires) semblent toutefois contrarier cet objectif.

Caractéristiques

1) Importance d'une meilleure articulation (ou coordination) entre la politique des structures éditoriales et celles de leur établissement.

CAEN: les presses constituent en tout cas une force de proposition de première importance. Elles devront participer au rayonnement du Pôle numérique de la MRSH et plus largement à l'axe transversal « numérique » de l'université de Caen Basse-Normandie. Elles devront également participer au débat sur l'Open Access en relation avec le Service de documentation de l'université.

2) On observe une forte demande de clarification entre communication scientifique et édition scientifique « à valeur ajoutée ». Il devrait s'en suivre une réduction de la production, un rééquilibrage de la quantité au profit de la qualité.

ÉdCVZ: une enquête sur l'attente des chercheurs pour les modes de consultation des travaux scientifiques permettra sans doute de mettre en place des portails communs aux

sciences humaines et sociales mieux adaptés qu'aujourd'hui, où la diversité crée parfois la confusion.

PARIS4: le portail e-sorbonne permet l'accès privilégié aux revues électroniques mises en ligne, aux archives électroniques de l'établissement dont les cours et séminaires podcastés, enfin aux thèses distinguées par la plus haute mention qui sont toutes en ligne. La question de la complémentarité de ce portail électronique d'établissement avec le portail national Abes thèses relève, à une autre échelle, d'une stratégie nationale dont l'établissement Paris 4-Sorbonne n'est qu'un des acteurs. Depuis 2010, le dépôt des thèses n'est plus qu'électronique en vue de leur archivage par l'établissement. Enfin, le développement de l'environnement numérique de travail de Paris 4-Sorbonne ouvrira à des fonctionnalités nouvelles pour ses usagers. Les PUPS sont donc un maillon de la stratégie de l'établissement qui est tournée vers la diffusion de la recherche auprès de tous les lectorats et publics, conformément à sa vocation d'établissement public: les chercheurs, les étudiants, tous les publics intéressés aux SHS sans distinction d'âge.

PBS: l'évolution vers le numérique (PDF, ebook, plateformes de téléchargement d'articles et/ou de livres) et le développement nécessaire de l'Open Access devraient permettre de mieux distinguer les ouvrages scientifiques et savants destinés à assumer les missions de diffusion des contenus de savoir propres à l'édition universitaire d'une part, et des projets de création intellectuelle liés à l'éditorialisation des textes publiés en sciences humaines et sociales d'autre part. Sans doute l'objet livre y gagnera en visibilité (diffusion plus large et efficace de nos ouvrages en librairie, meilleure notoriété), et en créativité (davantage de livres illustrés et pourquoi pas de beaux livres). Cela passe sans doute par la mutualisation des expériences, les coéditions avec d'autres presses universitaires et des maisons d'édition privées.

QUAE: le numérique déposé en archives ouvertes, avec POD [*print on demand*, impression à la demande], devrait diminuer le nombre de titres véritablement édités, avec valeur ajoutée...

PBMOM: concernant les petites structures comme les Publications de la MOM, asphyxiées par des demandes de publications toujours croissantes, il faudrait sans doute se concentrer sur quelques publications annuelles en renforçant toujours plus l'aspect de validation scientifique et de diffusion. Et renoncer aux publications telles que les actes de colloques, chronophages, dispendieuses et non rentables et qui devraient trouver leur mode de diffusion par le biais des archives ouvertes.

3) Le modèle économique de l'Open Access demeure une interrogation.

PERPIGNAN: en ce qui concerne les articles de périodiques et les contributions à des colloques, nous prévoyons leur dépôt sur le site HAL d'archives ouvertes avec accès au texte intégral 2 ans après leur parution. Signalé à titre indicatif, ce délai sera modulé en fonction de ses incidences économiques, un premier bilan pouvant être tiré en 2015.

ÉDIRD: on peut miser sur le développement des offres numériques, selon des modalités de plus en plus souples et variées, avec déploiement de services à forte valeur ajoutée (par exemple lien et accès aux références citées dans les articles, lien vers des articles non cités mais portant sur des thématiques voisines, offre de liens vers une iconographie complémentaire).

4) Un rattachement des petites structures à un pôle éditorial élargi pourrait apporter une masse critique utile à la reconnaissance de leur travail et à la diffusion de leur production.

PUC: [les presses] seront sans doute moins nombreuses, mais mieux structurées : recentrées sur le cœur de leur activité (la validation, l'édition et la diffusion des travaux universitaires), en pleine conformité avec la loi (comptabilité analytique), elles devront réinvestir des secteurs disciplinaires qui lui échappent actuellement en presque totalité et constituer un élément particulièrement important de l'évaluation d'un établissement.

ANGERS: les PUA ne sont pas obligatoirement le meilleur levier de transformation des stratégies de publication. Elles ont permis d'être un relais vers les livres et revues électroniques, mais pourraient être remplacées par une cellule d'accompagnement à la valorisation de la recherche sans volet commercial et de fabrication.

PUR: de nombreuses structures d'édition auraient tout intérêt à se fédérer et à mutualiser leurs moyens. La professionnalisation, l'entrée dans les circuits professionnels du livre, l'adaptation aux nouvelles technologies ne peuvent se faire lorsque la taille critique n'est pas atteinte.

PUSE: on suppose et on espère que des rapprochements vont se faire au niveau régional, soit par la mutualisation fonctionnelle, soit par la création d'une entité globale.

12.2. Stratégies envisagées

Contexte / explication

Dans les perspectives d'évolution évoquées précédemment, la question posée était: « Que faut-il renforcer ? À quoi faut-il renoncer ? »

Convergences

Les stratégies peuvent varier en fonction des types d'établissement (universités, EPST, EPIC...), en fonction des domaines scientifiques (sciences humaines *versus* sciences de la nature), en fonction aussi de la taille des structures éditoriales. Quelques tendances générales se dégagent cependant. Il s'agit de :

- conserver les deux formes de publication (papier et numérique) en maintenant une exigence de qualité (APU, PBS);
- renforcer la sélection des projets (PUC, PUS, PULIM, PUPER, ÉdEH);
- développer les projets numériques et l'édition multi-supports (PUC, PBS, PUN, ÉdEFR);
- clarifier les aspects juridiques et économiques entre Open Access et politique commerciale (PSN, PUV, ÉdCVZ);
- renforcer la diffusion numérique (PUV, PPO, PUN);
- préparer une stratégie de spécialisation et de coopération régionale et interrégionale, pour atteindre une taille critique (PUR, PUF, QUAE).

Caractéristiques

1) Les politiques d'accompagnement de la communication scientifique et de développement des archives ouvertes semblent se préciser. Particulièrement au sein d'établissements ne disposant pas de leur propre structure éditoriale.

LILLE3: Lille3 est en train de se doter d'un portail sur HAL (signature en décembre 2012 de la convention de mise à disposition d'un portail institutionnel sur l'archive ouverte HAL entre le CCSD et Lille 3) afin d'assurer la conservation de son patrimoine scientifique, de diffuser le savoir produit sur son campus, de donner une visibilité sur la toile plus large aux résultats de la recherche de ses chercheurs.

PERPIGNAN: nous nous proposons de combiner dépôt en archives ouvertes et édition universitaire. Dans cette perspective, les presses universitaires vont avoir à mettre en œuvre, sous l'égide de la Direction de la recherche et de la valorisation, des mesures permettant de développer et de structurer l'auto-archivage de nos enseignants-chercheurs (organisation d'une journée sur l'édition électronique, création sur HAL d'une page institutionnelle, accompagnement à la demande des déposants et harmonisation des dépôts effectués). Parallèlement, elles auront à accomplir leur mission traditionnelle d'édition, quels qu'en soient les supports, en recherchant la collaboration avec le conseil scientifique et la DRV, de telle sorte qu'elles puissent fournir une image constamment mise à jour de l'activité des centres de recherche.

BREST: état des lieux en cours des éditeurs publiant des ouvrages d'enseignants-chercheurs de l'UBO par un recensement effectué par le service commun de documentation. Augmenter l'aide financière à la publication chez d'autres éditeurs en fonction des disciplines. L'édition numérique de revues est envisagée par plusieurs laboratoires SHS.

ANGERS: – archive ouverte institutionnelle avec mandat – soutien à l'édition électronique ouverte (OpenEdition, *Freemium*) – accompagnement de micro-projets éditoriaux: épi-revues internes, pépinière de publication, conseils aux auteurs, accompagnement juridique des contrats de publication.

2) On voit s'exprimer dans certaines structures plus modestes (ELLUG, PUBP, PBMOM) la volonté de renforcer leur indépendance éditoriale vis-à-vis des unités de recherche.

PUBP: les aspects politiques du positionnement des presses par rapport à leurs universités de rattachement rendent plus difficile notre efficacité dans ces missions car l'indépendance éditoriale est rarement atteinte. Le flux des publications est trop important et la quantité empiète un peu sur la qualité des contenus. Peut-être la première chose à faire serait de fixer des « quotas » contraignant le nombre de publications par centres de recherche au sein de l'université, voire contraindre également un nombre de publications des chercheurs de l'université de rattachement par rapport à des chercheurs extérieurs à l'université. Cela se fait déjà dans certaines des presses universitaires les plus importantes. C'est un objectif plus difficilement atteignable pour des petites presses universitaires qui n'ont pas encore une image suffisamment valorisée pour recevoir de réelles propositions de l'extérieur.

3) La question d'un investissement judicieux des établissements demeure cruciale, en conservant le souci d'une certaine rentabilité commerciale.

CAEN: pérenniser un service d'édition suppose le maintien d'une dotation financière et en moyens humains en rapport avec les objectifs définis. L'établissement entend maintenir son investissement qui est déjà très important aujourd'hui.

PPO: les établissements publics doivent renoncer à financer les publications vers les éditeurs qui ne font pas leur travail d'éditeur, qui ne réalisent pas de travail éditorial (prêt-à-clicher), qui ne distribuent pas les ouvrages et qui vivent des subventions allouées par les universités.

PARIS4: le développement commercial, par appui sur l'AFPU-Diffusion et surtout par la vente directe en librairie (8, rue Danton, 75006 PARIS) et à la faveur des salons et des opérations scientifiques, puis l'élargissement de la diffusion dans l'environnement numérique constituent les deux objectifs prioritaires. L'équilibre budgétaire et comptable des PUPS qui ne bénéficient d'aucune subvention hors la dotation voulue par l'Université sur ses crédits propres est une condition *sine qua non* de la pérennité de l'activité.

12.3. Recommandations BSN 7

Contexte / explication

La BSN est un projet initié en 2008 au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par Françoise Thibault, alors chef du département de la coordination et des politiques transversales (au sein de la DGRI¹⁷) et Michel Marian, alors chef de la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (DGESIP¹⁸). Ce projet, devenu entre-temps une grande infrastructure de recherche, vise essentiellement trois objectifs :

- répondre aux besoins des chercheurs et enseignants-chercheurs en portant l'offre qui leur est fournie en information scientifique et technique (IST) à un niveau d'excellence mondiale et améliorer la visibilité de la recherche française ;
- mettre en place un pilotage politique partagé par les grands acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, offrant des services à l'ensemble des communautés quel que soit leur statut ;
- créer de nouveaux modèles et équilibres économiques entre acteurs publics et privés dans l'édition scientifique.

La BSN est composée de 10 groupes ou segments d'activité pour lesquels des actions ont été initiées par différents opérateurs (spécialistes de la documentation, de l'information scientifique et technique, laboratoires de recherche...). Le groupe n° 7 (« BSN 7 ») concerne l'édition scientifique publique. À la suite de plusieurs réunions de travail, il a élaboré en 2012 une charte de bonnes pratiques et défini les conditions d'attributions d'un label « édition scientifique durable ».

Convergences

La plupart des structures interrogées, ainsi que les directions d'établissement, ont connaissance du programme BSN 7 et en approuvent les recommandations.

17. Direction générale pour la recherche et l'innovation.

18. Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Caractéristiques

1) En raison d'une conception sans doute encore trop segmentée de l'activité éditoriale, certaines réponses d'établissement donnent à penser que ces recommandations ne s'appliquent qu'au seul domaine de la production numérique et du « libre accès ».

PARIS₄: dès 2012, les PUPS ont tenu compte pour la part numérique modeste de leur activité des recommandations de la BSN 7.

RENNES₂: nous réfléchissons au partage entre édition numérique et édition papier selon ses recommandations.

PSN: les problématiques semblent proches de celle de la circulaire européenne sur le libre accès et nous incitent à avancer rapidement sur le passage au numérique de nos revues encore au format papier.

2) D'autres, en revanche, ont saisi l'enjeu global de la démarche :

PERPIGNAN: les prérequis et les critères retenus par le groupe de travail du segment BSN 7 nous paraissent définir les conditions d'exercice d'une édition universitaire efficace à l'ère du numérique. Ils constituent pour nous autant d'objectifs à atteindre aussi rapidement que possible par une mise en cohérence des services concernés (Presses universitaires, vice-président chargé du numérique, Centre de ressources informatiques, Direction des systèmes d'information).

3) À l'époque de la diffusion du questionnaire, certains éditeurs observent à juste titre un manque d'information sur le sujet.

ÉDIRD: les recommandations de la BSN et notamment celles concernant le segment BSN 7 n'ont pas à notre connaissance été diffusées officiellement. Il n'existe par ailleurs (mi-mars 2013) aucun site spécifique BSN permettant d'accéder à ces recommandations.

La question a été résolue entre-temps et toutes ces informations sont désormais disponibles sur le site : <http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr>.

12.4. Regroupements d'établissements

Contexte / explication

La réforme des universités, la création des PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) et des COMUE (Communautés d'universités et établissements), les réductions budgétaires, la nécessité d'une plus grande visibilité et d'une meilleure diffusion à l'échelle nationale et internationale ont encouragé depuis une quinzaine d'années une politique de regroupement des structures éditoriales publiques. La question posée faisait allusion à un regroupement « régional ». Nous allons voir que les réponses envisagent souvent d'autres formes de regroupements.

Convergences

Plusieurs établissements exercent déjà une activité éditoriale au travers de structures fédératrices selon une logique régionale (PUS, PUR) ou thématique (QUAE).

D'autres envisagent la mutualisation de certains moyens entre structures éditoriales d'un même PRES: diffusion, traduction, numérisation rétrospective, projets de collections transversales..., mais plusieurs soulignent l'importance de maintenir une autonomie éditoriale et de garantir l'avenir des personnels (APU, PUC, PSN...).

Caractéristiques

1) Deux importantes structures régionales sont en fonction depuis plus d'une dizaine d'années:

- les PUS: association loi de 1901, à vocation commerciale mais pas à but lucratif, les PUS (ex-Presses universitaires de Lille) ont été constituées à la fin des années 1990 par 6 universités de la région Nord – Pas-de-Calais (université des Sciences et Technologies de Lille – Lille 1; université Lille 2 – Droit et Santé; université Charles-de-Gaulle – Lille 3; université du Littoral – Côte d'Opale; université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis; université catholique de Lille). Pour mener à bien leur tâche, les PUS bénéficient du soutien financier des universités partenaires et en tout premier lieu de l'université Lille 3 qui les accueille dans ses locaux et met du personnel ainsi que des moyens financiers à leur disposition. Les PUS bénéficient par ailleurs du soutien de la région Nord – Pas-de-Calais, de l'ANR et d'une aide spécifique de l'État.

On notera que si les PUS ont été créées sur l'idée d'un regroupement régional, il reste encore des presses universitaires à Valenciennes et à l'ULCO (ces deux universités étant cependant membre des PUS) et à l'université d'Artois.

- les PUR: créées en 2001, en tant que « SAIC Édition interétablissement », les PUR expliquent les avantages de leur structure:

- du point de vue éditorial: le fait de mettre en place un Comité éditorial composé de représentants de 10 établissements représente un progrès certain par rapport aux structures locales dans lesquelles la trop grande proximité entre l'évaluateur et l'évalué ne garantit pas toujours une indépendance de l'expertise. La structure multi-établissements permet d'échapper aux facilités de l'édition maison. L'alliance entre plusieurs établissements permet de développer sous le même label éditorial des projets qui ne seraient pas viables autrement. Elle permet en particulier de faire vivre une gamme de collections élargie. Plusieurs nouveaux domaines d'édition ont été créés grâce à la mutualisation interétablissement (en archéologie, en études théâtrales et cinématographiques, en esthétique, etc.);

- du point de vue des moyens techniques, la création d'un pôle régional ou interrégional permet une plus grande spécialisation des opérations et une meilleure complémentarité des personnels. Par contraste, on pourra noter les difficultés des petites structures d'édition ou, du fait du petit effectif, chacun est amené à cumuler, de manière souvent peu ordonnée, une multiplicité de tâches peu compatibles;

- du point de vue commercial, la présence et la visibilité dans les circuits professionnels sont largement conditionnées par un effet de taille, l'accès au livre de recherche à la table ou au rayon de librairie étant de plus en plus mesuré. Le regroupement d'activités d'édition entre

plusieurs établissements ne peut se faire qu'à une condition : qu'il existe une volonté politique des responsables (présidents d'université, directeurs d'École...) de partager leurs moyens en vue d'objectifs clairement définis. Une politique d'incitation externe venant soit des PRES, soit des régions ou interrégions, soit du Ministère peut aussi jouer un rôle important. Si les mutualisations et les regroupements semblent complexes et difficiles à mettre en place, il n'en reste pas moins que l'actuelle extrême dispersion de l'édition universitaire publique est un handicap majeur pour affronter avec succès les défis liés aux bouleversements actuels du monde de la diffusion scientifique tant par la librairie que par les nouveaux moyens numériques.

Cette volonté politique de rapprochement existe dans d'autres régions et on peut mentionner d'autres regroupements : la création de l'université de Lorraine en 2012 a ainsi pour mission de fédérer les pôles éditoriaux existant au sein des trois établissements lorrains (ex-UHP, ex-INPL et ex-université Paul-Verlaine de Metz), ceci sous l'impulsion des anciennes PUN de l'université Nancy 2. Un « Pôle éditorial » du site Grenoble-Alpes a été créé en 2012 en lien avec le PRES, permettant de soutenir des structures éditoriales existantes (publiques et privées), l'émergence de projets communs dans les domaines de la traduction, du numérique et de la communication. En région PACA, les PUAM devraient se rapprocher des universités de Nice et de Toulon, à Toulouse, les PUM devraient intégrer une structure plus importante, réunissant l'ensemble des universités du PRES, etc.

2) Un regroupement d'établissements suivant une logique nationale et thématique.

Les Éditions Quae, créées en 2006, publient et diffusent les résultats de recherche des 4 organismes fondateurs (CIRAD, Ifremer, INRA, IRSTEA) et de façon plus large tous résultats de recherche concernant les thématiques agriculture, alimentation, mer, environnement et ressources naturelles, sociétés rurales, à destination de la communauté scientifique, mais aussi des professionnels, des décideurs et du grand public.

Son statut de GIE (structure mi-privée, mi-publique) lui impose une gestion stricte et une programmation qui tienne compte des réalités du marché. Le fait de bénéficier de personnels mis à disposition lui permet toutefois de publier des ouvrages très spécialisés impossibles à rentabiliser, activité qui fait aussi partie de ses missions de service public.

3) Un rapprochement est actuellement à l'étude entre les Écoles françaises à l'étranger. Les projets portent principalement sur la création d'une plateforme commune de diffusion.

ÉdCVZ : il me semble intéressant de prévoir une plateforme commune de diffusion des résultats de la recherche mais, en ce qui concerne la Casa, nous souhaitons un regroupement avant tout cohérent sur le plan scientifique, qui inclut également l'aspect linguistique (outre le français, diverses langues en péninsule Ibérique, arabe...). Il faut peut-être envisager des regroupements avec des structures ayant les mêmes compétences dans notre pays hôte et dans notre sphère linguistique et culturelle.

EFR : les directeurs des EFE réfléchissent à des mutualisations possibles, à terme, comme on l'a dit plus haut, le réseau des EFE, du moins celles de la Méditerranée, disposeront certainement d'un seul service de publications, mais qui, entre-temps, aura muté et ressemblera davantage à une plateforme de diffusion de l'information scientifique.

On observera que dans une telle perspective, la frontière entre édition et information scientifique devient singulièrement floue...

4) Certains projets de regroupements rencontrent des difficultés et des réticences.

PUPER: le PRES Sud de France (Montpellier) n'a pas encore abordé cette question. Des contacts pris en 2006 avaient fait apparaître les lourdeurs de fonctionnement qui risquaient de résulter d'une fusion. Les organisations et les pratiques des Presses de Montpellier (Presses de la Méditerranée) et de celles de Perpignan sont aujourd'hui très différentes. De plus, vu la différence de taille de nos deux universités, un regroupement des structures éditoriales peut conduire pour Perpignan à la disparition de toute politique et identité éditoriale propre. Vu la modicité des moyens disponibles, la question de la viabilité d'une structure éditoriale de qualité à l'université de Perpignan n'en reste pas moins ouverte. C'est pourquoi, tout en nous efforçant d'améliorer notre outil, nous reprendrons prochainement contact avec Montpellier. Une coopération est sans doute possible, dès lors qu'elle ne prive pas l'université de Perpignan d'un instrument efficace au service de son rayonnement.

UTBM: je ne suis pas favorable à un regroupement. Je suis d'avis que de petites unités autonomes sont beaucoup plus flexibles, réactives et créatives que de lourdes machines. Elles sont plus proches des auteurs potentiels et peuvent ainsi mieux répondre à leur mission qui est de publier ce que de grandes entités ou des éditeurs privés ne publieraient pas. En revanche, je suis très favorable à ce que, profitant des outils TIC à notre disposition, s'installent une communauté de pratique et une recherche motivée et volontaire de partenariat permettant de réduire les coûts et par voie de conséquence de publier davantage d'ouvrages qui reflètent la diversité et la richesse de la recherche. La finalité est bien de diffuser les résultats de la recherche, en particulier ceux qui ne proviennent pas de grands laboratoires.

PUV: aujourd'hui, un rapprochement est imaginable pour certains projets ou collections avec les Presses de l'université Paris-Ouest Nanterre, qui ont un diffuseur différent. Mais un regroupement réel n'aurait guère de sens et ne produirait aucune économie, car ces deux presses d'université ont une histoire différente et sont toutes deux sous-dotées en personnel, ce qui exclut toute possibilité d'économie par regroupement.

5) Deux structures éditoriales déjà anciennes et jouissant d'une forte identité témoignent néanmoins de leur volonté de mutualiser certaines de leurs activités au sein du PRES HESAM.

PBS: des contacts sont pris avec les Éditions de l'EHESS pour faire vivre concrètement ce regroupement (création d'une collection commune, éventuellement mutualisation de certains moyens de diffusion). Mais nous ne sommes pas favorables à un regroupement par fusion des maisons d'édition dans le périmètre du PRES.

EHESS: les Éditions de l'EHESS sont prêtes à participer à la mutualisation d'une partie de leurs activités (une partie de la communication; la participation à des salons et l'organisation de rencontres; les collections en coédition; les relations avec les fournisseurs), notamment dans le cadre du PRES HESAM.

6) Les Publications du MNHN, de par leur vocation particulière, envisagent plutôt un regroupement à l'échelle européenne.

MNHN : je ne sais pas ce qui est entendu par « régional ». Au plan des disciplines scientifiques couvertes, le Service des publications scientifiques du Muséum n'a pas d'autre partenaire institutionnel naturel en France. Par « régional », nous comprenons plutôt Europe, et une mutualisation internationale de diverses revues européennes est en cours. Le SPS à l'origine de ce projet est très actif dans ce cadre.

Matière à réflexions et débat

Les tournants numériques de l'édition scientifique

De la transition à la convergence : une perspective subjective, technique et... éditoriale

Dominique Roux (Normandie Université – Université de Caen Basse-Normandie)

Si le livre avait été inventé après l'ordinateur il aurait constitué une avancée majeure. Ses qualités sont remarquables : légèreté, disponibilité, faible coût, fonctionnement sans consommation d'énergie, qualité d'affichage. De plus, le livre constitue une interface particulièrement bien adaptée à l'homme. Le cerveau de ce dernier possède en effet une excellente mémoire spatiale, qui lui permet de localiser approximativement une information ou une page après lecture¹.

L'enquête menée par l'AEDRES auprès des éditeurs publics fait émerger, état de convergence numérique oblige², une quantité non négligeable de données ayant trait, de près ou de loin, au « numérique » que ce soit dans le domaine des politiques éditoriales assumées par l'établissement ou le service, de la production, de la diffusion, de la pratique du secrétariat de rédaction ou, enfin, de son impact sur la pratique quotidienne des métiers de la chaîne éditoriale.

Il convient de les contextualiser ; nous essaierons de le faire, d'une part en essayant de les replacer dans la perspective de l'introduction des techniques numériques dans le champ des pratiques éditoriales et, d'autre part, en les envisageant sous l'angle des dispositifs émergents. Nous tenterons ainsi de mesurer à la fois leur potentiel, la réalité de leur mise en pratique et leur adéquation avec les nouveaux contours du paysage de l'édition universitaire publique.

Notre commentaire, nécessairement subjectif, sera nourri des impressions et des observations recueillies au cours de la formation à l'édition structurée de plus d'une trentaine de structures éditoriales au cours des trois dernières années³, de notre

-
1. F. Barbier, *Histoire du livre*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2006, citant G. Nunberg, p. 295.
 2. Nous entendons par « convergence numérique » dans l'édition l'utilisation généralisée de techniques et de formalismes numériques : pour la préparation de la publication, pour la fabrication du « produit éditorial », pour son référencement, sa promotion, sa commercialisation et pour son utilisation (lecture).
 3. Formations, transferts d'outils, de compétences et de pratiques auprès de structures éditoriales publiques parmi lesquelles : Presses universitaires de Caen, École nationale des chartes, Publications du Collège de France, Presses universitaires de Vincennes, Presses universitaires François-Rabelais (Tours), Éditions du Comité des travaux historiques et

expérience au sein de BSN 7⁴, et de nos échanges dans le cadre de l'établissement puis de la première révision du référentiel des emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (Referens)⁵.

L'intrusion du numérique dans la sphère éditoriale

L'observation de l'introduction, de la généralisation et de l'appropriation par ou dans les services éditoriaux des techniques numériques peut permettre de construire une possible première grille de lecture de la situation, des enjeux et des problèmes de l'édition scientifique, plus particulièrement dans le domaine des SHS, de ces trente dernières années. Si l'on s'intéresse en effet à l'évolution récente des techniques éditoriales, il est frappant de constater la longue familiarité que le monde de la production du livre a entretenue avec le numérique⁶. Il semblerait normal de déduire de cette longue et progressive cohabitation une parfaite intégration. La réalité n'est toutefois pas aussi

-
- scientifiques, Publications de l'École française de Rome, Éditions de la Casa de Velázquez, Presses universitaires d'Aix-Marseille, ENS Éditions (Lyon), Presses universitaires du Mirail (Toulouse), Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, CLEO Marseille – OpenEdition, MSH Paris-Nord, Presses universitaires de Rennes, Publications de l'École française d'Athènes, Presses universitaires de Bordeaux, Éditions de la Maison Archéologie et Ethnologie – Nanterre, Fondation Presses universitaires de Strasbourg, Presses de l'Institut français du Proche-Orient (Beyrouth), Presses de l'Institut national des langues et civilisations orientales, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (Poitiers), Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales – revues, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (Paris), Presses du Septentrion (Lille), Institut des sciences et techniques de l'Antiquité (Besançon), Presses universitaires de Franche-Comté (Besançon), Presses de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne), Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, Maison des sciences de l'homme de Grenoble, Presses universitaires de Limoges...
4. Au sein du COLENS, collège représentant le segment 7 « Édition » de l'infrastructure Bibliothèque scientifique numérique (BSN). Ce groupe composé de représentants d'institutions publiques est un des dix segments thématiques de la BSN. Créée en 2009, à l'initiative du MENESR, la BSN est un dispositif national fédérant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, organismes de recherche, opérateurs de l'État. Elle a pour but de structurer le domaine de l'information scientifique et technique (IST) au plan national, et d'en instruire les diverses problématiques. Elle veille à ce que tout enseignant-chercheur, chercheur et étudiant dispose d'une information scientifique pertinente et d'outils performants. En accord avec les orientations de la Commission européenne, la BSN privilégie l'accès ouvert aux documents scientifiques sous différentes formes reposant sur des innovations, des négociations avec les éditeurs ou le soutien aux archives ouvertes, en tenant compte des différences entre les disciplines. Elle est dotée de 10 segments thématiques, d'un comité technique et d'un comité de pilotage ayant rôle d'arbitrage sur les questions politiques.
 5. Referens: REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'ENseignement Supérieur. [Http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp](http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp).
 6. Quelques dates-jalons de la dématérialisation : photogravure (1950) ; photocomposition (1960) ; PAO, Macintosh + LaserWriter (1980)...., pour attester de la longue familiarité (théorique) du monde de l'édition et du monde des techniques de numérisation...

idyllique et il n'est pas sûr que le paysage de la production éditoriale n'ait pas été, dans un premier temps, profondément bouleversé, voire fragilisé par la progressive généralisation d'une numérisation peu ou mal maîtrisée.

Dans le domaine éditorial, l'accomplissement de ce qu'il est convenu d'appeler le « tournant (ou révolution) numérique » peut être décrit, au plan rigoureusement technique, en deux phases : une phase de transition (1980-2000) et une phase de convergence (2000 à nos jours).

1980-2000 : une phase de transition et de bouleversements

L'apparition dans les services d'édition et sur le bureau des chercheurs au tournant des années 1980 du couple *ordinateur personnel – imprimante à laser* (auquel il faut adjoindre le logiciel de traitement de texte ou de mise en page), s'il semble structurer le paysage bureautique – et le terme a son importance – de nos services éditoriaux, inaugure en fait de profonds bouleversements et de substantielles modifications d'équilibre dans la pratique de la fonction éditoriale⁷.

Loin de constituer une réelle avancée, si ce n'est en trompe-l'œil, elle peut au contraire être lue comme étant à l'origine de nombreux déséquilibres sans doute préjudiciables sinon à nos services, au moins à la profession et à son plein exercice dans un cadre technique redéfini.

Nous en retiendrons d'abord, et c'est là sans doute le cœur du problème, l'instauration d'une nouvelle répartition des tâches au sein de la sphère éditoriale avec la mise en place d'un nouveau régime d'échanges entre l'auteur et l'éditeur et entre l'éditeur et les prestataires et fabricants ; l'éditeur, à l'origine garant de la qualité du contenu et de son architecture transmis sous forme de copie préparée au compositeur ou à l'imprimeur, s'est vu petit à petit devoir assumer la totalité de ces fonctions : à la fois fabricant et relecteur critique puis correcteur des jeux d'épreuves en première et en seconde, en placard puis en page, maquettiste, metteur en page garant de la totalité des opérations de la remise du manuscrit jusqu'au prêt-à-clicher ; et cela sans que les dispositifs contractuels le liant occasionnellement à un éditeur privé n'aient varié alors que les lieux d'apports de « plus-value éditoriale » se sont considérablement déplacés.

Ce transfert des tâches s'accompagne d'un transfert des responsabilités dont un des éléments les plus apparents est la progressive distorsion de la chaîne de mise au point du texte et du régime de production et d'échange des jeux d'épreuves⁸ notamment

7. A. Mondoux (*Histoire sociale des technologies numériques de 1945 à nos jours*, Québec, Nota Bene, 2011, p. 95-136) place l'émergence et le développement de l'ordinateur individuel sous le signe de l'hyper-individualisation... Il y a alors peu de l'appropriation des tâches (plus ou moins effectivement assumées) à celle (supposée) des compétences. La réduction de l'acte éditorial à l'autoproduction (par l'auteur) d'un texte au format justifié en est une illustration extrême.

8. Le régime « actuel » d'épreuve, tout au moins le plus fréquemment pratiqué, est le fruit de la conjonction malheureuse des apparentes facilités d'appropriation des techniques et des outils de composition (qui de toute façon ne sauraient se substituer à des compétences professionnelles) et à l'objectif d'une forme de diffusion unique : le livre mis en page.

par sa pseudo-appropriation, *via* la fausse perspective des outils, par les auteurs qui, pression des injonctions à publier oblige, résistent difficilement à la tentation et aux sirènes de l'autoédition.

En termes de compétences éditoriales, il est possible d'observer un double mouvement : d'une part, la disparition complète de compétences et de métiers dans la chaîne de sous-traitance (par exemple les métiers et savoir-faire de la photogravure, de la composition...) et, d'autre part, un mouvement tendant à une autoformation généralisée dans les services au risque d'un glissement des compétences éditoriales vers des strictes compétences de publication assistée par ordinateur (PAO) ou de maquettage. Plus grave, ce phénomène paraît avoir favorisé le risque, dans certaines structures d'édition, de la perte de savoir-faire purement éditoriaux, le travail sur la forme s'étant substitué à

Éditer un ouvrage ne se réduit pas à un acte de « cosmétique éditoriale » qui vise à présenter un texte justifié parsemé d'illustrations plus ou moins harmonieusement réparties... La diffusion des outils de PAO (qui ne remonte qu'aux années 1980) et le transfert des tâches de mise en forme aux secrétaires d'édition qui lui est consécutive ont petit à petit, et sous la pression de l'impatience naturelle des auteurs (ou de l'impression fautive qu'ils maîtrisent les outils de composition), dénaturé le travail éditorial pour en faire, parfois dans certaines officines de publication, au détriment du fond, un strict travail de mise en forme d'un contenu pas toujours stabilisé. La pratique de la mise en page immédiate du texte s'est répandue, au faux prétexte d'une « meilleure qualité de relecture » (?) – le contrôle de la pertinence des césures prenant par exemple souvent assez rapidement le pas sur la complétude des références ou l'exactitude des citations – et en faisant surtout fi du temps important gaspillé par les secrétariats de rédaction pour reconstruire une forme acceptable en intégrant de trop nombreux (et trop tardifs) repentirs et corrections. Il nous paraît donc indispensable et raisonnable de mettre en place des procédures de travail et d'échange contractuels avec les auteurs ou les responsables éditoriaux qui, au moins lorsque plusieurs formes de diffusion d'un même contenu sont envisagées, prennent en compte la stricte séparation de la mise au point du fond et de la construction des formes. Elles garantissent par ailleurs à l'institution éditrice la constitution en pleine propriété d'un fonds éditorial numérique susceptible de survivre aux mutations (rapides) des environnements techniques. Le régime d'épreuve qui en découle reprendra les grandes lignes de l'épreuve au plomb avec : des épreuves en placard (qui peuvent reproduire la typographie et la justification horizontale des ouvrages papier) échangées au fil de la mise au point du contenu. Ces épreuves en placard pourront prendre la forme d'un flux et permettre à l'auteur et à l'éditeur d'apprécier et de vérifier la qualité (et bien sûr la correction et la complétude) des diffusions en ligne ; l'introduction de marqueurs d'index, éléments structurels exploités sous des formes distinctes dans les différentes formes de diffusion, devrait être effectuée à ce stade ; puis, une fois le contenu fixé, normalisé, structuré et amendé, la confection d'épreuves en pages si le contenu doit prendre la forme d'un livre (papier ou PDF). Ce problème, *a priori* anodin, est en fait un des obstacles importants – si ce n'est « l'Obstacle » – à la bonne implantation de politiques numériques (aussi bien en fabrication qu'en diffusion) ; il cristallise au moins par méconnaissance technique, mais souvent par démagogie, faiblesse ou par inadaptation ou bien encore par une mauvaise articulation des modes de gouvernance ou une mauvaise répartition des rôles – au regard du champ de compétence effectif –, toutes les tensions et injonctions contradictoires entre auteurs, secrétariats d'édition, direction des structures éditoriales et tutelles, qui sont autant de facteurs d'échec et de gaspillage d'énergie ou de moyens. Il est le lieu où les divers acteurs de la structure devraient tenir un discours cohérent, unique, en phase avec les impératifs techniques du mode de production.

celui sur le fond. On peut le constater, dans le domaine des métiers, par un glissement des compétences d'ingénieurs secrétaires d'édition ou de rédaction vers celles plus strictement requises par des postes ou des fonctions de techniciens PAO. L'obsession de la forme (imprimée...) au détriment du fond rejoint ici la pénurie de moyens dont souffrent trop d'établissements.

De façon générale, il est regrettable de constater nombre d'errements techniques dans un environnement où le numérique est plus subi que maîtrisé et utilisé pour un objectif unique: la production de papier et ce dans un environnement technique qui allie mauvaise, ou médiocre qualité des outils informatiques en termes de logiques éditoriales et, en parallèle, leur maîtrise relative: difficulté à se repérer et à choisir dans la jungle des logiciels, des formats, des supports... Souvent, cette situation traduit l'absence de souci ou bien de possibilité d'envisager la pérennité ou la réutilisation des fichiers constitués et donc de l'effort éditorial qui a sous-tendu leur production; si numérisation il y a, c'est une numérisation à court effet et court terme pour une finalité unique (l'impression), puis une irrémédiable perte des données et de la plus-value éditoriale (réelle) pour des raisons triviales de compatibilité, de support, de logiciel... Cet état de fait, s'il n'obère alors en rien la production de livres imprimés avec lequel il peut être en phase, risque de se transformer en frein, nous le verrons, au moment d'une intégration plus poussée de la numérisation pleinement articulée avec des modèles économiques et de diffusion.

Ce contexte de partage des mêmes outils et de formalismes apparemment proches par des acteurs différents (auteurs, secrétaires de rédaction, éditeurs, fabricants...) et la nature même des outils ont permis l'installation durable de quelques idées fausses dont une des plus préjudiciables est une *rapidité supposée* (étant donné la confusion systématique entre tâches éditoriales et tâches de fabrication matérielle) et, consécutivement, la négation générale de compétences « métier » spécifiques.

Si ce tableau strictement technique peut paraître en demi-teinte, il convient parallèlement de mettre en évidence des points éminemment positifs, le plus saillant étant, au cours de ces trente dernières années, l'émergence dans les établissements universitaires ou dans les équipes de recherche de services éditoriaux adossés à des structures d'évaluation, de sélection et de diffusion-distribution réunissant toutes les garanties de professionnalisme.

La circulaire « Jospin »⁹ dont l'objet premier est de réguler les rapports édition publique / édition privée peut être vue dans ce contexte – de par la nature même des problèmes qu'elle prétend traiter – comme un état des lieux¹⁰. Elle propose et définit en effet des cadres légaux et gestionnaires permettant d'effectuer l'activité d'édition publique (dont elle précise à nouveau le périmètre) dans le respect des règles de la concurrence. Elle s'adresse alors à des services constitués dotés de moyens et de

9. Circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un Médiateur de l'édition publique. Journal officiel du 21 décembre 1999, p. 18983-18988.

10. Les rapports successifs du Médiateur de l'édition publique donnent annuellement en miroir une image de l'état de l'édition publique constituée.

personnels reconnus comme professionnels¹¹. Elle est cependant à l'origine de mésinterprétations dont la plus commune est le glissement de l'élaboration d'une fiche de production à l'impératif d'assumer les coûts complets alors que la position raisonnable et réaliste semble être la recherche du « petit équilibre » (dans le cas où l'on s'en tient à la mission première des presses¹²).

Si l'on s'intéresse au paysage éditorial contemporain de la première « transition numérique », il paraît en effet d'abord possible de dégager l'émergence des structures éditoriales universitaires et leur réelle professionnalisation dans le contexte de l'économie stricte du livre imprimé (métiers, diffusion-distribution, édition intellectuelle et matérielle, développement des masters « Édition »...), même si l'on peut regretter que celles-ci ne soient pas totalement en phase avec les possibilités offertes par l'émergence-intrusion du numérique¹³.

Le développement d'un riche catalogue de livres imprimés en est le premier témoin¹⁴, la réalité des presses d'université¹⁵ en est un autre mais il conviendra surtout de noter aussi, à partir de la constitution et de la consolidation des services, la professionnalisation de ces structures¹⁶, dont peut témoigner entre autres l'émergence d'un ensemble de « métiers » liés à l'édition, clairement défini, et qui trouve son expression dans le

-
11. Cette circulaire situe cependant le discours général, peut-être par mésinterprétation ou surinterprétation, dans une ambiance générale gestionnaire (calcul des coûts complets, création des SAIC[s], règles de la concurrence...) aggravée par une absence de réelle réflexion sur l'outil (à l'image de ce qui perdure dans l'édition privée où la rentabilité est assurée à court terme) mais aussi par l'autonomie des établissements et les injonctions contradictoires : viser la rentabilité sans fausser la concurrence et assurer pour tout ou partie son autofinancement ; publier « l'impublicable » et construire une forme de rentabilité.
 12. Il peut être intéressant de faire l'archéologie des notions qui ont réglé la production éditoriale à l'université, de voir les passages successifs des notions de concurrentiel / non concurrentiel à lucratif / non lucratif et retour...
 13. Cette remarque vaut également pour les structures éditoriales privées pour lesquelles les incidences de cette absence de prise en compte, réalisme gestionnaire oblige (ou contraint?), sont aujourd'hui plus profondes et plus durables.
 14. Même s'il a pu se construire au détriment des revues ou d'une certaine conception de la revue dans la course obsessionnelle à la diffusion en librairie initiée dans les années 1980.
 15. L'AEDRES en regroupe aujourd'hui 34, sans prétendre à l'exhaustivité, pour environ 800 titres publiés annuellement.
 16. La nécessité de la « professionnalisation des services d'édition universitaires » revient comme une antienne dans les rapports successifs sur l'activité d'édition publique dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sans doute réalité à la fin des années 1970, il peut être interprété maintenant soit comme une figure de style commode et qui prend toute sa saveur lorsqu'il s'agit du thème du numérique si l'on juge de « l'état de l'art » à la lecture, par exemple, de l'article « Le XML est l'avenir de l'édition » (paru dans *Livres Hebdo*, n° 756, 28 novembre 2008, p. 76), soit comme l'expression d'une forme de refus de dialogue proche du mépris (forme que l'on retrouve dans la volonté de « noyer » les spécificités de l'édition universitaire publique dans les catégories trop générales, et ô combien commodes pour éluder tout dialogue, « d'édition universitaire » ou « d'édition SHS »).

référentiel Referens¹⁷ et, plus en amont dans l'apparition de nombreux (et inégaux) masters dédiés à l'activité éditoriale, la création et la consolidation d'associations professionnelles (AEDRES, MÉDICL...), initiatives allant de pair avec l'essor de la demande en formation et, peut-être surtout, la consolidation des appareils de diffusion-distribution et la mise en place des plateformes publiques: AFPUD, FMSH-Diffusion, Revues.org... Certains de ces organismes se développent alors déjà sur la base de normes propres au monde numérique (ONIX, dans le cas de FMSH Diffusion; XML et Text Encoding Initiative [TEI] dans le cas de Revues.org...).

Si l'effort des années 1980 puis 1990 a abouti à un appareil de production d'ouvrages de qualité et de dispositifs de distribution en phase avec la demande de professionnalisation du moment et avec l'objectif de «la librairie», il convient maintenant d'examiner leur inscription dans le paysage numérique en mutation.

Depuis 2000 : une phase de convergence

La seconde phase d'intégration éditoriale du «numérique» se caractérise dans un paysage technique totalement renouvelé par une phase de forte convergence¹⁸ qui débute au moment où le numérique passe de simple avatar de la chaîne éditoriale au statut de technologie régissant tout un «écosystème éditorial». L'avènement puis le développement d'Internet sont de ce point de vue déterminants; la place centrale du réseau et son potentiel en termes de diffusion jouent un rôle de catalyseur et d'accélérateur de la généralisation et de la convergence des techniques:

- pour la préparation de la publication: avec la généralisation des échanges avec l'auteur sous la forme de fichiers de traitement de texte ou de PDF annotés (ou de tirages papier produits à partir de ces outils);

- pour la fabrication du produit: réalité au moins depuis les années 1980 avec la transmission systématique d'un fichier à l'imprimeur chargé de l'élaboration de la forme imprimante;

17. 16 emplois sont définis dans la branche «Édition» (voir *supra*, p. 67). La forte émergence du besoin en compétences numériques et en structuration de données associé à ces métiers et à cette branche professionnelle est une constante exprimée avec insistance dès les origines de ce référentiel.

18. Schématiquement: Unicode pour l'encodage des caractères, XML pour la description des structures et le choix de la TEI dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la sémantisation. Les années 1990 finissantes ont vu l'apparition de normes et de standards propres à favoriser une certaine stabilité des productions numériques et à permettre l'interopérabilité: stabilisation des encodages à l'échelle du caractère avec la norme Unicode qui rend possible l'échange généralisé des textes; stabilisation des modes de représentation de l'architecture des contenus avec, parallèlement à l'extension du Web, l'omniprésence du XML et des techniques associées, XSL et CSS; stabilisation ou plutôt définition de vocabulaires partagés par des communautés et concernant soit les contenus (TEI), soit les produits, leur catalogage (référencement) et leur(s) diffusion(s) (Dublin Core, ONIX). Cet ensemble permet de généraliser le principe de la dissociation du fond et de la forme et, plus avant, des formes puisque l'un des enjeux est bien l'horizon d'une édition multi-supports, voire multi-modale.

– pour son référencement, sa promotion et sa commercialisation : c'est-à-dire au minimum l'alimentation du site Web de la structure éditoriale, mais aussi la constitution des systèmes d'échanges entre éditeur et diffuseur-distributeur, entre diffuseurs-distributeurs et libraires ou avec plateformes. Le format ONIX en est l'expression et le point de passage obligatoire ;

– pour son utilisation : avec l'émergence forte de dispositifs de lecture de type liseuses ou tablettes qui font de la lecture sur écran une réalité sans cesse plus tangible ou encore par les formes de diffusion sur les plateformes : XHTML, PDF...

Il s'ensuit pour l'éditeur la nécessité de multiplier les formes de diffusion en économisant les interventions éditoriales (coûteuses et risquées) tout en assurant, avec une haute exigence éditoriale, une identité de contenu.

Dans ce contexte, la notion de fonds éditorial constitué par un ensemble de fichiers de contenu mis au point et appareillé sous la forme d'un *fichier pivot unique*, fruit du travail éditorial et porteur de toutes les formes de diffusion, devient, de notre point de vue, primordiale.

De tels fichiers et leur environnement d'exploitation résultent de l'application des principes de séparation du fond et de la forme (des formes), de l'analogie entre l'activité d'édition et la pratique du balisage des textes, de la claire distinction entre l'établissement de l'architecture et de l'appareillage du texte par le secrétaire de rédaction au fil de la chaîne de production, puis de ses transformations à des fins de diffusion (dans des architectures éditoriales qui n'excluent aucun support et qui peuvent reposer sur des complémentarités de formes et ou de contenus : livre et site Web, ePub...).

L'éditeur se doit alors de repenser les conditions d'exercice de son activité sur la base de l'exploitation d'un fonds qui ne consiste plus en un stock d'ouvrages mais en diverses formes éditoriales dérivées d'un fonds de textes structurés normés (XML). Il s'agit là d'une véritable révolution copernicienne qui, d'un simple statut d'« outil » ou de « choix technique », fait passer le numérique, plus précisément les données numériques, au rang de « format pivot ». On entre désormais dans l'ère du *Single Source Publishing*¹⁹, modèle unique de données interopérables porteur de la totalité des formes et des modes de diffusion, ainsi que des dispositifs d'inscription du contenu sur des supports divers.

L'effort demandé à l'éditeur est multiple : après plusieurs siècles de confort technique, installé dans les certitudes de la production papier, il convient pour lui de réinvestir fortement le champ technique en donnant la primauté à la pensée éditoriale. D'abord parce qu'il convient de construire et de s'approprier ce nouvel environnement technique à partir de questionnements relevant de la culture éditoriale et non, comme cela se voit trop souvent, sur la base d'un état figé de la sphère technique informatique ; ensuite parce que l'édition universitaire, et plus spécifiquement l'édition publique, gère des éditions complexes (l'« impubliable ») et a montré son savoir-faire dans ce domaine ; enfin parce que c'est dans ce laboratoire (celui des *Digital Humanities*) que se dessinent (au sens propre et figuré) les rapports et les articulations entre données de la recherche et nouvelles formes de communication scientifique.

19. Le modèle technique et ses incidences éditoriales sont clairement présentés dans le *Chicago Manual of Style*, 16^e éd., Chicago/Londres, University of Chicago Press, 2010, p. 877-884.

Le cadre et les enjeux de l'activité et de la production éditoriales se voient en effet quelque peu « décalés » : le livre imprimé n'est plus la finalité ultime ; il n'est, parmi d'autres, qu'une expression possible du contenu mis au point. Au-delà, ou plutôt en deçà, de sa production il convient à l'éditeur de s'intéresser à la production de contenus correctement encodés (Unicode), soigneusement structurés (XML) sur la base d'une granularité et d'un vocabulaire partagé et documenté (Text Encoding Initiative), appareillés au moyen de métadonnées riches et normées (Dublin Core, ONIX...) afin d'aborder à partir de ce fonds le problème de la diffusion en flux (sur le Web, sous forme d'ePub, via les portails de livres ou de revues...) et dont le livre n'est, en fait, plus qu'une des manifestations²⁰. L'unicité du travail éditorial devient ici, de par son coût²¹, un élément stratégique qui oblige à repenser les articulations de la chaîne éditoriale.

À ce décalage dans la production et dans la définition des objets correspond l'émergence de nouveaux acteurs – distributeurs, plateformes – qu'il va falloir définir (dans leur périmètre et leurs fonctions effectives : producteurs effectifs de plus-value éditoriale ou stricts agents de diffusion-distribution ?) et avec lesquels il va falloir aussi définir des protocoles de collaboration et des cadres contractuels alors que des rapports sont déjà engagés, par un plaquage trop rapide de fonctions propres à la chaîne papier, sur des bases contractuelles erronées (tout au moins quant aux rôles effectifs, à la propriété des textes, à la plus-value éditoriale apportée réelle). La maîtrise technique des formalismes du fonds numérique et de son potentiel d'interopérabilité va être ici d'une grande importance.

La notion d'apport effectif de plus-value éditoriale qui devrait régir les rapports économiques et contractuels entre les acteurs de la chaîne éditoriale (dite à ce jour « du livre ») se voit en effet très largement modifiée sans que pour autant les conséquences aient été tirées ; nombreux sont les exemples de rémunération des acteurs dont la répartition est fondée sur l'économie du plomb alors que le poids respectif des travaux effectivement assumés a été bouleversé par la logique du numérique.

-
20. Le livre est alors conçu comme flux mis en forme au moyen des outils que constituent les logiciels ou dispositifs de mise en page ou de mise en flux (ePub, XHTML pour plateformes...).
21. La charge lourde en termes de compétences et de temps, donc de coût, est l'étape d'établissement et de mise au point du texte édité. Elle est le lieu principal de la mesure de la « plus-value éditoriale ». G. Beaudry (*La communication scientifique et le numérique*, Paris, Hermès Science et Lavoisier, 2011, p. 200-203) en fait un des traits distinctifs, de par son importance, de l'édition en SHS. Assumée par les éditeurs publics et au cœur de leur mission, elle semble avoir été, et être, un des points d'économie dans l'édition privée (un exemple extrême mais révélateur de cet état de fait en est donné dans : M. Bourven, « À qui la faute ? », *Que Choisir*, n° 499, janvier 2012, p. 42-44). Il est par ailleurs intéressant de retenir dans le propos de publiants en « sciences dures » le constat d'un recul de l'engagement des prestataires privés dans la réalisation de la « plus-value » éditoriale propre à leurs disciplines : reprise des figures, amélioration des traductions... Ce constat va de pair avec celui du transfert à l'auteur des tâches éditoriales élémentaires de mise en forme.

C'est cette notion, sa valorisation et / ou son financement qu'il conviendrait donc de réinterroger²² et de réintégrer aux nouveaux schémas de production, de propriété et de diffusion en intégrant, dans notre cas, les spécificités et les contraintes, légales et déontologiques, propres à l'édition publique, à l'injonction d'Open Access, aux missions, etc.

Plus largement, ce sont tous les équilibres économiques qu'il convient de repenser sur la base d'une diffusion multi-modale et multi-supports à partir d'un fonds correctement encodé au cours de procédures d'édition / structuration qui permettent d'éviter les risques de parcellisation et de doublement des travaux éditoriaux, les risques de divergence des contenus, et qui prennent pleinement en compte les contraintes de maintenance et de pérennisation des données.

Il convient cependant de rappeler²³ que, dans ce paysage technique mouvant, le temps de l'édition reste le même. Passé le nécessaire temps d'adaptation aux nouvelles techniques et aux nouveaux outils (nécessité qu'il y a à intégrer le travail sur la structure et obligation de penser le travail en flux), l'économie du travail numérique reste sensiblement identique à celle de la chaîne éditoriale « analogique » ; il demeure tributaire du soin, du souci éditorial qui, indépendamment du mode de production, a un coût en temps.

Si gain il y a, c'est d'abord celui du potentiel du fonds numérique pérenne, interopérable et réutilisable, constitué.

Si l'on revient au tableau esquissé par l'enquête, celui-ci apparaît comme quelque peu en retrait, du moins dans la masse des réalisations, des objectifs que nous venons de décrire. Si la plupart des structures se sont construites sur les critères définissant le « professionnalisme » en édition et assurent dès alors une production de qualité, évaluée, construite, éditorialisée²⁴, organisée en collections fruits d'une production matérielle soignée et permettant l'inscription dans des systèmes de diffusion-distribution éprouvés, la situation de l'usage et de la maîtrise du numérique est, elle, plus sujette à variations même si celui-ci régit au moins, en interne ou en sous-traitance, la production de l'imprimé.

Un des témoins observables pourrait être la réalité de la diffusion numérique à la date de ce rapport : les établissements d'abord concentrés sur une diffusion imprimée qui est parfois la base de leur équilibre économique diffusent majoritairement des fichiers PDF produits pour la plupart en aval de la forme imprimante. Plus rares sont les structures qui appuient leur production sur un fonds numérique structuré même si l'architecture de production des revues en ligne, du moins dans l'environnement technique propre à

22. Surtout à l'heure où les négociations se fixent sur la valorisation des APC (*Article Processing Charges*)... Il est tout autant nécessaire d'évaluer la nature des interventions, des acteurs (éditeurs ou stricts diffuseurs?) mais également les statuts du texte (avant dépôt, avant mise en forme, éditorialisé, mis en forme...).

23. Contre la croyance erronée et malheureusement trop répandue en l'équation « numérique = vitesse » et contre la confusion entre (auto)publication et édition.

24. Avec les critères de qualité propres au monde universitaire qui, en matière de soin éditorial et de complexité des éditions, ont peu à envier à l'édition privée.

OpenEdition, peut souvent constituer un premier pas. L'initiative OpenEdition Books pourrait également constituer un catalyseur de l'adoption de ces techniques et de mise en place des modèles de production et des modèles économiques afférents.

Dans cette perspective, la demande en formation est réelle mais bute sur deux écueils.

D'abord, et nous l'avons déjà exposé, la prééminence chez les personnels des presses de la culture de la production de l'imprimé (qui va de pair avec un usage des outils – et parfois des compétences strictes – limités – mais suffisant dans ce contexte²⁵ – à celle-ci et l'obsession de l'émergence de la forme « livre ») alors qu'il s'agit de structurer – d'éditorialiser – un fonds pour produire des formes de diffusion complémentaires.

Ensuite, et peut-être surtout, de par l'absence de la part des instances (désormais locales) de l'expression claire d'une politique de diffusion numérique, conçue à long terme, qui, en pleine connaissance des calendriers, des contraintes techniques et juridiques et des coûts induits articule (sans injonctions contradictoires) objectifs et moyens, politiques et stratégies de diffusion imprimée et/ou numérique, recherche d'interopérabilité, recherche de modèles économiques en phase avec les modes de diffusion et d'accès choisis : imprimé ou numérique, accès libre ou payant, etc. ; cet état de fait ne prédispose effectivement pas les personnels ou les services à investir dans un ensemble de techniques dont les finalités de mise en œuvre n'apparaissent pas clairement au sein de leurs établissements ou dont la mise en œuvre n'est, au mieux, pas valorisée et, au pire, pas assumée.

À cela, plusieurs raisons ou interprétations sont possibles.

D'abord, et c'est sans doute une des causes premières, *les rythmes*. Les rythmes longs de l'édition pour la définition puis l'installation de collections, pour la construction d'un catalogue cohérent et d'une image de marque, pour la mise en œuvre d'opérations éditoriales complexes articulées avec des opérations de recherche (dans le cas des éditions de sources par exemple) s'accommodent assez mal des rythmes plus resserrés de renouvellement des structures de gouvernance des établissements. Notamment, le resserrement des établissements sur eux-mêmes dans le cadre de l'autonomie et les reconfigurations à un rythme rapide ne facilitent pas les choses.

Les chaînes de décision, ensuite, et plus particulièrement celles qui assurent une cohérence entre la sphère de la politique éditoriale, de la politique scientifique et la sphère technique de la production, connaissent les mêmes aléas et nombreux sont les risques de rupture, de défaut de complémentarité des compétences mobilisées qui sont autant, là encore, de risques d'injonctions contradictoires ou de refus de prise en compte des contraintes²⁶. Le phénomène de convergence numérique en renforçant

25. Ils ne font en cela, souvent, que se conformer à la demande majoritaire de leurs tutelles.

26. La plus commune est la demande contradictoire de pratiquer la préparation/correction et la mise au point progressive du texte dans un environnement de mise en page tout en demandant une production rapide, fiable et, bien sûr, à moindre coût et à moindre temps, de formes de diffusion en flux ; à une autre échelle on trouvera la demande de production d'ouvrages hyper-spécialisés, complexes et à public restreint avec une exigence d'auto-financement dépassant quelquefois la recherche du « petit équilibre »... quand les deux types d'injonctions ne se cumulent pas.

le besoin de compétences techniques et en mettant en jeu un plus large éventail de métiers (éditeurs mais aussi documentalistes, bibliothécaires, informaticiens...) accentue ce risque que l'on peut voir émerger aussi bien entre la direction scientifique des services et la sphère de production qu'entre la direction du service et la direction (scientifique ou administrative) de l'établissement. C'est en termes de recherche stricte de complémentarités et de continuités qu'il faudrait envisager leur bonne articulation.

Si l'on revient au périmètre de la demande de formation puis à la mise en œuvre des compétences acquises, les littératies propres au numérique nécessitées pour mener à bien la pleine mutation, si elles existent de façon parcellaire mais complémentaire au sein des services, sont rarement maîtrisées par chaque intervenant²⁷.

Le travail est donc nécessairement un travail d'équipe, un travail pour lequel il convient de former et de réorganiser les équipes dans le cadre de projets numériques clairement définis.

Il y a donc encore de fait peu de chaînes d'édition structurée intégrées articulées à un projet de diffusion claire. Les problèmes et freins que l'on peut observer sont plus le produit d'un défaut de projet (numérique) et de coordination que d'une absence de compétences ou bien, pour le formuler autrement, d'un déficit de projet mobilisateur des compétences. Organiser la formation et la rendre opérationnelle c'est avant tout permettre son application (temps) pour un but donné (projet).

L'émergence d'un modèle dans un paysage éditorial reconfiguré

Nouveaux bouleversements du paysage éditorial

Si l'état des techniques informatiques tend à la stabilisation (stabilité des normes d'encodage, stabilité des standards de description des structures et possibilité de construire un fonds numérique d'éditeur autour de la production de fichiers pérennes), le paysage institutionnel connaît des bouleversements et des reconfigurations permanentes propres à brouiller les objectifs et à fragiliser les structures éditoriales du domaine des SHS. Il convient ici d'insister sans doute et à nouveau avant tout sur l'incompatibilité des calendriers à long terme dont l'édition a besoin et des calendriers, pouvant apparaître parfois comme frénétiques, de réforme des structures²⁸ ou plus trivialement des rythmes rapprochés de renouvellement des structures de gouvernance des établissements.

Nous avons déjà envisagé les conséquences de l'autonomie des établissements et la perte d'objectifs nationaux qui lui est consécutive, nous évoquerons rapidement les

27. Le numérique est encore globalement perçu comme un outil de production de fichiers à destination de l'imprimeur. Les personnels, généralement autoformés au numérique, ont souvent soit une compétence éditoriale pure (qui s'inscrit parfaitement dans le régime de production du livre imprimé), soit une culture graphique qui circonscrit assez étroitement le champ d'usage des outils. Ce phénomène de dérive « graphique » peut être accentué par un recours de plus en plus fréquent à une sous-traitance mal maîtrisée orienté vers la recherche d'un résultat immédiat (livre imprimé).

28. Reconfigurations en PRES puis COMUE pour ne citer que les plus récentes.

dernières « évolutions » en nous attachant à dégager les points d'achoppement avec la mise en œuvre d'une large politique de diffusion numérique²⁹. Ainsi, alors que la mission nationale statutaire initiale s'éloigne de plus en plus des objectifs variables des établissements autonomes, la mise en place avortée des PRES puis celle en cours des COMUE sont autant de motifs de fragilisation des structures éditoriales, en l'attente de leur potentiel et hypothétique renforcement³⁰. Ce sont cette fois les périmètres qui sont concernés : dans le contexte actuel, le local l'emporte largement sur le national à un moment où parmi les objectifs importants on peut mentionner la recherche de l'interopérabilité des fonds autour de standards et de normes partagés, la recherche de lisibilité à l'étranger, la mutualisation des outils, la convergence vers des plateformes de diffusion ; il conviendrait de mettre en place des politiques au moins nationales. L'absence ou plutôt la disparition de lieu de définition d'objectifs inter- ou supra-établissements a déjà été pointée par le Médiateur de l'édition publique³¹.

Obstacle de l'étroitesse des périmètres géographiques mais également des périmètres disciplinaires quand les nouvelles gouvernances d'établissements reconfigurés, regroupés, ne reconnaissent pas les spécificités des pratiques éditoriales disciplinaires³² et mettent en péril les structures (et les politiques) existantes.

Plus encore, et plus près de préoccupations effectivement éditoriales, le devoir d'assurer l'accès libre – sous forme donc de flux numérique – à un pan non négligeable de leur production à l'horizon 2020 semble susceptible – force de l'injonction ? – d'être le moteur de l'émergence de véritables politiques éditoriales publiques ou d'un retour à la mission initiale. Il peut être vu comme l'élément qui va permettre de repenser et de reconstruire autour des chaînes numériques et à partir de la nouvelle définition du fonds éditorial l'économie de la production et de la diffusion au sein de l'édition universitaire publique.

La mise en place concomitante de l'infrastructure Bibliothèque scientifique numérique (BSN) semble susceptible, dans ce contexte, de fixer un nouvel horizon et des objectifs, un point fixe national, à partir desquels ou en référence auxquels les établissements pourront, au moins, définir leur positionnement et leurs politiques éditoriales.

Un modèle de production éditoriale d'abord technique et organisationnel

La reconfiguration et la maîtrise du paysage technique (et étroitement lié à celui-ci, le juridique, l'économique et l'organisationnel) sont de notre point de vue essentielles : le soutien de BSN consenti à l'AEDRES dans le cadre des opérations de modernisation des infrastructures éditoriales publiques a permis d'essayer de mettre en phase réalités

29. Si celle-ci doit nécessairement se concevoir au sein de chaque établissement, les enjeux lorsqu'il s'agit d'interopérabilité dans le monde de la recherche relèvent de la sphère au moins nationale sinon supra-nationale.

30. Voir *supra* §, p. 131, sur les rythmes et périmètres discordants.

31. M. Lévy-Rosenwald, *L'édition en sciences humaines et sociales. Pour une contribution du CNL à son développement*, Paris, Centre national du livre, 2012, p. 39 et 49.

32. G. Beaudry, *La communication scientifique...*, p. 200-203.

techniques (au sens large) et impératifs éditoriaux dans un environnement issu des convergences numériques³³.

Les travaux initiés au sein de l'AEDRES ont en effet visé à la construction d'un modèle unique de structuration des données éditées de la recherche construit autour de la norme TEI-XML³⁴, modèle susceptible d'émerger comme un standard et qui semble également attirer aujourd'hui l'intérêt de certains acteurs industriels du livre.

Ce projet de « Chaîne d'édition structurée XML-TEI »³⁵ vise à mettre au point, à développer et diffuser, librement dans la sphère publique, par des actions de formation auprès des éditeurs publics un ensemble d'outils et de méthodes leur permettant d'organiser leur production et leur diffusion papier et numérique dans un environnement normé à fort potentiel d'interopérabilité sur le modèle du *Single Source Publishing*³⁶. Un des apports principaux est de rationaliser et de factoriser, au sein de la communauté des éditeurs universitaires et de recherche publics, le travail éditorial tout en favorisant la mise en place de stratégies de diffusion multi-supports, en assurant une pérennisation des contenus et une haute qualité des métadonnées associées.

Ce projet, principalement orienté vers la production des contenus, est fortement articulé, par le biais de la prise en compte de la norme ONIX et de ses exploitations, au projet « Manuscrit » de *workflow* mené parallèlement par le Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO – OpenEdition, Marseille).

L'ensemble des deux dispositifs permet de développer conjointement un réservoir de contenus normés (XML-TEI), à haute valeur éditoriale ajoutée (évalués, éditorialisés, structurés...), et un système de catalogage et d'exposition (diffusion) ouvrant vers la possibilité du déploiement d'un catalogue commun (ONIX) des éditeurs publics associés (métadonnées et contenus).

Les actions de formation fonctionnent en synergie avec le développement de la complexification des fonctions de la chaîne et sont donc menées en parallèle. Des ateliers spécialisés visant à traiter du livre « complexe » très illustré (archéologie, histoire de l'art) et de l'édition de sources sont en cours. Ils constituent des modèles évidents de constitution et d'exploitation de fonds documentaires complexes transférables hors du champ de la stricte recherche en SHS.

Depuis septembre 2013, le même modèle de données³⁷ régit donc les productions d'OpenEdition – ouvrages et périodiques – et des membres de l'AEDRES utilisateurs de la chaîne avec des conséquences positives directes quant à l'économie de diffusion

33. Nous rappellerons ici parmi les recommandations générales de BSN: prendre en compte l'impact du numérique sur la documentation scientifique papier...

34. Voir: <http://www.tei-c.org/Activities/>.

35. Porté par le Pôle Document numérique (MRSH Caen) et les Presses universitaires de Caen forts de leur expérience en édition de sources complexes, en liaison avec l'AEDRES.

36. Sur le *Single Source Publishing*, voir note 19. Il s'agit ici de la mise en œuvre du modèle défini par R. Darnton, « Le nouvel âge du livre », *Le Débat*, n° 105, 1999, p. 176-184.

37. C'est-à-dire l'utilisation d'une même granularité de description des éléments textuels et des formes éditoriales au moyen d'un vocabulaire partagé exprimé au moyen du vocabulaire de la TEI.

des contenus. La première, et non la moindre, est la suppression des frais de transformation des fichiers pour leur diffusion sur les plateformes³⁸ mais surtout, assurant à l'éditeur la pleine propriété de fichiers structurés, fruits d'un travail éditorial unique, pérennes, reconfigurables, garants du fond et porteurs de formes de diffusion multiples et remplissant toutes les conditions de l'interopérabilité des fonds, soit la possibilité du développement d'un catalogue commun et la mise en œuvre d'un réservoir de publications « qui chuchotent entre elles »³⁹ et jetant les bases d'une édition en réseau miroir d'une érudition qui aujourd'hui se conçoit et se construit en réseau.

Ce modèle et les outils d'informatique éditoriale qui l'accompagnent⁴⁰ permettent à partir d'une source unique de produire toutes les formes de diffusion et sont d'ores et déjà compatibles avec les schémas nécessaires pour les revues des plateformes Revues.org, Cairn et pour les livres diffusés sur OpenEdition Books. Les travaux en cours et à venir devraient permettre un alignement avec les modèles et les formalismes numériques de Quae et de Persée dans l'optique d'une totale interopérabilité et la prise en compte d'objets complexes (livres très illustrés, édition de sources et de corpus..., par exemple)⁴¹.

Ce travail de développement informatique et de conception de procédures et d'outils éditoriaux est réalisé avec le soutien de BSN et a permis dans le cadre d'une construction mutualisée la prise en compte des demandes spécifiques des éditeurs et la finalisation des outils permettant le traitement des contenus à l'échelle des articles (revues) ou des chapitres (ouvrages), ainsi que leur assemblage dans des volumes. Il va de pair avec un effort de formation mené depuis BSN 7⁴².

Les articulations avec BSN 6 (sur le thème des protocoles et des formats pour l'archivage pérenne) et BSN 4 (autour du nouveau régime de droits dans l'optique de l'Open Access) sont bien sûr envisagées en collaboration avec ces segments.

38. Et pour toute (re)mise en forme en flux: XHTML, Revues.org, OpenEdition Books, Cairn (modèle dérivé d'Erudit), ePub 2 et 3... ou en page: InDesign, PDF et bientôt Latex... entre autres.

39. Pour reprendre une expression utilisée par M. Dacos.

40. Outils et dispositifs techniques proposés et développés pour la production d'unités éditoriales structurées (chapitres ou articles): environnements de travail XML-Mind XML Editor: TEI, EAD, ONIX. Interfaces de saisie, outils de connexion à des bases de vocabulaire contrôlé et référencé; dispositifs de transformation: feuilles de styles XSL OpenOffice vers XML-TEI; XSL XML-TEI vers XHTML; scripts d'import et de traitement des flux dans InDesign; outils de traitement de flux XML et de mise en page automatique; dispositifs de transformation: XSL XML-TEI vers article OpenEdition; XSL XML-TEI vers article Cairn; XSL XML-TEI vers ePub, XSL-XML-TEI vers InDesign; méthodes, formation et suivi technique (offre de formation et de suivi).

41. Ouvrages dans lesquels le réseau de relations tissé entre éléments graphiques et textuels l'emporte sur la linéarité du flux textuel éventuellement illustré au fil du discours ou bien encore ouvrages présentant des collections de données qu'il convient de rendre opérationnelles dans un environnement numérique.

42. Plus de 30 structures, soit plus de 200 personnes formées à la date de remise de ce rapport. Cf. note 3.

Ce modèle technique et organisationnel⁴³ entre fortement en résonance avec les réalités, les demandes et les contraintes du contexte aujourd'hui incontournable de la production et de la diffusion numériques.

D'abord en termes d'interopérabilité et de diffusion des savoirs : il repose sur des normes ou sur des standards partagés par de nombreux acteurs du domaine ; ensuite en termes de qualité éditoriale : il participe à la clarification de la notion de plus-value éditoriale en permettant de l'identifier et de la localiser précisément mais aussi en en faisant un facteur d'interopérabilité des contenus ; mais également en termes d'économies, ne serait-ce que parce qu'une intervention éditoriale unique permet une multiplicité de formes de diffusion.

Il est ensuite indépendant des modèles économiques : l'éditeur a une totale liberté de choix des articulations formes / modèles de diffusion gratuite ou payante et peut construire des complémentarités entre formes de diffusion⁴⁴.

Il offre des perspectives nouvelles en termes de droits à la fois à partir de la clarification des statuts du texte, de la claire localisation des acteurs de la plus-value éditoriale et en permettant au couple auteur-éditeur institutionnel de disposer, dans le respect des droits d'auteur, d'un formalisme riche à partir duquel peuvent être produites (et négociées) des formes appauvries pour leur stricte diffusion. Ces aspects peuvent permettre de mettre en place les adaptations les plus pertinentes dans un contexte où peut peser (et où va peser) le devoir de diffusion en Open Access.

Il est aussi un point de convergence en termes d'articulation avec les autres métiers de la « vie » du flux numérique (bibliothécaires, archivistes, chercheurs-auteurs, chercheurs-lecteurs...) et, plus encore, en termes d'ouverture aux données de la recherche (textes appareillés et éditions issues de corpus, thèses en ligne...). Il est enfin garant d'une certaine pérennité des données.

Le poids de la norme, et de l'adoption de normes communes et tout au moins interopérables, est ici crucial.

L'enjeu sous-jacent à la mise en œuvre de ce modèle et de ces techniques ne peut être réduit à un ensemble de dispositifs informatiques ou aux seuls nouveaux protocoles de travail : il s'agit bien de passer d'une édition numérique centrée sur les outils (avec toutes les limitations techniques et toutes les impasses que nous avons pu décrire) à une édition numérique centrée sur les données, et donc de remettre en avant la construction – politique et matérielle – et la pérennisation de fonds inscrits dans un paysage technique numérique non plus subi mais maîtrisé et asservi aux politiques éditoriales.

43. Voir schémas joints ci-après.

44. Cf. le modèle de R. Darnton (« Le nouvel âge... », p. 176-184).

Reconstruire à partir d'un modèle technique une politique éditoriale à visée nationale

Les remarques et constatations précédentes font émerger, au-delà des avatars et impératifs techniques, les difficultés rencontrées à l'heure où il conviendrait d'articuler fortement le local et le national dans une démarche de recherche de visibilité internationale et d'interopérabilité des fonds pour une diffusion en phase avec les réalités – techniques, matérielles, légales et économiques – de l'environnement numérique.

Les éléments permettant de créer ces conditions semblent réunis. L'émergence de l'infrastructure BSN, comme lieu de recommandations, et la maîtrise d'outils et de méthodes de constitution de fonds structurés, normés, fortement sémantisés et pérennes entrent ici singulièrement en résonance. BSN pourrait effectivement constituer un fil conducteur mais, au-delà de sa capacité à faire dialoguer les différents acteurs de la chaîne numérique et à produire des recommandations, des outils, des bonnes pratiques, il conviendrait sans doute de renforcer son rôle opérationnel, de l'articuler avec la gouvernance des établissements en termes de prescription, d'incitation...

Ne faudrait-il pas dans ce sens envisager la mise au point et la mise en œuvre d'un indicateur qualitatif⁴⁵ (et pas seulement quantitatif) des politiques éditoriales numériques des établissements ?

Nous ne reviendrons pas ici sur l'état critique des cadres institutionnels (autonomie, rythmes et structures de gouvernance, articulation des compétences) – sauf pour souligner que l'édition publique au sein de l'université est encore trop souvent une activité menacée, sans cesse à légitimer⁴⁶ en interne ou à l'externe – mais, à partir d'un retour sur notre expérience de formation croisée avec les données de l'enquête, nous nous attacherons à esquisser les contours des principaux freins et à dégager les points éminemment positifs. Au-delà des strictes données de l'enquête, le filtre et la perspective des observations – certes subjectives – effectuées au plus près des structures éditoriales au cours des actions de formation⁴⁷ que nous avons pu mener auprès d'une trentaine d'entre elles avec un recul d'un peu plus de deux années nous serviront ici de guides.

45. Il est toujours délicat de demander la création d'un « indicateur » ; le mot manque déjà en lui-même d'élégance. Il nous faut malheureusement constater que son existence est parfois la condition de la prise en compte d'une réalité par les équipes dirigeantes des établissements... Il convient d'insister ici sur la nature nécessairement qualitative de celui-ci, le risque étant grand de le voir dériver vers une évaluation strictement quantitative dans un environnement décisionnel ou souvent la pensée « tabulaire » domine (cf. F. Frommer, *La pensée PowerPoint. Enquête sur ce logiciel qui rend stupide*, Paris, La Découverte [Cahiers libres], 2010).

46. Trop souvent, et sur des rythmes courts, auprès de chaque nouvelle équipe de direction, le principe de continuité et la reconnaissance de l'approche « métier » n'étant pas toujours les points forts des systèmes de gouvernance de nos établissements.

47. Les formations, d'une durée de trois à cinq jours, se déroulent dans les services mêmes, au plus près de leur organisation, de leurs pratiques éditoriales et de leurs environnements informatiques. L'objectif est plus d'inscrire les outils, standards et méthodes dans une pratique éditoriale donnée que d'imposer un même mode de travail à toutes les structures.

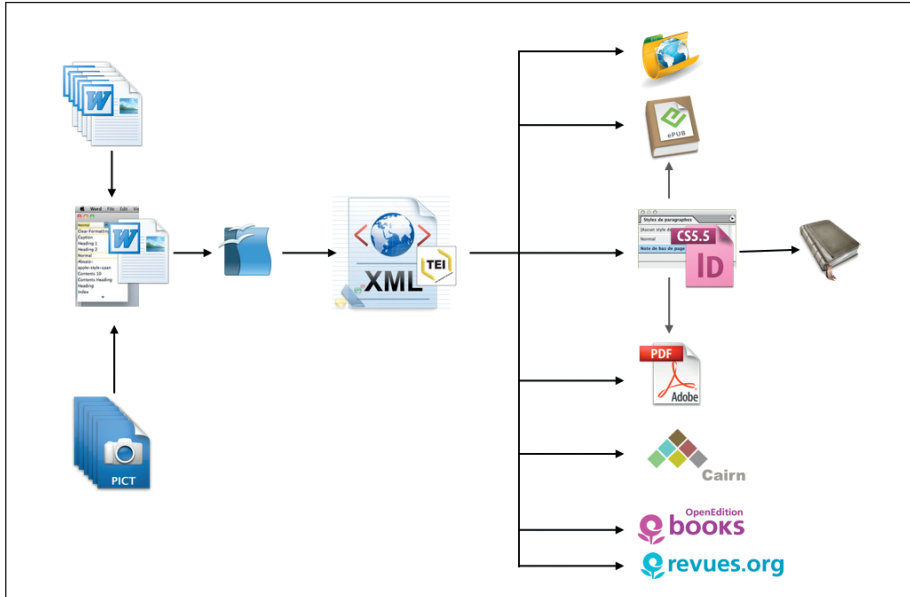


Fig. 1 – Chaîne XML d’édition structurée : principes

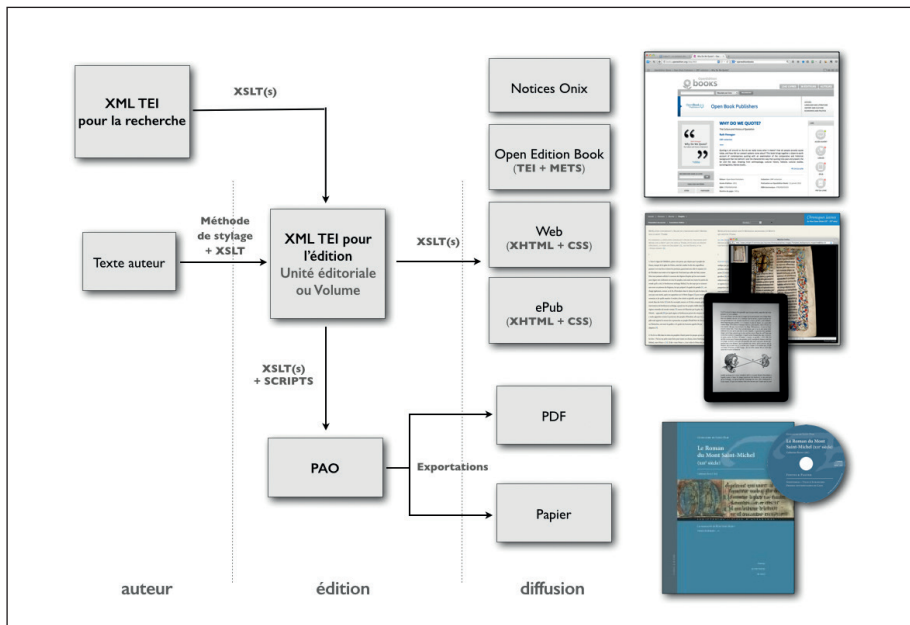


Fig. 2 – Chaîne XML d’édition structurée : techniques et organisation

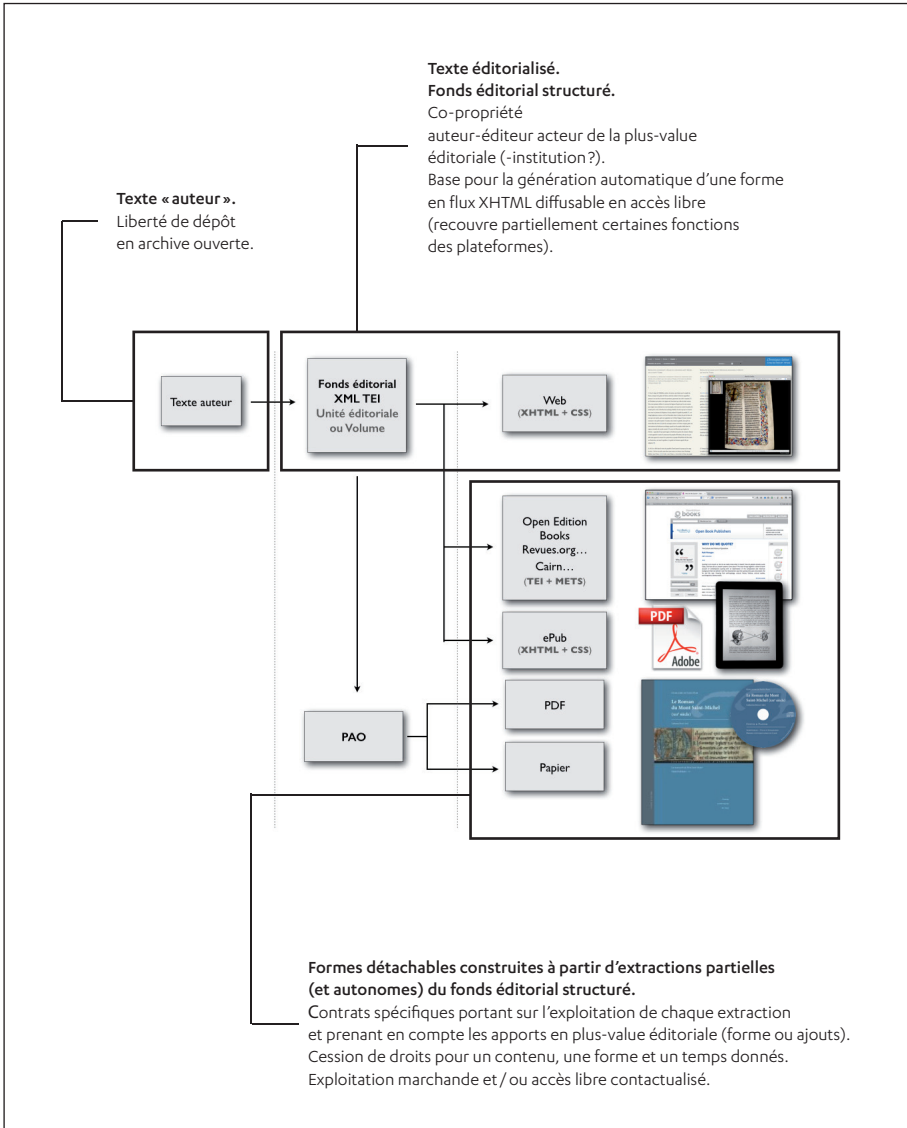


Fig. 3 – Chaîne XML d'édition structurée : régimes de droits (proposition)

Si l'on essaie d'évaluer les retombées pratiques de l'introduction des techniques de structuration (par la formation et la mise à disposition d'outils développés en interaction étroite avec les éditeurs), il est possible de répartir les résultats et les structures éditoriales suivant un rythme 50 %, 40 %, 10 %⁴⁸.

Pour les premiers 50 %, les techniques et méthodes enseignées, les outils mis à disposition librement, sont soit pleinement mis en œuvre dans un cadre de production, soit sur le point de l'être en pleine articulation avec les politiques de diffusion d'ouvrages et de revues.

Les 40 % médians représentent des structures dans lesquelles les personnels sont opérationnels mais au sein desquelles la mise en œuvre est plus problématique, soit du fait d'une absence de politique exprimée, soit, plus grave, d'injonctions contradictoires, soit encore d'un effort d'adaptation supérieur demandé au personnel⁴⁹ ou enfin d'une exigence ou d'une nécessité d'ajustement plus importante en termes d'organisation du travail et des échanges entre les divers acteurs de la chaîne éditoriale⁵⁰.

Les 10 % restants⁵¹ représentent les structures éditoriales pour lesquelles l'adoption du modèle du *Single Source Publishing* paraît, en l'état actuel des choses, impossible. Il s'agit pour l'essentiel de structures enferrées dans la seule logique de production papier, qui ont aujourd'hui à traiter avec la baisse de la diffusion de la littérature universitaire spécialisée dans le seul réseau des librairies, et pour lesquelles le risque premier est celui d'une distorsion de la politique éditoriale dans une course à la production au risque de passer d'une économie fondée sur la mission initiale des presses et sur le contrôle qualitatif des contenus et donc des formes à une économie en forme de fuite en avant fondée sur la régularité et l'augmentation insensible du flux de diffusion-distribution au détriment parfois du contrôle qualitatif et formel des contenus. Là ce sont à la fois le modèle technique, le modèle organisationnel, le modèle éditorial et parfois l'inadaptation des ressources humaines en jeu qui sont un fort facteur de frein – voire de blocage – au passage à une économie intégrée du numérique.

La transformation numérique y est bien sûr également possible mais au prix d'une reconstruction éditoriale souvent en retrait de l'effort initial, d'un ré-ordonnement de contenus numériques souvent dégradés et au prix d'un investissement en temps

48. Proportions que l'on peut sensiblement retrouver dans l'expression non quantitative des politiques numériques de l'enquête.

49. C'est le cas dans les structures qui se sont construites et qui ont recruté autour d'une culture plus strictement graphique que réellement éditoriale avec un souci premier, assumé ou pas, qui relève plus d'une « cosmétique éditoriale » à visée productiviste que des exigences et devoirs de l'édition savante proprement dite. Le même cas de figure peut être constaté dans les organisations qui privilégient le volume de production strictement papier au détriment de toute méthode ou de toute norme.

50. Le rapport établi par B. Prost pour le compte des Éditions Quae est éclairant sur ce sujet même s'il est, pour diverses raisons, un peu en retrait quant à l'intérêt de normes communes... : http://medici.in2p3.fr/fr/images/Rapport_Prost.pdf.

51. Il s'agit d'un pourcentage traduisant un nombre de structures éditoriales. Si celui-ci peut paraître faible, il peut, du fait de la grande variabilité des dimensions de celles-ci, recouvrir un pourcentage beaucoup plus important de la production éditoriale universitaire publique.

humain non négligeable⁵² avec, lors de ces transformations, des risques de perte de qualité éditoriale et de divergence forte des contenus selon les supports ou les modes de diffusion.

Si des points de blocage demeurent, il convient cependant et surtout d'insister sur les éléments existants ou émergents susceptibles de bâtir un écosystème d'édition publique numérique⁵³.

Nous en retiendrons d'abord, et nous l'avons déjà souligné, l'existence d'un réseau effectif de professionnels susceptible d'assumer la totalité des tâches éditoriales de l'évaluation des contenus à la diffusion-distribution sur des contenus souvent complexes, et ce dans un cadre de recommandations claires⁵⁴ et bientôt dans un système contractuel partagé⁵⁵.

Ensuite, l'existence d'appareils de diffusion-distribution qui, pour leur composante publique, prennent en compte les spécificités des productions universitaires (ouvrages à rotation lente, politique sélective de mise en librairie...) et s'ouvrent largement à la diffusion numérique tant par l'adoption de normes (susceptibles de faire émerger au moins un catalogue national des productions) que par la possible multiplication des formes de diffusion (livre imprimé, PDF, ePub...), en attendant la prise en charge en projet du *print-on-demand*.

Mais aussi leur complémentarité potentielle avec une plateforme publique de diffusion de contenus numériques : au moins ouvrages et périodiques mais également ouverte à des formes de communication scientifique complémentaires (carnets, informations...) ce qui, bien sûr, n'exclut pas des partenariats avec des plateformes ou des opérateurs privés sous réserve de disposer des données permettant – en restant sur le strict terrain de la diffusion-distribution – de satisfaire à leurs contraintes techniques, d'ailleurs pas toujours exprimées...

Surtout, et peut-être le plus important, est l'émergence d'un jeu partagé de normes, de standards et d'outils permettant leur manipulation susceptibles de constituer et de porter les bases d'une économie de l'édition publique, d'assumer l'impératif d'Open Access et ainsi de soutenir une avance notable dans la gestion de la convergence numérique, avec la mise en œuvre effective du modèle du *Single Source Publishing*, que ce soit par le potentiel de multiplication et de mise en complémentarité des formes ou par son articulation avec la recherche comme, par exemple, dans le cas des productions des consortiums *Corpus*.

52. L'évaluation récente à environ 100K euros de la rétroconversion de dix revues sur leurs dix dernières années (soit une centaine de fascicules originellement produits en PAO...) fixe un coût de la « cécité technique ».

53. Nous nous en tiendrons ici aux structures relevant du secteur public.

54. Charte de l'AEDRES par exemple (http://www.aedres.fr/IMG/pdf/01_Charte_AERES.pdf) ou encore Charte émise par BSN 7 (<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/?Charte-des-bonnes-pratiques-pour-1>).

55. Travaux menés par l'AEDRES et par le réseau MÉDICI sur le contrat d'édition en contexte d'édition publique.

À l'heure où la préoccupation de l'éditeur, normalement familier du monde et des contraintes du numérique depuis plus de trente ans, devrait être à l'aune, par exemple, des travaux de Frédéric Kaplan⁵⁶ d'envisager de façon résolument prospective les formes du livre à venir comme projection bi-dimensionnelle de flux informatiques complexes plutôt que de s'en tenir à essayer de transposer à la diffusion en réseau l'espace dimensionnel de la double page, il s'agit malheureusement encore de consolider le socle technique, de mesurer les adaptations de l'activité éditoriale aux contraintes techniques des appareils de production et de diffusion dans un domaine où, en termes de professionnalisme, et il est utile de le répéter, le public n'a rien à envier au privé et où, nous l'avons exposé, tous les éléments sont présents.

Les freins semblent plus d'ordre décisionnel à l'échelle des établissements autonomes et politique au-delà et paraissent relever d'un déficit sinon de gouvernance, au moins de prescription ou de coordination. Certes des structures transverses existent ; il est ainsi possible de souligner le rôle prescripteur de l'AEDRES et le rôle de formation du réseau MÉDICI, deux structures qu'il conviendrait sans doute de regrouper ou tout au moins de mieux articuler. On peut cependant se poser la question des limites, en termes d'action de coordination, de structures associatives ou corporatistes.

Un point focal national est offert aux structures éditoriales via l'infrastructure BSN. Celle-ci a montré les vertus du dialogue et de l'échange interprofessionnel. La pleine mise en œuvre des résultats obtenus passerait sans doute maintenant par l'émission d'injonctions incitatives auprès des directions des établissements afin de mettre rapidement en phase politiques locales et politique nationale.

S'en remettre à la seule force supposée du modèle prendrait sans doute beaucoup plus de temps.

La contribution de l'AEDRES aux récentes « Assises de la recherche » proposait, à partir de ces dispositifs une réflexion sur leur articulation dans la mise en œuvre d'un large programme de politique éditoriale. Il nous paraît pertinent, pour toute conclusion, d'en recommander la lecture⁵⁷.

56. Cf. F. Kaplan, « Le livre-papier comme projection du livre-machine » (27 janvier 2011, <https://fkaplan.wordpress.com/2011/01/27/le-livre-papier-comme-projection-du-livre-machine/>), et plus généralement : <https://fkaplan.wordpress.com/tag/livre-machine/> ; T. Crouzet, « Qu'est-ce qu'un livre électronique ? » (<http://blog.tcrouzet.com/2011/01/26/definir-livre-electronique/>).

57. Voir annexe VIII.

Repenser le périmètre économique et réglementaire de l'édition scientifique institutionnelle

Jean-Michel Henry

En novembre 2009, le Groupement français de l'industrie de l'information (GFII) a réalisé une étude¹ sur l'édition scientifique française en sciences humaines et sociales pour le compte du Très grand équipement (TGE) Adonis².

La synthèse de cette étude dresse un sombre tableau économique de ce secteur éditorial :

Malgré les traits qui les opposent, les éditeurs privés et les éditeurs publics français de recherche SHS partagent *des traits communs* qu'il est important de relever dans la perspective d'une construction de scénarios. Ils subissent une fragilité économique accrue, *restreignant leur capacité d'investissement déjà faible*³.

En 2004, Sophie Barluet⁴ avait déjà observé la fragilité du secteur et tenté d'en repérer les causes : surproduction, baisse de la qualité éditoriale, crise de la prescription, évolution des modes de lectures... Par ailleurs, la production éditoriale de la recherche en sciences humaines et sociales semble bien correspondre à l'une des principales caractéristiques économiques du produit « livre », à savoir sa nature *prototypique*. L'économiste François Rouet l'explique en ces termes :

« Le livre est un produit unique sans substitut », « pour chaque titre qu'il propose, chaque éditeur est "un monopole" » : ces deux assertions expriment, chacune à leur manière, l'idée que tout livre est, d'une certaine manière, unique. C'est l'opinion de nombreux professionnels,

-
1. Groupement français de l'industrie de l'information [GFII], *L'édition française en sciences humaines et sociales. Une étude réalisée pour le TGE Adonis par le GFII, avec l'appui de M.V. Études et Conseil, rapport de synthèse, 17 novembre 2009.*
 2. Créé en 2007 avec l'aide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le TGE Adonis était à l'origine un service du CNRS ayant pour mission principale de faciliter et d'unifier l'accès aux données et documents numériques des sciences humaines et sociales. En avril 2013, le TGE Adonis a été intégré à la Très grande infrastructure de recherche (TGIR) Huma-Num (www.huma-num.fr).
 3. GFII, *L'édition française en sciences humaines et sociales. Une étude réalisée pour le TGE Adonis...*, p. 10.
 4. S. Barluet, *Édition de sciences humaines et sociales : le cœur en danger. Rapport de mission pour le Centre national du livre sur l'édition de sciences humaines et sociales en France (mars 2004)*, Paris, Presses universitaires de France (Quadrige. Essais, débats), 2004.

et les libraires savent bien qu'un client ne trouvant pas l'ouvrage précis qu'il recherche ne se satisfera d'un autre que « faute de mieux ». Antoine Gallimard explique quant à lui : « Chaque livre a son public, ses propres réseaux. En fait, chacun est une petite entreprise ». Ce point de vue rejoint du reste les essais de définition économique de l'industrie culturelle qui mettent l'accent sur le caractère de prototype des productions culturelles⁵.

Dans ce contexte particulier, le GFII souligne l'importance des aides publiques pour le maintien et le développement du secteur.

Les aides directes à l'édition de recherche s'élèvent à 8,5 millions d'euros, toutes sources de subventions confondues. Sur ces aides directes 1,5 million serait des cofinancements par les unités de recherche pour l'édition d'ouvrages de recherche.

La situation est cependant, sur ce critère, contrastée entre éditeurs privés et éditeurs publics. Les éditeurs privés, au travers du CNL et autres sources d'aides (apports de budgets de publication par les unités de recherche), perçoivent des aides publiques d'un volume de l'ordre de 4 millions d'euros, soit 29 % de leurs chiffres d'affaires en édition de recherche. Les éditeurs publics perçoivent eux aussi des aides directes à hauteur de 3 à 3,5 millions d'euros. Mais surtout ils bénéficient d'aides en moyens sous forme de mise à disposition de personnels, de locaux, etc. Cette aide en moyens est évaluée à 265 équivalents temps plein qui peuvent être valorisés entre 15 et 18 M €. Les éditeurs publics perçoivent donc un volume d'aides directes et indirectes qui représente plus de deux fois leurs recettes (estimées à 9 à 10 M€)⁶.

Cette différence d'aide entre éditeurs privés et éditeurs publics nous semble devoir être examinée avec la plus grande attention. Il se pourrait bien, en effet, que les éditeurs privés aient besoin et, de fait, bénéficient eux aussi du travail des « équivalents temps plein » mentionnés par le GFII.

La fiche-produit et le calcul du prix du livre

Tentons une démonstration par l'absurde.

Deux circulaires du Premier ministre, en 1998 et 1999⁷, ont introduit au sein des services d'édition publics l'usage d'une fiche-produit, visant à détailler les coûts de production d'un ouvrage de recherche et à introduire des principes de comptabilité analytique. En suivant ce modèle et en appliquant les tarifs moyens d'un prestataire privé, nous obtenons pour la fabrication d'une publication de recherche (ouvrage ou revue) d'environ 400 pages (c'est-à-dire de 800 000 signes) le budget suivant :

-
5. F. Rouet, *Le livre : une filière en danger ?*, Paris, La Documentation française (Les études de la Documentation française), 2013, p. 16.
 6. GFII, *L'édition française en sciences humaines et sociales. Une étude réalisée pour le TGE Adonis...*, p. 6.
 7. Voir la dernière section de ce chapitre : « L'édition scientifique institutionnelle et l'activité éditoriale de l'État ».

Nature de la prestation	Montant € HT	%
Préparation de copie	1 760,00	–
Relecture en 1 ^{er}	1 466,00	–
Relecture en 2 ^e	977,00	–
Saisie des corrections	358,00	–
Total intermédiaire	4 561,00	46,73
Mise en page	2 000,00	–
Conception couverture	150,00	–
Total intermédiaire	2 150,00	22,03
Impression (papier 90 g, dos carré collé, tirage 500 ex)	2 800,00	–
Livraison	250,00	–
Total intermédiaire	3 050,00	31,24
Total général	9 761,00	100

Budget de fabrication d'une publication de recherche de 800 000 signes (400 pages environ)

Une étude des prix du marché montre que le prix moyen d'un ouvrage de sciences humaines de 400 pages est d'environ 30 euros TTC⁸, soit un montant hors taxe de 28,43 euros.

Selon le budget présenté à titre d'exemple, le prix de revient⁹ d'un ouvrage de 400 pages tiré à 500 exemplaires est de 19,52 euros HT. Si l'on tient compte des marges habituelles de la diffusion-distribution (60 %, incluant la marge du libraire), le prix de vente public HT d'un ouvrage devrait être au moins de 48,80 euros (51,48 euros TTC). Suivant les indications de la fiche-produit publiée par les services du Premier ministre¹⁰, on devrait en principe ajouter au moins 20 % à ce prix public, afin de tenir compte des frais de structure et de promotion. Ces divers calculs conduisent à un prix final de 64,35 euros TTC, soit un montant de plus de 100 % au-dessus de celui du prix moyen du marché !

La question est alors la suivante : si les éditeurs privés, comme le laisse entendre le rapport du GFII, ne perçoivent des subventions qu'à hauteur de 29 % de leurs chiffres d'affaires en édition de recherche, comment font-ils pour compenser la différence et

8. Cette estimation est tirée d'un échantillon de 145 références, extraites des catalogues de 30 éditeurs spécialisés (pour la plupart privés : PUF, Les Belles Lettres, Vrin, etc.). Rappelons que la TVA du livre est de 5,5 %.

9. Ce prix de revient ne tient compte ici que des seuls frais de préparation et de fabrication. Il correspond au montant global de ces frais divisé par le chiffre du tirage.

10. Voir la circulaire du Premier ministre du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un Médiateur de l'édition publique.

proposer des prix de vente publics aussi modestes¹¹? De deux choses l'une: soit ces éditeurs escamotent une bonne part des étapes les plus coûteuses de la production (préparation de copie, relecture) au risque de compromettre la qualité de leurs publications, soit ils comptent sur d'autres ressources pour parvenir à couvrir ces dépenses¹².

Comparer ce qui est comparable : les recommandations de l'AMUE

Voyons à présent la question sous un angle fiscal.

Le 1^{er} janvier 2003, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ont été assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS). Conformément au régime défini alors par l'administration fiscale, cet assujettissement ne concernait que les activités « lucratives » de ces établissements, l'adjectif lucratif ne désignant pas, dans ce contexte, une activité procurant des gains et des bénéfices mais « toute activité de vente de produits ou de services »¹³.

L'activité éditoriale accomplie par les presses universitaires ou les services d'édition des EPSCP entrait par conséquent dans ce champ d'application¹⁴. Devait-elle être pour autant imposée au titre de l'IS?

L'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE) s'est penchée sur le problème, formant un groupe de travail *ad hoc*, composé majoritairement de personnes exerçant des fonctions au sein des services d'édition et chargé d'examiner les difficultés de cette activité face aux règles fiscales applicables au titre des opérations lucratives. Elle adressa en 2004 une fiche technique au Directeur des affaires financières à la Sous-direction du budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) afin de solliciter son avis ainsi que celui de la Direction de la législation fiscale au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Les réflexions menées ont abouti aux conclusions suivantes :

-
11. Notons que « le chiffre d'affaires réalisé par un ouvrage ou une collection, déterminé notamment par son prix public de vente, doit permettre de couvrir non seulement les dépenses, fixes ou variables, directement nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ou de la collection (prix de revient unitaire), mais également l'ensemble des dépenses liées à sa diffusion, à sa distribution, à sa promotion et à sa quote-part des frais de structure, des frais financiers et des provisions pour dépréciation du stock » (circulaire du Premier ministre du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un Médiateur de l'édition publique).
 12. On objectera que le produit des ventes est censé couvrir ces dépenses. Mais les chiffres obtenus auprès des membres de l'AEDRES montrent que ce produit ne représente en moyenne que 48% des recettes globales. Restent donc au moins 20% à combler...
 13. Selon la *Documentation administrative* (4 H 1161, n^{os} 21 et suiv.), une activité est dite lucrative lorsqu'elle consiste en des actes payants de la même nature que ceux effectués par des professionnels, même si les bénéfices éventuellement dégagés sont destinés à la poursuite de buts désintéressés.
 14. La situation a changé depuis lors, le *Bulletin officiel des impôts* du 30 mai 2008 ayant défiscalisé les activités d'édition. Cette décision ne remet pas en cause l'obligation de respect des règles de la concurrence et ne modifie donc pas le fond du problème.

1) Si, appliquant les principes de l'impôt, la totalité des coûts de production des publications devait être répercutée dans le prix réclamé, il s'ensuivrait une augmentation très importante des ratios habituellement appliqués au coût de fabrication des ouvrages (selon des coefficients multiplicateurs¹⁵ se situant globalement dans une fourchette de 2 à 5 suivant les observations de la Cour des comptes). Les prix de vente publics s'en trouveraient alors fortement modifiés à la hausse. Ces prix, selon les estimations des experts, seraient alors multipliés par 3,5 environ, rendant de ce fait les publications invendables. Cette situation condamnerait les services d'édition à disparaître et serait en contradiction totale avec la mission de transmission du savoir assignée aux EPSCP.

2) Il importe par conséquent d'opérer une distinction nette entre l'activité qui relève en propre des missions des EPSCP et celle qui relève du domaine marchand. Selon l'avis des membres du groupe de travail, cette frontière – ou ce « curseur » pour reprendre leur expression – se situe à hauteur de ce qu'il est convenu d'appeler dans le domaine éditorial le « prêt-à-clicher », autrement dit le fichier PDF de l'ouvrage, relu et mis en page, prêt à être imprimé. La fiche insiste particulièrement sur ce point :

Il s'agit de se référer aux méthodes employées par l'édition privée selon lesquelles il est exigé des auteurs la remise d'un « prêt-à-clicher », soit le report sur les structures de recherche (laboratoires, chercheurs, ingénieurs affectés aux équipes...) des coûts éditoriaux les plus lourds (relecture, mise en page...).

En plaçant ainsi sur un plan d'égalité les presses universitaires et les éditeurs privés visés ci-dessus, c'est-à-dire en considérant que ne relèvent réellement du travail d'édition que les seules tâches qui interviennent à l'aval du « prêt-à-clicher » (problèmes de diffusion de textes déjà mis en forme, coûts de personnel y compris), les coûts pris en considération seraient compatibles en pratique avec la détermination d'un prix de vente pertinent eu égard aux produits mis sur le marché tout en créant les conditions d'une concurrence équilibrée entre le secteur public et le secteur privé.

En clair, seules les activités d'impression et de diffusion constitueraient des charges déductibles au regard de l'impôt sur les sociétés. Quant aux charges situées en amont du « prêt-à-clicher », elles devraient être explicitement reconnues par les établissements comme des *activités faisant partie intégrante de la recherche* et « devant être financées par d'autres moyens que les revenus des ventes de l'activité d'édition »¹⁶.

15. « Afin de déterminer le prix public de vente de l'ouvrage et compte tenu des difficultés pour appréhender le marché titre par titre, la grande majorité des éditeurs applique au prix de revient unitaire hors taxe un coefficient multiplicateur lors de l'élaboration du compte d'exploitation prévisionnel. Ce coefficient multiplicateur est déterminé librement par chaque maison d'édition au regard de sa structure et peut varier sensiblement selon le titre ou la collection. » (Circulaire du Premier ministre du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un Médiateur de l'édition publique.)

16. Saisine AMUE 2004, p. 5.

Suivant ces réflexions, le groupe de travail propose, en conclusion, un mode d'organisation de l'activité éditoriale qui mérite d'être rapporté en détail :

En pratique, le mode d'organisation des services d'édition des EPSCP pour l'édition scientifique pourrait s'appuyer sur la dichotomie suivante.

- Une structure « *Presses allégées* » en charge de réceptionner les ouvrages « prêts à cliquer » (contrôle de la conformité à une charte de qualité éditoriale et graphique, négociation de la reproduction auprès des imprimeurs, suivi de la fabrication) et de réaliser les opérations de diffusion-distribution ainsi que leur suivi comptable. *Cette structure traduit, en fait, le schéma mis en place habituellement par une maison d'édition privée.*
- Un service commun « *d'ingénierie éditoriale* » destiné à fournir une aide, ou une formation, aux équipes de recherche, aux composantes, ou à certains services de l'université, comme le Bureau de la recherche par exemple, pour la mise en forme de documents prêts à cliquer à destination des éditeurs¹⁷.

Dans ce contexte, *seule la structure « Presses allégées » ferait partie de l'activité lucrative au sens fiscal.*

Corrélativement, le prix de vente des ouvrages serait déterminé uniquement à raison de l'ensemble des coûts relevant de cette structure (charges supplétives comprises).

Le service « *d'ingénierie éditoriale* » serait, quant à lui, directement rattaché à l'activité de recherche et son rôle serait de soutenir cette activité.

La distinction mise ici en avant nous permet de comprendre l'un des nœuds du problème, à savoir que l'édition de recherche, privée ou publique, ne pourrait simplement pas exister sans une aide substantielle des institutions.

En termes budgétaires, elle suggère clairement que l'équilibre des dépenses et des recettes ne peut s'effectuer que sur la part d'activités situées en aval du travail réalisé par le service d'ingénierie éditoriale (modèle budgétaire que certaines institutions ont d'ores et déjà adopté et choisi d'appeler « petit équilibre »). Aux yeux de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), cette distinction suggère aussi que l'activité d'édition scientifique devrait être répartie entre deux types d'actions budgétaires différentes : d'une part, « Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale » (jusqu'au prêt-à-cliquer) et, d'autre part, « Diffusion des savoirs » (du prêt-à-cliquer au produit distribué).

17. Saisine AMUE 2004, p. 5.

Les ressources invisibles de l'édition

Une enquête actuellement en cours auprès des rédactions de revues scientifiques¹⁸ permettra de mettre prochainement au jour la part considérable de l'activité éditoriale assurée au sein des équipes de recherche. Ce genre de prestation dite « apport en industrie » couvrirait au moins deux tiers des coûts de production d'une publication.

Le coût de production moyen par article pour un éditeur privé (qui impute tous les postes de coûts directs et indirects) est de l'ordre de 1 600 euros, dont 550 euros en frais de fabrication et de diffusion liés au support imprimé. On notera une grande variabilité de ce coût moyen suivant les revues, notamment en raison de leur sélectivité¹⁹.

Le rapport moyen d'un tiers pour les frais de fabrication et de diffusion (550 euros) et de deux tiers pour les frais de révision scientifique²⁰ et d'édition des textes semble confirmer les estimations de notre exemple de budget.

L'apport en industrie des équipes de recherche correspond par ailleurs à la méthode du « prêt-à-clicher » décrite et prescrite par l'AMUE. Cependant il ne s'agit pas de la seule contribution apportée aux projets. La préparation des fichiers prêts pour l'impression est souvent assortie d'une participation financière qui couvre les frais d'impression. Autrement dit, l'éditeur bénéficiaire (le plus souvent, privé) voit fréquemment ses frais couverts à 80 voire 90 % avant d'avoir effectué une vente quelconque. Il est de coutume par ailleurs que le bénéfice de ses ventes ne soit pas reversé aux institutions mais revienne intégralement au bénéficiaire. De plus, il est courant que ce dernier obtienne l'exclusivité des droits des auteurs pour toute la durée de la propriété intellectuelle et artistique (c'est-à-dire 70 ans après leur mort).

Le bilan mitigé des coéditions

On peut observer des conditions semblables dans d'autres formes de collaboration entre secteur institutionnel et secteur privé.

18. Le groupe BSN 7 – édition scientifique et le Réseau des métiers de l'édition scientifique publique (MÉDICI) ont lancé cette enquête en juin 2013. On peut espérer en avoir les résultats courant 2015. D'après les premières informations recueillies auprès du réseau MÉDICI, le CNRS consacrerait déjà à lui seul 211 emplois temps plein à l'activité de secrétariat d'édition ou de rédaction (toutes disciplines confondues), soit un budget global d'environ 13 millions d'euros dont un bon tiers représente des « apports en industrie » au bénéfice des éditeurs.

19. GFII, *L'édition française en sciences humaines et sociales. Une étude réalisée pour le TGE Adonis...*, p. 7.

20. Notons que la validation scientifique (ou *peer reviewing*) effectuée par tout éditeur scientifique sérieux a un coût de gestion des textes, même si ce travail de révision n'est pas rémunéré.

Ainsi, en 1996, dans l'une des premières études menées sur l'édition publique, Jean-Claude Groshens notait :

on observe souvent que les éditeurs privés ne sont prêts à s'engager dans une coédition avec un éditeur public que s'ils sont convaincus qu'il s'agit d'ouvrages à fort potentiel de vente. Notons que l'accord se fait en général sur la base d'un simple « compte à demi » tel qu'il se pratique dans le domaine des coéditions ordinaires alors qu'il s'agit en fait d'un apport en industrie de la part de l'organisme public concerné²¹.

L'expression « compte à demi » fait allusion à une pratique courante de la coédition (et de la coproduction²²), où chaque partenaire contribue en principe à hauteur de 50 % aux frais de production.

Quelles devraient être les principales motivations d'une coédition (ou d'une coproduction)? Une note du Médiateur de l'édition publique les résume en ces termes :

La coédition d'un ou plusieurs ouvrages permet à la structure qui s'y engage de mutualiser des moyens, un savoir-faire, des fonds éditoriaux ou iconographiques afin de retirer un bénéfice – moyens financiers accrus, mutualisation du risque éditorial, plus large diffusion et distribution, augmentation du nombre de titres publiés... – d'un projet éditorial commun²³.

Dans le cas des structures éditoriales institutionnelles, c'est l'élargissement de la diffusion et de la distribution qui compte parmi les premières motivations. Cependant, l'accord négocié auprès des éditeurs partenaires est souvent déséquilibré, surtout lorsque l'institution n'a pas de service juridique suffisamment rompu à ce genre d'exercice. Ainsi, par exemple, le service des publications de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) fait-il état de « financements accordés aux coéditeurs, en plus de la fourniture d'un texte entièrement édité et de frais de reproduction d'illustration entièrement payé par l'établissement »²⁴.

Les institutions dotées de structures éditoriales plus anciennes et plus au fait des pratiques de leurs confrères savent, en revanche, mieux faire reconnaître leurs apports :

EFA : la coédition est pratiquée de façon ponctuelle, à la fois avec des éditeurs privés et publics. Les modalités varient : partage des coûts et partage des bénéfices, subventions contre logo et exemplaires commercialisables ou non.

21. J.-C. Groshens, « Sur les relations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'industrie éditoriale : rapport au Premier ministre », 1997, p. 6.

22. La différence terminologique entre le *contrat de coproduction* et le *contrat de coédition* a été évoquée par certains éditeurs [...], le droit reste assez flou sur ce point, comme le rappelle P. Schuwer dans son *Traité pratique d'édition* : « les termes de coédition et de coproduction ont des significations mal précisées. Celles-ci varient suivant les secteurs des industries culturelles et parfois même au sein de chacun d'entre eux » (cité in Direction du livre et de la lecture / Ministère de la Culture et de la Communication, *Les différentes formes de coédition des éditeurs publics*, mars 2008).

23. *Ibid.*, p. 1.

24. Cette citation et les suivantes sont extraites des questionnaires de l'enquête AEDRES 2013.

MNHN: Les 2/3 des monographies sont copubliés. Les contrats sont des contrats de coédition où sont partagés les coûts et les recettes distribués au prorata de l'investissement financier du partenaire afin d'éviter que les deux coéditeurs ne se fassent concurrence l'un/l'autre au moment de la diffusion de l'ouvrage.

D'autres structures éditoriales tirent cependant de leur expérience avec les éditeurs privés un bilan plus mitigé:

PUBP: nous pratiquons la coédition, même si c'est peu souvent. Les éditeurs sont privés ou publics. Cela permet de répartir les tâches lorsqu'il semble nécessaire de fabriquer le livre chez un éditeur extérieur ou lorsque l'on veut changer de stratégie de diffusion. Cela dit, la coédition privé/public permet surtout à un éditeur privé d'obtenir un budget plus important, équivalant à une subvention. Le problème est que bien souvent, la collaboration s'arrête là et nous sommes écartés du projet éditorial. Avec un autre éditeur public, la relation est beaucoup plus équitable.

QUAE: Quae [...] a beaucoup pratiqué des coéditions avec des éditeurs publics et privés. Il en est largement revenu: lourdeur accrue du projet et processus éditorial, difficulté à obtenir les droits de diffusion numérique, difficultés à se faire payer.

Les dispositifs d'aide à l'édition

Aux ressources tirées de ces collaborations avec les services éditoriaux des établissements s'ajoutent des aides directes issues d'organismes nationaux. En effet, nombre d'institutions françaises apportent une contribution financière à la réalisation d'ouvrages de recherche en SHS. Le rapport du GFII estime en 2009 à 8,5 millions d'euros le montant de ces aides directes (toutes sources de subventions confondues). L'apport des institutions est cependant contrasté: le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'apporte plus d'aides financières spécifiques à l'édition universitaire²⁵. Il soutient en revanche les projets numériques.

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoyait ainsi d'accorder 6,4 millions d'euros pour accompagner la montée en charge de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), dont 0,5 million d'euros pour le programme Persée qui met en ligne des revues sur lesquelles les auteurs ont eux-mêmes levé leurs droits, les textes ayant une ancienneté comprise entre 3 et 5 ans²⁶.

Créée en 2005, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est désormais la principale source de financement de la recherche française, organisant son activité selon une logique de projets et non plus de structures. Bien que l'Agence ne finance pas

25. Voir l'étude de M. Lévy-Rosenwald, *L'édition en sciences humaines et sociales. Pour une contribution du CNL à son développement*, Paris, Centre national du livre, 2012.

26. *Ibid.*, p. 39.

directement de projets d'édition de recherche, elle accorde généralement dans ses crédits une somme destinée à la valorisation et la publication des travaux.

Comme le signale l'étude du Médiateur de l'édition publique,

Rares sont les éditeurs qui disent faire de la présence d'une subvention publique un critère de choix déterminant dans leur intention d'éditer un ouvrage. L'aide financière ne modifie ni l'intérêt éditorial ni la qualité d'un texte. Néanmoins, ces aides sont incluses dans les budgets prévisionnels et facilitent l'équilibre financier des projets éditoriaux.

D'après les informations recueillies auprès de certains chercheurs, ces aides ne sont pas modestes (entre 3 000 et 6 000 euros) et permettent de couvrir largement les frais d'impression d'un ouvrage de 400 ou 500 pages.

Le CNRS, quant à lui, n'accorde plus d'aides à l'édition depuis de nombreuses années. Toutefois, le Médiateur observe que :

l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), l'un des dix instituts créés lors de la réorganisation du CNRS, accorde des aides aux revues émanant tant des éditeurs publics que privés. [...] Le montant total des financements ainsi alloués a atteint 175 700 euros en 2010 et 147 000 euros en 2011, à raison d'un montant individuel variant entre 1 000 euros et 3 000 euros. Les aides accordées aux éditeurs privés sont des aides à la diffusion, l'INSHS n'effectuant pas de travail éditorial.

Les aides du ministère des Affaires étrangères, ayant pour objectif de diffuser la pensée française à l'étranger, ne sont pas non plus négligeables. Ainsi la création de l'Institut français par la loi du 27 juillet 2007 (relative à l'action extérieure de l'État) et le décret du 30 décembre 2010 a permis, grâce à cet opérateur et au réseau culturel français à l'étranger, de dynamiser la « diplomatie » des idées françaises et d'améliorer son rayonnement. De fait les programmes d'aide à la publication (PAP) portent sur des projets d'« extradition », autrement dit de traductions d'ouvrages français vers une langue étrangère. Les sommes allouées couvrent les achats de droits, les frais de traduction, de publication et de communication.

Depuis leur création, 80 PAP locaux ont été créés à travers le monde et 18 000 titres ont bénéficié des aides du programme. En 2010, 950 titres ont été soutenus, dans plus de 45 pays. Les ouvrages de SHS représentent 35 % des projets bénéficiant de ces aides ; ils viennent au deuxième rang après la littérature.

De tous ces dispositifs d'aide à l'édition, le Centre national du livre (CNL) constitue le plus important.

Créé en 1946 en tant que Caisse nationale des lettres, le CNL est un établissement public relevant du ministère de la Culture et de la Communication. Grâce à différents dispositifs et commissions, il a pour mission de soutenir l'activité de tous les acteurs du monde du livre : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations, porteurs de projets numériques.

Le CNL bénéficie, pour son fonctionnement, de taxes fiscales qui lui sont spécifiquement allouées : une redevance sur la vente de matériel de reproduction et d'impression et une redevance sur le chiffre d'affaires des entreprises d'édition, soit environ 42 millions d'euros par an.

Les conclusions et les recommandations des rapports successifs de Sophie Barluet²⁷ sur l'édition de sciences humaines et les revues ont conduit en 2006 le CNL à exclure pratiquement tous les éditeurs publics de ses dispositifs d'aide²⁸. Cette décision pouvait en partie être justifiée par le fait que la plupart des éditeurs institutionnels ne participent pas à la redevance sur le CA des entreprises d'édition. Toutefois, ce n'est pas tant l'aspect financier de la décision qui a pu choquer la communauté des éditeurs publics²⁹ que la vision qui lui était sous-jacente, consistant finalement à définir une catégorie d'éditeurs de « second rang » et de moindre intérêt pour la communauté des citoyens. La notion de « livre raison » élaborée par Sophie Barluet pour définir le type idéal d'ouvrage de sciences humaines pouvant être soutenu par le CNL a selon nous contribué à biaiser l'image de la production scientifique³⁰, dans la droite ligne de la culture éditoriale nationale que nous avons présentée en introduction.

Cette conception « essayiste » de la production savante nous semble occulter le fait qu'avant de rédiger un bel ouvrage de synthèse, accessible à l'« honnête homme », son auteur aura dû lire bien des ouvrages spécialisés qui, à leur manière, contribuent eux aussi au « lien entre Université et Cité ». Mais, plus grave encore, comme le montre l'analyse du Médiateur de l'édition publique, cette conception peut conduire à ignorer la qualité et l'intérêt d'un projet au prétexte de soutenir une seule catégorie d'éditeur.

Au total, et quelles que soient les motivations de la décision prise, un ouvrage émanant d'une entité publique est *a priori* exclu de toute possibilité d'aide sans même regarder dans quelle mesure sa qualité peut en faire un ouvrage « important »³¹.

Ayant sans doute réalisé les limites d'une pareille politique, le CNL a justement confié en octobre 2010 au Médiateur³² une « mission d'étude sur l'édition publique et

27. S. Barluet, *Édition de sciences humaines et sociales...*

28. Les aides n'étant maintenues que pour les « lacunes », l'extraduction et les projets numériques.

29. Les presses d'université ont toujours peu sollicité le CNL, considérant que leurs ouvrages relevaient plus d'une logique et d'une diffusion scientifique plutôt que culturelle. En revanche, les revues ont été plus durement touchées par ces mesures.

30. Dans son rapport, S. Barluet (*Édition de sciences humaines et sociales...*, p. 18) définit les livres raisons en ces termes : « ceux dont la nécessité s'enracine dans une réflexion novatrice, dans un questionnement du monde inédit, dans un croisement de perspectives, mais aussi dans un souci d'être accessible au plus grand nombre sans renoncer à la rigueur, ni glisser vers la démagogie littéraire ». Elle les distingue des « livres prétextes » (essais politico-journalistiques appelés à disparaître rapidement des tables des libraires) et des « livres textes », produits pour le seul besoin des chercheurs et des universités.

31. M. Lévy-Rosenwald, *L'édition en sciences humaines et sociales...*, p. 64.

32. En l'occurrence, M. Lévy-Rosenwald, conseiller maître à la Cour des comptes. Voir *ibid*, p. 109.

universitaire française» afin de définir « dans quelles mesures le Centre national du livre doit ou non accompagner ce secteur, et s'il y a lieu selon quelles modalités »³³.

L'étude de Marianne Lévy-Rosenwald a conduit à la formulation de dix recommandations. La sixième de ces recommandations préconise d'« examiner les demandes d'aides financières émanant des éditeurs publics de SHS dès lors que les éditeurs concernés ont fait un travail de fond, de forme et de diffusion qui permet aux ouvrages concernés d'accéder à un marché », exprimant certes une reconnaissance des compétences professionnelles des structures éditoriales publiques mais confortant aussi, à la suite de Sophie Barluet, un modèle de publication issu des maisons d'édition généralistes : un livre ne serait « important » et digne d'une aide que dans la mesure où il offre des espoirs de vente à un public élargi. Si cette logique nous semble défendable par un organisme à vocation culturelle tel que le CNL, il nous semble important de souligner qu'elle ne doit en aucun cas constituer une référence pour l'édition scientifique proprement dite.

Les injonctions contradictoires

La prégnance du modèle généraliste, les débats sur les tensions entre secteur privé et secteur public, tout comme les fortes pressions budgétaires exercées sur les établissements, ont fini par engendrer dans l'esprit de certains directeurs scientifiques et administratifs des injonctions fort contradictoires : « faites des ouvrages rentables mais, surtout, ne faites pas concurrence aux éditeurs privés ! » ou, dans un autre registre, « équilibrez vos charges et diffusez le maximum de titres en Open Access ! ».

Le fait d'introduire des méthodes de comptabilité analytique et de calcul du coût complet des ouvrages de recherche constitue incontestablement une avancée dans les méthodes de gestion des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cependant, suggérer, comme on a pu l'entendre de la part de certains gestionnaires, d'« intégrer l'ensemble de ces coûts dans le calcul du prix de vente des livres » témoigne d'une ignorance complète – et inquiétante – de l'économie du livre de recherche. Sous la pression de leur direction, plus d'un responsable de structure éditoriale institutionnelle répète la même erreur et envisage d'appliquer une méthode de calcul du prix de vente de leurs publications qu'aucun éditeur privé n'accepterait d'appliquer.

L'analyse du budget de fabrication d'une publication nous a permis de constater que l'équilibre économique des publications de recherche en sciences humaines et sociales – qu'il soit assuré par un organisme privé ou public – est impossible sans une importante prise en charge des institutions. Encourager les structures éditoriales institutionnelles à financer en priorité leur activité par le produit des ventes de leurs publications est selon nous une orientation discutable et dangereuse : ne revient-elle pas à les dévoyer de leurs missions premières et à les placer sur un terrain concurrentiel que le secteur privé a déjà bien des difficultés à occuper ?

33. Lettre de mission du 1^{er} octobre 2010 à M. Lévy-Rosenwald in *L'édition en sciences humaines et sociales...*

L'édition scientifique institutionnelle et l'activité éditoriale de l'État

Au-delà de ces seules considérations économiques, c'est toute une politique nationale de l'édition scientifique institutionnelle qui nous semble devoir être repensée.

À ce jour, la réglementation en matière d'édition publique dépend pour l'essentiel d'une série de décrets et de circulaires émis par les services du Premier ministre, entre mars 1998 et mars 2012.

Le premier de ces textes est la circulaire du 20 mars 1998 relative à *l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État*.

Cette circulaire rappelle que « traditionnellement, quelques services publics ont pour mission d'imprimer et de diffuser des ouvrages : Imprimerie nationale, Journaux officiels, Documentation française ». Elle déclare aussi que « certains organismes publics à vocation scientifique ou culturelle ont pour mission explicite de diffuser les connaissances qu'ils contribuent à élaborer ou de faire connaître au public les œuvres dont ils sont dépositaires », faisant ainsi une allusion directe aux services éditoriaux relevant des établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Son principal objectif consiste à « veiller à ce que cette activité d'édition, d'une part, demeure directement liée aux missions de service public et, d'autre part, s'exerce dans des conditions telles qu'elle ne fausse pas la concurrence sur certains segments du marché du livre ». Cette circulaire a aussi pour but « d'énoncer les principes qui devront désormais être respectés par les administrations et établissements publics relevant de l'État dans le domaine de l'édition ». Ces principes énoncent tout d'abord la liste des organismes de droit public ayant vocation à exercer une activité éditoriale³⁴. Ils instaurent ensuite une distinction « selon la nature des ouvrages édités » :

Il est normal que les éditeurs relevant de l'État produisent et diffusent des titres qui, en raison de la spécialisation du sujet abordé ou de l'étroitesse du marché potentiel, ne pourraient pas être offerts au public à un prix abordable sans un financement public. Cela constitue la raison d'être principale des éditeurs publics. En principe, les ouvrages de cette nature ne font pas concurrence aux publications des maisons d'édition privées.

On peut considérer que l'édition de recherche entre pour l'essentiel dans cette catégorie de publications et ne présente pas de risque de concurrence déloyale avec le secteur de l'édition privée. Cependant, pour lever tout soupçon en la matière et assurer une transparence des coûts, la circulaire encourage la mise en place d'outils de comptabilité analytique et notamment l'établissement, pour chaque titre édité, d'une « fiche-produit », celle-ci permettant « de retracer l'intégralité des coûts de création, d'iconographie, de fabrication et de diffusion ».

34. Ces organismes sont au nombre de sept : la Direction des Journaux officiels, la Direction de la Documentation française, la Réunion des musées nationaux (RMN), la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Centre national et les centres régionaux de documentation pédagogique (CNDP, CRDP) et l'Institut géographique national (IGN).

Ces « fiches-produits » seront complétées par des documents de gestion intégrant les coûts de structure. Le tout permettra de contrôler que le prix de vente au public est correctement calculé.

La Circulaire encourage enfin les services de l'État désireux de réaliser un projet éditorial de recourir désormais à des accords de coédition avec les structures publiques ou privées appropriées :

Les administrations et établissements publics qui souhaiteront, à l'avenir, publier et diffuser des ouvrages devront soit confier cette tâche aux organismes publics dont la mission statutaire est d'éditer des ouvrages, notamment à la Documentation française, soit recourir à des éditeurs privés dans le respect des procédures édictées par le Code des marchés publics.

Le 27 août 1998, le Gouvernement institue par décret un « Comité des publications »³⁵. Cette instance est chargée « d'étudier les questions posées par l'édition et la diffusion des publications émanant des services et établissements publics administratifs de l'État. Il tient l'inventaire permanent de ces publications et veille à la rationalisation des modalités de leur édition ainsi qu'à leur bonne diffusion ». Le champ d'action du Comité semble dans un premier temps ne concerner que les services de l'Administration centrale (ministères et autres établissements de l'État). Toutefois la circulaire du 20 décembre 1998 *relative au fonctionnement du comité des publications* entend établir

un clair partage entre les organismes dont l'activité éditoriale relève de la vocation statutaire et ceux pour lesquels elle n'est que le prolongement de leurs missions, elle prescrit à ces derniers de confier l'édition de leurs publications à des structures spécialisées, publiques ou privées, sauf dérogation accordée par le Premier ministre³⁶.

Il est précisé par ailleurs que :

1. Publications soumises au comité

Le comité émet un avis sur les projets de publication en série (périodiques, rapports annuels, collections) et d'ouvrages isolés, quel que soit le support utilisé pour leur diffusion (papier, audiovisuel, multimédia...), à l'exception de ceux réalisés par des éditeurs publics, au sens de la circulaire du 20 mars 1998 précitée, dans le cadre de leurs missions statutaires.

1.1. Afin de faciliter un traitement rapide et efficace des dossiers, seules seront, dans un premier temps, soumises au comité les publications suivantes :

- périodiques dont le tirage moyen par numéro est supérieur à 2 000 exemplaires ou dont le coût annuel est supérieur à 200 000 F TTC [30 000 euros] ;
- rapports annuels (à l'exception de ceux dont la publication est prévue par un texte législatif ou réglementaire) ;
- collections de monographies ou ouvrages isolés, lorsque le coût de l'ouvrage est supérieur à 200 000 F TTC.

35. Décret n° 98-752 du 27 août 1998 instituant un Comité des publications auprès du secrétaire général du Gouvernement.

36. Circulaire du 22 décembre 1998 relative au fonctionnement du Comité des publications.

Les coûts auxquels il est fait référence comprennent l'ensemble des dépenses liées à la publication. Ils incluent, le cas échéant, les frais de personnel correspondant à la rémunération des agents chargés de la mise en forme de ces publications.

1.2. Les publications ne relevant pas des catégories précédemment énumérées font l'objet d'une déclaration auprès du secrétariat du comité des publications, qui délivre un récépissé. Cette formalité incombe au directeur de la publication qui pourra utiliser le modèle de déclaration fourni par le secrétariat du comité des publications et devra joindre un exemplaire de la publication.

Si, à notre connaissance, les éditeurs institutionnels de la recherche n'ont jamais envoyé de déclaration auprès du secrétaire général du Comité des publications, ils ont été néanmoins attentifs aux termes de la troisième circulaire du Premier ministre, datée cette fois du 9 décembre 1999, et portant sur *l'institution d'un Médiateur de l'édition publique*.

Les missions de ce Médiateur³⁷ consistent à « observer l'activité des éditeurs publics, [...] [à] veiller à la cohérence de leurs politiques éditoriales et au respect des règles de la circulaire du 20 mars 1998 »³⁸. Chaque année, le Médiateur remet un rapport au Premier ministre et au ministre de la Culture et de la Communication, rapport « portant sur l'activité des éditeurs publics, sur ses évolutions, comparées aux tendances générales observées dans le secteur de l'édition française et sur la place relative qu'elle occupe au sein de l'édition nationale »³⁹. Ce rapport est élaboré à partir de questionnaires adressés à l'ensemble des structures éditoriales institutionnelles (qui relèvent, en général, aussi bien de la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, que de celle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). La majorité des éditeurs hébergés par les universités et les grands établissements répondent à son enquête, communiquant le détail de leur production selon les règles de la comptabilité analytique.

Le 11 janvier 2010 est institué par décret un « Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA) ». Selon les termes du décret, ce Conseil,

placé auprès du Premier ministre, exerce une fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil dans les domaines suivants: l'édition publique et les publications administratives, quel que soit leur support; l'information et le renseignement administratifs; la mise à disposition des données publiques. Il veille à la bonne allocation des moyens et à la qualité du service rendu à l'utilisateur. Il remet chaque année au Premier ministre un rapport sur l'activité des administrations de l'État en ces matières.

37. M. Lévy-Rosenwald, conseiller maître à la Cour des comptes.

38. M. Lévy-Rosenwald, *L'édition en sciences humaines et sociales...*, p. 3.

39. *Ibid.*

L'importance du COEPIA est confirmée par la circulaire du 29 mars 2012 relative à *l'efficacité des activités de publication de l'État*. Ce document rappelle les principes des circulaires du 20 mars 1998 et du 9 décembre 1999 et

préconise de mutualiser les moyens des administrations et de leurs opérateurs avec ceux d'autres ministères ou ceux des éditeurs publics institutionnels, en particulier la DILA⁴⁰, et de s'appuyer sur les compétences de ces éditeurs pour travailler avec le secteur privé. Il appartient au Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA) de s'assurer de la mise en œuvre de cette circulaire notamment en étant destinataire de rapports retraçant la stratégie de publication de chaque ministère et de leurs opérateurs.

La volonté politique de mieux coordonner et de rationaliser l'activité d'éditoriale du domaine public, aussi légitime soit-elle, ne manque pas de susciter des interrogations sur la place de l'édition de recherche dans le dispositif préconisé.

Comment concilier cette exigence avec l'autonomie croissante des établissements universitaires ? Comment articuler cette politique avec le programme BSN créé à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ? Les logiques éditoriales de la DILA, du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont-elles comparables et réductibles à un même modèle ?

Autant de questions qui mériteraient d'être débattues et clarifiées entre les instances concernées.

40. DILA : Direction de l'information légale et administrative dont dépend notamment la Documentation française.

Prospective et recommandations

Les éditeurs scientifiques institutionnels à l'horizon 2020

Jean-Michel Henny et Denise Pierrot (ENS Lyon)

Au moment de conclure cette étude et de lancer des pistes de réflexion pour l'avenir, il nous semble utile de rappeler quelques facteurs déterminants :

1) Le 17 juillet 2012, la Commission européenne a publié une recommandation incitant les États membres à prendre les dispositions nécessaires pour diffuser en libre accès (Open Access) les publications issues de la recherche financée sur fonds publics. Cette diffusion doit être mise en œuvre dans les meilleurs délais, de préférence immédiatement et, dans tous les cas, au plus tard 6 à 12 mois après leur publication selon les disciplines¹.

2) L'introduction en 2007 de la loi relative aux *libertés et responsabilités des universités* (dite loi LRU ou loi Pécresse²) a instauré l'autonomie des universités en matière de budget, de gestion des ressources humaines et de patrimoine immobilier. Cette loi implique une réduction importante des aides de l'État allouées jusqu'alors aux établissements. Ces derniers disposent désormais d'une autonomie complète dans la gestion de leurs activités (Responsabilités et compétences élargies [RCE]) et de la possibilité d'être financés par des fonds privés.

3) Succédant aux Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les Communautés d'universités et établissements (COMUE)³ regroupent divers établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. Elles permettent de coordonner les stratégies de recherche, les offres de formation et les services. Elles constituent des entités plus fortes, en particulier du point de vue des classements internationaux. En mars 2014, on compte 7 COMUE, reliant près d'une centaine d'institutions (membres fondateurs ou associés).

1. *Recommandation de la Commission du 17.7.2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation*, point 5: http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/recommendation-access-and-preservation-scientific-information_fr.pdf.

2. Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007.

3. Statut créé par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013). Une COMUE constitue à elle seule un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

4) L'édition multi-supports (imprimée et numérique) et les canaux de diffusion électronique, en particulier au sein de la communauté scientifique, sont dans une phase de forte mutation.

Remise en cause d'un modèle éditorial et économique

Au cours des trente dernières années, les structures éditoriales institutionnelles se sont considérablement professionnalisées, acquérant les savoir-faire de maisons d'édition traditionnelles. Cette évolution s'est produite à tous les niveaux et, en particulier, dans le choix des formes de commercialisation. Attentifs à la qualité et à l'importance du réseau des libraires français, les éditeurs institutionnels se sont organisés de telle sorte à pouvoir diffuser et distribuer leur production en suivant les règles habituelles de la chaîne du livre : équipes de représentants, mise en place de « nouveautés » en librairie, facultés de retour pour les titres invendus, envoi de spécimens auprès de médias généralistes... Ce choix dicté par un souci légitime de diffusion de la recherche auprès d'un large public et par des exigences de « rentabilité » économique semble avoir entraîné plusieurs effets imprévus :

1) Placés dans les mêmes réseaux de vente que les grands éditeurs généralistes ou universitaires (Gallimard, Le Seuil, PUF...), les éditeurs institutionnels ont eu tendance, peu à peu, à se comparer à leurs grands confrères du secteur privé. Cette comparaison a eu des conséquences bénéfiques (amélioration de la diffusion et de la présentation matérielle des publications), mais elle a surtout eu pour conséquence d'inciter les éditeurs institutionnels à imaginer des publications (ouvrages de synthèse, essais) plus adaptées au « grand public cultivé », habitué des librairies.

2) Les contraintes commerciales propres au système de distribution du livre ont progressivement entraîné une surproduction éditoriale et une fausse hiérarchisation des produits : des tirages plus importants pour alimenter le flux et le reflux des ouvrages mis en place en librairie, dont une bonne part (25 %) est retournée à l'éditeur sous forme d'« invendus » ; des publications spécialisées à diffusion lente et inadaptées à des espaces de vente où la rotation est, au contraire, très rapide ; une production accrue de « nouveautés », pour que les sommes facturées restent supérieures aux crédits des retours de livre.

3) Des investissements importants : en frais d'impression, en frais de stockage, en personnel (tout le temps consacré à la rédaction d'argumentaires utiles aux représentants, aux contacts avec les médias...).

4) Une importance grandissante accordée au public généraliste, aux « lecteurs citoyens » ; au détriment, parfois, du public scientifique et institutionnel, se plaignant d'être mal informé des nouvelles parutions de la recherche.

À une époque où la diffusion et le référencement des publications sur la Toile permettent de toucher des publics toujours plus ciblés, où les nouvelles techniques permettent d'effectuer l'impression d'un livre ou d'une revue à l'unité et à la demande, où les savoirs eux-mêmes se démultiplient, se spécialisent, s'internationalisent et prennent des formes nouvelles (bases de données, épi-journaux, corpus...), force est de réfléchir et de repenser aux missions des éditeurs institutionnels et à leur modèle économique.

Comme a pu le faire remarquer Marin Dacos, directeur du Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO), c'est la notion même de « chaîne du livre » qui est train d'éclater, du moins dans le contexte de l'édition numérique.

En entrant dans l'ère de l'informatique en réseau, le livre devient inscriptible. Son développement ne suit plus la ligne droite de la traditionnelle chaîne du livre, mais se diffuse par ramifications réticulaires. Comme un oignon, il se pare de multiples couches d'informations, ajoutées par différents métiers, mais aussi par les lecteurs. Ensemble, ils participent à une vaste entreprise d'enrichissement documentaire qui multiplie les grilles de lecture du texte et en fait miroiter les multiples sens. Inscriptible, le livre s'insère désormais dans un système d'information riche, polymorphe, mouvant et encore très fragile⁴.

Il est désormais opportun de parler pour les publications savantes d'« écosystèmes » intellectuels et économiques. Ces écosystèmes sont complexes et modifient en profondeur les composantes traditionnelles de l'édition savante. On peut déjà relever quelques tendances importantes :

1) Une forte demande de la part de la communauté scientifique d'une prise en compte pour leur évaluation des nouvelles formes éditoriales dans le champ des humanités numériques en particulier, qui tiennent compte notamment de la convergence des techniques de l'édition et des systèmes d'information et de gestion des contenus : édition de corpus, bases de données, outils d'analyse en ligne...

2) Avec l'Open Access, l'émergence de nouveaux modèles économiques, permettant de mettre rapidement à disposition des lecteurs les contenus et les résultats de la recherche sous une forme validée scientifiquement, tout en proposant certains services payants.

3) La possibilité pour ces publications d'être diffusées au sein de réseaux de la recherche pour être librement commentées, discutées par la communauté et, le cas échéant, citées et développées à des fins scientifiques.

4) Une incitation des pouvoirs publics à diffuser les données de la recherche. Les obstacles restent très nombreux, mais certains éditeurs commencent à proposer des modèles.

Lever une ambiguïté terminologique (et économique)

L'enquête menée par l'AEDRES montre que « valorisation » et « diffusion » de la recherche et des savoirs sont des maîtres mots pour définir les missions des éditeurs scientifiques publics. Ces mots sont toutefois polysémiques et peuvent engendrer, selon nous, bien des malentendus sur les finalités des structures concernées.

« Valoriser » peut en effet signifier à la fois « mettre en valeur » (« enrichir », au sens moral et symbolique) et « faire prendre de la valeur » au sens économique ou

4. M. Dacos, *Read/Write Book: le livre inscriptible*, 2^e éd., Marseille, Centre pour l'édition électronique ouverte, 2010, p. 13.

financier. Si les éditeurs scientifiques entendent généralement ce terme dans son sens symbolique, les « cellules de valorisation » des établissements l'entendent, quant à elles, plutôt dans un sens économique précis, comme en témoigne cette présentation extraite du site de l'université Toulouse – Le Mirail :

Initiée en 2005 par le Conseil Scientifique, la Cellule de valorisation a été conçue pour être le point de liaison entre les acteurs socio-économiques et la communauté scientifique. Un rôle d'interface tout au long d'un processus qui va de la détection des projets dans les laboratoires, en passant par l'accompagnement des différents modes de transfert, jusqu'à l'appropriation sociale, culturelle, technique, industrielle et /ou économique des résultats de la recherche, tout en veillant à la préservation du patrimoine intellectuel de l'Université.

De manière comparable, le terme « diffuser » peut signifier aussi bien « faire connaître » (et transmettre) un savoir que « faire vendre » (commercialiser) ce même savoir. Il est entendu que la première activité peut engendrer la seconde et il n'est pas question ici de refuser que la promotion de la recherche puisse apporter des revenus aux établissements et aux équipes de recherche. Toutefois, il importe de bien se mettre d'accord sur l'objectif premier de l'activité des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur : est-ce l'accomplissement d'une mission d'intérêt général – à savoir la diffusion des résultats de la recherche publique – ou est-ce la conquête d'une place sur le marché de l'édition ? Dans la mesure où notre réflexion sur le contexte économique de l'édition de recherche a pu démontrer le caractère illusoire de ce second objectif, il serait souhaitable que les termes mêmes qui définissent les missions des éditeurs publics soient amendés. Suivant la nomenclature de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), il conviendrait, selon nous, de rattacher l'activité d'édition scientifique au domaine de la « Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale », réservant la « Diffusion des savoirs » au seul contingent des produits commercialisés.

Chercheurs et éditeurs institutionnels : une relation biaisée ?

Cependant, préconiser un rattachement de l'activité éditoriale au secteur de la Recherche ne va pas de soi et suppose au préalable de démêler une situation au demeurant fort compliquée. Créées à l'origine pour assurer la promotion des travaux issus de l'institution, pour garantir l'excellence des contenus scientifiques et leur disponibilité, les structures éditoriales institutionnelles semblent aujourd'hui en porte-à-faux avec la communauté des chercheurs. Plusieurs raisons semblent avoir engendré cette situation.

Avec la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR), le financement des laboratoires et des équipes de recherche n'est plus assuré directement par les établissements qui n'exercent plus le même contrôle sur la valorisation des travaux. Les financements alloués par l'ANR prévoient toujours une part consacrée à la publication des résultats, mais les équipes scientifiques sont libres de choisir le canal de diffusion le mieux approprié. Elles s'orientent généralement vers des éditeurs privés et /ou internationaux. L'expérience montre que le choix porté vers la structure éditoriale de

l'établissement est souvent second et qu'il est la conséquence de refus essayés auprès d'éditeurs extérieurs.

Les modes d'évaluation de la recherche ont aussi évolué de telle sorte que l'« édition » selon le modèle développé par les presses d'université y joue un rôle relativement mineur. Pour être bien noté par l'Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (AERES), un chercheur (ou un enseignant-chercheur) doit, dans le cadre d'un contrat quinquennal, satisfaire à un nombre minimal de « publications ». Or, le mot « publication » est pris dans un sens large. Il peut désigner un article de revue, le chapitre d'un ouvrage collectif, un ouvrage de recherche mais, aussi bien, un article long dans un congrès international à comité de sélection (critère valable pour le secteur STIC ou SHS); la constitution de bases de données accessibles ou de corpus de référence, les éditions critiques (valable pour le secteur SHS); le dépôt d'un brevet.

Par ailleurs, comme on l'a vu dans l'introduction générale de cette étude, la traditionnelle « évaluation par les pairs » (*peer reviewing*), c'est-à-dire l'appréciation qualitative des travaux par un comité d'experts a évolué en intégrant des critères quantitatifs (notamment « bibliométriques ») dans lequel le rôle des revues dites « à comité de lecture » est primordial. Ces nouvelles formes d'évaluation constituent, du moins aux yeux de l'observateur extérieur, un système complexe où les commissions semblent se multiplier « en cascade », où les experts évaluent des travaux en fonction de leur publication sur certains supports, supports eux-mêmes évalués par d'autres commissions d'experts en fonction de leur « impact » auprès de la communauté scientifique, etc.

Les experts qui évaluent collectivement les entités de recherche ne peuvent plus espérer connaître l'ensemble des périodiques auxquels celles-ci ont destiné un certain nombre de leurs publications. L'AERES, constatant les insuffisances des listes et des bases de données disponibles, a décidé de constituer ses propres listes de revues par discipline ou par domaine et, lorsque le permettaient les consultations conduites par les délégués scientifiques auprès des instances représentatives des chercheurs de ces disciplines ou de ces domaines (CoNRS, CNU, sociétés savantes, etc.), de parvenir à un classement destiné à fournir aux experts des indications sur la qualité éditoriale, le niveau d'exigence et la visibilité nationale ou internationale de ces supports.

Ainsi, dès 2008, ont été créées des commissions coordonnées par les délégués scientifiques de l'Agence et regroupant par disciplines ou domaines des représentants des sections du CoNRS et du CNU, des personnalités qualifiées, françaises et étrangères. Plusieurs de ces commissions ont établi des listes de revues en délimitant un périmètre scientifique, sans classement. D'autres, correspondant aux disciplines dans lesquelles les bases de données bibliométriques internationales sont majoritairement acceptées par la communauté scientifique, ont proposé une première hiérarchisation⁵.

Bien conscientes de ces enjeux, les équipes de recherche exploitent tous les créneaux possibles pour « publier ». Comme nous l'avons vu, elles disposent de moyens financiers et en personnel souvent importants. Selon l'étude coordonnée en 2005 par

5. Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur [AERES], *Critère d'évaluation des entités de recherche. Le référentiel de l'AERES*, novembre 2014, p. 27-28.

Marc Minon et Ghislaine Chartron⁶, on recense dans le seul domaine des sciences humaines et sociales 540 revues⁷ produites en France par des « éditeurs intellectuels » constitués à 80 % par « une institution, un établissement d'enseignement ou une association savante ». Sur ce nombre impressionnant, on ne compte que 23 revues (soit 4,3 %) dont la diffusion (c'est-à-dire le rôle d'« éditeur commercial ») est assurée par une presse d'université. Autant dire que cette part d'activité échappe largement aux éditeurs institutionnels « patentés ».

Évaluation scientifique et / ou évaluation éditoriale ?

L'importance que revêt la publication aux yeux des chercheurs complique leurs relations avec les éditeurs du fait que les critères d'évaluation des parties en présence ne sont pas forcément concordants : d'une part, la valeur et l'intérêt scientifique et la nécessité de diffuser rapidement ; d'autre part, les qualités de présentation (de « lisibilité ») et, aussi, les potentiels de diffusion. Ainsi est-il fréquent que des laboratoires, confrontés de la part de structures d'édition à une logique qui leur est étrangère, préfèrent recourir aux services de certains éditeurs du secteur privé qui, sous réserve d'un travail éditorial en amont et d'une subvention couvrant leurs frais d'impression, sont prêts à publier rapidement, sans évaluation de l'intérêt scientifique ou de la qualité éditoriale.

La question mérite donc d'être posée et précisée au plus haut niveau : qui évalue la recherche ? Et selon quels critères ? Faut-il laisser aux structures d'édition cette responsabilité ? Suivant les méthodes bibliométriques, l'AERES évalue la recherche une fois *publiée*. Les revues dans lesquelles sont généralement diffusés les résultats de la recherche sont elles-mêmes hiérarchisées en fonction d'un ensemble de caractéristiques mêlant à la fois des critères scientifiques et éditoriaux. En témoigne le tableau ci-contre⁸.

6. *État des lieux comparatif de l'offre de revues SHS, France-Espagne-Italie*, étude réalisée pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, coordonnée par M. Minon et G. Chartron, juin 2005.

7. « Publications aux objectifs très variés », notent les auteurs : revues de recherche, revues de débats et revues dites de « divulgation » (*ibid.*, p. 71).

8. *Critères d'évaluation des entités de recherche...*, version du 21 février 2013, p. 26.

Éléments de caractérisation des revues en Sciences humaines et sociales

Pour caractériser une revue, on pourra recueillir les données suivantes :

Identification :

- Nom
- ISSN
- leSSN
- Adresse du site web
- Domaine(s) disciplinaire(s)
- Nom du responsable de la publication
- Soutien institutionnel (université, organisme, société savante, collectivité publique, etc.)

Diffusion :

- Date du début de la diffusion (âge de la revue)
- Éditeur
- Diffuseur
- Nombre d'exemplaires tirés par numéros (moyenne sur 5 ans)
- Nombre d'exemplaires vendus par numéros (moyenne sur 5 ans)
- Langue(s) de publication (français/autre langue, monolingue/multilingue)
- Régularité en fonction de la périodicité (oui/non)
- Nombre de numéros par an
- Type de publication (papier et/ou en ligne)
- Modalité d'accès dans le cas des publications en ligne (accès libre, accès payant, barrière mobile à x années)
- Résumé (aucun, en français, en anglais, dans une autre langue, multilingue)
- Indexation par mots clés (aucune, en français, en anglais, dans une autre langue, multilingue)

Sélection des articles :

- Affichage des critères de sélection (oui/non)
- Appels à contributions ouverts (pour les numéros thématiques)
- Évaluation par les pairs des textes proposés (aucune, simple aveugle, double aveugle, simple non anonyme, double non anonyme)
- Sélection par le responsable du numéro (oui/non)
- Articles refusés (oui/non)
- Volume moyen des articles publiés (en nombre de signes)

Qualité scientifique :

- Comité scientifique (oui/non)
- Comité de rédaction (oui/non)
- Comité de lecture (oui/non)
- Appareil de références scientifiques : notes, bibliographie, etc. (oui/non)
- Typologie des articles sélectionnés (revue de questions, méta-analyses, articles rendant compte de recherches originales, réflexions théoriques ou critiques, points de vue, débats ou controverses, recherche empirique, etc.)

Politique éditoriale :

- Ligne éditoriale identifiable (oui/non)
- Diversité des auteurs publiés (hors laboratoire, hors établissement, etc.)
- Pluridisciplinarité (oui/non)
- Aires culturelles (oui/non)
- Auteurs de langue étrangère traduits dans la revue

Rayonnement

- International (oui/non)
- Indexation dans des listes de revues internationales (oui/non)
- Articles primés (oui/non)

Le poids de chacun de ces critères dans l'évaluation finale n'est pas du tout explicite. À notre connaissance, aucun système de coefficient ne permet d'en préciser l'importance et la priorité.

Comme en témoigne un collègue espagnol, l'historien Manuel Barrios Aguilera, ancien directeur des presses de l'université de Grenade, une réflexion de fond s'impose sur le rôle de l'édition *stricto sensu* dans l'évaluation de la recherche.

Un problème majeur persiste, un grave problème de conceptualisation dont dépendent la vie et le sort de n'importe quelle association et/ou service. L'Université (en général) s'est-elle jamais proposé une réflexion en profondeur sur le rôle du livre universitaire ?

Ma récente participation en tant qu'expert à une session d'évaluation externe des éditions universitaires de Grenade me confirme que la question est toujours pendante. Les trois évaluateurs de la commission (tous universitaires, j'ignore la façon dont ils ont été recrutés, tout comme leur spécialité), jeunes et appliqués, étaient étrangers à la culture du livre : leurs questions, presque toujours d'un économisme primaire et d'une conception décalée de la qualité scientifique et de son évaluation, trahissaient une méconnaissance terrible du livre en général et du monde de l'édition en particulier. Je n'eus pas d'autre solution que de leur demander s'ils s'étaient une fois posé la question de la différence entre un simple service de publications et une structure éditoriale, parce que n'importe quelle évaluation doit nécessairement en passer par là, c'est-à-dire par la définition de l'objet à évaluer. Ils me regardèrent sans voix⁹...

Apport et savoir-faire des équipes de recherche

Pour compliquer encore le problème, le mot éditeur est lui-même polysémique. En effet, on appelle « éditeur » aussi bien la personne qui prépare ou corrige un texte (définition du métier de la convention collective de l'édition), qui « établit » un texte littéraire (de l'Antiquité au XVIII^e siècle), qui dirige un ouvrage collectif. Le mot désigne aussi la structure commerciale qui publie et diffuse des ouvrages. En raison de cette polysémie, les laboratoires et les équipes de recherche peuvent légitimement revendiquer des compétences « éditoriales » (du moins, pour tout ce qui concerne le « prépresse », soit le travail en amont de l'impression et de la diffusion-distribution).

Sur ce point, les « fiches-métiers » élaborées et publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne font guère de distinction (au niveau des postes les plus qualifiés, ingénieur de recherche et ingénieur d'études) dans la branche d'activité professionnelle Information, Documentation, Culture, Communication, Édition, TICE sous-rubrique « Édition multi-supports, impression, graphisme », même si l'on trouve le descriptif de deux profils : « secrétaire de rédaction » et « secrétaire d'édition ». L'environnement de travail présente, dans les deux cas, la même description : l'unité ou le service en charge de l'édition dans un établissement d'enseignement supérieur, d'un établissement public de recherche scientifique et technique, d'un laboratoire de

9. Unión de Editoriales Universitarias Españolas [UNE], *Memoria Conmemorativa. Unión de Editoriales Universitarias Españolas, 20 Aniversario*, Santander / Madrid, PubliCan Ediciones / UNE, 2007, p. 117 (citation traduite de l'espagnol).

recherche, d'une administration de l'éducation nationale ou de la recherche (l'administration centrale et les services déconcentrés).

Mal connus, mal repérés, mais avec des compétences étendues, ou spécialisées, dans le travail éditorial (recherche d'iconographie et démarches d'obtention des droits de reproduction des documents, préparation des manuscrits, structuration des textes, préparation des index, mise en page, traitement de l'image ou cartographie), nombre de personnels des laboratoires et des centres de recherche ont acquis des compétences comparables (parfois plus spécialisées) à celles de leurs collègues des presses d'université ou des services d'édition.

L'effectif de ces personnels qualifiés est important et représente, d'après nos informations, plus d'une centaine d'« emplois temps plein »¹⁰, soit, en moyenne, l'équivalent d'une douzaine de presses d'université ! Un réseau professionnel témoigne de la volonté de ces personnels d'approfondir et d'élargir leurs compétences : MÉDICI – Réseau interdisciplinaire et inter-organismes des métiers de l'édition scientifique publique. Issu des premières actions du réseau CNRS des acteurs de l'édition en sciences de l'homme, MÉDICI a élargi son action à l'ensemble des disciplines scientifiques et mobilise désormais des acteurs au-delà du CNRS. Il a pour mission d'engager une action transversale visant à rassembler les connaissances et les techniques spécifiques aux métiers de l'édition scientifique. Dans ce but, il organise chaque année des journées d'information et de formation.

On ne peut que louer une telle initiative qui, outre le fait de permettre à terme de cartographier l'ensemble des métiers de l'édition scientifique publique, devrait favoriser la mise en évidence auprès de la communauté scientifique de problèmes récurrents et de dysfonctionnements tels que :

- l'absence de prise en compte du travail de ces personnels dans les accords d'édition (ou de coédition) passés avec les éditeurs qui publient (ou diffusent) le plus souvent sans aucun reversement des produits des ventes ;

- l'absence de mutualisation au sein des établissements : pas ou peu de partage d'expérience, de mise en commun de pratiques, de formations et par conséquent redondance de certaines activités ;

- les relations des chercheurs avec les éditeurs commerciaux : la cession exclusive des droits d'auteur à l'éditeur commercial, qui peut les exploiter, très souvent sans contrepartie aucune, pendant la durée de la propriété littéraire (70 ans) ;

- les grandes difficultés, en conséquence, des auteurs à récupérer leurs droits pour utiliser leurs textes dans des archives ouvertes ou des corpus de textes (dans le cas, par exemple, de l'édition de sources).

10. 211 ETP, d'après le chiffre communiqué par le réseau MÉDICI. Cet effectif concerne les seuls personnels CNRS, toutes disciplines confondues, dont l'activité est affectée pour 50 % à la documentation et 50 % au secrétariat de rédaction.

Apport et savoir-faire des structures éditoriales

Après ce bref panorama de l'activité éditoriale au sein des unités de recherche, il est temps de se pencher sur l'activité des structures éditoriales proprement dites.

Le groupe de travail BSN 7 – édition scientifique a formulé une série de prérequis¹¹ de l'édition scientifique que nous proposons de parcourir et de commenter.

1) *Sélection éditoriale et certification* (peer reviewing, *sélection par un comité scientifique*) : nous avons vu plus haut la difficulté de cette étape, mêlant critères scientifiques et perspectives de diffusion. De fait, il n'est pas certain qu'elle soit correctement assurée par les structures éditoriales (souvent confrontées à la difficulté de trouver les bons experts, à des délais de lecture trop long, à des rapports incomplets ou pas assez détaillés). S'il revient à l'éditeur de décider de l'opportunité d'inscrire tel ou tel projet à son catalogue et de mesurer ses capacités techniques à publier et à le promouvoir, il nous semble plus délicat de lui imputer la responsabilité d'une qualité scientifique qui devrait, somme toute, relever du conseil scientifique de l'établissement.

2) *Adaptation* : mise en forme intellectuelle des textes (vérification de l'écriture, préparation de copie, mise au point de l'appareil critique) et, le cas échéant, mise en collection (adaptation du texte aux normes d'une collection de travaux déterminés). Cette part de préparation et de mise aux normes peut être, nous l'avons vu, assurée aussi bien par les secrétaires d'édition d'une unité de recherche que d'une structure éditoriale. La question de la réécriture et de l'adaptation des textes reste cependant posée : certains services éditoriaux mettent un point d'honneur à faire remanier les thèses et les actes de colloques au point d'en faire de « vrais ouvrages ». Ces considérations n'entrent pas en général dans les objectifs de publication des laboratoires qui se concentrent sur un texte validé, mis aux normes ortho-typographiques et enrichi d'un appareil critique. Le travail de transformation et d'accompagnement des textes a un coût qu'il convient bien de mesurer au regard des résultats attendus. S'il doit entraîner de longs retards de publication et une diffusion à peine plus élargie, il semble préférable d'y renoncer et d'assurer une simple mise au point des textes.

3) *Mise en forme matérielle* : il s'agit de la fabrication proprement dite : structuration XML, mise en forme numérique ou mise en page, insertion des métadonnées, préparation pour l'impression. Sur ce plan, les services d'édition répondent avec plus de professionnalisme que les personnels des labos, trop isolés. Cependant, la situation évolue : le réseau MÉDICI propose désormais plusieurs formations, notamment dans le domaine du traitement des illustrations.

4) *Diffusion-distribution* : la capacité de l'éditeur de faire connaître et de rendre accessible auprès d'une large communauté les œuvres dont il assure l'édition. Cette capacité n'implique pas forcément une activité commerciale mais elle suppose *a minima* la confection d'un catalogue régulièrement mis à jour et un service logistique permettant sa diffusion, tout comme celle des publications. L'intérêt de la structure éditoriale joue ici à plein : le fait de proposer un catalogue multidisciplinaire, sou-

11. Ces prérequis ont fait l'objet d'un exposé lors des Journées MÉDICI des 3 et 4 avril 2012 à l'université de Caen.

vent riche de centaines de publications, représentatif des activités de recherche de l'établissement assure indéniablement une visibilité et un intérêt accrus pour les publications concernées. Cet intérêt est encore renforcé lorsque l'éditeur a la possibilité de s'allier à d'autres catalogues spécialisés (comme c'est le cas, par exemple, sur le site interinstitutionnel de la Fondation MSH: lcdpu.fr). Au-delà de cet effet de « masse critique », c'est aussi toute la capacité de l'éditeur de bien référencer ses publications qui compte : gestion des ISSN et des ISBN, enregistrement des DOI, indexation dans les bases de données, production de bonnes métadonnées, diffusion et informations auprès des médias scientifiques, retour et archivage des recensions et comptes rendus, etc.

5) *Vie du fonds et archivage* : on entend ici un processus vivant qui recouvre plusieurs facettes : vie du fonds éditorial, conservation et réutilisation des fichiers dans la durée, archivage pérenne, gestion des réimpressions. Il importe notamment pour l'éditeur d'assurer une exploitation permanente et suivie des œuvres qui lui ont été confiées : présenter l'ouvrage comme disponible dans au moins une des principales bases de données interprofessionnelles ; rendre disponible l'ouvrage dans une qualité respectueuse de l'œuvre et conforme aux règles de l'art quel que soit le circuit de diffusion ; satisfaire dans les meilleurs délais les commandes.

6) *Contractualisation* : l'éditeur (ou l'établissement qu'il représente) dispose d'une personnalité morale lui permettant d'engager des contrats, ce qui implique notamment la signature, avec l'auteur et tous les ayants droit en général, d'un contrat d'édition, comme prévu par le Code de la propriété intellectuelle. Cette compétence permet aussi à l'éditeur de négocier en bonne connaissance de cause les opérations de coédition ou de coproduction, les traductions, etc. Autant de compétences et d'expérience que les unités de recherche sont beaucoup plus rares à pouvoir mettre en œuvre.

7) À ces six principes, il convient d'en ajouter un septième et un huitième, non des moindres : la *mutualisation* – totale ou partielle – et la *pérennisation* de l'activité éditoriale à l'échelle de l'établissement. La structure éditoriale, en raison de l'importance et de l'ancienneté de son catalogue, permet en effet d'affirmer la diversité des recherches menées au sein de l'établissement et d'asseoir sa réputation. Elle permet en outre de rationaliser la gestion des publications et de leur promotion.

En toute rigueur, il ne conviendrait de nommer « éditeurs scientifiques institutionnels » (ESI) que les seules structures publiant, sous leur nom ou celui de leur établissement, des ouvrages et des revues dans le respect de ces principes.

Réaffirmer la mission de « publication de la recherche »

Dans l'introduction de cette étude, nous avons situé l'édition scientifique institutionnelle dans une position intermédiaire entre « service de publication » et « maison d'édition » scientifique. Nous avons aussi signalé que, dans leur recherche de professionnalisme et d'autonomie, les ESI s'étaient souvent comparés aux éditeurs universitaires du secteur privé. Ce faisant, ils se sont parfois détournés de certains projets de recherche, sous prétexte que ceux-ci n'avaient pas les qualités rédactionnelles et les espérances de diffusion requises par un éditeur professionnel. Paradoxalement, ces

projets, moyennant un financement et une participation des équipes de recherche, ont trouvé des débouchés auprès du secteur privé.

Sans remettre en cause les acquis des ESI en matière de savoir-faire et d'autonomie éditoriale, c'est une certaine attitude de défiance vis-à-vis des projets de publication de la recherche que nous proposons ici de reconsidérer.

D'une part, la frontière entre « publication brute » et « produit édité » est souvent artificielle : beaucoup de structures dites éditoriales, par manque de temps et de moyens, se contentent, à l'instar des éditeurs académiques privés, de choisir de publier des textes déjà considérablement mis en forme par les chercheurs, de les imprimer et de les diffuser.

D'autre part, quand les moyens sont à disposition, le processus d'enrichissement éditorial (refonte des textes, mise en page complexe, etc.) est souvent appliqué à des textes qui, en réalité, ne gagnent pas forcément par ce traitement un public beaucoup plus important et qui mériteraient, à cause de leur haut niveau de spécialisation, d'être publiés selon des processus rigoureux mais délivrés d'une certaine « cosmétique » éditoriale. En clair, les éditeurs scientifiques ont l'ambition de produire trop de livres imprimés et consacrent par conséquent trop de moyens à des contenus qui devraient faire l'objet d'une publication scientifique de qualité (certifiée, relue et mise aux normes) mais adaptée à des tirages inférieurs à 300 exemplaires et à des modes de diffusion pluriels (notamment électroniques).

Seule une part modeste de la production scientifique, en raison d'un intérêt dûment justifié auprès d'un public élargi, devrait être véritablement « éditorialisée » (au sens où l'entend l'édition généraliste) et diffusée dans les circuits de vente de la librairie. Il faudrait en revanche que la grande majorité des forces et des moyens de production soient réservés à des projets destinés à des réseaux spécialisés (bibliothèques et centres de documentation, diffusion en ligne auprès des chercheurs).

Cette distinction ne viendrait en rien pénaliser l'évaluation des chercheurs : celle-ci est fondée sur un processus de *peer reviewing* et de labellisation effectuée au niveau de l'établissement. Les produits éditoriaux destinés à un public plus large seraient, quant à eux, soumis à une forme de sélection particulière, incluant des critères de lisibilité, de diffusion et de vente élargie.

Du point de vue de la propriété intellectuelle, il serait souhaitable que les chercheurs gardent un droit de réutilisation de leurs textes et de leurs données dans tous les cas de publication : seuls les contrats d'édition prévoyant une rémunération de l'auteur et un travail éditorial pourraient exiger une cession à titre exclusif.

Perspectives d'organisation à l'horizon 2020

Dans ses réflexions sur la nature « lucrative » et « concurrentielle » de l'activité des éditeurs scientifiques institutionnels, l'AMUE avait su distinguer entre un savoir-faire proprement « intellectuel » de l'éditeur (situé en amont du « prêt-à-clicher »¹²) et un savoir-faire « commercial » (centré sur la diffusion).

12. Voir *supra*, p. 147, et annexe VII.

Elle avait alors préconisé une organisation à deux niveaux :

– *un service commun d'« ingénierie éditoriale »* destiné à fournir une aide, ou une formation, aux équipes de recherche, aux composantes, ou à certains services de l'université, comme le Bureau de la recherche par exemple, pour la mise en forme de documents « prêts-à-clicher » à destination des éditeurs ;

– *une structure « Presses allégées »* en charge de réceptionner les ouvrages « prêts-à-clicher » (contrôle de la conformité à une charte de qualité éditoriale et graphique, négociation de la reproduction auprès des imprimeurs, suivi de la fabrication) et de réaliser les opérations de diffusion-distribution ainsi que leur suivi comptable.

Prolongeant cette idée, et en la reliant avec certains projets de mutualisation discutés au sein des COMUE, nous proposons d'imaginer pour le futur de l'édition scientifique institutionnelle un dispositif qui permettrait à son tour de fédérer l'activité des acteurs sur différents niveaux.

À l'échelle des communautés d'établissements (COMUE)

Certaines communautés réunissent des institutions disposant de structures éditoriales anciennes et reconnues. Ces structures possèdent des catalogues importants et une identité scientifique forte qu'il ne s'agit pas de remettre en cause. On peut considérer toutefois que ces labels éditoriaux reposent sur des programmes de recherche et des disciplines propres à chaque établissement et constituent autant de segments (collections et revues) susceptibles de se compléter et de constituer une offre de publications d'autant plus riche et diversifiée. Dans le cas de recoupement des sujets de recherche et des concepts éditoriaux, l'opportunité d'une collaboration entre établissements (sous forme de coédition) pourrait alors être examinée.

La diversité des publications traditionnelles et de leurs méthodes de préparation (allant du texte seul, enrichi de son appareil critique, aux ouvrages plus complexes incluant illustrations, plans, graphiques...) et l'arrivée de nouvelles publications que sont les produits des humanités numériques laissent supposer une multiplicité de compétences et de savoir-faire susceptibles d'être partagée au sein d'un *service commun d'« ingénierie éditoriale »*, pour reprendre l'expression de l'AMUE.

Loin de se substituer au travail des secrétaires d'édition (rattachés aux structures initiales ou aux équipes de recherche des établissements), ce service pourrait, en plus de mutualiser certaines des compétences et des savoir-faire, apporter les ressources nécessaires à l'optimisation et au développement des publications scientifiques de la Communauté :

- partage et harmonisation des modes de gestion ;
- assistance aux chercheurs pour tout ce qui concerne la propriété intellectuelle ;
- intégration de compétences informatiques de développement pour la réalisation des produits des humanités numériques ;
- harmonisation des outils et des procédures : *workflow*, structuration, guide de bonnes pratiques graphiques ;
- mise en commun et divulgation des politiques en matière d'archives ouvertes et d'Open Access au niveau de la COMUE ;
- lieu d'échange et de formation continue ;

- veille sur l'évolution des métiers et des technologies.

En aval de cette activité, un service de fabrication et de diffusion-distribution pourrait se charger de :

- négocier les marchés publics ;
- gérer les stocks (réception, livraisons, inventaires) ;
- assurer le référencement des publications ;
- assurer la promotion par tous les réseaux (sociaux et institutionnels) ;
- regrouper les canaux de diffusion : choix d'une plateforme pour l'édition numérique et d'un service de diffusion-distribution unique pour le livre imprimé ;
- assurer le suivi des ventes et les bilans annuels.

La sélection des projets de publications serait de la responsabilité du conseil scientifique de chaque établissement ou du conseil scientifique de la COMUE. Charge à ces conseils de mettre en place et de piloter des instances d'évaluation et de sélection.

À l'échelle nationale

Sous l'égide de BSN, du réseau MÉDICI et de l'AEDRES, il serait souhaitable que l'ensemble des éditeurs scientifiques institutionnels contribue à la création d'un organisme national (dont le statut juridique serait à déterminer) qui assurerait la création, le développement et le suivi d'outils et d'événements communs :

- *workflow* pour la production de contenus et de métadonnées de haute qualité à partir de la norme ONIX pour l'évaluation, le suivi éditorial, le suivi de projets (projet actuellement conduit par le CLEO) ;

- développement d'une chaîne d'édition structurée XML-TEI (portée par le Pôle numérique de la MRSH de Caen) ;

- création d'un catalogue commun à la disposition des chercheurs et des institutions, donnant la possibilité d'appréhender la totalité de la production universitaire institutionnelle nationale *via* un site unique. Ce catalogue serait susceptible de produire des catalogues transversaux (thématiques, chronologiques, etc.), des listes bibliographiques à la demande et à la volée (ONIX vers XHTML ou PDF), etc. (projet partiellement développé par la FMSH) ;

- création d'une plateforme nationale de diffusion jouant un rôle d'« agglomérateur » pour la production scientifique spécialisée (plateforme associée à un service de distribution de publications imprimées à la demande) ;

- organisation annuelle (ou biennale) d'assises de l'édition scientifique ;

- animation d'un groupe de réflexion sur l'évolution de l'édition scientifique, pour la défense des intérêts des chercheurs, et sur le rôle que les structures d'édition doivent remplir à cette fin.

Une telle structure devra impérativement prendre en compte les spécificités éditoriales de chaque discipline (STM et SHS) et être en mesure d'en assurer la promotion à l'échelle européenne et mondiale.

L'ampleur d'un tel chantier est impressionnante. Mais nous pouvons aussi être positivement impressionnés par l'ampleur des ressources dont disposent déjà nos établissements :

ressources en compétences et en projets, en moyens techniques et organisationnels. Elles n'attendent désormais que le moment où les représentants de chaque institution décideront de se réunir pour se mettre d'accord sur la manière la plus appropriée de les partager, promettant alors d'assurer une meilleure transmission des savoirs et un nouvel essor de la recherche.

Synthèse des recommandations pour l'édition scientifique institutionnelle

Au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Il serait souhaitable d'avoir au sein du Ministère une personne ou un service référent.

Cet interlocuteur, tenant compte de l'expérience des réseaux professionnels (BSN, AEDRES, MÉDICI, Humanum...) et des réseaux de diffusion (OpenEdition, LCDPU...), favoriserait l'émergence d'une politique nationale dans le respect de l'autonomie des établissements. S'appuyant sur des structures de conseil de type BSN, il présiderait à l'élaboration de nouvelles recommandations et de critères d'évaluation adaptés, encourageant, à une échelle nationale, une forte cohérence des actions et des missions.

Il veillerait aussi à ce que les engagements collectifs définis avec les réseaux soient effectivement intégrés dans les politiques d'établissement et inscrits dans les contrats passés avec le MESR.

Au niveau des structures éditoriales et des établissements

Il conviendrait de :

1. Encourager l'application à l'ensemble des activités éditoriales, des six prérequis de l'éditeur scientifique retenus par BSN 7 :

– sélection / certification : sélection éditoriale et *peer reviewing* (sélection par un comité scientifique) ;

– adaptation : mise en forme intellectuelle des textes (réécriture, préparation de copie, mise au point de l'appareil critique) et, le cas échéant, mise en collection (adaptation du texte aux normes d'une collection de travaux déterminés) ;

– mise en forme matérielle : la fabrication proprement dite (mise en page), la structuration XML, l'insertion des métadonnées en vue d'une diffusion multicanale (formats numériques, en ligne et imprimés), etc. ;

– promotion et diffusion-distribution : la capacité de l'éditeur de faire connaître et de rendre accessible auprès d'une large communauté les œuvres dont il assure l'édition. Cette capacité n'implique pas forcément une activité commerciale mais elle suppose *a minima* la confection d'un catalogue régulièrement mis à jour et un service logistique ;

– vie du fonds et archivage : autrement dit, un processus vivant qui recouvre plusieurs facettes : vie du fonds éditorial, conservation et réutilisation des fichiers dans la durée, archivage pérenne ;

- contractualisation : l'éditeur travaille à compte d'éditeur, ce qui implique la signature, avec l'auteur et tous les ayants droit en général, d'un contrat à compte d'éditeur, comme prévu par le Code de la propriété intellectuelle.
2. Répondre, pour l'édition numérique, à la Charte des bonnes pratiques définie par le Collège de l'édition scientifique numérique (BSN 7) : Citabilité – Interopérabilité – Accessibilité – Ouverture – Durabilité (voir détails en annexe IX).
 3. Publier clairement sa politique en matière d'Open Access sur le site institutionnel Héloïse (<http://heloise.ccsd.cnrs.fr>).
 4. Appliquer, en matière de propriété intellectuelle, des modèles de contrat d'auteur et de contributeur validés juridiquement et respectueux des pratiques des chercheurs.
 5. Mutualiser, à partir d'une norme commune, le référencement des publications, la diffusion des métadonnées et la vente électronique au sein d'une plateforme nationale de visibilité internationale, agréée par le Ministère. Cette plateforme pourrait accueillir toutes formes de support et gérer divers modèles économiques.
 6. Répondre aux exigences de transparence des coûts et de comptabilité analytique et réaliser pour chaque publication des fiches-produits établissant les coûts complets, conformément la circulaire du Premier ministre de décembre 1999.
 7. Appliquer, pour le calcul du prix public et dans le respect des contraintes d'équilibre budgétaire, le modèle préconisé par l'AMUE (modèle dit du « prêt-à-clicher », voir détails en annexe VII).
 8. Définir une politique éditoriale claire permettant de distinguer d'une part, les publications de recherche sans finalité commerciale, et d'autre part, l'édition proprement dite de travaux ou de textes relevant du secteur concurrentiel et destinés à une diffusion élargie.
 9. Détacher les activités d'édition des missions dites de « diffusion et de valorisation des savoirs » et les rattacher aux missions de recherche proprement dites, en facilitant la réutilisation et la réexploitation des documents par les chercheurs.
 10. Reconstruire un réseau de relations et des formes de partenariat avec l'édition privée, complémentaire, équitable et opératoire (tenant compte notamment de la réalité de la plus-value éditoriale apportée par chacun des acteurs).
 11. Mutualiser et développer, au sein des COMUE, les ressources et les compétences en créant un pôle commun de conseil et d'accompagnement éditorial (notamment en matière de gestion, de propriété intellectuelle et de promotion, intégrant les impératifs de l'Open Access), en lien avec les différents services des établissements (SCD, SRI, Communication, etc.). Il conviendrait, à l'échelle des établissements et de la COMUE, de redéfinir l'écosystème de production, de diffusion et d'usage des éditions dans sa totalité, dans une perspective trans-disciplines et trans-services. Chaque établissement pourrait ainsi jeter les bases d'une économie générale du document numérique (permettant, par exemple, un report des économies réalisées en termes d'acquisition sur la production...).

Annexes

Annexe I Lettre I de commande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Stratégie de la recherche
et de l'innovation

Affaire suivie par
Françoise THIBAUT

DGRI – SSRI A8

Tél. : 01 55 55 82 89

Fax. : 01 55 55 96 47

Mél.
Francoise.thibault
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris le 17 septembre 2012

Monsieur le Président de l'AEDRES
Fondation Maison des Sciences de l'Homme
190 avenue de France
CS 71345
75646 PARIS Cedex 13

Monsieur le Président,

Les presses d'universités sont des acteurs importants de la valorisation de la recherche en sciences humaines et sociales. Elles partagent ce terrain avec une édition privée nationale généralement subventionnée par des fonds publics.

Afin de disposer d'une vision plus globale de l'aide publique, j'ai le plaisir de vous confier par la présente, une mission sur les éditeurs scientifiques institutionnels, membres de l'AEDRES (Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur).

Je souhaiterais que votre étude privilégie une approche qualitative et prospective.

Vous dresserez tout d'abord un état des lieux qui précise les missions et les moyens de presses d'universités et les défis qui se présentent à elles : quels sont leurs modes de fonctionnement ? Quelles sont les tendances en matière d'édition numérique ? Quels sont les instruments d'auto-évaluation ? Quels sont les liens avec leur établissement de rattachement ? Quelles réflexions tirer des tentatives de regroupement au sein des PRES ?

Vous apporterez aussi des éléments d'information et de réflexion sur les relations entre éditeurs privés et publics : Où placer le curseur entre « valorisation » et « diffusion » ? Quels sont les principes respectés pour la coédition ? Quelles conséquences ont sur votre activité, les diverses circulaires du Premier Ministre ?

Vous vous efforcerez enfin de formuler des propositions ou des recommandations : pour l'AEDRES (par la formation et l'accompagnement des bonnes pratiques ; pour les établissements (dans leur politique de valorisation de la recherche) ; pour le Ministère (modèles de fonctionnement, critères d'évaluation).

Je souhaiterais disposer de cette étude avant la fin juin 2013.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise THIBAUT

Annexe II Liste des institutions et des éditeurs ayant répondu à l'enquête et sigles utilisés

Établissements

AIXMARSEILLE	Université d'Aix-Marseille
ANGERS	Université d'Angers
ARTOIS	Université d'Artois
BREST	Université de Bretagne Occidentale (Brest)
CAEN	Université de Caen Basse-Normandie
CF	Collège de France
CVZ	Casa de Velázquez (Madrid)
EFEO	École française d'Extrême-Orient
EFR	École française de Rome
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
ENC	École nationale des chartes
FMSH	Fondation Maison des sciences de l'homme
GRENOBLE	Université Stendhal – Grenoble 3
IES	Institut d'études slaves
INED	Institut national d'études démographiques
INHA	Institut national d'histoire de l'art
IRSTEA	Institut national de recherches en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
LILLE3	Université Charles-de-Gaulle – Lille 3
MAINE	Université du Maine
PARIS4	Université Paris-Sorbonne – Paris 4
PERPIGNAN	Université de Perpignan
RENNES2	Université de Rennes 2
ROCHELLE	Université de La Rochelle
TOURS	Université François-Rabelais – Tours
ULM	École normale supérieure de Paris

Structures éditoriales

APU	Artois Presses Université
CTHS	Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques
ÉdBRGM	Éditions du Bureau de recherches géologiques et minières

ÉdCVZ	Éditions de la Casa de Velázquez (Madrid)
ÉdEFA	Éditions de l'École française d'Athènes
ÉdEFR	Éditions de l'École française de Rome
ÉdEFEO	Éditions de l'École française d'Extrême-Orient
ÉdEHESS	Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales
ÉdIES	Éditions de l'Institut d'études slaves
ÉdINED	Éditions de l'Institut national d'études démographiques
ÉdINHA	Éditions de l'Institut national d'histoire de l'art
ÉDIRD	Éditions de l'Institut de recherche pour le développement
ÉdULM	Éditions Rue d'Ulm
ELLUG	Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble 3
ENSSIB	Presses de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPURE	Éditions et Presses universitaires de Reims
EUD	Éditions universitaires de Dijon
IFAO	Publications de l'Institut français d'archéologie orientale (Le Caire)
MNHN	Publications du Muséum national d'histoire naturelle
MOM	Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée
PBCF	Publications du Collège de France
PBS	Publications de la Sorbonne
PBST	Publications de la Société d'ethnologie (Nanterre)
PPO	Presses universitaires de Paris-Ouest
PSN	Presses de la Sorbonne Nouvelle
PUAM	Presses universitaires Aix-Marseille
PUBP	Presses universitaires Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand)
PUC	Presses universitaires de Caen
PUFR	Presses universitaires François-Rabelais (Tours)
PULIM	Presses universitaires de Limoges
PUM	Presses universitaires de Toulouse – Le Mirail
PUMEDI	Presses universitaires de la Méditerranée (Montpellier)
PUN	Presses universitaires de Nancy – Éditions universitaires de Lorraine
PUPER	Presses universitaires de Perpignan
PUR	Presses universitaires de Rennes
PUS	Presses universitaires du Septentrion
PUSE	Presses universitaires de Saint-Étienne
PUV	Presses universitaires de Vincennes
QUAE	Éditions Quae
UTBM	Presses de l'université technologique de Belfort-Montbéliard

Annexe III Liste des 75 institutions et des structures éditoriales destinataires du questionnaire

Statut de l'établissement	Nom de l'établissement	Nom de la structure éditoriale	Statut de la structure éditoriale
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)	Université d'Artois	Artois Presses Université	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université des sciences et technologies de Lille – Lille 1	Presses universitaires du Septentrion	Association loi 1901
EPSCP	Université du droit et de la santé – Lille 2	Presses universitaires du Septentrion	Association loi 1901
EPSCP	Université Charles-de-Gaulle – Lille 3	Presses universitaires du Septentrion	Association loi 1901
EPSCP	Université du Littoral – Côte d'Opale	Presses universitaires du Septentrion	Association loi 1901
EPSCP	Université de Valenciennes	Presses universitaires du Septentrion	Association loi 1901
EPSCP	Université du Havre	Presses universitaires de Rouen et du Havre	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Rouen	Presses universitaires de Rouen et du Havre	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Caen	Presses universitaires de Caen	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne	Publications de la Sorbonne	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Panthéon-Assas – Paris 2	Non communiqué	Non communiqué
EPSCP	Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3	Presses de la Sorbonne Nouvelle	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Paris-Sorbonne – Paris 4	Presses universitaires de Paris-Sorbonne	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Vincennes-Saint-Denis – Paris 8	Presses universitaires de Vincennes	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Paris Ouest – Nanterre-La Défense	Presses de Paris Ouest	Non communiqué

Statut de l'établissement	Nom de l'établissement	Nom de la structure éditoriale	Statut de la structure éditoriale
EPSCP	Université de Reims – Champagne-Ardenne	Éditions et Presses universitaires de Reims	Service ou composante de l'établissement
Grand établissement	Université de Lorraine	Presses universitaires de Nancy	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Strasbourg	Presses universitaires de Strasbourg	Fondation
EPSCP	Université de Bretagne Occidentale (Brest)	Presses universitaires de Rennes	Service d'activités industrielles et commerciales (SAIC)
EPSCP	Université de Bretagne Sud	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université de Rennes 1	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université de Haute-Bretagne – Rennes 2	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université d'Angers	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université du Maine	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université de Nantes	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université François-Rabelais – Tours	Presses universitaires François-Rabelais (Tours)	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Bourgogne – Dijon	Éditions universitaires de Dijon	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Franche-Comté – Besançon	Presses universitaires de Franche-Comté	SAIC
EPSCP	Université technologique de Belfort-Montbéliard	Presses de l'université technologique de Belfort-Montbéliard	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Poitiers	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université de La Rochelle	Presses universitaires de Rennes	SAIC
EPSCP	Université de Limoges	Presses universitaires de Limoges	Service ou composante de l'établissement

Statut de l'établissement	Nom de l'établissement	Nom de la structure éditoriale	Statut de la structure éditoriale
EPSCP	Université Lumière – Lyon 2	Presses universitaires de Lyon	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Jean-Monnet – Saint-Étienne	Presses universitaires de Saint-Étienne	SAIC
EPSCP	Université Stendhal – Grenoble 3	Éditions littéraires et linguistiques de Grenoble 3	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Bordeaux – Montaigne	Presses universitaires de Bordeaux	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Pau et des pays de l'Adour	Non communiqué	Non communiqué
EPSCP	Université Toulouse – Le Mirail	Presses universitaires de Toulouse – Le Mirail	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université Paul-Valéry – Montpellier 3	Presses universitaires de la Méditerranée	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université de Perpignan	Presses universitaires de Perpignan	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université d'Aix-Marseille	Presses universitaires d'Aix-Marseille	Service ou composante de l'établissement
EPSCP	Université d'Avignon et des pays du Vaucluse	Non communiqué	Non communiqué
Fondation reconnue d'utilité publique	Fondation Maison des sciences de l'homme	Éditions de la Maison des sciences de l'homme	Service ou composante de l'établissement
Unité mixte de service et de recherche (USR)	Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand	Presses universitaires Blaise-Pascal	Service ou composante de l'établissement
USR	Maison de l'Orient et de la Méditerranée	Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée	Service ou composante de l'établissement
Association loi 1901	Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine	Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine	Association loi 1901
Institut rattaché à l'École nationale des chartes	Comité des travaux historiques et scientifiques	Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques	Service ou composante de l'établissement
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique	Institut d'études slaves	Éditions de l'Institut d'études slaves	Service ou composante de l'établissement
Grand établissement	Institut national d'histoire de l'art	Publications de l'Institut national d'histoire de l'art	Service ou composante de l'établissement

Statut de l'établissement	Nom de l'établissement	Nom de la structure éditoriale	Statut de la structure éditoriale
Association loi 1901	Société d'ethnologie (Nanterre)	Publications de la Société d'ethnologie (Nanterre)	Association loi 1901
Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Non communiqué	Non communiqué
EPIC	Bureau de recherches géologiques et minières	Éditions du Bureau de recherches géologiques et minières	Service ou composante de l'établissement
Établissement public administratif (EPA)	Centre d'études de l'emploi	Non communiqué	Non communiqué
EPIC	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	QUAE Éditions	Groupement d'intérêt économique
EPIC	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	QUAE Éditions	Groupement d'intérêt économique
Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST)	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux	Non communiqué	Non communiqué
EPST	Institut national d'études démographiques	Éditions de l'Institut national d'études démographiques	Service ou composante de l'établissement
EPST	Institut national de la recherche agronomique	QUAE Éditions	GIE
EPST	Institut de recherche pour le développement	Éditions de l'Institut de recherche pour le développement	Service ou composante de l'établissement
EPST	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture	QUAE Éditions	GIE
Grand établissement	Collège de France	Publications du Collège de France	Service ou composante de l'établissement
Grand établissement	École des hautes études en sciences sociales	Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales	Service ou composante de l'établissement

Statut de l'établissement	Nom de l'établissement	Nom de la structure éditoriale	Statut de la structure éditoriale
Grand établissement	École nationale des chartes	Non communiqué	Non communiqué
Grand établissement	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	Presses de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	Service ou composante de l'établissement
Grand établissement	Institut d'études politiques de Paris	Non communiqué	Non communiqué
Grand établissement	Institut national des langues et civilisations orientales	Non communiqué	Non communiqué
Grand établissement	Muséum national d'histoire naturelle	Publications du Muséum national d'histoire naturelle	Service ou composante de l'établissement
Grand établissement	École des hautes études en santé publique	Non communiqué	Non communiqué
École française à l'étranger	Casa de Velázquez	Publications de la Casa de Velázquez	Service ou composante de l'établissement
École française à l'étranger	École française d'Athènes	Publications de l'École française d'Athènes	Service ou composante de l'établissement
École française à l'étranger	École française d'Extrême-Orient	Non communiqué	Non communiqué
École française à l'étranger	École française de Rome	Publications de l'École française de Rome	Service ou composante de l'établissement
École française à l'étranger	Institut français d'archéologie orientale (Le Caire)	Publications de l'Institut français d'archéologie orientale	Service ou composante de l'établissement
École normale supérieure	École normale supérieure de Paris (ULM)	Éditions Rue d'Ulm	Service ou composante de l'établissement
École normale supérieure	École normale supérieure de Lyon	ENS Éditions	Service ou composante de l'établissement

Annexe IV Modèle du questionnaire adressé aux structures éditoriales

Questionnaire à l'attention des directeurs scientifiques et administratifs
ou techniques des presses (4 février 2013)

Identité et production

Nom	
Adresse postale	
Tél.	
Mail	
Site Web	
Établissement de rattachement	
Autres établissements associés	
Statut du service	
Direction scientifique (nom, statut)	
Direction administrative ou technique (nom, statut)	
Nombre moyen d'ouvrages / an + nbre pages / an	
Nombre de revues publiées	
Nombre de numéros de revue / an + nbre pages / an	

Missions

Année de création	
Statut actuel	
À quelle fin les presses de votre établissement ont-elles été créées ?	
Quelles sont leurs missions actuelles ?	
Quelles sont, selon vous, les spécificités de votre maison d'édition par rapport à une maison d'édition privée et par rapport à d'autres presses d'université ?	
Quelles sont, d'après vous, les activités du service qui relèvent de la recherche, et celles qui relèvent d'une structure d'édition comparable dans le secteur privé ?	

Parmi les fonctions de l'édition scientifique, lesquelles remplissez-vous et comment ?	
Sélection	
Validation (expertise)	
Labellisation	
Préparation éditoriale	
Promotion et diffusion	
Conservation patrimoniale	

Avez-vous des projets communs avec la bibliothèque de votre établissement ? numérisation du fonds, autre

Votre activité est-elle fédératrice au sein de l'établissement ? Comment ?

Politique éditoriale

Quels types de livres produisez-vous ? en pourcentage : thèses, ouvrages collectifs (actes de colloque), ouvrages de synthèse, éditions de textes ?

Quel est le pourcentage d'auteurs extérieurs à votre établissement (monographies ou direction d'ouvrages collectifs) ?

Avez-vous une offre diversifiée (s'adressant à divers publics) ?

Gouvernance : qui prend quelles décisions, qui gère le service (personnel, budget) : directeur/responsable, comité...

Quelle est l'autonomie du service dans l'établissement ? (politique éditoriale, moyens...)

Instances de décision éditoriale : lister les divers comités, leur composition, fréquence de réunion, fonctionnement

Procédures de sélection : demandez-vous des expertises pour chaque ouvrage ? combien d'expertises par ouvrage ? qui sont vos experts ?

Quel est le pourcentage de manuscrits rejetés ? pour quelle raison rejetez-vous des manuscrits ?

Comment votre politique éditoriale engage-t-elle votre établissement ?

Pratiquez-vous la co-édition avec des éditeurs privés ou publics ? Donner des détails SVP

Envisagez-vous d'autres collaborations avec des éditeurs privés ?

Quelle est la politique de votre établissement en matière de soutien à l'édition privée pour les travaux de ses chercheurs (financement, autres)

Fonctionnement du service

Lister le personnel de votre service avec mention du statut et de la quotité de travail (ETP). Joindre un organigramme

Estimez-vous votre personnel assez compétent dans ses activités ? L'avez-vous choisi pour ses compétences (ou vous a-t-il été attribué par l'établissement) ?

Comment gérez-vous l'adaptation de votre personnel à l'évolution technologique ? (recrutements, formation)
En particulier pour le passage au numérique

Quel est le montant de votre budget annuel ?

% Ventes d'ouvrages

% Participation aux frais par des établissements publics

% Subventions régionales ou nationales (CNL, CNRS,...)

% Participation de votre établissement : contrat quinquennal

% Autres (mécénat, prestations de service, ...)

Quelles sont les contraintes imposées par votre établissement en matière d'équilibre budgétaire ?

Dans le cadre du calcul des coûts complets (RCE) reversez-vous à votre établissement des frais de structure et de personnel (participation des services centraux pour la facturation, etc)

Travail éditorial

Quelle amélioration apportez-vous au manuscrit ? aide à la rédaction (thèses), aide à la mise en forme du projet éditorial, préparation du manuscrit (corrections des bibliographies, corrections ortho-typo, échanges avec l'auteur sur l'écriture, la structuration, envoi d'épreuves)

Quelle est la part du travail éditorial faite en amont dans les laboratoires ?

Quelle est la part du travail qui est externalisée ?

Avez-vous fait évoluer votre préparation éditoriale pour intégrer la production de livres numériques ?

Diffusion/Distribution

Faire vendre : à qui confiez-vous votre diffusion et votre distribution ? vendez-vous des ouvrages en direct ? quelle proportion ?

Faire connaître : comment faites-vous la promotion de vos ouvrages ?

Faites-vous circuler les métadonnées de vos ouvrages ? comment ? Utilisez-vous la norme Onix ?

Comment faites-vous vivre votre fonds ? Réimpressions, éditions numériques ?

Politique numérique

Quels sont les ouvrages que vous diffusez en numérique (fonds, nouveautés, revues) : pourcentage des livres papier

Sous quelle forme les publiez-vous ? PDF ou epub (pourcentage) ?

Publiez-vous d'autres formes de publications numériques : éditions de sources, livres enrichis par des sites compagnons, autres ?

Qui les fabrique ? en interne ? sous-traitance ?

Comment les commercialisez-vous ? (en interne, par la librairie) ? Vendez-vous les articles des ouvrages collectifs à l'unité ?

Connaissez-vous l'existence de l'Equipex OpenEdition ? Êtes-vous associé à l'initiative OpenEdition Books ? Si oui, selon quelles modalités ? Comment articulez-vous votre participation avec votre politique de production et de diffusion-distribution ? Si non, pourquoi ?

Quels contrats utilisez-vous avec les auteurs et les contributeurs dans les ouvrages collectifs ?

Publiez-vous des livres ou des revues uniquement en numérique ? Si oui, la sélection est-elle différente des autres publications ?

Quelle est votre politique par rapport à l'accès ouvert à la recherche et à ses différents modèles : green, gold, freemium ou autre ?

Votre service est-il un acteur de l'accès ouvert ? comment ?

Quelle est votre politique concernant les archives ouvertes ? (autorisez-vous vos auteurs à publier leurs articles de revues ou de livres collectifs ? quelle version ?)

Propriété intellectuelle

Comment gérez-vous la propriété intellectuelle ? proposez-vous des contrats d'édition ? des contrats de cession de droits pour les articles ? rémunérez-vous vos auteurs ?

Qui s'occupe des demandes d'autorisation de reproduction pour l'iconographie ? Auteur ? membre de l'équipe ?

Vous arrive-t-il d'acquérir des droits pour des traductions ? Auprès de qui ? (exemples)

Cédez-vous des droits à d'autres éditeurs (traductions, éditions grand public, etc.)

Mutualisation

Que partagez-vous avec d'autres éditeurs de l'AEDRES ? ou avec d'autres éditeurs dans d'autres réseaux ?

Qu'attendez-vous, idéalement, d'une association comme l'AEDRES ?

Auto-évaluation

Comment rendez-vous compte de vos activités à votre établissement de tutelle ? (comptes rendus, bilans, programmes éditoriaux) au conseil scientifique, à la présidence ?

Quels sont les indicateurs que vous utilisez pour rendre compte à l'AERES ou à d'autres instances ? nombre de livres produits, de traductions, ventes de droits, co-éditions, nombre de revues, etc.

Réponse à l'encadrement légal

Comment répondez-vous aux demandes de la médiatrice du livre (circulaire Jospin) ? fréquence des réponses ? quels éléments ? comptes d'exploitation, fiches produits. Joindre SVP un modèle de fiche produit.

Intégrez-vous les frais de personnel dans vos comptes d'exploitation ?

Quelle est votre interprétation et quelle sera votre réponse à la circulaire Fillon de mars 2012 précisant (Annexe III, 1) que :
« Les éditeurs publics institutionnels sont dotés d'une comptabilité analytique validée par leur tutelle ou des commissaires aux comptes. Ceux d'entre eux qui ne seraient pas dotés d'une comptabilité analytique certifiée ou validée par leur tutelle ne pourront publier sur le marché concurrentiel à compter du 1^{er} janvier 2014. »

Soutiens institutionnels

Quel soutien financier recevez-vous de votre établissement ? du ministère ? d'autres instances comme les centres régionaux du livre ou du CNL ?

Quelle est l'origine des autres subventions que vous recevez (centres de recherche, etc.) ?

Perspectives

Comment voyez-vous les presses en 2020 ?

D'après vous, quelles stratégies les presses devraient-elles mettre en œuvre ? que faut-il renforcer ? A quoi faut-il renoncer ?

Connaissez-vous l'existence de l'infrastructure de recherche BSN, Bibliothèque scientifique numérique et plus particulièrement le segment BSN 7 dédié à l'édition ? Comment positionnez-vous votre politique et votre structure éditoriale en regard de ses recommandations ?

Un regroupement régional est-il envisagé pour vos presses ? Y êtes-vous favorables ?

Annexe V Modèle du questionnaire adressé aux directions d'établissements

AEDRES – Association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

Étude sur les services d'édition des établissements et organismes de recherche /

À l'attention des chefs d'établissement ou de leur représentant

28 janvier 2013

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

Appréciation de la situation actuelle et missions

Quelles sont les missions actuelles des presses d'université de votre établissement ?

Quelles sont, selon vous, les spécificités de votre maison d'édition par rapport à une maison d'édition privée et par rapport à d'autres presses d'université ?

Quelles sont, selon vous, les activités du service qui relèvent de la recherche, et celles qui relèvent d'une structure d'édition comparable dans le secteur privé ?

Dans quelle mesure ces différentes missions se reflètent-elles dans le financement attribué au service ?

Quelles sont les contraintes imposées au service en matière d'équilibre budgétaire ?

Comment vos presses répondent-elles, par leurs activités, aux missions suivantes :

	Prioritairement	Moyennement	Pas assez
Participation active à la recherche			
Transmission des savoirs			
Rayonnement de l'établissement			

Politique éditoriale et propriété intellectuelle

Gouvernance : dans quelle mesure la direction de votre institution est-elle représentée dans les instances de décision des presses ?

Comment votre politique éditoriale engage-t-elle votre établissement ?

Quelle est la politique de votre établissement en matière de soutien à l'édition privée pour les travaux de ses chercheurs (financement, autres) ? Est-elle explicite ?

Quelle place occupe la gestion de la propriété intellectuelle des chercheurs dans votre établissement ? Avez-vous un service juridique qui peut répondre aux demandes des chercheurs et du service d'édition ?

Évaluation du service d'édition et réponse à l'encadrement légal

Qu'attendez-vous en termes de compte rendu d'activité ? Quelle place occupent les presses dans votre rapport à l'AERES ?

Comment évaluez-vous qualitativement la contribution des presses au rayonnement de l'établissement ?

Comment répondez-vous aux demandes de la médiatrice du livre (circulaire Jospin)

Quelle est votre interprétation et quelle sera votre réponse à la circulaire Fillon de mars 2012 précisant (Annexe III, 1) que :
« Les éditeurs publics institutionnels sont dotés d'une comptabilité analytique validée par leur tutelle ou des commissaires aux comptes. Ceux d'entre eux qui ne seraient pas dotés d'une comptabilité analytique certifiée ou validée par leur tutelle ne pourront publier sur le marché concurrentiel à compter du 1^{er} janvier 2014. »

Politique numérique et perspectives

Les presses de votre établissement sont-elles, à votre avis, un levier efficace de la transformation des stratégies de publication : livres ou revues électroniques, libre accès ?

Quelles stratégies envisagez-vous pour continuer à produire les résultats de la recherche dans votre établissement ?

Connaissez-vous l'existence de l'infrastructure de recherche BSN, Bibliothèque scientifique numérique et plus particulièrement le segment BSN 7 dédié à l'édition ? Comment positionnez-vous votre politique et votre structure éditoriale en regard de ses recommandations ?

Un regroupement régional est-il envisagé pour vos presses ? Y êtes-vous favorables ?

Annexe VI Charte de l'Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Charte de l'édition scientifique institutionnelle

Préambule

La recherche fait partie intégrante de la mission des universités et des grands établissements scientifiques. Les résultats de ces recherches demeureraient lettre morte s'ils n'étaient publiés et, par là, mis à la disposition des chercheurs et des publics intéressés. La loi du 26 janvier 1984, en son article 7, le Code de l'Éducation, en son article L 123-6 stipulent que « la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche » relève des missions de l'université qui a capacité d'« assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ».

Le principe ainsi énoncé a trouvé, dans la pratique, diverses solutions, notamment dans la création et le développement de services spécialisés de publication, internes aux établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Le statut administratif et juridique de ces services n'est pas uniforme et comprend des services communs comme des structures indépendantes.

Dans l'exercice de leurs activités éditoriales, les établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche sont soumis aux textes législatifs en vigueur concernant la propriété littéraire et artistique, ainsi qu'aux directives contenues dans les circulaires du Premier ministre en date du 20 mars 1998 (§8) et du 9 décembre 1999. Il y est notamment dit que « l'activité éditoriale doit, en effet, être confiée à des structures spécialisées », c'est-à-dire à des services qui garantissent la rigueur scientifique, le professionnalisme et la qualité de la diffusion des publications.

Les éditions scientifiques institutionnelles assurent, à des tarifs accessibles au plus grand nombre, une production éditoriale de pointe qui, sans elles, ne trouve pas sa place au sein des réseaux commerciaux traditionnels. En outre, elles promeuvent des politiques de coédition et de codiffusion tant avec des éditeurs publics qu'avec des éditeurs privés.

Les structures éditoriales

Le titre d'*Éditeur scientifique institutionnel* ou de *Presse d'Université* ne peut être attribué indistinctement à toute structure ou instance particulière assurant, de par sa propre initiative, la publication de certains travaux universitaires. La mise en place d'une structure éditoriale implique qu'elle s'inscrive dans un projet d'établissement clairement défini quant à sa finalité, son organisation et ses moyens. Cette structure d'édition professionnelle doit répondre à un certain nombre de critères:

a) La définition d'une *politique éditoriale*. Sa mise en œuvre suppose l'existence d'un *comité éditorial* qui définit l'orientation générale des publications à promouvoir en les répartissant dans les différentes collections. Il examine les manuscrits proposés et sollicite l'avis d'experts dont une partie doit être obligatoirement extérieure à l'établissement.

b) La mise en œuvre de la *production éditoriale*. Elle suppose l'existence d'une structure dotée de personnels ayant les qualifications techniques pour assurer la préparation des manuscrits, le suivi de fabrication, la gestion comptable, la commercialisation, la promotion. L'établissement veille à assurer à ces personnels spécialisés toute formation initiale ou permanente utile.

c) La *diffusion* des ouvrages réalisés suppose la confection d'un *catalogue* régulièrement mis à jour, ainsi que l'établissement d'un *contrat* passé avec un diffuseur et un distributeur (ou un diffuseur-distributeur) assurant la présence régulière des ouvrages sur le marché professionnel du livre – français et étranger.

Les revues

Les revues, au sein des éditions institutionnelles, se distinguent des ouvrages non périodiques, par les caractères suivants :

- elles publient les résultats de la recherche dans des domaines spécialisés ;
- elles s'adressent à un public international de chercheurs ;
- elles assurent rarement leur équilibre financier et sollicitent en général des subventions de l'institution qui les abrite ;
- elles ont vocation à utiliser tous les moyens de diffusion.

1) *Exigences minimales*

- l'existence d'un *comité de rédaction* chargé de conduire la politique éditoriale de la revue (thématique, organisation de chaque numéro, etc.) ;
- l'existence d'un *comité scientifique*, responsable de l'évaluation critique des textes qui lui sont soumis, en relation étroite avec le comité de rédaction ;
- la *régularité et l'homogénéité de la publication* indispensables pour pérenniser un réseau d'abonnés.

2) *Politique d'établissement*

Les *conseils scientifiques* des établissements sont appelés à soutenir la promotion des publications qui font connaître, au sein des réseaux nationaux et internationaux, les résultats de leur recherche de pointe.

Annexe VII La méthode préconisée par l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE)

La méthode du « Prêt-à-clicher »

Il s'agit de se référer aux méthodes employées par l'édition privée selon lesquelles il est exigé des auteurs la remise d'un « *prêt-à-clicher* », soit le report sur les structures de recherche (laboratoires, chercheurs, ingénieurs affectés aux équipes...) des coûts éditoriaux les plus lourds (relecture, mise en page...).

En plaçant ainsi sur un plan d'égalité les presses universitaires et les éditeurs privés visés ci-dessus, c'est-à-dire en considérant que ne relèvent réellement du travail d'édition que les seules tâches qui interviennent à l'aval du « *prêt-à-clicher* » (problèmes de diffusion de textes déjà mis en forme, coûts de personnel y compris), les coûts pris en considération seraient compatibles en pratique avec la détermination d'un prix de vente pertinent eu égard aux produits mis sur le marché tout en créant les conditions d'une concurrence équilibrée entre le secteur public et le secteur privé.

En pratique, le mode d'organisation des services d'édition des EPSCP pour l'édition scientifique pourrait s'appuyer sur la dichotomie suivante.

– *Une structure « Presses allégées »* en charge de réceptionner les ouvrages « prêts à clicher » (contrôle de la conformité à une charte de qualité éditoriale et graphique, négociation de la reproduction auprès des imprimeurs, suivi de la fabrication) et de réaliser les opérations de diffusion-distribution ainsi que leur suivi comptable. **Cette structure traduit, en fait, le schéma mis en place habituellement par une maison d'édition privée.**

– *Un service commun « d'ingénierie éditoriale »* destiné à fournir une aide, ou une formation, aux équipes de recherche, aux composantes, ou à certains services de l'université, comme le Bureau de la recherche par exemple, pour la mise en forme de documents prêts à clicher à destination des éditeurs.

Dans ce contexte, **seule la structure « Presses allégées » ferait partie de l'activité lucrative au sens fiscal.**

Corrélativement, le prix de vente des ouvrages serait déterminé uniquement à raison de l'ensemble des coûts relevant de cette structure (charges supplétives comprises).

Le service « d'ingénierie éditoriale » serait, quant à lui, directement rattaché à l'activité de recherche et son rôle serait de soutenir cette activité.

Annexe VIII Contribution de l'AEDRES aux Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – novembre 2012

- Les contextes institutionnels et éditoriaux dans lesquels évoluent les Presses universitaires apparaissent aujourd'hui des plus incertains. Ils suscitent donc des inquiétudes légitimes. Du point de vue éditorial, ces Presses subissent logiquement la crise générale de la librairie, et d'une manière générale la mutation profonde des modes de lecture, même si un certain effet de niche permet d'en atténuer les effets – de là sans doute un rapport potentiellement plus conflictuel avec l'édition privée. Du point de vue institutionnel, la loi sur l'autonomie des universités n'a fait qu'accuser les contrastes d'un paysage aux aspects déjà très divers : disparité des tailles, des moyens, des objectifs, des modèles économiques... Plus inquiétant, un nombre non négligeable de services d'édition se voit au moins déstabilisé sinon menacé en l'absence de politique cohérente ou de moyens. L'absence d'un référent national se fait, semble-t-il, cruellement sentir.
- Pourtant, ce n'est sans doute pas manifester un volontarisme excessif que de souligner combien cette période d'inquiétude, du fait précisément des nombreux défis qu'elle oblige à relever, peut être propice à une redéfinition des missions et des méthodes de l'édition publique de recherche telle que les développent les Presses universitaires. Celles-ci doivent s'imposer au cœur des programmes scientifiques des établissements, non seulement comme un débouché éditorial mais comme une part active et dynamique des politiques de construction et de diffusion des savoirs. Autrement dit, la politique de publication doit être réaffirmée avec énergie comme un élément essentiel d'une politique de service public.
- Celle-ci passe évidemment par une réflexion profonde sur le développement numérique. De ce point de vue, l'édition publique a sans doute des avantages comparatifs à faire valoir sur l'édition privée, sans doute moins bien préparée à accepter – pour des raisons économiques, techniques mais aussi politiques – toutes les conséquences du tournant numérique dans la redéfinition des modes de production et de diffusion éditoriales. L'AEDRES entend jouer pleinement son rôle de facilitateur des pratiques normatives et de fédérateur des énergies en proposant un cadre commun de réflexion et d'action. Elle s'appuiera pour cela sur la Très grande infrastructure de recherche (TGIR) Bibliothèques scientifiques numériques (BSN) dont on rappellera préalablement les principales recommandations :

1. Recommandations générales et méthodologie

a) Elles reposent en premier lieu sur quelques principes :

- labelliser les pratiques qui facilitent, dans le respect des droits, le partage des savoirs, de façon à leur donner une priorité dans les programmes ministériels relatifs à tous les segments de l'IST ;

- définir un équilibre plus durable entre propriété intellectuelle et circulation scientifique, par le biais d'un accord-cadre avec le MCC, le SNE et l'AEDRES (législation sur la propriété intellectuelle, discussion sur les prix, numérisation des œuvres orphelines, co-édition, échange de documents numériques entre établissements...);

- définir et favoriser une politique nationale d'accès libre;
- intégrer les engagements collectifs dans les politiques d'établissement et les inscrire dans les contrats passés avec le MESR;

- prendre en compte l'impact du numérique sur la documentation scientifique papier (acquisition, conservation partagée, diffusion, formation à l'évolution des métiers).

b) Dans ce cadre général, rappelons également que l'édition scientifique avait fait l'objet de recommandations propres (dites BSN7) :

- mettre en place un collège de l'édition scientifique numérique qui attribue le label EDES (édition électronique scientifique) sur la base du respect d'une charte des bonnes pratiques de l'édition publique scientifique (citable, interopérable, accessible, ouverte à la diversité des usages et durable);

- encourager pour le libre accès d'autres modèles économiques que celui du modèle auteur-payeur;

- développer un modèle économique pour les livres en libre accès.

c) L'inscription des Presses universitaires dans ce cadre d'ensemble pourrait se traduire par quelques recommandations spécifiques :

- envisager, à l'échelle de l'établissement et à l'image de BSN, l'écosystème de production, de diffusion et d'usage des éditions dans sa totalité (cf. démarche BSN qui prend en compte : l'acquisition des archives de l'édition scientifique et l'abonnement aux revues scientifiques; les dispositifs d'accès et d'hébergement aux/des ressources numériques; le signalement – bases de données bibliographiques –; les archives ouvertes; la numérisation du patrimoine scientifique de l'ESR national – revues et ouvrages –; l'archivage pérenne; l'édition scientifique: coordination de l'aide publique, soutien à l'innovation de nouvelles formes d'édition et de nouveaux modèles économiques, etc; la fourniture de documents/prêt entre bibliothèque; les formations et le répertoire des compétences et des usages) et, construire les politiques sur la base d'une économie générale du document numérique à l'échelle de l'établissement (c'est-à-dire de mettre en regard les efforts financiers à consentir et les baisses de coût induites);

- situer la réflexion et les actions sur l'activité éditoriale à l'échelle des établissements dans une perspective trans-disciplines et trans-services donc dans le respect et la prise en compte de modèles économiques et organisationnels préexistants divers;

- mesurer précisément les conséquences et développer les modèles économiques permettant de « définir et favoriser une politique nationale de libre accès ».

2. La convergence des expériences et des réseaux

Si le paysage des Presses universitaires que nous avons esquissé en ouverture peut paraître inquiétant, il convient également de recenser un certain nombre de structures et de compétences à partir desquelles une cohérence pourrait être dégagée et consolidée. Les Presses et les structures éditoriales institutionnelles peuvent ainsi se prévaloir, à divers titres :

- de l'existence de réseaux professionnels trans-disciplinaires constitués : COLENS, AEDRES, MÉDICI, Consortium des éditeurs...;

- de l'existence de portails de diffusion et de projets fédérateurs vecteurs de pratiques techniques normées : OpenEdition et Revues.org, Persée, Equipex 15 000 livres, CID-LCDPU...;

- d'une expérience méthodologique et pratique avérée dans le domaine de l'édition structurée et de l'usage de normes pour les contenus numériques, leur référencement et leur diffusion;

- d'une expérience dans la mise en œuvre de modèles économiques pluriels, articulant ou non production papier et diffusion numérique : AFPUD, Quae, Revues.org, Services communs d'établissement constitués en SAIC ou non, SAIC spécifique...;

- d'une expérience dans le domaine de la comptabilité analytique et de l'établissement des coûts complets remontant à la circulaire Jospin et à l'installation du Médiateur édition publique – édition privée;

- d'une expérience dans le domaine de l'évaluation scientifique et éditoriale des manuscrits;

- d'une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la gestion des droits d'auteur, d'éditeur, d'établissement dans le cadre d'opération d'édition et de coédition avec le public ou le privé.

C'est cet ensemble de qualités et de compétences, déjà relayé par des associations comme l'AEDRES ou MÉDICLI, qu'il conviendra de consolider et de diffuser dans le sens d'une mutualisation des pratiques et de convergences normatives susceptibles de permettre une pleine interopérabilité et de dégager une production universitaire lisible à l'échelle nationale.

3. Une articulation des politiques nationales et locales

L'objectif de lisibilité nationale ne doit pas pour autant être un frein aux politiques locales. Leur définition ne pourra se faire qu'à partir de choix politiques qu'il faudra impérativement appuyer sur une analyse fine de la production éditoriale (nature, forme, coûts) propre de chaque établissement.

L'expérience et l'expertise des Presses pourraient ainsi être mobilisées, à l'échelle des établissements pour contribuer à mettre en œuvre des dispositifs permettant :

- d'assurer une continuité normative et technique des productions éditoriales du producteur au lecteur en passant (surtout) par les services communs de documentation et ce sans peser sur les spécificités disciplinaires et organisationnelles (c'est-à-dire sans démarche centralisatrice);

- d'assurer une régularité qualitative des processus d'évaluation;

- d'inscrire les productions dans un cadre légal et contractuel assurant le respect des droits et des prérogatives des auteurs et de l'établissement et en facilitant les relations équitables avec les éditeurs du secteur privé sur la base de la notion de « valeur ajoutée »;

- de développer à l'échelle de l'établissement, et pour la totalité de l'activité éditoriale, une comptabilité analytique, une analyse des moyens et des compétences mis à disposition, un établissement des coûts complets. Cette opération visera à faire de la gestion un moyen (et non une fin comme c'est souvent le cas en l'absence de politique)

permettant d'aborder en pleine connaissance de cause l'impératif du libre accès et de définir les modèles économiques adaptés;

- d'analyser, avec les mêmes moyens, les économies réalisées en termes d'acquisition de documents pour permettre éventuellement le report de ces ressources sur la production;

- de renforcer les liens entre producteurs d'éditions et services de documentation, plus particulièrement autour de la circulation de métadonnées normées, dans l'optique de l'appropriation par l'établissement au moins de l'ensemble des références auquel il aura contribué (c'est-à-dire, aussi, essayer de donner au local un ancrage national, en contribuant à l'émergence d'une production universitaire nationale qualitativement et techniquement offrant des garanties d'évaluation, d'interopérabilité, etc).

• Au total, il devrait être possible de construire sur ces bases de réelles politiques éditoriales d'établissement – dont les modèles économiques pourront être variés, et ajustés en fonction des politiques et des choix éditoriaux propres à chaque établissement, mais en référence à BSN et à l'objectif idéal du libre accès – et de faire de la recommandation « intégrer les engagements collectifs dans les politiques d'établissement et les inscrire dans les contrats passés avec le MESR » un élément pleinement opératoire. On voit comment une mutation technique (le passage nécessaire au flux numérique) a, comme ce fut toujours le cas dans la longue histoire du livre, une incidence immédiate sur la redéfinition de l'idée même de rentabilité et, partant, des missions de l'édition. Soutenir l'idée que les Presses universitaires assument une mission d'édition de service public ne signifie en rien renoncer aux pratiques éditoriales qu'elles n'ont cessé de professionnaliser : le libre accès n'est pas nécessairement la gratuité. Mais il oblige à une reconfiguration des missions, des méthodes, procédures et modèles économiques.

Patrick Boucheron

Président de l'AEDRES

*Association des éditeurs de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur*

Novembre 2012

Annexe IX Collège de l'édition scientifique numérique (BSN 7). Charte des bonnes pratiques pour l'édition numérique scientifique

Le Collège définit des critères vérifiables de bonnes pratiques fondant l'attribution du label BSN aux offres de livres électroniques. Ces critères évolueront dans le temps.

Cinq critères sont définis. Certains seront définis comme obligatoires, d'autres comme recommandés. Des exemples d'implémentation concrète seront également proposés.

1) Citabilité

Relèvent de la citabilité les critères suivants :

- URL - Les documents doivent être localisés par une url courte (environ 50 caractères) et stable. Les url sémantiques ou explicites, les url comportant des identifiants de session incluent des éléments d'information non pérenne et correspondent donc à de mauvaises pratiques.

- CITATION - Une modalité de citation conforme aux normes bibliographiques, aux usages et impératifs de la discipline doit être systématiquement proposée aux lecteurs pour chaque document.

2) Interopérabilité

L'interopérabilité est définie à plusieurs niveaux. Elle est rendue possible par :

- l'identification unique de chaque document.
- la mise à disposition de métadonnées standardisées à chaque niveau documentaire (série, ouvrage, volume, articles, par exemple).
- la mise à disposition d'une ou plusieurs api d'accès aux données.

3) Accessibilité

L'accès au document doit être possible par l'intermédiaire d'un format suffisamment standard pour ne pas supposer un environnement matériel et / ou logiciel particulier. Le respect des normes d'accessibilités proposées par le W3C est une bonne pratique.

4) Ouverture

L'offre ne doit pas s'opposer, par mesure contractuelle ou technique, à la diversité des usages :

- L'exercice effectif du droit de copie privée ne doit pas être empêché.
- L'exercice effectif des usages relevant de l'exception de recherche ne doit pas être empêché, par quelque moyen que ce soit.
- L'exercice effectif des usages relevant de l'exception pédagogique ne doit pas être empêché, par quelque moyen que ce soit.

- L'exercice effectif des usages reconnus dans le domaine du papier ne doit pas être empêché dans le domaine numérique.
- Les documents doivent être accessibles sans quota de téléchargement.
- Les documents ne doivent pas être assortis de DRM.
- L'éditeur de l'offre doit rendre publique sa position concernant le dépôt par les auteurs de leur production en archive ouverte. Pour les revues, une déclaration dans le répertoire Héloïse est recommandée. Pour les livres, un travail spécifique doit être mené.

5) Durabilité

L'édition électronique scientifique doit être durable. Pour cela :

- Une offre tarifaire transparente et adaptée aux besoins des bibliothèques doit être proposée.
- Les niveaux tarifaires et leur évolution doivent être raisonnables et proportionnés aux coûts.
- L'offre doit être conforme aux recommandations définies par le groupe BSN 1 (acquisitions).
- Une solution d'archivage pérenne conforme aux recommandations définies par le groupe de travail de BSN6 (archivage pérenne) doit être proposée ou prévue.

Références bibliographiques

Ouvrages

- BARBIER Frédéric, *Histoire du livre*, 2^e éd., Paris, Armand Colin (U. Histoire), 2006.
- BARLUET Sophie, *Édition de sciences humaines et sociales: le cœur en danger. Rapport de mission pour le Centre national du livre sur l'édition de sciences humaines et sociales en France (mars 2004)*, Paris, Presses universitaires de France (Quadrige. Essais, débats), 2004.
- BEAUDRY Guylaine, *La communication scientifique et le numérique*, Paris, Hermès Science et Lavoisier, 2011.
- Chicago Manual of Style*, 16^e éd., Chicago / Londres, University of Chicago Press, 2010.
- DACOS Marin, *Read / Write Book: le livre inscriptible*, Marseille, Centre pour l'édition électronique ouverte, 2010.
- FROMMER Franck, *La pensée PowerPoint. Enquête sur ce logiciel qui rend stupide*, Paris, La Découverte (Cahiers libres).
- LÉVY-ROSENWALD Marianne, *L'édition en sciences humaines et sociales. Pour une contribution du CNL à son développement*, Paris, Centre national du livre, 2012.
- MONDOUX André, *Histoire sociale des technologies numériques de 1945 à nos jours*, Québec, Nota Bene, 2011.
- PÉNIN Marc, *Charles Gide (1847-1932): l'esprit critique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- ROCHE Florence et SABY Frédéric (dir.), *L'avenir des bibliothèques: l'exemple des bibliothèques universitaires*, Villeurbanne, Presses de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Papiers), 2013.
- ROUET François, *Le livre: une filière en danger?*, Paris, La Documentation française (Les études de la Documentation française), 2013.
- TESNIÈRE Valérie, *Le Quadrige: un siècle d'édition universitaire (1860-1968)*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- WATERS Lindsay, *L'éclipse du savoir*, Paris, Allia, 2008.

Articles

- AUERBACH Bruno, « *Publish and perish*. La définition légitime des sciences sociales au prisme du débat sur la crise de l'édition SHS », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, septembre 2006, p. 75-92.
- BERTRAND Anne-Marie, « La place du livre à l'université. Les défis de l'édition universitaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2004 [en ligne, consulté le 20 mars 2014 : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-02-0124-014>].
- BOURVEN Morgan, « À qui la faute ? », *Que choisir*, n° 499, janvier 2012, p. 42-44.
- DARNTON Robert, « Le nouvel âge du livre », *Le Débat*, n° 105, 1999, p. 176-184.
- GIVLER Peter, « University Press Publishing in the United States », in *Scholarly Publishing: Books, Journals, Publishers, and Libraries in the Twentieth Century*, Richard E. ABEL et Lyman W. NEWLIN (dir.), New York, Wiley, 2002, p. 107-120.
- HALLE Axel, « Universitätsverlage: Stand und Entwicklungsperspektiven », *Bibliotheks-dienst*, vol. XL, n° 7, 2006, p. 809-817.
- HUBERT Nicolas, « L'édition universitaire et de recherche publique française en mutation. La progressive adaptation aux règles de droit commun de la concurrence », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. LI, n° 5, 2006, p. 49-57.
- LE SAUX Annie, « Les presses d'université », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1993.
- LUPODIVICI Christian, « Les bibliothèques et le défi de l'édition électronique », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. XLI, n° 1, 1996, p. 26-31.
- SCHIFFRIN André, « Les presses universitaires américaines et la logique de profit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 130, décembre 1999, p. 77-80.
- THOMPSON John B., « L'édition savante à la croisée des chemins », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, septembre 2006, p. 93-98.

Rapports et études

- AGENCE D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [AERES], *Critère d'évaluation des entités de recherche. Le référentiel de l'AERES*, novembre 2014.
- ASSIÉ Benjamin, *L'édition universitaire*, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, décembre 2007.
- BARLUET Sophie, *Les revues françaises aujourd'hui. Entre désir et dérives, une identité à retrouver*, rapport de mission pour le Centre national du livre, avril 2006.

- BUREAU INTERNATIONAL DE L'ÉDITION FRANÇAISE, *Les presses universitaires aux États-Unis*, septembre 2011.
- COUR DES COMPTES, *La valorisation de la recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)*, rapport public particulier, juin 1997.
- DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE / MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Les différentes formes de coédition des éditeurs publics*, mars 2008.
- GROSHENS Jean-Claude, « Sur les relations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'industrie éditoriale : rapport au Premier ministre », 1997, 66 p.
- GROUPEMENT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE DE L'INFORMATION [GFII], *L'édition française en sciences humaines et sociales. Une étude réalisée pour le TGE Adonis par le GFII, avec l'appui de M.V. Études et Conseil*, rapport de synthèse, 17 novembre 2009.
- INSTITUT DE FRANCE, ACADÉMIE DES SCIENCES, *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs*, rapport remis le 17 janvier 2011 à M^{me} la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Les presses des établissements d'enseignement supérieur. Synthèse de l'état des lieux 2005-2006*, Paris, Direction générale de l'Enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (C3-3), 2006.
- UNIÓN DE EDITORIALES UNIVERSITARIAS ESPAÑOLAS [UNE] / CONECTA, *Las editoriales universitarias en cifras 2011*.
- UNIÓN DE EDITORIALES UNIVERSITARIAS ESPAÑOLAS [UNE], *Memoria Conmemorativa. Unión de Editoriales Universitarias Españolas, 20 Aniversario*, Santander / Madrid, PubliCan Ediciones / UNE, 2007.

Glossaire

AERES – Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Autorité administrative indépendante (AAI) mise en place en 2007, l'AERES est chargée de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des unités de recherche, des formations et diplômes d'enseignement supérieur, ainsi que de la validation des procédures d'évaluation de leurs personnels.

Voir : www.aeres-evaluation.fr.

AEUP – Association of European University Presses

L'AEUP a été fondée en 2010 et regroupe quelque 25 presses universitaires européennes désireuses de partager leur expérience, améliorer leur visibilité et renforcer leurs missions communes.

Voir : www.aeup.eu.

AFPU – Association française des presses d'université

Ancien sigle de l'AEDRES (Association des éditeurs de la Recherche et de l'Enseignement supérieur). À ne pas confondre avec AFPU-Diffusion (ou AFPUD), service commercial de diffusion d'ouvrages universitaires.

AMUE – Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche

L'AMUE est un groupement d'intérêt public (GIP) qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.

Voir : www.amue.fr.

ANR – Agence nationale de la recherche

Créée en 2005, l'ANR est une agence de moyens qui finance la recherche publique et la recherche partenariale en France. Depuis 2010, elle est aussi le principal opérateur des Investissements d'Avenir dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets.

Voir : www.agence-nationale-recherche.fr.

Archive ouverte

Une archive ouverte est le dépôt numérique du patrimoine scientifique d'une (ou plusieurs) institution(s) de recherche. Suivant les principes de l'Open Access, elle a été créée afin de récolter, conserver et rendre accessibles le plus largement possible les publications des enseignants et des chercheurs de ces mêmes institutions.

Le dépôt de la production intellectuelle permet d'augmenter la visibilité des travaux de recherche, de les diffuser rapidement, d'accélérer les échanges scientifiques et de garantir un accès stable et durable aux ressources.

Dans la sphère francophone, l'archive ouverte HAL-SHS (Sciences de l'homme et de la société) constitue une référence.

Voir : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/>.

Auto-édition

L'auto-édition consiste pour un auteur à prendre lui-même en charge l'édition et la diffusion de ses ouvrages, sans passer par les services d'un éditeur.

Bibliométrie

Technique quantitative d'évaluation consistant à déterminer la valeur d'un chercheur (ou d'une unité de recherche) en fonction de l'impact (nombre de mentions, lectorat potentiel...) de ses publications.

BQR – Bonus Qualité Recherche

Instauré par le ministère de l'Enseignement supérieur en 1990, le Bonus Qualité Recherche (BQR) est l'un des outils de la politique scientifique d'une université. Il permet de promouvoir des actions spécifiques (colloques, missions...) et de soutenir financièrement des projets de recherche menés au sein des laboratoires.

BSN – Bibliothèque scientifique numérique

Créée en 2009, à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en fédérant de nombreux acteurs des universités et organismes de recherche, la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) veille à ce que tout enseignant-chercheur, chercheur et étudiant dispose d'une information scientifique pertinente et d'outils les plus performants possibles. La coordination des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche est à la base de cet organisme. Un comité de pilotage, composé des directeurs d'organismes de recherche, de la conférence des présidents d'université et de la conférence des grandes écoles, prend les décisions. Elles lui sont proposées par les acteurs réunis au sein des 10 segments de BSN : BSN 1 – Acquisitions des revues (courant) et des archives ; BSN 2 – Dispositif d'accès et d'hébergement ; BSN 3 – Dispositifs de signalement ; BSN 4 – Open Access ; BSN 5 – Numérisation ; BSN 6 – Archivage pérenne ; BSN 7 – Édition scientifique ; BSN 8 – Fourniture de documents, prêt ; BSN 9 – Formation, compétences et usages ; BSN 10 – Données de la recherche.

Voir : www.bibliothequescientifiquenumerique.fr.

BSN 7 – Édition scientifique

La BSN est composée de 10 groupes ou segments d'activité pour lesquels des actions ont été initiées par différents opérateurs (spécialistes de la documentation, de l'information scientifique et technique, laboratoires de recherche...). Le groupe n° 7 (« BSN 7 ») concerne l'édition scientifique publique. À la suite de plusieurs réunions de travail, il a élaboré en 2012 une charte de bonnes pratiques et défini les conditions d'attributions d'un label « édition scientifique durable ».

CCSD – Centre pour la communication scientifique directe

Créé fin 2000 par le Centre national de la recherche scientifique, le CCSD est une unité mixte de service sous les tutelles du CNRS, de l'INRIA et de l'université de Lyon.

Son activité principale est centrée sur le développement et l'exploitation, selon le protocole OAI-PMH, des archives ouvertes HAL pour la diffusion de publications scientifiques et TEL pour les thèses.

Circulaire du Premier ministre du 20 mars 1998

Cette circulaire « relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État » a pour principal objectif de « veiller à ce que cette activité d'édition, d'une part, demeure directement liée aux missions de service public et, d'autre part, s'exerce dans des conditions telles qu'elle ne fausse pas la concurrence sur certains segments du marché du livre ». Le texte dresse la liste des organismes de droit public ayant vocation à exercer une activité éditoriale et instaure une distinction « selon la nature des ouvrages édités » (spécialisation du sujet abordé, étroitesse du marché potentiel...). Pour lever tout soupçon en matière de concurrence et assurer une transparence des coûts, la circulaire encourage la mise en place d'outils de comptabilité analytique et notamment l'établissement, pour chaque titre édité, d'une « fiche-produit » permettant « de retracer l'intégralité des coûts de création, d'iconographie, de fabrication et de diffusion ».

Circulaire du Premier ministre du 9 décembre 1999

Faisant suite à la circulaire du 20 mars 1998, ce document porte sur « l'institution d'un Médiateur de l'édition publique ». Il en définit les missions (voir *Médiateur de l'édition publique*).

Il précise aussi les méthodes de comptabilité analytique (fiches-produits et comptes d'exploitation prévisionnels) devant être appliquées au sein des services éditoriaux afin de répondre aux questionnaires du Médiateur.

Circulaire du Premier ministre du 29 mars 2012

La circulaire du 29 mars 2012 « relative à l'efficacité de l'activité de publication de l'État » rappelle les deux circulaires précédentes et « préconise de mutualiser les moyens des opérateurs avec ceux d'autres ministères ou ceux des éditeurs publics institutionnels, en particulier la Direction de l'information légale et administrative (DILA), et de s'appuyer sur les compétences de ces éditeurs pour travailler avec le secteur privé. Il appartient au Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA) de s'assurer de la mise en œuvre de cette circulaire notamment en étant destinataire de rapports retraçant la stratégie de publication de chaque ministère et de leurs opérateurs. »

Source : Rapport du Médiateur de l'édition publique pour l'année 2012.

COEPIA – Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative

Placé auprès du Premier ministre, exerce une fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil dans les domaines de l'édition publique et des publications administratives (quel que soit leur support), de l'information et du renseignement administratifs, de la mise à disposition des données publiques.

Voir : <http://www.gouvernement.fr/coepia>.

COMUE – Communauté d'universités et établissements

Créée par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, pour succéder aux Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), une Communauté d'universités et établissements permet de regrouper des institutions d'enseignement supérieur et de recherche et de constituer un seul Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Contrat de compte à demi

« Par un tel contrat, l'auteur ou ses ayants droit chargent un éditeur de fabriquer à ses frais et en nombre des exemplaires de l'œuvre, dans la forme et suivant les modes d'expression déterminés au contrat et d'en assurer la publication et la diffusion moyennant l'engagement réciproque de partager les bénéfices et les pertes d'exploitation dans les proportions prévues » (article L 132-3 du Code de la propriété intellectuelle). Ce type de contrat constitue une société de participation.

Diffusion

Ensemble des opérations commerciales et marketing mises en œuvre dans les différents réseaux de vente (notamment les librairies) par un organisme regroupant plusieurs éditeurs.

Directeur de la publication

Terme désignant le responsable juridique de la publication (à ne pas confondre avec le directeur scientifique d'un ouvrage collectif). Dans le cas des éditeurs institutionnels, le directeur de la publication est généralement le chef d'établissement.

Distribution

Complément de l'activité de diffusion, la distribution assume les tâches liées à la circulation physique des livres (stockage, transport) et à la gestion des flux financiers qui en sont la contrepartie : traitement des commandes et des retours, facturation et recouvrement.

Édition à compte d'auteur

Distincte de l'auto-édition (voir *supra*), l'édition (ou le contrat) à compte d'auteur est un accord par lequel un auteur rémunère un éditeur ou « prestataire de services » afin que celui-ci fabrique les exemplaires de son œuvre et en assure la diffusion. Il ne comporte aucun transfert de propriété.

Édition à compte d'éditeur

En vertu de l'article L 132-2 du Code de la propriété intellectuelle, « le contrat d'édition est le contrat par lequel l'auteur d'une œuvre de l'esprit ou ses ayants droit cèdent à des conditions déterminées à une personne appelée éditeur le droit de fabriquer en nombre des exemplaires de l'œuvre, à charge pour elle d'en assurer la publication et la diffusion ».

EPSCP – Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Selon l'article 20 de la loi du 27 janvier 1984 (dite loi Savary), « les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière ».

Ce statut régit toutes les universités françaises ainsi qu'une cinquantaine d'autres établissements (principalement des écoles d'ingénieurs).

ESI – Éditeur scientifique institutionnel

Sigle utilisé dans cette étude pour désigner toute structure éditoriale, quel que soit son statut, rattachée à un établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur.

Héloïse

Héloïse est un service d'information sur les politiques des éditeurs en matière de dépôt et d'accès libre des articles. Il concerne uniquement les dépôts sur les sites des scientifiques eux-mêmes et des institutions scientifiques.

Ce service de gestion et de consultation a été développé par le CCSD (Centre pour la communication scientifique directe) en relation conventionnelle avec le SNE (Syndicat national de l'édition) et la FNPS (Fédération nationale de la presse spécialisée).

Loi du 26 janvier 1984 – Loi Savary

La loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (dite loi Savary) procède à une large réforme de l'enseignement supérieur et confirme l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière des établissements.

Malgré les modifications introduites en 2006 par la loi de programme pour la recherche (qui remplace le Comité national d'évaluation par l'AERES) et par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (2007, voir *infra*), la loi Savary demeure un texte de référence (reprise en 2000 dans le Code de l'éducation).

Loi du 10 août 2007 – Loi LRU

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse) instaure l'autonomie des universités en matière de budget, de gestion des ressources humaines et de patrimoine immobilier. Cette loi implique un retrait significatif de l'État dans le financement des établissements et une participation accrue des collectivités territoriales.

LOLF – Loi organique relative aux lois de finances

Comparable à une sorte de « Constitution financière », la LOLF constitue une réforme de la gestion de l'État. Promulguée le 1^{er} août 2001, entrée en vigueur par étapes, elle s'applique à toute l'administration depuis 2006.

Médiateur de l'édition publique

La circulaire du Premier ministre du 9 décembre 1999 institue une médiation de l'édition chargée d'observer l'activité des éditeurs publics, de veiller à la cohérence de leurs politiques éditoriales et au respect des règles de la circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État.

Conformément aux dispositions de la circulaire de 1999, le Médiateur remet un rapport annuel au Premier ministre et au ministre de la Culture et de la Communication portant sur l'activité des éditeurs publics, sur ses évolutions, comparées aux tendances générales observées dans le secteur de l'édition française et sur la place relative qu'elle occupe au sein de l'édition nationale.

L'article 144 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit qu'un Médiateur du livre peut être saisi des litiges opposant des éditeurs privés à un éditeur public au sujet de ses pratiques éditoriales. À ce titre, le Médiateur du livre exerce une partie des missions auparavant assurées par le Médiateur de l'édition publique.

Médiateur du livre

Le Médiateur du livre est une autorité créée par la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Le Médiateur du livre est chargé de la conciliation des litiges portant sur l'application de la législation relative au prix unique du livre. Il contribue à assurer la transparence au sein de la filière et à préserver les équilibres économiques entre les acteurs du secteur. Il intervient également dans le règlement des différends portant sur l'activité éditoriale des éditeurs publics.

Le Médiateur du livre favorise toute solution de conciliation entre les parties. En l'absence d'accord, il peut adresser des recommandations aux parties. Il peut saisir la juridiction compétente s'il constate des pratiques contraires aux lois sur le prix du livre. Il peut formuler des préconisations afin de faire évoluer les dispositions normatives relevant de son champ de compétences. Il adresse chaque année un rapport sur ses activités au ministre chargé de la Culture.

Le Médiateur du livre est nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la Culture pour une durée de trois ans renouvelable.

Source: www.culturecommunication.gouv.fr.

Métadonnées

Le terme « métadonnée » (en anglais : « *metadata* ») désigne une donnée permettant de décrire un document, de quelque nature qu'il soit. Le mot est apparu dans les années 1990 dans le cadre de la description de ressources sur Internet et s'est ensuite généralisé. Les services de documentation, les bibliothèques et les médiathèques ont une longue expérience dans ce domaine et ont normalisé leurs métadonnées sous la forme de « notices bibliographiques ».

ONIX

La plupart des normes bibliographiques n'intègrent généralement pas de données commerciales (prix de vente, disponibilité, zones de diffusion, à paraître, etc.) utiles aux éditeurs. C'est pourquoi EDITEUR, un groupe international d'éditeurs chargés de coordonner les initiatives et les standards pour le commerce électronique dans le domaine du livre, a mis au point une norme XML spécifique, dénommée ONIX (sigle de « *online exchange data* »).

Cette norme est promue en France par le Cercle de la librairie, à travers les bases Électre et Livres Hebdo. Elle est appliquée par le site de diffusion en ligne des presses d'université, www.lcdpu.fr.

Open Access (libre accès)

« Le libre accès (en anglais: *Open Access*) est la mise à disposition en ligne de contenus numériques, qui peuvent eux-mêmes être soit libres (Creative commons, etc.), soit sous un des régimes de propriété intellectuelle. L'Open Access est principalement utilisé pour les articles de revues de recherche universitaires, sélectionnés par des pairs. On devrait, en réalité, distinguer le libre accès (*libre Open Access* en anglais) et l'accès ouvert (*gratis Open Access*), afin de distinguer plus nettement ce qui est « simplement » en accès gratuit pour l'internaute (accès ouvert) et ce qui est en accès gratuit et libre, parce que soumis à une licence d'utilisation dite libre (Creative commons, par exemple). »

Source: « *Libre accès (édition scientifique)* », *wikipedia.org*. Article rédigé par *Marin Dacos*, directeur du *CLEO*.

OpenEdition

OpenEdition est un portail de ressources électroniques en sciences humaines et sociales développé par le Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO – UMS 3287), centre associant le CNRS, l'université d'Aix-Marseille, l'EHESS et l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse.

Voir: www.openedition.org.

PAO – Publication assistée par ordinateur

Succédant à partir de 1985 aux procédés traditionnels de la typographie et de la photocomposition, la publication assistée par ordinateur (PAO) désigne l'ensemble des techniques informatiques permettant de fabriquer des documents destinés à l'impression.

Peer review (évaluation par les pairs)

L'évaluation critique d'un travail de recherche et de ses résultats est une pratique essentielle de l'activité scientifique. Celle-ci est généralement effectuée par une commission de chercheurs (les « pairs ») composant un comité scientifique ou, dans le contexte éditorial, un comité de lecture.

Petit équilibre

En matière budgétaire, la règle dite du « petit équilibre » permet de couvrir les coûts de production d'un service par ses recettes directes (vente de produits ou de prestations). On oppose cette règle à celle du « grand équilibre » qui implique la couverture par les recettes de l'ensemble des charges (locaux, amortissements des investissements, etc.).

Prépresse

Le prépresse (ou préimpression) regroupe l'ensemble des opérations qui précèdent l'impression d'un document. Le prépresse inclut en particulier la mise aux normes typographiques du manuscrit, sa relecture et sa mise en page. Il peut aussi impliquer des opérations de structuration de type XML en vue d'une diffusion multi-supports du document (voir *Single Source Publishing*).

PRES – Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

Voir *COMUE*.

Prêt-à-clicher

Issue des techniques traditionnelles de l'imprimerie, cette expression désigne généralement le fichier PDF d'une publication éditée et mise en page, prête à être imprimée (voir *Prépresse*).

Promotion

On recourt à ce terme dans le domaine de l'édition pour désigner l'ensemble des opérations destinées à « faire connaître » une publication (envoi d'avis de parution et de services de presse, participation à des salons du livre, etc.). On distingue ainsi cette activité de la diffusion proprement dite (voir *supra*).

Réseau MÉDICI

Réseau interdisciplinaire et interorganismes issu du CNRS, MÉDICI réunit la communauté française des professionnels de l'édition scientifique publique. Il trouve sa source dans les premières actions réalisées par le réseau EDSH, réseau des acteurs de l'édition en sciences de l'homme.

En élargissant à l'ensemble des disciplines scientifiques et en mobilisant au-delà du CNRS, MÉDICI implique toute personne, acteur d'une chaîne éditoriale, quelle que soit son appartenance.

Voir : <http://medici.in2p3.fr/spip.php?article1>.

SAIC – Service d'activités industrielles et commerciales

Créé par la loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche, le SAIC est, dans les universités (ou autres EPSCP), une composante dévolue à la valorisation de la recherche et au développement des liens avec le monde de l'industrie et de l'entreprise.

SCD – Service commun de la documentation

Service commun qui regroupe les bibliothèques et les centres de documentation dépendant d'une même université.

Single Source Publishing – Édition multi-supports

Modèle éditorial impliquant la structuration informatisée d'un contenu de manière à ce que ses données soient interopérables et porteuses de la totalité de ses formes et de ses modes de diffusion. Il s'agit là, pour l'édition, d'une véritable révolution copernicienne qui, d'un simple statut d'« outil » ou de « choix technique », fait passer le numérique, plus précisément les données numériques, au rang de « format pivot ».

SNE – Syndicat national de l'édition

Association syndicale professionnelle qui défend les intérêts des entreprises françaises d'édition. Le SNE regroupe près de 700 maisons d'édition, parmi lesquelles les deux grands groupes que sont Hachette Livre et Editis (et leurs structures de distribution). Plusieurs éditeurs scientifiques institutionnels sont membres du SNE.

Voie dorée (*golden road*)

Dans la voie dorée (*golden road*), la version éditée d'un article est immédiatement diffusée en accès libre (soit article par article, soit toute la revue) contre un financement assuré par un tiers (l'auteur, son laboratoire ou l'organisme de financement de la recherche).

Voie platine (*platinum road*)

Présentée par le Conseil scientifique d'OpenEdition comme une troisième voie, la « voie platine » (ou *platinum road*) privilégie un modèle hybride, le modèle *Freemium* : le texte y est en libre accès, mais un ensemble de services à forte valeur ajoutée sont par ailleurs proposés et commercialisés.

Voie verte (*green road*)

Dans la voie verte (*green road*), les textes auto-archivés émanent directement des auteurs, non revus (version *preprint*) ou juste corrigés par les relecteurs (version *postprint*). Selon la politique de dépôt de l'éditeur, les versions *postprint* et / ou les versions éditées sont mises en ligne après un délai de 2 à 3 ans (« embargo ou barrière mobile »).

XML-TEI

Le schéma XML-TEI (pour *Text Encoding Initiative*) est le plus ancien et le plus reconnu des formats de description de textes. Défini comme « un système pour faciliter la création, l'échange, l'intégration de données textuelles informatisées », ce schéma est désormais au cœur des pratiques de l'édition multi-supports, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales.

